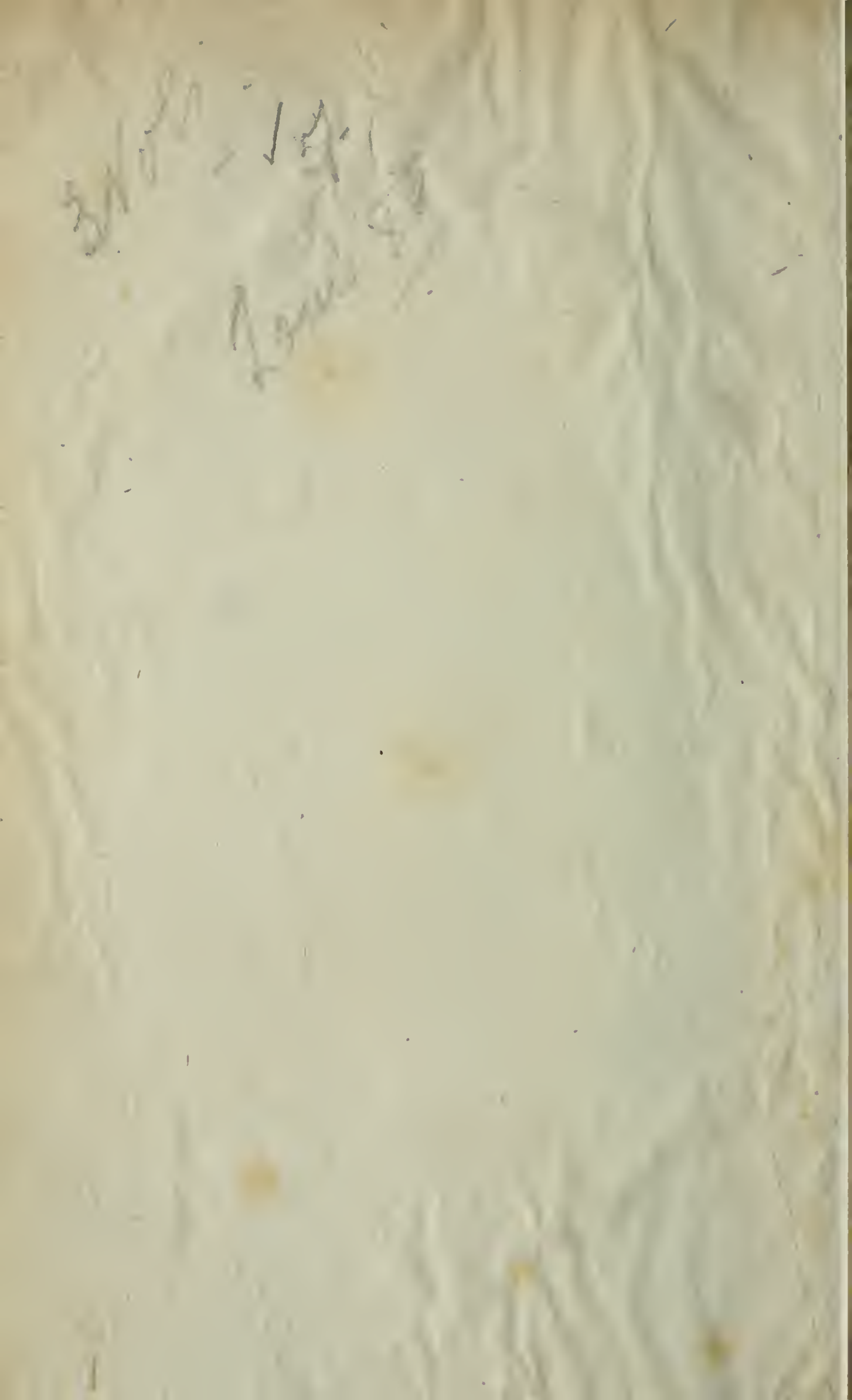

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307930 6







POLITIQUE
DE TOUS LES CABINETS
DE L'EUROPE.

T. I.

Décret concernant les Contrefacteurs, rendu le 19 Juillet 1793, l'An II de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'Instruction publique, décrète ce qui suit :

Art. I. Les Auteurs d'écrits en tout genre, les Compositeurs de Musique, les Peintres et Dessinateurs qui feront graver des Tableaux ou Dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs Ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

Art. II. Leurs Héritiers ou Cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

Art. III. Les Officiers de Paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs et autres, leurs Héritiers ou Cessionnaires, tous les Exemplaires des Editions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des Auteurs.

Art. IV. Tout Contrefacteur sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'Edition originale.

Art. V. Tout Débitant d'Edition contrefaite, s'il n'est pas reconnu Contrefacteur, sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

Art. VI. Tout Citoyen qui mettra au jour un Ouvrage, soit de Littérature ou de Gravure dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux Exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au Cabinet des Estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le Bibliothécaire ; faute de quoi, il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des Contrefacteurs.

Art. VII. Les Héritiers de l'Auteur d'un Ouvrage de Littérature ou de Gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou du génie qui appartiennent aux Beaux-Arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Je place la présente Edition sous la sauve-garde des Loix et de la probité des Citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les Tribunaux tout Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant *d'Edition contrefaite. J'assure même au Citoyen qui me fera connoître le* Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant, *la moitié du dédommagement que la Loi accorde. Les* deux exemplaires, *en vertu de la Loi, sont deposés à la Bibliothèque nationale.* Paris, ce 1er Brumaire an XI de la République Française.

Buisson

[...]LITIQUE

DE TOUS LES CABINETS DE L'EUROPE,

PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI;

CONTENANT

Des Pièces authentiques sur la Correspondance secrète du Cte de Broglie; — Un Ouvrage sur la Situation de toutes les Puissances de l'Europe, dirigé par lui et exécuté par M. Favier; — Les Doutes sur le Traité de 1756, par le même; — Plusieurs Mémoires du Cte de Vergennes, de M. Turgot, etc.

Manuscrits trouvés dans le Cabinet de Louis XVI.

Avec des Notes et Commentaires; un Mémoire sur le Pacte de Famille, et l'Examen du Système fédératif qui peut le mieux convenir à la France,

PAR L. P. SÉGUR L'AINÉ,

EX-AMBASSADEUR, MEMBRE DU CORPS LÉGISLATIF.

TROISIÈME ÉDITION.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez F. Buisson, Imprimeur-Lib., rue Hautefeuille, n°. 20.

AN XI (1802).

PRÉFACE

DE L'AUTEUR DES NOTES

DE CETTE TROISIÈME ÉDITION.

Il n'est point étonnant que les Mémoires politiques de Favier aient eu un si grand succès : leur Auteur méritoit peut-être une plus grande réputation que celle dont il a joui. Il réunissoit deux mérites qui se trouvent trop souvent séparés; beaucoup de mémoire et beaucoup d'esprit. Son érudition étoit vaste, et son imagination vive. Nul Publiciste n'a tracé avec plus de clarté et de rapidité le Tableau de la situation politique des diverses Puissances de l'Europe. Choisissant avec habileté tous les points de lumière, et omettant avec discernement tous les détails inutiles qui rendent la Politique fatigante et l'Histoire ennuyeuse, il rassemble artiste-

ment les grands événemens, les faits importans et les anecdotes caractéristiques qui peuvent faire connoître les intérêts des différens Etats, les causes de leur force ou de leur foiblesse, de leur accroissement ou de leur décadence; l'origine de leurs liaisons ou de leurs querelles; et son pinceau anime assez vivement tout ce qu'il touche pour répandre de l'intérêt sur ce chaos d'intrigues diplomatiques, si fastidieux pour le Lecteur qui s'y perd, et si obscur pour la plupart des Ecrivains qui prétendent y porter la lumière.

Cet Ouvrage recommandable sera donc, dans tous les temps, agréable à lire, et utile à consulter. Mais il est important de mettre en garde contre ses défauts, les jeunes gens qui veulent s'instruire par sa lecture. Il faut qu'ils distinguent, dans ces Mémoires, la partie instructive de la partie systématique. On ne sauroit trop louer l'une, et trop se défier de l'autre; et elles sont telle-

ment fondues ensemble dans tout le cours de l'Ouvrage, qu'il est nécessaire d'y porter une attention scrupuleuse et une sage méfiance.

On seroit tenté de croire, au premier coup-d'œil, que la Diplomatie, comme les sciences exactes, est soumise à des calculs rigoureux, et que, reposant sur des faits évidens et des événemens publics, elle doit être le domaine du jugement, et non celui d'une imagination capricieuse, qui peut en changer les bases à son gré.

Tout démontre malheureusement le contraire. Les Corps politiques, comme les individus, sont plus souvent conduits par les passions que par la raison; et ces passions, en égarant les hommes qui se mêlent des affaires, les divisent en sectes acharnées à se combattre, les portent à tirer des conséquences outrées des principes les plus sages, à faire de fausses applications des maximes les plus vraies, et à substituer enfin leurs inté-

rêts privés à celui de l'Etat, leurs systèmes à la vérité, et l'esprit de parti à l'esprit public.

Il arrive même des temps où presque tous les individus d'un peuple sont aveuglés et enflammés par cet esprit de parti, qui enlève toute mesure dans les combinaisons et toute rectitude dans les jugemens. C'est ce qu'on peut observer lorsqu'une Nation a été humiliée par les succès d'une Nation voisine, ou lorsqu'elle est mécontente de son propre gouvernement.

Alors elle condamne indistinctement tout ce que font ses chefs, et l'opposition à leurs plans est un moyen sûr d'acquérir une grande popularité et une réputation brillante. Cet appât, une fois offert à l'amour-propre, séduit beaucoup d'hommes de talent, et les amène au point que leurs opinions se transforment en passions, et qu'ils finissent par se tromper eux-mêmes en égarant les autres.

Souvent ces erreurs durent quelque temps après la cause qui les a fait naître; et le mouvement se prolongeant lorsque l'impulsion n'existe plus, ce n'est qu'au bout de quelques années qu'on arrive au repos qui permet de juger avec impartialité.

Pour lire Favier avec fruit et sans prévention, il faut se rappeler dans quel temps il écrivoit, dans quelles circonstances il se trouvoit, et quels étoient alors l'esprit national, la situation de la France, et le caractère du Prince qui la gouvernoit.

En général, le seul moyen de bien juger les hommes, est de se mettre à leur place : c'est en connoissant leurs passions et leurs intérêts qu'on peut presque toujours apprécier avec justesse leurs opinions.

Favier écrivit en 1773. Il étoit témoin de la fin peu glorieuse du règne de Louis XV. La France, si puissante sous son prédécesseur, voyoit son éclat s'é-

vanouir. Les victoires de Louis XIV l'avoient fait accuser d'aspirer à la Monarchie universelle. Toute l'Europe, liguée contre lui, n'avoit pu lui ravir ses conquêtes; et son petit-fils, joignant ses forces à celles de l'Autriche et de la Russie, avoit été vaincu par l'Electeur de Brandebourg. Les Anglais, après avoir détruit la Marine française et conquis le Canada, régnoient impérieusement sur l'Océan, et nous ordonnoient de démolir Dunkerque et de désarmer l'escadre de Toulon. La Pologne partagée, sans notre aveu, par les Cours Impériales et la Prusse, attestoit notre honte et notre impuissance. Nos finances étoient épuisées, le peuple succomboit sous le poids des impôts; et la Nation française, indignée de tant de revers, oubliant qu'elle avoit accordé avec transport le titre de *Bien-Aimé* à son Roi, avoit tellement changé de sentimens, qu'elle le vit, peu de temps après, mourir avec indifférence, et même avec une sorte de

joie, espérant que le jeune Prince qui montoit sur le trône feroit succéder l'ordre à la prodigalité, la justice à la faveur, l'énergie à l'indolence, et que la victoire lui rendroit enfin le rang et l'influence qu'elle avoit perdue.

Il résultoit de cette situation des affaires et des esprits, une désapprobation générale de tout le système intérieur et extérieur de l'Administration française, et une vive disposition à encourager et applaudir tous les hommes qui la frondoient.

Louis XV, guidé par cette méfiance commune à tous les hommes foibles, avoit toujours eu des Ministres secrets à l'insçu de ses ministres publics; et comme on l'auroit pu prévoir, ces Agens secrets s'étoient constamment opposés au système du Conseil, et avoient attribué à ses plans tous les malheurs de la France.

Le Roi de Prusse, ayant renoncé à l'alliance de la France, s'étoit uni avec l'Angleterre. Cette défection avoit changé

l'ancienne politique du Cabinet de Versailles, qui avoit conclu, en 1756, un Traité d'alliance défensive avec l'Autriche. Comme un Roi foible ne dirige jamais ses alliés, mais se laisse toujours entraîner par eux, Louis XV, au lieu de ne donner que de foibles secours à Marie-Thérèse, pour employer toutes ses ressources contre les Anglais, s'étoit laissé engager à porter cent mille hommes au cœur de l'Allemagne, et avoit ainsi, très-impolitiquement, épuisé ses forces par une double guerre, qui valut à l'Angleterre de glorieux succès, des conquêtes importantes, et une paix humiliante pour la France.

Le Duc de Choiseul, cherchant à réparer ces plaies récentes, travailloit, avec le Duc de Praslin, à la restauration de la Marine à l'ombre d'une paix continentale, que l'alliance de l'Autriche et de l'Espagne rendoit durable.

Le Roi, dégoûté de la guerre et livré aux voluptés, craignoit tout ce

qui pouvoit troubler son repos, et n'osoit opposer aucune digue à l'ambition des autres Puissances. La Prusse et la Russie qui connoissoient son indolence, en profitèrent pour démembrer la Pologne; et l'Autriche, qui savoit qu'elle ne pouvoit plus compter sur l'énergie de la France, aima mieux participer à une opération qui agrandissoit sa rivale, que de s'y opposer seule et sans succès.

Le duc d'Aiguillon, en succédant à M. de Choiseul, avoit adopté son système; et loin de vouloir embarquer son prince malgré lui dans une guerre lointaine, il ne s'occupoit que des intrigues de Cour, qui pouvoient assurer son crédit.

Si les Ministres secrets avoient été ou plus hardis, ou plus justes, ou moins trompés par cet esprit de parti dont il est difficile de se préserver, ils auroient, sans doute, plus attribué la décadence de la France à la foiblesse de Louis XV, qu'au choix de ses Alliances.

Ils auroient vu, ce qui a été fort bien démontré dans un Ouvrage récemment publié, que la puissance commerciale de l'Angleterre et l'accroissement de la Russie avoient changé la Politique; que la Prusse, en devenant une Monarchie respectable, devoit nécessairement diminuer l'influence de la France en Allemagne, *parce que tout ce qui se partage s'affoiblit*. Ils auroient senti qu'il n'étoit plus possible de raisonner, comme au temps du Traité de Westphalie, puisqu'à cette époque l'Angleterre étoit presqu'étrangère aux querelles du continent, que la Russie étoit ignorée et sans influence, et que la France, unie à la Suède, étoit le seul appui de la liberté germanique contre la maison d'Autriche. Ils auroient aperçu que cette maison d'Autriche, dépouillée de l'Espagne, de la Hollande et de plusieurs de ses Possessions en Italie, pouvant être attaquée tour-à-tour par la Prusse, la Russie et la Turquie, n'étoit

plus ce colosse redoutable qui avoit excité tant de crainte. Enfin, ils en auroient conclu que la Politique de la France, sans se subordonner à celle d'aucun de ses voisins, devoit être de tenir une balance égale entre Vienne et Berlin, et de s'allier alternativement avec celle de ces deux cours qui se montreroit la plus modérée, contre celle dont l'ambition voudroit troubler le repos général.

Peut-être même, dans la déplorable situation où se trouvoient nos Finances et notre Marine, ne nous voyant aucun moyen de combattre, auroient-ils pu sentir l'avantage d'une Alliance avec l'Autriche et l'Espagne, qui nous valut trente-deux ans de paix, et, malgré les fautes du Gouvernement, nous mit enfin à portée d'abaisser l'orgueil britannique par une guerre maritime glorieuse, dont aucune diversion continentale ne troubla les succès.

Mais si les Agens secrets avoient su vaincre leurs passions au point de rai-

sonner avec cette modération, leur opposition auroit été nulle et leur rôle peu brillant. Ils envisagèrent donc les objets sous un point de vue tout différent, et ils se déterminèrent, en traçant le Tableau politique de l'Europe, à montrer par-tout l'Autriche comme la seule Puissance ambitieuse, comme le seul poids qui menaçoit l'Europe, comme l'unique cause de tous les malheurs, de tous les revers, de tous les dangers et de toutes les humiliations de la France.

Enfin, accusant le système de 1756 de tous nos maux et de la perte de notre influence, ils cherchèrent à démontrer qu'en changeant ce système fédératif, et en améliorant notre Administration intérieure, la France reprendroit le rang qu'elle occupoit à l'époque brillante du règne de Louis XIV.

C'est précisément cet esprit de système que je me propose de relever dans les Notes que je joins à cet Ouvrage.

Ce n'est pas, je le déclare, que je

préfère l'Alliance de l'Autriche à celle de la Prusse, et que je doute plus de l'ambition de la Cour de Vienne que de celle de toute autre Cour; mais je condamne tout système tranchant. La Politique doit nécessairement varier, suivant les événemens, les temps et les hommes.

Si Favier, en écrivant et en s'efforçant de faire plier tous les faits à ses opinions, fut égaré par sa position et par l'esprit qui régnoit alors, d'autres circonstances concoururent à faire adopter avidement ses idées, lorsqu'on publia en 1792 ses Mémoires et ceux du Comte de Broglie. La guerre étoit déclarée contre l'Autriche; le feu révolutionnaire embrasoit toutes les têtes, et la haine contre l'Autriche étoit la passion dominante.

Aussi, dès que la première Édition de cet Ouvrage trouvé dans les papiers de Louis XVI, parut, elle fut accueillie avec transport. Le nom du Comte de

Broglie et celui de Favier garantissoient le mérite de ces Mémoires; leur objet étoit de nature à piquer la curiosité, à exciter l'intérêt général. On étoit impatient de voir dévoiler les mystères de ce Ministère secret, qui avoit si vivement alarmé les Ministres publics de Louis XV et de Louis XVI, et de comparer la politique connue du Cabinet de Versailles avec la politique cachée qui en combattoit les principes, et en contrarioit la marche.

L'esprit de mécontentement et d'opposition à la Cour, étoit alors presqu'universel. Les Français, ne prévoyant pas les malheurs qui accompagnent les grandes révolutions, blâmoient tout ce qui existoit, et s'élançoient, sur l'aile légère de l'espérance, dans un abîme dont leurs yeux éblouis ne voyoient pas la profondeur.

Les abus les plus faciles à corriger, quelques fautes en politique, relativement à la Hollande, fautes bien com-

pensées par la gloire de la Guerre Américaine, un déficit qui effrayoit alors, et dont on riroit aujourd'hui, paroissoient, à cette époque, des maux insupportables. On en attribuoit la plus grande partie au crédit d'une Reine dont la légéreté fut le principal défaut, et qui, par-là, ressembloit peut-être trop à la Nation dont la rigueur pour elle fut si barbare.

Comme cette Princesse étoit Autrichienne, tous les Français qui n'aimoient pas la Reine, voyoient avec humeur l'alliance des Cours de Versailles et de Vienne. On se rendoit populaire en blâmant cette union; et comme on savoit que Favier et le Comte de Broglie, loin de l'approuver, l'avoient toujours combattue, il étoit facile de prévoir le succès brillant de leurs Mémoires, lorsqu'ils seroient publiés.

Ce succès fut complet; l'Ouvrage fut enlevé. La passion du moment étoit tellement ardente, qu'il y auroit eu alors

de la folie à vouloir se permettre la plus légère observation contre les erreurs échappées à ces Politiques.

Lorsque, dans de certaines circonstances, un système quelconque est devenu une espèce de religion, toute critique est regardée comme une hérésie; et il faut attendre que les premiers feux du fanatisme soient éteints, pour lui opposer, avec quelque succès, les armes de la raison.

Ce temps est arrivé. Actuellement on ne rêve plus que tout l'argent de la France passe dans les coffres de l'Autriche : aucun Comité de Recherches n'imagine trouver par-tout des Comités Autrichiens. On discute aujourd'hui sans danger les intérêts de la France, et on ne risque plus d'être regardé comme contre-révolutionnaire et comme ennemi de l'État, lorsqu'on pense qu'en Politique, tout système inflexible qui ne souffre aucune modification, et qui ne se plie à aucune circonstance, est un charlatanisme aussi dangereux que celui

de

de ces médecins qui veulent appliquer un même remède à toutes les maladies.

Le Comte de Broglie avoit trop d'esprit, et Favier trop de connoissances pour croire sincèrement qu'on pût, au milieu de la fluctuation des Cabinets de l'Europe, et des variations de leurs forces et de leurs projets, établir un système fédératif permanent; ils devoient savoir qu'il n'existe, pour aucune Puissance, ni ami, ni ennemi naturel, que pour un temps plus ou moins long, et que les amitiés et les rivalités des Peuples doivent changer comme leur fortune et les caractères de ceux qui les gouvernent. Ce qu'on doit naturellement penser, c'est que le Ministère secret, imaginé par la méfiance du Monarque français, vouloit, pour se rendre utile, combattre le système du Ministère public. Si ce Ministère public avoit eu pour principe de s'allier avec la Prusse, par le même esprit d'opposition on auroit peut-être vu les Conseillers secrets du Roi présenter

le Tableau Politique de l'Europe sous d'autres points de vue, exagérer les inconvéniens de ce système, et développer tous les avantages qu'on pouvoit tirer d'une alliance avec l'Autriche pour le maintien de la Paix générale.

Quoi qu'il en soit, les Mémoires du Comte de Broglie, le Tableau Politique de Favier, et les Doutes de ce même Auteur sur le Traité de 1756, sont devenus des Ouvrages presque classiques aux yeux des nouveaux diplomates : le succès prodigieux qu'ils ont obtenu dans un temps où ils flattoient les préventions et les haines nationales, les a revêtus d'une autorité que je crois utile de combattre et d'affoiblir. Je ne nie point qu'ils n'aient un grand mérite, et qu'ils ne soient propres à avancer rapidement l'instruction des hommes qui se destinent à la carrière diplomatique. Mais, pour qu'ils puissent éclairer, et non égarer, il me semble nécessaire de faire distinguer les vérités qu'ils contiennent,

des erreurs qui s'y trouvent mêlées; de séparer les paradoxes des principes, et sur-tout de prémunir les Lecteurs contre cet esprit de système et de partialité, qui ne voit les objets que de profil, qui les montre toujours sous la même face, et peut soumettre l'art du Gouvernement à l'aveuglement des préjugés et des passions, tandis qu'il ne doit être assujetti qu'à de justes et impartiales combinaisons.

Un Politique, à Paris, ne doit se faire ni Espagnol, ni Anglais, ni Autrichien, ni Prussien, ni Russe, ni Turc; il doit être Français, et calculer les intérêts de son pays et les Alliances qui lui conviennent, selon les temps, la force respective des Puissances étrangères, et, sur-tout, selon le génie de ceux qui les conduisent.

C'est d'après cette opinion qui me paroît vraie, et dans cet esprit que je crois utile, que j'ai rédigé les Notes qu'on va lire. Mon objet, en combattant les assertions trop tranchantes de deux

Politiques justement estimés, n'est pas, je le répète, de prouver que le système de l'Alliance avec l'Autriche soit le meilleur pour nous, mais de démontrer qu'il a été trop légérement condamné; que des hommes de différent caractère, tels que le duc de Choiseul, le duc d'Aiguillon, M. de Vergennes et M. de Montmorin, ne l'auroient pas tous suivi, s'il n'avoit pas offert à la France quelques avantages; et qu'on métamorphose les principes les plus sages en erreurs nuisibles, lorsqu'on veut les trop généraliser et les appliquer à tous les temps, à tous les hommes et à toutes les circonstances.

La France n'est point une frêle chaloupe qui doive se traîner servilement sur la trace d'un bâtiment quelconque: cet immense et noble vaisseau doit avoir sa marche indépendante, et suivre librement les vents qui lui sont le plus favorables. Si la sagesse guide sa force, son heureuse navigation sera toujours respectée. *S.*

AVERTISSEMENT

(Imprimé en 1793 avec la Première Édition).

La *Correspondance Secrète* du Comte de *Broglie* avec Louis XV est une des plus singulières particularités de son règne. Ce Prince s'étoit livré à l'Alliance de la Maison d'Autriche. Mais, outre ses Ministres ostensibles, il en avoit de secrets qui lui représentoient les inconvéniens d'une trop grande extension de ce système de politique. Voilà l'objet des Correspondances des *Broglie*, des *d'Éon*, des *Vergennes* avec *Louis XV*, à l'insçu des *Choiseul* et des *d'Aiguillon*.

A l'avénement de *Louis XVI*, le Comte de *Broglie* lui rendit un fidèle compte de tout ce qui avoit rapport à ce Secret diplomatique. Nous publions ici les *Pièces authentiques*, qui renferment ce compte et de précieuses Anecdotes. Quant à la Correspondance elle-

même, elle a été brûlée : mais la partie la plus instructive et la plus savante, les *Conjectures raisonnées de Favier, sur les intérêts de la France avec les autres Puissances de l'Europe*[1], ont survécu à cette destruction : un seul manuscrit en existoit encore dans le Cabinet de *Louis XVI*.

Dans un temps où la Politique se traite à découvert, il est important de publier les Pièces curieuses qui font connoître les vues secrètes de tous les Potentats de l'Europe : c'est un nouveau bienfait de la Révolution.

Nous terminons notre second Volume[2] par des *Mémoires du Comte de*

[1] Ces *Conjectures* commencent à la page 211 du Tome I.

[2] La Première Édition de cet Ouvrage, qui a paru en 1793, n'avoit que deux volumes. La seconde Édition, publiée en l'an IX (1801), a été portée à trois, par les *Notes* et *Commentaires* de *L. P. Ségur* l'aîné, par un *Mémoire sur le Pacte de famille*, du même, et par les *Doutes sur le Traité de* 1756, de Favier; pièces dont elle a été augmentée. Ces *Doutes* se trouvent page 257 du Tome III.

Vergennes, *de M. Turgot* et autres Ministres, sur les époques les plus importantes du dernier règne. Quand on aura pris connoissance de ces divers matériaux, on verra que ce n'est pas sans fondement qu'en les réunissant, on a intitulé le tout : *Politique de tous les Cabinets de l'Europe, sous les Règnes de Louis XV et de Louis XVI.* Et qu'on n'imagine pas que c'est purement un recueil de vieille Diplomatie : il sera facile de se convaincre, qu'y compris même la Révolution, en grande partie, on trouve dans ces *Mémoires* et ces *Conjectures*, le germe de tout ce qui arrive aujourd'hui, et qu'on ne peut, sans les avoir lus, être bien au fait des intérêts, et même des vues actuelles des diverses Puissances de l'Europe.

AVIS DU LIBRAIRE.

L'OUVRAGE intitulé Politique de tous les Cabinets de l'Europe, *parut, pour la première fois, en deux volumes, en* 1793. *L'Éditeur ayant été forcé d'en trop accélérer la publication, cette première Édition en souffrit beaucoup : plusieurs Articles de la Section Ire étoient transposés dans la Section IIe; différens renvois dans le corps de l'Ouvrage étoient mal indiqués; la Table des Chapitres étoit incomplète et infidelle; enfin, des fautes typographiques s'y étoient glissées.*

Malgré toutes ces imperfections, l'Ouvrage fut aussi bien accueilli en France que chez l'Étranger, où il s'en fit plusieurs Contrefaçons détestables, par les nombreux contresens qu'on avoit ajoutés aux fautes primitives.

Dans la Seconde Édition et dans celle-ci, on a fait disparoître toutes ces irrégularités; tout a été remis à sa place. Elles sont aussi augmentées de beaucoup de Notes *et* Commentaires *de L. P. SÉGUR l'aîné, désignés par la lettre initiale* S; *des* Doutes et Questions sur le Traité de 1756, *par FAVIER, également accompagnés de* Notes *et* Commentaires *de L. P. SÉGUR; d'un* Mémoire sur le Pacte de Famille, *et de l'*Examen du Système fédératif qui convient le mieux à la France, *par le même; et enfin, d'une* Table alphabétique des Matières, *qui étoit indispensable. Ces améliorations donnent lieu de croire que cette nouvelle Édition sera bien reçue du Public.*

POLITIQUE
DE TOUS LES CABINETS
DE L'EUROPE,
PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI.

PIÈCES
ORIGINALES ET AUTHENTIQUES,
Concernant la Correspondance secrète du Comte de Broglie avec Louis XV.

NOTE HISTORIQUE
Envoyée par le Comte de Broglie à Louis XVI quelques jours après son avénement. (Mai 1774.)

Le comte de Broglie a été nommé ambassadeur de France (en Pologne), le 14 mars 1752.

Le surlendemain de sa nomination, M. le prince de Conti lui remit un billet de sa majesté, par lequel elle lui enjoignoit de se conformer à tout ce qui lui seroit prescrit par ce prince, et de lui en garder le secret.

Le comte de Broglie [1], novice encore dans les affaires politiques, fit quelque difficulté de recevoir, par une autre voie que celle du ministre, ces ordres du roi, dont l'exécution, d'ailleurs, lui paroissoit très-difficile.

M. le prince de Conti en rendit compte au roi, qui écrivit un second billet au comte de Broglie, pour lui ordonner de se conformer au premier.

De ce moment, le comte de Broglie obéit, et reçut par M. le prince de Conti les ordres secrets de sa majesté, et des instructions relatives à des projets qu'elle avoit sur la Po-

[1] Si les amis du comte de Broglie trouvent ma censure du ministère secret de Louis XV un peu sévère dans la suite de ces Notes, ils se rappelleront la répugnance qu'il témoigna lui-même, dans les premiers momens, pour la Correspondance secrète que lui proposoit le prince de Conti, et à laquelle il ne consentit que d'après l'ordre formel du roi. La résistance venoit d'un esprit juste, d'une ame élevée; le refus caractérisoit l'homme d'état éclairé, et la condescendance le courtisan soumis. *S.*

logne, et qu'elle jugeoit devoir cacher à ses ministres.

Il avoit eu le bonheur de les suivre à la satisfaction de sa majesté, et d'en amener les négociations presqu'au point désiré, lorsqu'en 1756, M. le prince de Conti demanda à sa majesté la permission de ne plus s'occuper de affaires politiques, sur lesquelles il avoit l'honneur de travailler avec elle en secret depuis 1740 ou 1741.

Ce prince remit, en conséquence, tous les papiers et chiffres qui y étoient relatifs, au sieur Tercier, alors premier commis des affaires étrangères, qui étoit admis à ce secret, et à qui le roi ordonna de les garder jusqu'à nouvel ordre [1].

Le comte de Broglie vint, par congé, en France, à la fin de cette même année 1756, et le sieur Tercier eut ordre du roi de lui tout communiquer. Il fut instruit par-là d'une correspondance secrète, entretenue ci-devant par le canal de M. le prince de Conti, et alors par

[1] Cette confidence oblige Tercier, premier commis, de tromper, ou le ministre qui le nomme et peut le révoquer, ou le roi qui lui livre ce secret. Cette immorale politique est d'un danger trop évident pour qu'on s'attache à en développer les inconvéniens. *S.*

celui du sieur Tercier, entre le roi et plusieurs de ses ministres en différentes cours.

Cette correspondance, dont la direction principale fut confiée dès-lors au comte de Broglie, a été continuée dans cette forme jusqu'à ce jour.

Quoique plusieurs personnes y aient été employées nécessairement, le fond en étoit toujours demeuré secret, et le comte de Broglie n'a pas connoissance qu'aucun des ambassadeurs, ministres ou secrétaires qui y ont été admis ou le sont encore, aient manqué à la fidélité qu'ils doivent à leur maître : mais quelques incidens particuliers ayant donné lieu de soupçonner qu'il existoit quelque relation secrète entre le roi et le comte de Broglie, il en est résulté des haines et des jalousies dont celui-ci a eu beaucoup à souffrir.

Quelques années avant la retraite de M. le duc de Choiseul, le comte de Broglie, croyant que son concours étoit absolument nécessaire au succès de quelques vues que sa majesté paroissoit avoir alors, eut l'honneur de proposer au roi de lui découvrir le secret de la correspondance. Sa majesté ne le jugea pas à propos ; et le comte de Broglie crut apercevoir qu'elle *regardoit comme nécessaire de*

se conserver un moyen d'être instruite, par plus d'un canal, des affaires politiques, comme elle disoit que Louis XIV l'avoit toujours pratiqué.

Il y a lieu de croire que madame du Barry, peu après son arrivée à la cour, avoit découvert cette correspondance, dont elle chercha à avoir l'aveu du comte de Broglie. Sa majesté, à qui il rendit compte que cette dame l'avoit assuré avoir vu de ses lettres, lui manda qu'en effet elle en avoit vu une, mais de ne pas s'en ouvrir davantage pour cela avec elle.

Le comte de Broglie a lieu de croire que c'est de ce moment que madame du Barry et M. le duc d'Aiguillon lui ont voué une mauvaise volonté, qui s'est d'abord exercée en secret, mais qui a fini par lui être funeste.

Le comte de Broglie avoit prévu que l'un et l'autre ne lui pardonneroient pas ses relations secrètes avec le roi; et il avoit eu l'honneur de proposer à sa majesté, au moment de la nomination de M. le duc d'Aiguillon aux affaires étrangères, de lui laisser connoître la correspondance secrète; mais sa majesté s'y refusa, comme elle l'avoit fait pour M. le duc de Choiseul.

Il a donc fallu se livrer au danger évident

qui étoit attaché au rôle assigné au comte de Broglie, de directeur de cette correspondance, et il n'a pas tardé à en éprouver les effets. Il a d'abord été averti, par un billet de la propre main de sa majesté, du 21 août 1773, des mauvais services qu'on lui rendoit auprès d'elle[1].

Il ignore tous les moyens qui ont été employés depuis pour tâcher de le rendre suspect, ainsi que M. le marquis de Monteynard, avec lequel il n'a eu aucune liaison : mais par tout ce que le comte de Broglie a pu recueillir dans l'éloignement où il est, il paroît que le roi, embarrassé d'avouer la correspondance

[1] Est-il rien de plus étrange que cet avis secret, donné par le roi, du péril que ses agens ne pourroient pas courir sans son ordre? Le prince trompe ses ministres, n'ose avouer ses amis, et se contente de les avertir des arrêts qu'on va exiger contr'eux de sa foiblesse. Au reste, Louis XV étoit dans l'habitude de distinguer deux personnes en lui : l'homme et le monarque. C'étoit lui qui disoit un jour, en apprenant un accident arrivé à Paris : « Si j'étois lieutenant de police, je ne souffrirois » pas qu'il y eût de cabriolet dans Paris ». Il fit avertir d'Éon, qu'un ordre du roi devoit le faire arrêter. Un jour, ayant gagné une somme assez forte et voulant en faire un emploi solide, il dit à l'homme chargé de sa cassette : « Ne placez pas cet argent-là sur le roi ; » on dit que cela n'est pas solide ». L'abbé Terray prouva que Louis avoit bien jugé le roi. *S.*

qu'il tenoit et vouloit tenir secrète, a regardé comme un moyen d'y parvenir, de saisir la lettre écrite, le 22 septembre, par le comte de Broglie au duc d'Aiguillon, pour le soustraire aux poursuites qu'on faisoit indirectement contre lui, en l'impliquant dans une procédure ténébreuse qui s'instruisoit à la Bastille, et qui ne tendoit à rien moins qu'à le faire regarder comme ayant une correspondance criminelle et des émissaires furtifs dans toutes les cours, pour y discréditer les opérations des ministres du roi, et allumer par-tout le flambeau de la guerre.

Sa majesté connoissoit tout le faux de ces imputations. Le comte de Broglie ne peut donc attribuer à d'autres motifs qu'au désir de sauver son secret, la résolution que prit sa majesté de l'exiler [1], puisqu'en même temps qu'elle lui donnoit une marque extérieure de

[1] L'exil, sous Louis XV, terminoit la carrière de chaque ministre. Le comte de Broglie, dont l'ambition étoit d'avoir le département des affaires étrangères, manqua toujours ce but de tous ses travaux; mais s'il n'obtint pas la place, il n'en fut pas moins exilé : c'est ce qui fit dire plaisamment au duc de Choiseul, qui voyoit passer sa voiture lorsqu'il alloit à Ruffec : « Voilà le comte de Broglie qui prend le ministère par » la queue ». *S.*

mécontentement, elle n'a pas cessé de l'honorer de sa confiance; qu'elle voulut bien même lui donner quelque connoissance de ce qui se passoit, et lui permettre d'informer les ambassadeurs et ministres admis à la correspondance secrète, du motif apparent de son exil, et leur faire renouveler l'ordre de la continuer. L'un d'eux ayant témoigné, après ce qui arrivoit au comte de Broglie, beaucoup de crainte de se trouver compromis, si sa correspondance que le ministre soupçonnoit, venoit à en être totalement découverte, sa majesté daigna elle-même le rassurer, et lui mander de sa propre main, que ce qui arrivoit au comte de Broglie ne devoit pas l'effrayer, qu'elle étoit satisfaite de ses services, et qu'elle désiroit qu'il continuât comme par le passé.

Le comte de Broglie doit avoir l'honneur d'observer à sa majesté que c'est M. d'Ogny qui retiroit de la poste et remettoit au roi les lettres des ambassadeurs ou ministres admis à la correspondance secrète, et que sa majesté les envoyoit au comte de Broglie par Guimard, garçon du château, par les mains de qui sa majesté faisoit aussi passer l'argent nécessaire pour les objets de dépense ordonnés par elle, et relatifs à cette correspondance.

Le

Le sieur Dubois-Martin, secrétaire du comte de Broglie, approuvé par sa majesté pour cette partie, recevoit et déchiffroit, avec quelques autres commis, toutes les dépêches; les extraits en étoient faits ensuite et envoyés au roi, ainsi que les déchiffremens, avec les projets de réponses auxquels sa majesté mettoit chaque fois son *approuvé*, après y avoir fait les changemens ou corrections qu'elle jugeoit à propos.

M. d'Ogny ignoroit, à ce qu'on croit, que ces lettres ou paquets fussent remis par le roi au comte de Broglie. Il est probable que cet intendant des postes en a actuellement entre les mains, que la maladie du roi n'aura pas permis de lui remettre. Il paroît convenable que sa majesté veuille bien donner l'ordre de les lui remettre à elle-même; elle jugera ensuite ce qui lui convient d'en faire.

Il existe vraisemblablement, parmi les papiers du feu roi, des choses relatives à cette correspondance, dont sa majesté trouvera peut-être à propos de s'emparer elle-même, pour pouvoir en prendre connoissance, et se déterminer sur un objet qu'il importe à la mémoire du feu roi de tenir secret, et qui peut intéresser sa majesté.

On suppose que Guimard peut indiquer l'endroit où le roi renfermoit ces papiers. S'ils étoient sous des scellés, et que sa majesté ne pût pas les retirer elle-même, on pense qu'elle pourroit ordonner qu'on les lui remît, ou charger une personne ayant sa confiance, de les recevoir lors de la levée des scellés ; ce qui peut mériter quelqu'attention de la part de sa majesté, à qui il paroîtra juste d'éviter d'exposer les personnes qui ont eu part au secret du feu roi, et qui pourroient se trouver compromises vis-à-vis des ministres, pour y être restées fidelles.

Le comte de Broglie supplie sa majesté de lui pardonner la longueur de cette note, devenue indispensable pour lui faire connoître la position où il se trouve depuis vingt-deux ans, et les raisons qui le mettent dans la nécessité de s'adresser directement à elle pour avoir ses ordres, ne pouvant les recevoir, par la voie des ministres, sur un objet qui ne leur est pas connu.

LETTRE

Du Comte de Broglie à Louis XVI.

SIRE,

J'AUROIS désiré de ne pas fatiguer votre majesté par une trop longue lettre; mais je réfléchis, en relisant celle que j'ai eu l'honneur de lui écrire hier, que j'ai oublié beaucoup d'objets dont il est nécessaire qu'elle soit instruite, et je lui demande la permission de le réparer.

Je commencerai par ce qui regarde le sieur d'Éon. J'imagine qu'il est possible que votre majesté en ait entendu mal parler, et qu'ainsi elle pourroit être étonnée de le trouver compris dans le nombre des personnes honorées de la confiance du feu roi. Je ne puis donc me dispenser de lui observer qu'il avoit été initié à la correspondance secrète du temps que M. le prince de Conti la dirigeoit. Il fut envoyé par ce prince à Pétersbourg, en 1756. Depuis, il fut choisi avec distinction par MM. les ducs de Praslin et de Nivernais, pour la négociation de la paix à Londres, en 1762; et alors le feu roi, ayant des vues

importantes sur l'Angleterre, lui ordonna de lui rendre des comptes directs. Il fut ensuite fait ministre plénipotentiaire en Angleterre, dans l'intervalle de l'ambassade de M. le duc de Nivernais à l'arrivée de M. le comte de Guerchy.

Il est apparent que c'est cette marque de confiance particulière [1] qui lui fit espérer qu'il seroit soutenu dans ses démêlés déplacés avec cet ambassadeur, qui, de son côté, y mit peut-être d'abord de la vivacité, et ensuite un peu de mal-adresse : mais cela n'excuse pas les torts du sieur d'Éon, dont l'extrême vivacité l'emporta outre mesure, et occasionna des éclats peu décens entre des personnes honorées des caractères dont ils étoient respectivement revêtus. M. le duc de Praslin employa, dans cette occasion, une sé-

[1] D'Éon est célèbre par son audace, son esprit et son activité. Employée publiquement, elle pouvoit être utile : mais Louis XV lui donna un rôle aussi équivoque que son sexe; et alors elle crut pouvoir tout oser impunément. Cet exemple auroit dû suffire pour montrer à la cour les inconvéniens de ce double ministère, qui armoit l'inférieur contre son supérieur, et qui rendoit ses intrigues excusables, puisque le prince lui-même, qui auroit dû les punir, en donnoit l'exemple contagieux. *S.*

vérité outrée, ui ne ramena pas le sieur d'Éon ; et le moment étoit arrivé où ce dernier, ne pouvant plus revenir en France, alloit se livrer au désespoir, et se trouvoit dans des embarras capables de le faire manquer à la fidélité qu'il devoit à sa majesté, et peut-être de divulguer le secret qui lui étoit confié ; ce qui auroit compromis, d'une manière fort scandaleuse, sur-tout dans un pays comme l'Angleterre, le nom sacré du feu roi. Je fus long-temps dans les plus grandes transes à cet égard. Je demandai à sa majesté ses ordres, et pris la liberté de lui représenter que tout étoit préférable à laisser connoître en Angleterre l'objet de la correspondance secrète. J'eus ordre, en conséquence, d'envoyer mon secrétaire à Londres. Il connoissoit le sieur d'Éon ; il le ramena un peu ; et enfin on convint qu'il resteroit à Londres chargé de donner des nouvelles ; mais il fallut lui assurer, de la propre main du feu roi, un traitement de 1000 livres par mois, dont il jouit depuis ce temps-là [1].

[1] Comment ne sent-on pas la honte d'un système qui oblige le gouvernement à payer des agens coupables, dans la crainte qu'ils ne révèlent un secret, dont on avoue que la divulgation seroit scandaleuse ! *S.*

Cet être singulier (puisque le sieur d'Éon est une femme) est, plus que bien d'autres encore, un composé de bonnes qualités et de défauts, et il pousse l'un et l'autre à l'extrême. Il sera nécessaire que j'aie l'honneur d'entrer à ce sujet dans de plus grands détails vis-à-vis de votre majesté, lorsqu'elle aura pris un parti définitif sur la correspondance secrète. J'ose, en attendant, prendre la liberté de la supplier de ne pas se déterminer entièrement sur son compte, sans avoir permis que je misse sous ses yeux mes respectueuses observations à cet égard. Je ne dois pas finir l'article du sieur d'Éon, sans avoir l'honneur d'observer qu'il écrit quelquefois des lettres en clair, signées *Williams Wolff*. C'est apparemment une de ces lettres que votre majesté aura trouvées non chiffrées. Il me semble, du moins, qu'il n'y a que lui et le sieur Desrivaux, consul à Raguse, qui soient dans le cas de ne pas chiffrer toutes leurs lettres.

Quoiqu'il puisse paroître prématuré, sire, à votre majesté, que je me permette de hasarder des réflexions sur des objets qui ne me regardent pas, je crois cependant que c'est un devoir indispensable pour moi de

mettre sous les yeux d'un maître de vingt ans, qui est déjà renommé par l'amour qu'il témoigne pour la vérité, toutes celles qu'il me paroît important de lui découvrir, et je regarderois comme un crime de les lui cacher.

Ce que votre majesté a eu la bonté de me dire de M. d'Ogny, me paroît donc mériter une observation de ma part. Je n'ai aucun reproche à faire à cet intendant des postes, dont je n'ai jamais entendu dire que du bien; et je serois fâché de donner de mauvaises impressions sur son compte: mais je ne dois pas celer qu'il étoit anciennement créature de M. le prince de Condé; qu'il a paru entièrement voué à madame du Barry, et par conséquent à M. le duc d'Aiguillon; qu'ainsi il n'est pas impossible qu'il ait suivi l'exemple de son prédécesseur et de son oncle, le sieur Janel, qui avoit fini par se livrer à M. de Choiseul, ce que le feu roi avoit bien su, et ne l'avoit gardé qu'à cause de son extrême vieillesse; car, dans une place comme celle-là, il faut absolument un homme qui ne soit qu'à son maître.

Votre majesté pourroit ne pas connoître encore la nature de cette place; elle ne sera peut-être pas fâchée d'en être instruite.

On a, de très-ancienne date, établi, à l'hôtel des postes, un bureau secret. M. d'Ogny en est aujourd'hui le chef, et a une douzaine de commis sous lui, pour ouvrir toutes les lettres, ou du moins celles qu'on suspecte, pour en tirer promptement des copies ou des extraits. Cette institution a eu pour principe d'instruire les rois et le gouvernement de tous les objets qui peuvent intéresser l'état, afin de pouvoir prévenir les événemens nuisibles au prince et au public. De ce bon principe, il a résulté, comme il arrive souvent, de très-grands inconvéniens pour les particuliers, et de-là conséquemment pour le maître. Les ministres ont regardé comme une chose essentielle, de mettre dans cette place quelqu'un qui leur fût affidé, afin de profiter des moyens de mettre des copies ou des extraits de lettres sous les yeux du roi, pour servir leurs passions, leur haine ou leur amitié. Il n'est même pas sans exemple, dit-on, que cela ait donné lieu à supposer les lettres entières [1], ou à en

[1] On assure que l'exil de M. de Maurepas, qui dura vingt-cinq ans, fut l'effet d'une semblable fausseté; et qu'un extrait infidèle de lettres interceptées, le fit accuser d'être l'auteur d'une chanson, dont Pont-de Veyle étoit le véritable auteur. Si jamais l'intérêt

faire des extraits, pour faire des crimes à des gens qui étoient innocens. La pureté du cœur de votre majesté doit se révolter à cet exposé, et lui faire, au premier coup-d'œil, regarder comme impossibles des actions si criminelles : mais il n'est pas moins nécessaire qu'elle s'efforce de croire que tout le mal est possible pour le prévenir ; et sa pénétration lui fera juger combien il lui importe de mettre dans cette place quelqu'un de la probité et de la fidélité duquel elle soit sûre. Il ne m'appartient pas de désigner personne ; je sais que le feu roi avoit eu des vues sur M. Durand, qui a toutes les qualités requises ; et la connoissance qu'il a des affaires politiques le rendroit plus propre à cette place qu'un autre, d'autant qu'il pourroit servir à mettre de l'ordre dans les papiers secrets de votre majesté, et lui procureroit toutes les connoissances qu'elle désireroit d'acquérir. Elle a sous

public peut exercer la violation du secret des lettres (ce que je suis loin de croire), au moins faudroit-il que le gouvernement vît les lettres dénoncées, en original et en entier : s'il les voit par copie ou par extrait, l'honneur, la vie et la liberté des particuliers dépendent des passions, ou même des caprices d'un commis. *S.*

la main un valet-de-chambre que je ne connois que de nom : c'est M. Thierry, de la probité duquel tout le monde parle bien. Elle peut savoir s'il est propre à ce poste ; et alors il seroit facile de donner à M. d'Ogny un dédommagement dans une des premières places de la finance. Si, au contraire, elle croit devoir le garder, j'ose lui observer la nécessité de lui parler en maître, et de lui commander sérieusement de ne rendre aucun compte à personne, même à des ministres, que par ses ordres, en mettant d'ailleurs de la délicatesse jusqu'au scrupule dans une place où l'on peut disposer du secret de tous les citoyens.

Votre majesté aura vu, dans la première lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, que je ne lui ai pas caché que je croyois avoir à me méfier beaucoup des mauvais offices de M. d'Aiguillon. J'ose me flatter qu'elle trouvera mes défiances excusables, quand elle aura pris lecture du billet du feu roi, du 21 août 1773, et des autres dont je prends la liberté de mettre ici la copie sous ses yeux, avec quelques notes pour y servir d'explication. Cela me fait espérer qu'elle daignera puiser, dans d'autres sources que celles de ce

ministre, les notions qu'elle se propose de prendre sur les causes de mon exil. Si je ne me trompe, la réunion des différens billets du feu roi prouve jusqu'à la démonstration, qu'il n'y en a jamais eu d'autres que le désir qu'a eu sa majesté de cacher un secret qu'il voyoit que son ministre, aidé par madame du Barry, dont il étoit le conseil et le maître, vouloit lui arracher; et certainement ma lettre à ce même ministre, qu'il a plu au feu roi de donner pour raison de ma disgrâce, dans celle qui me l'a annoncée, n'auroit pas été suffisante pour me faire perdre, même ostensiblement, ses bontés. Aussi votre majesté verra qu'à l'exception de mon rappel qu'elle étoit embarrassée d'effectuer, elle continuoit à me donner des marques précieuses de sa confiance, jusqu'à accorder tout ce que j'ai eu l'honneur de lui demander depuis mon exil, quoique mes instances fussent motivées sur la nécessité d'un dédommagement à donner des persécutions que l'honneur d'être admis à sa confiance faisoit éprouver [1].

[1] Si les horreurs dont nous avons été témoins et victimes, n'avoient pas effacé notre mécontentement des anciens abus, quelle indignation n'éprouverions-nous pas, en voyant un homme d'honneur oublier

C'est à la haute sagesse de votre majesté à lui inspirer les moyens bien difficiles de pénétrer la vérité. Je suppose qu'il existe quelques personnes dignes de sa confiance ; le public s'étoit réjoui d'entendre nommer dans ce nombre le vertueux comte du Muy : mais si elle l'avoit placée dans quelques-uns des anciens ministres du feu roi, je ne croirois pas manquer de respect à la place qu'ils occupent, en avouant à votre majesté que j'aurois lieu de craindre des préventions de leur part. Ils me soupçonnent tous d'avoir été honoré de la confiance secrète du maître ; il n'y a pas de ministres qui pardonnent ce crime-là, d'autant qu'ils craignent qu'on n'en profite pour les desservir. Si elle daigne jeter les yeux sur mes lettres au feu roi, elle verra cependant que je n'en ai jamais fait cet usage. Je désire fort qu'elle me permette de les lui présenter moi-même, car je ne puis les remettre qu'à elle,

assez sa fierté, pour se trouver honoré de la confiance secrète d'un roi qui le désavoue et l'exile publiquement, dans la crainte de déplaire à sa maîtresse et à son ministre ! On trouveroit la clef de beaucoup de malheurs et de grands événemens, en approfondissant ces petites intrigues, ces étranges foiblesses, et cette habitude de fausseté qui en est inévitablement la suite. *S.*

puisque ces lettres qui sont en grand nombre, ainsi que celles du feu roi et ses instructions ou ordres, font toute ma sûreté. Elle ne voudra pas que je risque, en les remettant à quelqu'un d'inattentif ou mal-intentionné, qu'on y suppose des choses qui ne s'y trouvent pas, ce qu'il faut que je sois toujours en état de prouver. C'étoit, sire, pour assurer ce dépôt, et constater les objets d'une correspondance multipliée pendant vingt-deux ans, que j'avois pris la liberté de la supplier de me permettre de me rendre à ses pieds : mais si les preuves que j'ai l'honneur de lui envoyer de ma fidélité, de mon innocence, et de la persuasion même que le feu roi en avoit, ne lui paroissoient pas suffisantes, j'oserois lui proposer de me rendre de Ruffec à la Bastille, où je resterois jusqu'à ce qu'elle eût pris les éclaircissemens les plus étendus sur ce qui me regarde. Quoiqu'à la Bastille, je serois à portée de recevoir les ordres de votre majesté, et de communiquer toutes les preuves de la pureté de ma conduite à qui il lui plairoit d'ordonner. Je n'ai nulle liaison avec M. de Sartines, qui est le commissaire naturel de la Bastille; mais si elle a confiance en ce magistrat, cela confirmera la bonté de sa réputation. J'ai de plus été ins-

truit que, dans le temps où M. le duc d'Aiguillon fit mettre à la Bastille les sieurs de Ségur [1], Favier et Dumourier, sur des soupçons dans lesquels il vouloit envelopper M. de Monteynard et moi, ce ministre fit nommer MM. de Marville, conseiller d'état, et de

[1] Le Ségur, dont il est question dans cet Ouvrage, n'étoit point, comme on l'avoit dit, de la famille de l'ex-maréchal de Ségur : c'étoit un pauvre officier assez intelligent et fort actif, mais plus propre à l'intrigue qu'à la politique. Il fut, dans la suite, lieutenant de roi de Péronne; il alla depuis en Espagne, où quelque démarche inconsidérée le fit mettre en prison. Il refusa long-temps d'en sortir, lorsqu'on voulut lui rendre la liberté. En examinant les caractères de la plupart des agens du ministère secret, on voit plus de cerveaux ardens que de têtes sages, plus d'aventuriers que d'hommes d'état; et cela devoit être. Les hommes prudens auxquels on confioit ce redoutable secret, en sentoient tout le poids et le danger, ne le recevoient qu'avec répugnance, et se retiroient dès qu'ils en trouvoient la possibilité. Toute mission qui n'est pas avouée, n'est recherchée que par des hommes qui craignent de n'en pas avoir d'autre, et qui veulent à tout prix satisfaire leur ambition. On a vu plus haut la résistance du comte de Broglie aux instances du prince de Conti : on peut lire, dans la Correspondance de Mirabeau, combien il étoit honteux et dégoûté du rôle qu'il jouoit, et avec quelle ardeur il désiroit d'en sortir et de prendre un caractère public. *S.*

Villevault, maître des requêtes, pour commissaires de cette pitoyable affaire ; et M. de Sartines en fut d'abord exclu. Cette exclusion lui fit honneur dans le public, en prouvant qu'on ne le croyoit pas propre à servir l'animosité de personne ; cependant il demanda à faire les fonctions de commissaire-né de la Bastille. Sa majesté l'accorda, et lui dit même que, s'il n'avoit pas été nommé d'abord, c'est qu'on avoit dit qu'il étoit malade, et qu'il étoit chargé de trop d'autres affaires. Votre majesté peut juger par ce détail, qu'on n'avoit pas envie d'avoir un témoin tel que M. de Sartines. Pour moi, sire, je le désire, et je n'en redoute aucun dans l'examen de toute ma vie. Je regarderai même comme une grâce qu'il soit fait, pourvu que sa suprême justice ordonne qu'on me communique les accusations pour que j'y puisse répondre ; et j'ose espérer que cet examen ne pourra que me procurer le bonheur d'être estimé de mon nouveau maître, comme je l'étois de l'ancien ; alors je n'aurai rien à désirer. Si votre majesté craignoit de commencer son règne par un acte qui eût l'air de la sévérité, quoique je le reçusse comme une faveur, elle pourroit seulement me permettre de me rendre à Paris, sans m'accorder encore la grâce que je désire

le plus vivement, qui est de pouvoir aller mettre à ses pieds l'hommage de mon respect et de mon obéissance. J'y serois au moins à portée de recevoir et d'exécuter ses ordres; je pourrois rassembler tous les papiers et documens de la correspondance secrète que j'ai mis en différens dépôts, de peur qu'on ne les fît enlever chez mon secrétaire. Je ferois les notes capables de donner à votre majesté une idée de chaque objet; je mettrois le tableau de tout ce travail sous ses yeux; enfin, je ferois préparer, par le sieur Dubois-Martin, les comptes des dépenses faites par ordre du feu roi. Tout cela ne peut pas être fait en mon absence; et il sera indispensable qu'elle ait réuni toutes ces notions, pour prendre avec connoissance de cause le parti qu'elle jugera convenable sur cet objet.

Votre majesté voudra bien remarquer que ce n'est pas le désir de sortir de la situation où je suis, qui m'engage à prendre la liberté de lui proposer de me rendre à la Bastille, ou de fixer mon exil à Paris; c'est uniquement le bien de son service qui me fait préférer ce changement de position au séjour de ma terre. Je crains seulement que votre majesté ne trouve quelque difficulté à paroître s'occuper

de

de moi, de crainte de faire connoître la correspondance qu'elle m'a permis d'entretenir avec elle. Cette réflexion me fait prendre le parti de prier mon frère de remettre, avant son départ, un mémoire à votre majesté, pour la supplier de mettre fin à ma disgrâce. Elle sera alors autorisée à faire la réponse qu'elle jugera à propos, sans que cela donne aucun soupçon; et quelle qu'elle soit, je la recevrai avec le respect et la soumission que je dois.

Je crains, sire, d'abuser de la patience de votre majesté au milieu des occupations importantes dont elle est accablée. J'imagine cependant qu'elle désire d'être instruite de tout; et ce qui m'intéresse personnellement est lié à tant d'autres objets dignes de son attention, que j'ose espérer qu'elle excusera la longueur de cette lettre; je suis même encore obligé d'y joindre une observation.

J'ai lieu de croire que M. le comte de Mercy, qui me témoignoit cependant beaucoup d'amitié, croyant apparemment suivre en cela les intérêts de sa cour, a favorisé les desseins de M. d'Aiguillon contre moi, ce ministre l'ayant assuré que j'employois l'accès que me donnoit la correspondance secrète auprès du feu roi,

pour rompre [1] l'alliance avec la cour de Vienne; et j'ai lieu de craindre, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer à votre majesté, qu'on n'ait donné, par le moyen de cet ambassadeur, les mêmes impressions à la reine. Je dois donc vous faire, sire, les plus respectueuses instances de suspendre votre jugement sur ce qui pourra vous revenir de la part de M. le comte de Mercy, jusqu'à ce que j'aie pu mettre sous vos yeux les preuves évidentes de la fausseté de cette accusation. Si j'étois dans l'opinion qu'il fût utile à vos intérêts de rompre cette alliance, je ne balancerois pas à le dire

[1] Ici on doit convenir que la position critique du comte de Broglie l'empêche d'être sincère. M. de Mercy ne se trompoit pas, en croyant que la correspondance secrète avoit pour but de changer le système politique de la cour de France, et de l'amener à renoncer à l'alliance autrichienne. Tout ce qu'on va lire par la suite le prouve; et l'ambassadeur faisoit son métier, en cherchant à affoiblir le crédit de ceux qui combattoient ses vues. Mais il étoit triste qu'on se crût obligé de se défendre d'une opinion politique comme d'un crime. C'étoit certes un tort de la reine; mais, depuis, les hommes qui le lui ont reproché, l'ont imitée avec une terrible exagération, et ceux qui ont contredit leurs opinions politiques, ont perdu, non pas seulement leur crédit, mais leur fortune, leur liberté et leurs têtes. *S.*

à votre majesté ; je ne craindrois pas même de le dire à la reine elle-même, qui sûrement n'a rien de plus cher que les intérêts d'une couronne qu'elle porte, sire, si glorieusement avec vous et qui est d'autant plus sûrement attachée à la France qu'elle a déjà réuni tous les cœurs de la nation. Elle ne me feroit sûrement pas un crime de dire ce que je pense : mais j'ose espérer que votre majesté voudra bien me servir un jour d'avocat auprès de son auguste épouse, lorsqu'elle connoîtra toute ma conduite. C'est le seul objet de mon ambition, ainsi que de pouvoir la convaincre du zèle ardent que j'aurai toujours pour son service, d'un attachement inviolable pour sa personne sacrée, et du très-profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

De votre majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Cte DE BROGLIE.

A Ruffec, le 30 mai 1774.

P. S. Au moment où cette lettre alloit partir, j'en reçois, sire, plusieurs de Paris, où l'on me mande, comme une nouvelle publique, que M. d'Aiguillon répand que votre majesté doit aller à Versailles, *pour chercher*, dit-il, *une correspondance de dix-huit ans de M. le comte de Broglie avec le feu roi*; et sur cela, il se répand en plaisanteries sur l'utilité dont elle m'a été. Il paroît que ce ministre veut tâcher d'ébruiter encore cette correspondance, soit pour en dégoûter d'avance votre majesté, soit pour lui persuader que c'est par moi qu'elle est connue. J'espère qu'elle daignera me rendre justice à ce sujet. J'ai gardé le silence, du temps du feu roi, quoique ma justification fût attachée à dévoiler le secret; et je le garderai tant qu'elle l'ordonnera. Quant à ces papiers, j'ignore si sa majesté a gardé dans ses armoires tous les papiers, mémoires, cartes et plans que je lui ai fait passer : il y en a de l'année 1765 ou 1766, sur l'Angleterre; avec des cartes renfermées dans de longues boîtes de fer blanc. Ces objets devroient être renfermés bien précieusement. Si M. le duc d'Aiguillon pouvoit les avoir, il les communiqueroit peut-être à mylord Stormont, pour gagner toutes les cours étrangères, ce dont

il est fort occupé. Il y a aussi mon travail de l'année dernière, qui est le commencement d'un système général de politique, dont la troisième partie n'a pas été faite. Le feu roi a gardé les mémoires, et m'a renvoyé seulement les lettres d'accompagnement qui ne devroient pas en être séparées. Si votre majesté trouve tous ces papiers, j'oserois la supplier de me les renvoyer pour les mettre en ordre, et les lui faire ensuite repasser avec les lettres d'accompagnement qui y sont nécessaires pour connoître l'esprit de tout ce travail.

EXTRAIT

D'un Mémoire envoyé par le Comte de Broglie à Louis XVI, le 9 Juin 1774.

Sa majesté est déjà instruite que M. le prince de Conti a été chargé, le premier, de diriger la correspondance politique secrète, que le feu roi a entretenue jusqu'à sa mort. Il n'est pas possible au comte de Broglie d'en indiquer précisément l'origine ; mais il est apparent qu'elle a commencé en 1743 ou 1744.

M. le cardinal de Fleury avoit eu la confiance exclusive du feu roi, depuis le commencement de son règne, jusqu'à sa mort arrivée au commencement de l'année 1743. Madame de Châteauroux parut alors prendre beaucoup d'ascendant sur l'esprit du maître, et son premier soin fut vraisemblablement d'empêcher qu'il ne fît un premier ministre. Les départemens restèrent donc indépendans les uns des autres, et celui des affaires étrangères étoit occupé par M. Amelot de Chaillou. Il est apparent [1] que madame de Châteauroux inspira au feu roi l'idée de consulter sur la politique M. le prince de Conti, avec qui elle étoit fort liée. Ce qu'on croit de certain, c'est que ce fut à peu près à cette époque qu'on le vit commencer à travailler avec le roi, et y porter, toutes les semaines, des porte-feuilles pleins de papiers dont aucun ministre n'avoit connoissance.

Madame de Châteauroux mourut en 1744 ou au commencement de 1745, après avoir été

[1] L'origine de la correspondance secrète en indique les motifs et en prouve assez les inconvéniens. La rivalité d'une maîtresse du roi et des ministres la fait naître; vingt ans après, l'intimité d'une autre maîtresse et d'un ministre en fait exiler et emprisonner les agens. *S.*

éloignée vers le milieu de l'année 1744, à l'époque de la maladie du feu roi à Metz. Il ne parut pas que cela apportât aucun changement à la faveur de M. le prince de Conti, qui conserva son travail, et eut le commandement de l'armée en Allemagne, en 1745.

Ce fut au commencement de cette année qu'il arriva un certain nombre de seigneurs polonais à Paris, chargés de la procuration de quelques autres, pour offrir à ce prince leur désir pour son élection éventuelle à la couronne de Pologne. Le roi permit à M. le prince de Conti d'écouter ces propositions, et de faire toutes ses dispositions en conséquence. Il falloit beaucoup de travail pour préparer les moyens de cette élection : c'est ce qui donna lieu à la formation du système général de politique, dont M. le prince de Conti fut l'auteur.

On ne peut pas disconvenir qu'il n'eût été fait conformément aux véritables principes, et selon les intérêts de la France. Il consistoit à garder en Europe l'équilibre établi par les traités de Westphalie, à protéger les libertés du corps germanique, dont la France étoit garante par ses traités ; à lier, par un autre traité perpétuel, la Turquie, la Pologne, la Suède et la Prusse, sous la médiation, et ensuite avec

l'accession de la France ; et enfin, à séparer, par ce moyen, la maison d'Autriche d'avec la Russie [1], en rejetant cette dernière dans ses vastes déserts, et la reléguant, pour les affaires, hors des limites de l'Europe.

M. le prince de Conti, malgré sa faveur et la confiance dont il étoit honoré, n'étant pas admis au conseil, on sent combien cela devoit diminuer son influence dans les affaires d'état, d'autant que M. le maréchal de Noailles, qui y jouoit un des principaux rôles, étoit fort attentif à contrecarrer les idées qu'il pouvoit supposer que le roi recevoit indirectement. Cela rendit nécessaire à M. le prince de Conti de proposer l'établissement d'une correspondance secrète. Il la présenta apparemment sous le point de vue de l'*utilité que sa majesté retireroit d'être instruite par plusieurs voies*

[1] Voici un des plus étranges raisonnemens qu'on puisse faire en politique. On veut *séparer* la Russie de l'Autriche ! et pour opérer cette séparation, on propose l'alliance de la France avec la Turquie, la Prusse, la Pologne et la Suède. Une telle alliance a certainement de grands avantages; mais il est évident que son premier effet auroit été de forcer l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, non pas à se séparer, mais au contraire à s'unir intimement. *S.*

différentes, et d'être, par-là, plus sûre de la vérité.

Cet établissement se fit à mesure que M. le prince de Conti put contribuer à la nomination des ministres dans les cours étrangères. Il paroît cependant que cette correspondance ne prit une véritable consistance qu'après la paix de 1748, sous le ministère de M. le marquis de Puisieux, qui avoit remplacé M. le marquis d'Argenson, successeur de M. Amelot.

Dans les arrangemens qui se firent dans les différentes missions, M. le prince de Conti fit placer M. le comte des Alleurs à Constantinople, M. le marquis d'Avrincourt en Suède, M. le chevalier de la Touche à Berlin; et il avoit précédemment procuré l'ambassade de Pologne à M. le marquis des Issarts, avec qui il avoit des liaisons d'amitié dès le collége.

Parvenu à ce point, M. le prince de Conti se trouva le maître de diriger toute la politique du Nord, qui entraînoit, pour ainsi dire, celle de toute l'Europe.

Il y trouva d'autant plus de facilité, que M. le marquis de Puisieux, sans avoir en vue la couronne de Pologne pour M. le prince de Conti, avoit d'ailleurs à peu près les mêmes principes politiques qui étoient suivis par ce

prince. M. de Puisieux étoit un ministre parfaitement intentionné, et avoit aussi plus de capacité qu'on ne lui en accordoit généralement. On lui doit la justice de dire qu'il a rempli sa place avec honneur pour lui, et utilité pour son maître, et qu'en la quittant, il a laissé la France jouissant de la juste considération qui lui appartiendra toujours lorsqu'elle sera bien gouvernée.

Madame de Pompadour, admise à la cour dès 1745, 1746, ne tarda pas à y prendre une influence aussi funeste qu'absolue. Quoiqu'elle eût été présentée par madame la princesse de Conti, de qui le feu roi avoit exigé cette marque de soumission, elle ne procura pas à son fils l'amitié de la nouvelle favorite; elle vit avec jalousie le travail de ce prince dont le feu roi lui fit toujours un mystère, et elle ne le pardonna pas à M. le prince de Conti.

Madame de Pompadour mit inutilement tout en usage pour le découvrir; et la résistance que le comte de Broglie qu'elle soupçonna d'en être instruit, fit à ses volontés, a été la cause de la haine dont elle l'a poursuivi jusqu'à sa mort.

Elle sentit que tant qu'elle n'auroit pas pris, pour ainsi dire, le timon des affaires, en met-

tant au département des affaires étrangères un de ses favoris, elle n'influeroit qu'indirectement sur cette partie.

Pour y parvenir, on lui persuada qu'il falloit faire une révolution générale dans le système de la politique de l'Europe. On a supposé que cette idée lui fut suggérée par M. l'abbé de Bernis. Ce qui est certain, c'est que sa majesté, ennuyée du peu de sûreté et de la *despoticité* qu'elle avoit éprouvée de la part du roi de Prusse depuis 1741, qui fut le commencement de l'alliance avec ce prince, adopta sans peine les principes qui tendoient à former des liaisons contre lui, donna ordre à M. l'abbé de Bernis de suivre et de terminer la négociation qui fut suivie sur cet objet avec M. de Stahremberg; et le traité fut signé à Versailles, le 1er mai 1756, par M. de Rouillé qui, précédemment, n'en avoit eu aucune connoissance.

Madame de Pompadour se trouva alors au suprême degré de la puissance; elle joua le rôle de premier ministre, et s'occupa de placer aux affaires étrangères celui qui avoit conduit cette révolution.

Il faut avouer que la tournure des affaires générales de l'Europe avoit aussi contribué beaucoup à amener cet événement. Le roi de

Prusse, entraîné par son caractère, avoit cru pouvoir manquer, pour ainsi dire, au roi en se permettant des plaisanteries déplacées sur madame de Pompadour [1]; cela avoit influé sur les affaires, comme cela arrive toujours malheureusement. La rupture des Anglais mettant dans la nécessité de se concerter avec ses alliés ou d'en faire de nouveaux, le roi de Prusse croyoit qu'on avoit besoin de lui, et se rendit

[1] Il est vrai que l'esprit satyrique du grand roi de Prusse, en aigrissant deux femmes contre lui, l'impératrice Elisabeth et madame de Pompadour, l'exposa à de grands dangers. Jamais on n'a payé plus cher des épigrammes; mais le ressentiment de la maîtresse du roi seroit resté sans effet, s'il n'avoit pas donné d'autres prétextes pour s'armer contre lui. Il avoit deux fois fait la paix avec l'Autriche, sans consulter la France; et enfin, il s'allia avec les Anglais au moment où Louis XV lui envoyoit le duc de Nivernais, pour lui proposer un nouveau traité d'alliance.

Ainsi ce n'est point le traité de 1756 avec la cour de Vienne, qui doit étonner; l'ambition de Frédéric, ses grands talens et ses liens avec la cour de Londres, devoient décider la politique française à le surveiller, à le contenir, à l'empêcher de changer la face de l'Europe par de grandes conquêtes. Mais on ne se borna pas à suivre ce but raisonnable; et consultant plus la passion que la raison, la France voulut détruire la Prusse, dont l'existence est si nécessaire pour servir de digue à

très-difficile ; enfin, voyant qu'on ne cédoit point à ses volontés, il fut le premier à faire un traité avec nos ennemis. Madame de Pompadour ne manqua pas cette occasion, et le traité de Vienne fut conclu.

M. le prince de Conti fut scrupuleusement éloigné de la confidence de cette négociation, qui détruisoit en un jour son travail de douze années, qui, ayant été continué avec soin, eût eu un succès complet. Les négociations suivies, sous sa direction, dans les cours de Constantinople, Warsovie et Stockholm, avoient parfaitement réussi. Le roi de Prusse avoit lui-même concouru à tout ce qu'on désiroit de lui pour cette partie. Les événemens des diètes de 1752 et 1754 en Pologne, où le comte de Broglie avoit été ambassadeur en 1752, avoient tourné à l'avantage du parti français ; et on étoit au moment de former une confédération propre à assurer l'élection désirée également par les Po-

la puissance des Russes et des Autrichiens. Ce fut là la faute capitale : heureusement le génie de Frédéric la répara. Il sortit vainqueur de cette crise terrible; et frappé du danger qu'il avoit couru, il eut inutilement pour but, le reste de sa vie, de rompre une alliance qui, non-seulement l'avoit arrêté dans ses projets, mais qui même avoit failli lui faire perdre son royaume. *S.*

lonais et par le roi. La Russie et l'Angleterre avoient perdu tout leur crédit dans cette république, et l'influence de la France y étoit montée au point le plus désirable.

Dans de pareilles circonstances, M. le prince de Conti paroissoit ne devoir pas craindre que la direction de la politique lui fût ôtée. Il dut donc être étonné de l'événement; il espéra de pouvoir en être dédommagé par le commandement des armées, dont il avoit eu une ancienne promesse dans les termes les plus formels. Madame de Pompadour trouva encore le moyen de la faire éluder; et ce fut ce dernier coup qui détermina ce prince à remettre à sa majesté la direction de la correspondance secrète, et à renoncer entièrement aux affaires.

LETTRE

De Louis XVI au Comte de Broglie.

(Juin 1774.)

Je vous ai marqué, monsieur, par ma dernière lettre, la conviction où j'étois de votre innocence par rapport à l'affaire de la Bastille. J'attends de votre soumission et de votre fidélité, que vous ne chercherez pas à réveiller

une affaire que je veux qui soit oubliée ; en conséquence, j'ai ordonné qu'on me rapportât la procédure et toutes les copies du rapport pour être brûlées ; et s'il en restoit encore, elles doivent être regardées comme de nulle valeur.

(Transcrit, sur une minute, de la main de Louis XVI.)

Nota. Il paroît que le roi écrivit au comte de Broglie, le premier du même mois, une première lettre, par laquelle il lui ordonnoit de mettre fin à la correspondance secrète, et, comme dans celle-ci, de brûler les procédures de la Bastille. (*Voyez la Pièce suivante.*)

LETTRE

Du Comte de Broglie au Roi.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont il a plu à votre majesté de m'honorer le 6 de ce mois. Elle daigne prévenir les souhaits que je formois depuis long-temps, en me donnant l'ordre de mettre fin à la correspondance secrète, suivie par ceux du feu roi. Je n'aurois pas osé, sire,

le solliciter dans ces premiers momens, votre illustre aïeul me l'ayant constamment refusé en différens temps. Mais, en me conformant aux ordres de votre majesté, je crois qu'il est de mon devoir de mettre sous ses yeux les observations respectueuses que je prends la liberté de joindre à cette lettre. J'espère qu'elles lui feront connoître la nécessité qu'un travail aussi long soit examiné dans le silence par quelque ministre d'état, afin d'en rendre compte à votre majesté. Ce sera ensuite à elle à juger de son importance. Le sceau de votre approbation sacrée, sire, joint à celle dont le feu roi a toujours honoré ce travail, ne me laissera plus rien à désirer, et c'est la récompense la plus flatteuse que j'ambitionne. Cependant, pour la mériter plus sûrement encore, je crois indispensable que les détails en soient scrupuleusement examinés par des ministres aussi vertueux que ceux que votre majesté vient de choisir. Cela exige du temps, et celui de votre majesté est trop précieux pour que j'ose lui demander d'en prendre la peine. Je la supplierai seulement de trouver bon que j'aie l'honneur de lui présenter moi-même les pouvoirs et les autorisations que j'ai eus de la main du feu roi, tant pour moi, que pour ceux

qui

qui ont travaillé, sous ma direction, dans cette partie.

Votre majesté, ayant alors une conviction entière de ma fidélité, de mon zèle, et une connoissance parfaite du genre de confiance dont j'étois honoré de la part du feu roi, son auguste aïeul, daignera m'en donner une assurance de sa main, et je recevrai, par cet acte de bonté, la digne récompense et le fruit de mes longs travaux, pour lesquels j'ai constamment sacrifié ce que j'ai de plus cher dans le monde.

Je ne peux me dissimuler que ma réputation a été cruellement compromise, sur-tout dans ces derniers temps, par les imputations d'intrigues dont j'ai été accablé. Il m'est impossible de n'en pas trouver la preuve dans la propre lettre dont votre majesté m'a honoré le 6 de ce mois. Je vois qu'elle regarde comme une précaution utile pour moi de brûler tout ce qui a trait à cette correspondance, et qu'elle attache à la sincérité avec laquelle j'exécuterai ses ordres, et au soin que je prendrai de ne me mêler désormais d'aucune affaire, la permission de revenir à la cour.

Pourrois-je, sire, être affligé d'une manière plus sensible par mon maître? et me seroit-il

possible de résister à un pareil malheur, si je n'étois pas assuré qu'il ne tardera pas à connoître la vérité ?

Loin de regarder comme un avantage celui de brûler tous les papiers de la correspondance secrète, je regarderois comme le souverain des malheurs d'y être condamné, malgré la confiance qu'elle daigne me marquer en s'en rapportant à moi seul pour l'exécution de cet ordre. J'ai besoin, sire, de témoins irréprochables de ma conduite passée, qui me mettent en même temps à l'abri d'être accusé à l'avenir d'avoir conservé des traces des objets que votre majesté paroît vouloir anéantir. Il m'est encore plus essentiel que ces mêmes témoins puissent répondre à votre majesté que je ne me suis mêlé d'aucune affaire depuis quarante ans que je suis dans le monde, et qu'il n'y a jamais eu que ce travail que le feu roi m'a ordonné de suivre, qui m'ait donné l'air d'avoir des relations qu'on a dépeintes comme suspectes. Mais quand votre majesté se sera convaincue qu'en cela je ne faisois qu'un acte d'obéissance vis-à-vis de mon maître, dont je l'ai même supplié plus d'une fois de me dispenser, en me permettant de remettre cette correspondance à ses ministres, j'ose espérer

qu'elle ne sauroit approuver les menées qui ont été faites contre moi; que les marques précieuses de son estime serviront de consolation à mes peines; qu'elle poussera sa bonté infinie jusqu'à détruire elle-même les impressions défavorables qu'on a cherché à donner à sa majesté la reine, et qu'elle voudra bien enfin regarder ces marques de bienfaisance, comme un des actes de justice qui ont déjà caractérisé les premiers momens de son avénement au trône.

Je ne saurois être assez malheureux, sire, pour que le cœur de votre majesté soit inaccessible à mes respectueuses représentations. Elle sentira, sans doute, qu'en laissant subsister la disgrâce où je gémis depuis tant de temps, elle me flétriroit aux yeux de toute l'Europe; j'y serois regardé comme un vil intrigant, tandis que ce n'est que par un excès d'amour et d'obéissance pour votre auguste aïeul, que je me suis soumis [1] momentanément à en supporter l'apparence. Cette soumission peu com-

[1] Si quelques ambitieux peuvent jamais être tentés de se charger de mission secrète, cet exemple doit suffire pour les arrêter. Le comte de Broglie, homme considéré par son rang, sa fortune et ses talens, reste soupçonné, accusé. Il avoue que, par obéissance, il a supporté le chagrin de passer pour un intrigant,

mune auroit été au-dessus de mes forces, sans la certitude où j'étois que le feu roi ne m'en estimoit que davantage : mais je ne saurois soutenir le moindre doute sur mon compte de la part de votre majesté.

Qu'elle daigne donc commencer par m'ôter le vernis odieux dont la prolongation de ma disgrâce me terniroit, et dont elle regretteroit sûrement elle-même d'être la cause, quand elle verra combien peu je l'ai mérité. Faites de moi, sire, tout ce que vous voudrez après l'examen de ma conduite; je dépose à vos pieds les grâces, les honneurs que quarante ans de service m'ont procurés, si votre majesté juge, quand j'aurai le bonheur d'être connu d'elle, que j'en étois indigne. Mais qu'elle daigne ménager ma réputation et mon honneur, dont, j'ose m'en assurer, elle ne voudroit pas disposer. Je la conjure donc de jeter un regard de bonté et de bienfaisance, sur le plus pur, le plus zélé de ses sujets, et le plus empressé à lui donner toute sa vie les témoignages de la

et de conserver l'apparence d'une conduite coupable. On le laisse dans l'exil, et on lui demande, pour faire cesser sa disgrâce, qu'il brûle les seuls papiers qui puissent prouver son innocence, par les ordres qu'il avoit reçus. *S.*

plus entière soumission et du plus profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

De votre majesté

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le comte DE BROGLIE.

A Ruffec, le 14 juin 1774.

OBSERVATIONS

Que le Comte de Broglie prend la liberté de mettre sous les yeux du Roi, en réponse à la Lettre dont il l'a honoré, en date du 6 Juin 1774.

LA correspondance secrète que le feu roi a entretenue jusqu'à sa mort, ses deux billets étant, l'un du 24, et l'autre du 26 avril, a toujours été présentée par les ministres et les maîtresses qui cherchoient à l'embarrasser et à la détruire, comme une intrigue sourde que le feu roi permettoit plutôt qu'il ne l'ordonnoit, employant ce moyen pour rendre odieux

ceux qu'on soupçonnoit de la diriger. C'est ainsi que madame de Pompadour en a usé tout le temps que M. le prince de Conti a été chargé de la suivre. La résistance que le roi a opposée à la curiosité de cette favorite, n'a servi qu'à l'aigrir : elle a cherché à traverser ce prince dans toutes les circonstances, et, en multipliant les contrariétés et les dégoûts, elle l'a déterminé à prendre le parti, non-seulement d'abandonner ce travail, mais même de se retirer presqu'entièrement de la cour, où il n'a paru depuis que très-rarement, et dans des occasions indispensables.

Si l'établissement de la correspondance secrète avoit été uniquement l'ouvrage des instigations et des conseils de M. le prince de Conti, il est apparent qu'à l'époque de sa retraite, le feu roi y auroit mis fin, et se seroit débarrassé de toutes les tracasseries intérieures qu'occasionnoit ce travail, d'autant plus assujettissant qu'il voulut s'en réserver le soin Il est donc à croire que sa majesté y étoit attachée, et l'avoit supposé utile au bien de son service.

En effet, le feu roi ordonna que tous les chiffres et autres papiers relatifs à cette affaire fussent remis au sieur Tercier, alors premier commis des affaires étrangères, qui avoit eu

précédemment l'ordre de sa majesté de communiquer à M. le prince de Conti tout ce qui arrivoit par la voie directe aux ministres, et de faire passer, par les courriers de ces mêmes ministres, les réponses de la correspondance secrète, quand elles exigeoient de la célérité.

Le sieur Tercier se trouva seul alors à la tête de ce travail ; il le suivit pendant quelques mois avec des ambassadeurs et ministres en assez grand nombre, qui avoient l'honneur d'y être admis.

Le comte de Broglie étoit dans ce cas. Il a déjà eu l'honneur d'observer au roi qu'il n'y étoit entré qu'avec une peine infinie, et que sa résistance ne fut vaincue qu'au second ordre que M. le prince de Conti lui remit de la part du feu roi. Ces deux ordres existent, ainsi que M. le prince de Conti, et prouvent invinciblement que le comte de Broglie n'a point recherché d'être chargé de cette correspondance. Il sentoit que son attachement inébranlable pour son maître le rendroit tôt ou tard la victime de sa fidélité constante, et cette crainte ne s'est que trop justifiée.

Le comte de Broglie étoit à Dresde, à l'époque de la retraite de M. le prince de Conti. La correspondance se suivoit toujours par la

voie du sieur Tercier, comme si ce prince en étoit resté le directeur. Le comte de Broglie ne fut donc instruit de ce changement qu'à son arrivée à Paris, au mois de décembre 1756. Le sieur Tercier reçut alors l'ordre du roi de lui en communiquer toutes les branches, et de se conformer à ceux du comte de Broglie, quand celui-ci seroit à Paris, dans la même forme ci-devant observée par M. le prince de Conti. Le comte de Broglie obéit, écouta et lut tout ce qui lui fut présenté par le sieur Tercier : mais, évitant encore de se rendre le chef de la besogne, il continua à ne s'occuper que de ce qui concernoit la Pologne et la Saxe, et ne prit la liberté d'entretenir sa majesté que de ces objets.

Il chercha même alors à quitter la carrière politique pour celle militaire, et demanda avec instance à servir à la guerre dès la campagne de 1757. M. Rouillé s'y opposa toujours, et prit un ordre du roi en plein conseil, pour lui enjoindre de retourner en Pologne.

Son obéissance aveugle aux volontés du roi, et sa juste reconnoissance du cordon bleu qu'il venoit de lui donner, malgré madame de Pompadour, déjà déclarée son ennemie, ne lui permirent pas de balancer. Feue madame

la dauphine, qui le combloit de bontés, voulut bien aussi le presser elle-même de retourner auprès du roi son père, en lui disant qu'elle lui en auroit personnellement la plus grande obligation.

Il partit le 1er mai 1757, passa par Vienne, où il resta près de deux mois, sans autre ordre que celui des circonstances. On l'avoit rendu suspect à cette cour, où il avoit été dépeint par madame de Pompadour et M. de Stahremberg, comme opposé au traité de Versailles. Mais, au bout de six jours, M. de Kaunitz, ayant reconnu son zèle ardent pour notre alliance avec la maison d'Autriche, lui donna les marques de la plus grande confiance, et leurs majestés impériales ne cessèrent de l'honorer de toutes sortes de bontés et de distinctions.

Le comte de Broglie a déjà eu l'honneur de rendre compte du séjour qu'il y a fait, ainsi que des bontés dont il fut comblé par le feu roi de Pologne, à son arrivée à Warsovie.

Il a observé aussi que ce fut principalement ses succès qui déterminèrent madame de Pompadour à employer toutes sortes de moyens pour le retirer de la carrière politique. Les bontés de leurs majestés impériales et du roi

de Pologne ne l'avoient pas entraîné à un abandon total aux vues et aux intérêts de ces puissances. Il les suivoit ardemment lorsqu'il étoit possible de les concilier avec ceux de son maître, qui ont toujours fait son unique loi; et comme dans les alliances, même les plus naturelles et les plus intimes, les intérêts des puissances qu'elles unissent se trouvent souvent croisés, le comte de Broglie a toujours insisté pour que ceux de la France fussent suivis de préférence, et sur-tout jamais sacrifiés.

La vérité et la force de ses observations a quelquefois embarrassé le ministère, et a toujours déplu à madame de Pompadour. Il en a résulté le parti de le rappeler de l'ambassade de Pologne, où le feu roi vouloit, au contraire, le conserver. On ne trouva d'autre moyen pour en venir à bout, que de susciter les représentations des cours de Vienne et de Russie. Madame de Pompadour, qui avoit connoissance de toutes les expéditions, communiquoit aux ambassadeurs respectifs de ces deux puissances les réflexions contenues dans les dépêches du comte de Broglie, et sans doute leur donnoit une tournure propre à les indisposer contre lui. Il auroit, d'ailleurs, suffi qu'ils fussent instruits que c'étoit une occasion de plaire

à la favorite, pour engager ces ministres à se prêter à ses désirs. M. de Stahremberg entra donc en scène pour demander le rappel du comte de Broglie, qui ne faisoit, de son côté, aucune résistance ; et dès qu'il jugea que sa présence à Warsovie n'étoit d'aucune utilité pour le service, il demanda un congé qui lui fut accordé au mois de janvier 1758. Mais, à son arrivée à la cour, sa majesté résista encore, pendant plus de quatre mois, aux demandes pressantes dont on l'obsédoit pour nommer à l'ambassade de Pologne. Elle y céda enfin, en donnant au sieur Tercier de nouveaux ordres pour continuer à recevoir ceux du comte de Broglie pour la correspondance secrète.

Ils ont toujours été exécutés dans la même forme. L'éloignement du comte de Broglie pendant la guerre, même pendant son exil avec le maréchal, n'y a rien changé. On lui a toujours envoyé, soit à l'armée, soit à Broglie, la copie ou les extraits de la correspondance ; et sa majesté lui a demandé très-souvent son avis, mais sans chercher à être connu, comme en ayant la direction par les ministres ou ambassadeurs qui y étoient admis, dont le plus grand nombre ne croyoit avoir à répon-

dre qu'au sieur Tercier, et plusieurs ignorant entièrement par qui les ordres du roi leur parvenoient.

Les choses sont restées dans cet état jusqu'au moment de la mort subite du sieur Tercier. Le comte de Broglie étoit alors absent, et se rendit promptement à Paris dès qu'il en fut instruit. En arrivant le roi lui donna ordre de s'emparer de tous les papiers et de suivre la besogne. L'enlèvement des papiers de chez un homme qui avoit été long-temps premier commis des affaires étrangères, étoit une opération délicate et difficile. Son exécution demandoit de la célérité pour prévenir M. le duc de Choiseul. Ce ministre soupçonnoit depuis long-temps, avoit même la certitude d'une correspondance secrète, à laquelle le sieur Tercier avoit part. Il demanda en conséquence au roi l'ordre d'envoyer M. Durand, alors à la tête du dépôt des affaires étrangères, saisir les papiers en question : mais celui ci, admis au secret depuis 1755, en donna avis au comte de Broglie, et, à la faveur d'un délai prudemment ménagé, donna le temps nécessaire pour soustraire tous les papiers relatifs à la correspondance, ne laissant dans le cabinet du sieur Tercier que quelques mé-

moires et quelques extraits politiques, que MM. de Choiseul et de Praslin avoient fait faire, pour leur instruction, à cet ancien premier commis. M. de Choiseul, à qui M. Durand rendit compte de l'exécution de ses ordres, voyant qu'on n'avoit rien trouvé de ce qu'il cherchoit, dit seulement : *On s'est levé avant nous*, et s'en tint là.

Le comte de Broglie reçut alors de nouveaux ordres et la permission de faire part aux ambassadeurs et ministres initiés à la correspondance secrète, de la mort du sieur Tercier, et du nouvel arrangement que sa majesté déterminoit, en ne confiant désormais qu'à lui seul comte de Broglie la direction en chef de l'affaire. Les expéditions furent faites en conséquence, et les nouvelles instructions envoyées, toutes approuvées de la main du roi. Il ne fut rien changé d'ailleurs à l'ancienne forme établie par M. le prince de Conti, et suivie par le sieur Tercier. Le comte de Broglie eut seulement l'honneur de proposer au roi de lui donner un homme de confiance pour remplacer ce premier commis, ne pouvant lui-même s'occuper des chiffremens, des déchiffremens, extraits, mémoires, etc.; étant nécessaire, en outre, d'avoir quelqu'un qui

dirigeât la besogne pendant ses absences, qui étoient longues et fréquentes.

Le comte de Broglie, n'ignorant pas qu'il étoit connu par M. le duc de Choiseul, comme ayant part à la confiance du roi, et voulant calmer les inquiétudes de ce ministre, et prévenir tous les mauvais offices qu'on cherchoit à lui rendre, avoit pris, depuis la guerre, le parti d'aller tous les ans passer six mois à Ruffec. Il crut devoir continuer; et sur l'observation qu'il en fit faire au roi, sa majesté lui permit de chercher quelqu'un de bien sûr pour travailler en second à cette partie. Il n'étoit pas aisé de trouver une personne qui réunît la capacité à la probité. Heureusement le général Monnet avoit été admis au secret du roi, et il réunissoit ces qualités. Le comte de Broglie jeta les yeux sur lui, le proposa : il fut accepté ; et on lui doit la justice de dire qu'il a parfaitement justifié l'opinion qui l'avoit fait choisir. Le détail pécuniaire, ainsi que la comptabilité de la recette et dépense, fut remis au sieur Dubois-Martin, secrétaire du comte de Broglie pour la correspondance secrète.

Le comte de Broglie ignore quand sa majesté a commencé à remettre des fonds pour cette partie : il sait que, dès son premier départ pour

la Pologne, M. le prince de Conti lui en fit passer pour être distribués dans cette république, indépendamment de ceux qui étoient envoyés par les ministres des affaires étrangères. Le sieur Tercier a depuis été chargé de cet objet, en en rendant compte, comme du reste, au comte de Broglie, qui mettoit un bon aux comptes, et les adressoit au roi, pour que sa majesté y mît son *approuvé*. Depuis la mort du sieur Tercier, c'est le sieur Dubois-Martin qui en a été chargé. Les comptes ont été successivement arrêtés par le comte de Broglie, et approuvés par le roi, jusqu'à une époque dont il n'a pas la date présente. Cet article exige une règle et une forme particulière, et ces comptes ne sauroient être brûlés sans avoir été rendus. Sa majesté est trop juste pour ne pas en sentir la conséquence, relativement à la délicatesse et à la tranquillité du comte de Broglie. Ce point seul seroit un obstacle insurmontable à l'exécution entière des ordres que sa majesté a donnés dans sa lettre du 6 de ce mois.

D'après cet exposé, le comte de Broglie ose se flatter que sa majesté apercevra qu'il n'est pas question ici d'une correspondance d'intrigue, isolée des affaires, arrachée à la bonté ou à la facilité du feu roi, et qui n'auroit eu

d'autre objet que de lui donner des impressions sur les uns ou sur les autres; enfin, d'une besogne qui seroit plutôt relative aux intérêts de quelques particuliers, que le mouvement de la volonté du maître suivie pendant plus de trente années. Elle sera convaincue que cette correspondance a été entreprise par les ordres de son auguste aïeul. Quel motif plus fort pour la rendre respectable, et pour qu'elle soit digne que son successeur daigne la faire examiner et s'en faire rendre compte par des personnes, dont la probité et la vertu l'assurent de la vérité des rapports qui lui en seront faits ! Sa majesté apprendra, par ces rapports, les véritables objets qui ont occupé cette correspondance, qu'on peut dire majeurs par leur nature, par la manière dont ils étoient traités, et qui seroient devenus plus utiles encore peut-être, s'ils eussent été communiqués aux ministres des affaires étrangères, ce que le comte de Broglie n'a jamais cessé de proposer. Elle y trouvera des projets formés contre la Russie, celui qui a été connu pour assurer la couronne de Pologne, soit à M. le prince de Conti, soit à tout autre prince du sang, ou même de la famille royale de France. Elle saura tout ce qui a été proposé en faveur de l'alliance avec

la

la cour de Vienne; les projets préparés et suivis pendant trois ans, pour prévenir de nouvelles surprises de la part des Anglais, et se venger des anciennes selon les circonstances. Elle sera instruite de tout ce qui a été représenté pour empêcher la tournure qu'ont prise, au grand détriment des intérêts de la France, les affaires de la Pologne. Enfin, on pourra lui rendre compte du travail commencé pour reprendre en sous-œuvre l'édifice total d'un système de politique générale, dont le but étoit de procurer les moyens d'établir nos liaisons avec la cour de Vienne, sur un pied qui pût rendre cette alliance aussi stable qu'avantageuse.

Sa majesté pourra prendre, dans l'immensité de toutes ces relations, la connoissance de quelques anecdotes au moins curieuses et propres à mieux saisir une partie des détails dont s'occupoit le feu roi. Elle y verra entr'autres qu'il paroît que sa majesté avoit eu, en 1769 ou 1770, le projet de se remarier, et d'épouser une archiduchesse. Des ordres secrets envoyés par un courrier à M. Durand, instruiront de ce fait qui eut peu de suite, et dont le comte de Broglie n'avoit eu précédemment ni idée, ni connoissance; mais tout cela prouvera que

cette correspondance ne ressembloit à rien moins qu'à l'intrigue de quelques particuliers.

C'est cependant le jour sous lequel les maîtresses et les ministres qui leur étoient dévoués, l'ont toujours envisagée, ou au moins représentée : mais aucune n'a poussé la hardiesse au même point que madame du Barry ; et on ne peut pas dissimuler que M. le duc d'Aiguillon n'ait encouragé ses démarches, ou au moins partagé le désir de détruire cette correspondance.

Le comte de Broglie avoit déjà eu l'honneur de rendre compte à sa majesté de tout ce que madame du Barry a fait pour lui faire avouer sa correspondance avec le roi, jusqu'à lui offrir le ministère des affaires étrangères alors vacant. Ne pouvant le séduire, on a cherché les moyens de découvrir son secret; et la familiarité avec laquelle madame du Barry s'avisoit de mettre la main sur les papiers de sa majesté, a sûrement procuré quelques notions dont le roi n'est cependant jamais absolument convenu. Enfin, au commencement de 1773, M. le duc d'Aiguillon a redoublé d'efforts pour augmenter les embarras du roi, et l'obliger d'abandonner sa correspondance. Soit que le hasard lui ait fourni les lettres indiscrètes que s'é-

crivoient les sieurs Ségur, Dumourier et Favier, soit que l'infidélité de quelqu'un les lui ait procurées, il n'en est pas moins certain que cette découverte fut saisie avec vivacité, et donna une base aux manœuvres subséquentes qui ont été employées.

Le comte de Broglie n'avoit aucune part à ce commerce de lettres, et ne connoissoit de ces trois personnages que le sieur Favier, employé par lui, avec l'ordre du feu roi, à faire des mémoires politiques, mais point admis au secret de la correspondance du comte de Broglie avec sa majesté. Mais, d'après l'embarras extrême qu'elle a marqué et que tout le monde a vu, il est vraisemblable que M. le duc d'Aiguillon l'aura poussé relativement aux papiers qui furent enlevés chez le sieur Favier deux jours après sa détention, papiers qui contenoient les minutes des mémoires politiques, dressés par les ordres de sa majesté, et dont le sieur Dubois-Martin, à qui ils furent remis, eût l'honneur de rendre compte sur-le-champ.

C'est, sans doute, sur cette remise que M. le duc d'Aiguillon forma son plan, pour impliquer le comte de Broglie dans l'affaire de la Bastille. Il proposa d'abord de faire arrêter le sieur Dubois-Martin, et de faire saisir ses papiers.

Le roi n'avoit garde d'y consentir, dans la crainte de voir son secret entièrement dévoilé. Cependant M. le duc d'Aiguillon qui l'avoit pénétré, et qui en acquéroit une nouvelle conviction par le refus du roi, revint encore plusieurs fois à la charge. Sa majesté lui imposa enfin silence, et, pour se débarrasser de ses importunités trop pressantes, convint que le comte de Broglie lui avoit adressé, en différentes occasions, des mémoires sur la politique, ajoutant qu'il ne les lisoit pas, et il lui en remit quelques-uns. M. le duc d'Aiguillon vit bien alors qu'il n'avoit plus de moyens pour impliquer le comte de Broglie dans l'affaire de la Bastille, où il ne pouvoit en effet être pour rien : sur quoi il changea ses batteries; et suivant toujours son unique plan, celui de détruire le travail secret du roi, il en fit confidence à M. le comte de Mercy, et le lui présenta comme décidément nuisible, et portant atteinte aux intérêts de la cour de Vienne. Cet ambassadeur, séduit par des apparences insidieuses, et alarmé en proportion de son attachement pour le système suivi des deux cours, rendit compte à la sienne de l'état des choses, d'après le dire de M. le duc d'Aiguillon. Il ne tarda pas à recevoir des ordres de M. de Kaunitz pour porter des plain-

tes au feu roi contre le comte de Broglie, en lui supposant des vues bien contraires à ses sentimens, qui ne sont et ne seront jamais que ceux de son maître; et cependant c'est d'après de pareilles imputations, qu'on peut dire aussi singulières que ténébreuses, que le comte de Broglie gémit encore dans une disgrâce qu'il n'a soutenue que par l'assurance de l'estime et de la continuation des bontés de son maître, qui lui en a donné des témoignages constans jusqu'aux derniers jours qui ont précédé la cruelle maladie dont il est mort. C'est de grand cœur qu'il lui avoit sacrifié sa réputation presque compromise, son amour-propre humilié, pour soutenir un secret honorable que sa majesté ne jugeoit pas à propos d'abandonner : mais la cessation de la correspondance secrète, et la retraite de M. le duc d'Aiguillon mettant fin à toutes les tracasseries qu'il avoit suscitées au comte de Broglie, il ne peut que s'en remettre, avec autant de soumission que de respect, aux éclaircissemens ultérieurs que sa majesté jugera à propos d'ordonner sur ces différens objets.

En attendant, elle verra, par l'état ci-joint des ambassadeurs et ministres admis à la correspondance secrète, que MM. de Vergennes,

de Breteuil, de St-Priest[1] et Durand sont de ce nombre. Le choix que le roi vient de faire du premier pour ministre des affaires étrangères et la réputation excellente et méritée dont jouissent aussi les trois autres, suffiroient seules pour prouver au roi qu'il ne se traitoit pas des choses suspectes par ce canal, et qu'ainsi le comte de Broglie n'étoit pas à la tête d'une bande de bas et plats intrigans, mais qu'il avoit l'honneur de diriger un tra-

[1] Il est certain que plusieurs ambassadeurs distingués étoient admis au secret de cette correspondance. Elle étoit moins dangereuse pour eux, puisqu'ils avoient une mission avouée; mais, d'un autre côté, elle les mettoit dans la nécessité de se conduire quelquefois avec leur chef d'une manière qui devoit coûter à leur délicatesse. Le baron de Breteuil fut envoyé à Pétersbourg comme ministre, lorsque M. de l'Hôpital y étoit ambassadeur. Ses instructions secrètes ôtoient toute créance à celles de cet ambassadeur: ainsi, il faisoit jouer le rôle le plus ridicule à l'homme avec lequel il devoit paroître vivre intimement. C'est en suivant de si fausses règles de gouvernement, qu'on perd sa considération, et qu'on habitue l'opinion publique, égarée, à confondre l'intrigue et la politique. Ce qui prouve sans réplique le vice de ce système, c'est que chacun des ambassadeurs qui ont eu part à cette correspondance, ignorée de leur chef, auroient, lorsqu'ils ont été ministres, blâmé et poursuivi avec

vail suivi par les ministres les plus capables et les mieux famés qu'on puisse connoître. Il ose même avancer que c'est lui seul qui les a soutenus. M. de Vergennes avoit été nommément rappelé de Constantinople, parce que M. de Choiseul avoit eu des soupçons de la correspondance qu'il suivoit, et il fut, à son arrivée, entièrement mis à l'écart. Le comte de Broglie le recommanda aux bontés du feu roi, fit connoître la perte que le service de sa majesté faisoit par l'éloignement auquel on condamnoit un sujet aussi distingué; et lorsqu'elle daigna lui demander son avis pour le choix d'un ambassadeur en Suède, à l'avénement du feu roi, il la supplia de choisir M. de

animosité tout homme qui en auroit entretenu quelqu'une à leur insu.

Cet exemple, donné par Louis XV, fut suivi par Louis XVI, dont le règne eût été, sans doute, moins malheureux, s'il n'eût pas contracté la funeste habitude d'opposer un conseil à l'autre, de refroidir le zèle en partageant sa confiance. En politique, dans les temps d'orage, la bonne foi courageuse est la véritable habileté; le caractère touche le but que l'esprit manque; la franchise sauve des écueils où la finesse échoue, et la sincérité ferme peut seule donner, ou la solidité dans les succès, ou la gloire dans le malheur. *S.*

Vergennes [1], qui fut nommé le lendemain.

Quand madame du Barry voulut également faire ôter l'ambassade de Vienne à M. le baron de Breteuil, le comte de Broglie fit en sa faveur des démarches fortes et publiques, qui déplurent beaucoup, et qui ne sauvèrent pas M. de Breteuil. Il eut aussi l'honneur de représenter à sa majesté, combien il importoit à

[1] M. de Vergennes qu'on a souvent cité comme opposé au système de l'alliance autrichienne, a pu quelque temps le paroître; mais, dès qu'il a été ministre, on l'a vu toujours décidé à la maintenir. Il combattoit avec adresse l'influence de la reine; mais je lui ai souvent entendu dire que cette alliance défensive avoit le grand avantage d'assurer la tranquillité de la France en la garantissant de toute guerre de terre. Ce traité a été suivi d'une paix continentale de plus de trente années. On ne peut opposer que de vagues argumens à un résultat aussi évident. M. de Vergennes ne croyoit pas qu'un traité défensif nous obligeât à soutenir l'Autriche, si elle attaquoit; et même il pensoit que ce traité n'empêchoit nullement de la combattre, si son ambition vouloit changer la constitution de l'Empire et la balance de l'Europe.

Rien n'étoit plus opposé au système du ministère secret que de favoriser les Russes, et personne n'ignore les services que M. de Saint-Priest rendit à l'impératrice lorsqu'il fut ambassadeur de France à la Porte. L'ordre de Saint-André, qu'il porte encore, prouve la

son service de ne pas le perdre entièrement, ce qui empêcha au moins qu'il ne fût mis hors de la carrière politique.

Il peut également se flatter d'avoir placé M. le chevalier de St-Priest, qui étoit, à la vérité, porté par M. le duc de Choiseul, mais que le feu roi trouvoit jeune, et dont il détermina la nomination à l'ambassade de la Porte.

Enfin, il a soutenu M. Durand contre tous

reconnoissance de Catherine. Cet ambassadeur éclairé croyoit, sans doute, que le vrai moyen de sauver l'Empire ottoman étoit de l'empêcher de faire la guerre à une nation dont la tactique triomphera toujours de l'indiscipline des Turcs. En cédant, la Porte ne perd qu'une foible partie de son territoire européen; en combattant la Russie, elle s'expose à une destruction complète.

Le baron de Breteuil, autre initié, étoit encore plus opposé que tous ses collègues au système du ministère secret. L'alliance autrichienne n'eut jamais de partisan plus constant et plus dévoué : c'étoit véritablement le ministre de la reine.

L'opposition des principes de ces ambassadeurs à ceux de Favier et de Dumourier, prouve que le comte de Broglie, ou se trompoit dans ses choix, ou n'étoit pas bien décidé lui-même à soutenir l'attaque qu'il avoit dirigée contre le système politique de messieurs de Bernis et de Choiseul. *S.*

les assauts qu'il a éprouvés, ayant été soupçonné, sous les deux derniers ministères, d'être dans quelque correspondance avec le comte de Broglie; et en le soutenant, il a rendu service aux affaires du roi qu'il a toujours conduites avec autant de sagesse que de fidélité.

Ces différens ambassadeurs ou ministres ont des ordres, des instructions et des lettres de sa majesté, en grande quantité. Les minutes et originaux de ces pièces sont entre les mains du comte de Broglie, ainsi que leurs réponses: c'est ce qui fait leur sûreté réciproque. Comment donc seroit-il possible qu'il brûlât tout ce qu'il a chez lui, sans en avoir une décharge? et n'auroit-il pas à craindre, sur-tout pour les objets envoyés en chiffre, qu'après qu'il auroit tout brûlé, on ne supposât des lettres chiffrées qui n'auroient pas existé, sans qu'il pût donner la preuve du contraire? Il paroît donc indispensable que, lorsque le tout aura été arrangé avec le meilleur ordre, il soit remis par lui au ministre des affaires étrangères, qui lui en donnera une décharge, et qui le gardera jusqu'au temps où chacun des ambassadeurs ou ministres dans les cours étrangères, aura envoyé, de son côté, tout ce qui a rapport à la correspondance secrète. Alors il pourra être

fait un choix de ce que M. de Vergennes jugera devoir être gardé pour l'utilité du service du roi, et le reste sera brûlé par lui, avec la sûreté de tout le monde.

Le comte de Broglie supplie sa majesté de trouver bon qu'il ait aussi l'honneur de lui représenter que celui qu'il a eu d'être admis à la confiance du roi pendant vingt-deux ans, pourroit lui faire espérer l'avantage de finir, d'une manière décente, le travail dont il étoit chargé, et qu'ainsi il paroîtroit que ce seroit par son canal que toutes les personnes qui ont été employées sous ses ordres, devroient apprendre qu'à l'avenir ils ne doivent plus correspondre qu'avec le ministre des affaires étrangères; et comme ils ont servi avec une fidélité, une constance et une exactitude qui ne sont pas sans mérite, vu les dangers qu'ils ont tous courus d'être sacrifiés au crédit et à la puissance des favorites et des ministres, le comte de Broglie oseroit proposer à sa majesté de lui permettre de leur témoigner de sa part la satisfaction qu'elle daigne avoir de leurs services dans cette partie, et de leur fidélité à exécuter les ordres de son auguste aïeul; en quoi ils ont eu d'autant plus de mérite qu'ils en connoissoient tous les risques, , ainsi que le comte de Broglie.

Il y a encore la correspondance avec le sieur d'Éon, qui ne peut pas être terminée sans de grands ménagemens, dont les détails seroient trop longs à déduire ici, mais qui doivent être communiqués en secret au ministre qu'il plaira au roi d'indiquer.

Le comte de Broglie n'a pas écrit un mot, depuis la mort du roi, par la correspondance secrète, parce qu'il ne s'est jamais permis, même pendant sa vie, de rien faire par cette voie, sans que cela fût signé ou approuvé par sa majesté : il en usera de même à l'avenir; mais il supplie le roi de trouver bon que les chiffres, tant anciens que ceux dont on se servoit actuellement, ne soient remis qu'à M. de Vergennes et brûlés par lui.

En attendant son arrivée, il supplie sa majesté de nommer ceux de ses ministres d'état qu'elle jugera à propos pour examiner les différentes parties de cette correspondance, et lui en rendre compte. Il désireroit fort qu'il lui plût de choisir M. le maréchal de Soubise et M. du Muy. Le premier de ces ministres, étant depuis très-long-temps dans le conseil, aura peut-être connoissance d'une partie des faits que cet examen mettra au jour; et comme M. le comte du Muy est également bien ins-

truit de ce qui a trait à la politique et à toutes les matières d'état, il pourra, mieux que personne, juger du travail du comte de Broglie.

Il verroit, avec un égal plaisir, que M. le comte de Maurepas fût joint à ces deux ministres pour examiner sa conduite, et il ne craindroit pas que ses liaisons de parenté avec M. le duc d'Aiguillon pussent influer sur l'équité du jugement qu'il en porteroit, sur lequel sa probité et ses lumières ne lui laissent aucune inquiétude. Il sera, au contraire, très-aise d'avoir pour juges les personnes dont il a le moins l'honneur d'être connu, pour que leur suffrage apprenne à tous ceux qui ont pu être prévenus, la fausseté des accusations que ses ennemis se sont permises contre lui; qu'il n'y a pas une seule des personnes qui aient eu quelque part aux affaires, qui soit aussi exempte du soupçon d'intrigue, la confiance secrète du maître ayant d'ailleurs toujours obligé le comte de Broglie de se tenir éloigné des ministres et des maîtresses, dont il n'ignoroit pas la mauvaise volonté pour lui.

Le comte de Broglie ose se flatter que la simple exposition de ces détails, dont il est en état de démontrer la vérité, engagera sa majesté à daigner mettre fin à sa disgrâce.

Cette marque de sa bienveillance lui est nécessaire pour détruire les bruits injurieux répandus sur son compte. La prolongation de son exil qu'on attribuoit à la puissance de ses ennemis, terniroit une réputation intacte, si elle continuoit après leur retraite. Le public auroit lieu de soupçonner qu'il a eu des torts réels dont il ose avancer, avec toute l'assurance de l'innocence, qu'il est exempt. Mais, au cas qu'après l'examen qu'il prend la liberté de solliciter comme une grâce, sa majesté trouvât le plus léger indice qu'il ait manqué à aucun des devoirs que prescrivent la plus scrupuleuse probité et la délicatesse la plus parfaite, elle est d'avance également suppliée par lui de le condamner à un exil éternel, et, ce qui seroit plus cruel encore, à la privation de son estime, qui est la récompense la plus flatteuse qu'il se promet d'obtenir d'un travail de vingt-deux ans, très-pénible et accompagné de toutes les contrariétés et de tous les dégoûts qu'il ose dire que peu de personnes auroient supportés avec la même constance que lui.

Le rappel du comte de Broglie est également nécessaire pour le rassemblement de tous les papiers qui sont d'un volume énorme,

et qu'il avoit dispersés dans différens dépôts, dans la crainte fondée qu'on ne surprît un ordre du feu roi pour faire enlever le sieur Dubois-Martin qui en étoit le dépositaire, et qui a eu besoin de toute sa fidélité et sa fermeté, pour n'être pas effrayé des projets dangereux qu'on formoit contre sa liberté.

Il est également indispensable que le comte de Broglie fasse mettre en règle tous les comptes qui n'ont pas même été arrêtés par le feu roi, et qu'il y joigne l'état de tous ceux qui ont eu des pensions ou des traitemens fixés par feue sa majesté, et auxquels il est apparent que le roi dont la bienfaisance, la bonté et la justice sont connues, ne voudra pas les retirer. Il est même à observer que des personnes employées dans des affaires de cette importance et secrètes, ne sauroient être privées des récompenses qui leur ont été accordées, que leur fidélité a méritées, et dont la plupart ne sauroient se passer.

Le feu roi avoit destiné dix mille francs par mois pour remplir ces objets. Comme ce qu'il plaira à sa majesté d'en conserver, pourra être porté sur les fonds des affaires étrangères, il suffiroit peut-être qu'elle voulût bien encore ordonner la remise des dix

mille livres pour le premier juillet. D'ici au mois d'août, tous les comptes seront en état ; et comme M. de Vergennes sera alors arrivé, il pourra pourvoir aux paiemens ultérieurs.

Le comte de Broglie finira ses observations, en se jetant aux pieds de sa majesté, pour la supplier de suspendre son jugement sur sa conduite, jusqu'à ce que le compte impartial lui en ait été rendu. La douleur de se voir soupçonné d'intrigues et d'envie de se mêler d'affaires sans y être appelé, seroit extrême, s'il n'étoit aussi sûr que ces soupçons seront détruits ; et que, lorsqu'il sera représenté à son maître, tel qu'il est et qu'il a toujours été, par des gens vertueux et honnêtes, elle le jugera digne de sa bienveillance et de sa protection.

ÉTAT

ÉTAT

Des Ambassadeurs, Ministres ou Résidens qui ont été admis à la Correspondance secrète, par ordre de Louis XV. (Cet État a été joint à la Pièce précédente.)

M. LE COMTE DE VERGENNES. Cet ambassadeur a été admis au secret en partant pour l'ambassade de Constantinople, en 1755. C'est par M. le prince de Conti qu'il a reçu les ordres du roi, et depuis par M. le comte de Broglie partant pour la Suède.

M. LE BARON DE BRETEUIL. Il a été admis au secret, en 1759. C'est M. le comte de Broglie qui eut l'honneur de le proposer à sa majesté.

M. LE CHEVALIER DE SAINT-PRIEST. Il a été admis au secret à son départ pour l'ambassade de Constantinople, pour laquelle il a été proposé par M. le comte de Broglie, qui prit la liberté de représenter la nécessité de remplacer M. de Vergennes par quelqu'un de sûr et de capable.

M. DURAND. Il a été admis au secret, en

1755, en partant pour la Pologne où il fut envoyé en qualité de ministre. Il reçut les ordres du roi par M. le prince de Conti.

M. HENNIN. Il a été admis au secret en partant pour la Pologne avec M. le marquis de Paulmy, en qualité de secrétaire d'ambassade, parce que sa majesté ne jugea pas devoir y admettre cet ambassadeur ; mais M. le comte de Broglie lui répondit de la fidélité du sieur Hennin qu'il avoit eu pour secrétaire donné par la cour pendant toute son ambassade, mais qui alors n'avoit connoissance que des dépêches envoyées directement au ministre des affaires étrangères. Il est actuellement résident à Genève.

M. GÉRAULT. Il a été admis au secret, en 1757, en qualité de secrétaire du comte de Broglie. Il a, depuis, resté avec tous les ministres ou ambassadeurs qui ont été en Pologne, où il est demeuré, depuis M. de Paulmy, chargé des affaires, et il est encore à Warsovie, d'où il donnoit des nouvelles exactement, et au ministre, et au comte de Broglie.

M. DESRIVAUX. Il a été admis au secret comme secrétaire de feu M. le marquis d'Avrincourt, qui y avoit été lui-même admis en

partant pour la Suède, et recevoit les ordres du roi par M. le prince de Conti. Le sieur Desrivaux a été placé consul à Raguse, où il est employé à faire passer quelquefois des lettres à Constantinople, et d'où il donnoit le peu de lettres qui venoient à sa connoissance.

M. d'Éon. Le sieur d'Éon avoit été mis dans le secret, en 1756, par M. le prince de Conti, qui l'avoit placé pour la correspondance secrète auprès du chevalier Douglas en Russie. Il a toujours été admis à la correspondance secrète depuis ce temps-là; et en Angleterre, il a eu des ordres particuliers du roi, qui étoient de nature à mériter les ménagemens qu'on a eus pour lui dans le temps de ses discussions déplacées avec M. le comte de Guerchy. Il sera nécessaire que le comte de Broglie traite en détail ce qui regarde le sieur d'Éon, avec M. le comte de Vergennes, pour qu'il en rende compte à sa majesté.

Le général Monnet. Il a été admis au secret, quand il a été envoyé en Pologne par M. le duc de Praslin, pour une commission particulière, après la mort du roi Auguste II. Peu de temps après son retour à Paris, le sieur Tercier étant mort, le comte de Broglie eut

l'honneur de proposer à sa majesté de le charger de la direction de la correspondance secrète en son absence ; il en a toujours été occupé depuis cette époque.

Madame la générale Monnet. Elle avoit eu connoissance du secret à la mort du sieur de la Fayardie, son premier mari, qui y avoit été admis par M. le prince de Conti, en partant pour la résidence de Warsovie en 1753. Elle l'a toujours gardé très-fidellement ; elle a eu des grâces particulières du roi, non seulement par ce motif, mais parce qu'elle étoit née d'une famille distinguée en Suède, qu'elle s'étoit fait catholique, et que d'ailleurs sa fortune lui rendoit ces bienfaits nécessaires, ainsi qu'à M. le général Monnet. Ils ont l'un et l'autre beaucoup de mérite, sont fort aimés et estimés de M. le comte de Vergennes, et sont très-dignes des bontés de sa majesté. Le comte de Broglie aura l'honneur de lui proposer de leur accorder la conservation des bienfaits dont ils jouissent ; mais ce travail ne pourra être présenté, ainsi que pour tous ceux qui ont eu part aux bontés du feu roi, que lorsque les comptes seront rendus.

M. Dubois-Martin. Il a été admis au secret

au mois de juin 1764, lorsqu'il est entré pour secrétaire de la correspondance secrète auprès de M. le comte de Broglie, et il a été chargé, depuis la mort du sieur Tercier, de la recette et de la dépense des fonds envoyés par sa majesté.

Le général Mokronosky. C'est un célèbre patriote polonais, fort attaché de tous les temps à la France et à son pays; il est du nombre de ceux qui avoient jeté les yeux sur M. le prince de Conti pour lui donner la couronne de Pologne: il a été admis au secret dès les premiers momens de ce projet, et a toujours reçu des bienfaits assez considérables du feu roi, et on ne sauroit plus mérités.

M. le brigadier Jakubosky. C'est un autre polonais d'un ordre inférieur au premier. Il a été au service de France; mais c'est en Pologne où on l'a toujours employé. Il a commencé à marquer son attachement dès la seconde élection du feu roi Stanislas. C'est un très-bon sujet, plein de zèle, et qui a bien mérité les bienfaits du feu roi Stanislas.

Ce sont là toutes les personnes avec qui le feu roi avoit autorisé d'entretenir la correspondance secrète. On présentera toutes les

autorisations de sa majesté pour leur admission au secret, ainsi que celles de toutes les lettres qui leur ont été écrites, et des instructions qui leur auront été remises ou envoyées.

Il y a encore plusieurs personnes admises au secret, mais avec lesquelles il n'existe pas de correspondance directe.

De ce nombre sont, M. le baron de Bon, qui, ayant été chargé à l'armée, et depuis, d'objets relatifs à la politique, s'est trouvé dans le cas de procurer des connoissances utiles au service du roi, dans la partie dont le comte de Broglie avoit la direction;

M. de la Rozière, brigadier des armées du roi, qui a été chargé par le feu roi de la reconnoissance des côtes d'Angleterre et de France, et a rempli cette commission avec autant d'intelligence que de courage et de fidélité;

Le sieur de Nardin, lieutenant-colonel d'infanterie, qui a accompagné M. de la Rozière dans ce travail, et qui a eu la participation du secret, et a depuis été envoyé par ordre de sa majesté pour une mission particulière en Angleterre;

M. le marquis de Bombelles, chargé du détail de la correspondance secrète avec M. le baron de Breteuil;

Et enfin, tous les secrétaires chargés des chiffremens et déchiffremens auprès de tous les ambassadeurs et ministres qu'il avoit plu au roi d'admettre à son secret; les secrétaires ont eu personnellement l'ordre du feu roi de le garder, et reçoivent des traitemens de sa majesté.

Il y a aussi la veuve du sieur Tercier, le fils de ce premier commis, le sieur Drouet, ancien secrétaire du comte de Broglie, et le sieur Rossignol, ci-devant consul en Russie, qui ont des pensions ou des traitemens. Tous ces objets seront présentés en détail avec les respectueuses observations du comte de Broglie sur le mérite de chacun. Elles seront dictées par la justice et par l'esprit de vérité qu'il doit à son maître, et qui l'ont toujours animé.

LETTRE

Du Comte de Vergennes et du Maréchal du Muy à Louis XVI.

SIRE,

En conformité des ordres de votre majesté, les comtes du Muy et de Vergennes ont eu deux conférences avec M. le comte de Broglie, la première du 27 du mois dernier, et la seconde le premier de celui-ci.

Nous ne pouvons, sire, rendre à votre majesté un compte plus exact des matières qui y ont été traitées, qu'en prenant la liberté de mettre sous ses yeux les Mémoires que M. le comte de Broglie nous a présentés pour servir d'introduction à l'examen des matières qui ont fait l'objet de notre travail [1].

M. le comte de Broglie n'ayant eu d'abord part à la correspondance secrète, et n'ayant été depuis chargé de sa direction, qu'en vertu des ordres secrets et bien constatés du feu roi, il n'est pas dans le cas d'établir sa justification :

[1] Les deux Mémoires dont il s'agit sont les deux derniers articles de ce recueil de Pièces authentiques concernant la correspondance secrète.

mais si votre majesté daigne jeter les yeux sur ses Mémoires, nous sommes persuadés qu'elle y remarquera avec satisfaction que sa conduite, loin d'avoir donné lieu aux reproches et aux imputations qu'on a pu lui faire, n'est susceptible que d'éloges. En effet, autant que les vues qu'il étoit chargé de soigner étoient louables et intéressantes, autant la prévoyance, la dextérité et la sagesse dont il a fait preuve dans l'exécution, semblent devoir lui mériter les bontés de votre majesté.

Nous osons supplier votre majesté de lire, avec une attention particulière, le numéro cote 2. Il renferme un plan bien combiné de débarquement en Angleterre. Nous souhaitons que votre majesté ne soit jamais dans le cas d'en faire usage; mais, dans le besoin, il pourroit être d'une grande utilité. C'est pour cet effet que, quoique votre majesté nous ait *donné l'ordre de brûler tous les monumens de la correspondance secrète*, nous la supplions très-humblement de nous permettre d'en excepter un travail dont on ne peut pas se flatter que l'application ne deviendra pas indispensable au moment peut-être où on s'y attendra le moins.

Nous suivrons successivement, et le plus

promptement que nos occupations peuvent le permettre, tous les autres objets qui ont trait à la correspondance secrète afin d'en faire rapport à votre majesté, et de pouvoir lui annoncer que ses ordres ont été exécutés avec tout le zèle et l'exactitude qui dépendent de nous. Nous ne pouvons d'ailleurs, sire, que nous louer des facilités que nous éprouvons de la part de M. le comte de Broglie pour l'expédition de ce travail.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

Transcrit sur une copie de la main de M. de Vergennes.

LETTRE

Du Comte de Broglie à Louis XVI.

SIRE,

J'AI reçu, avec la plus respectueuse reconnoissance, l'approbation qu'il a plu à votre majesté de donner au compte que j'ai eu l'honneur de lui rendre de ma conduite avec M. le prince de Conti. Je me conformerai avec mon

exactitude ordinaire, à la circonspection qu'elle me prescrit à cet égard.

Dès le premier voyage que j'ai fait à la cour, sire, depuis mon retour de Ruffec, j'ai prié MM. les comtes du Muy et de Vergennes de m'indiquer le moment où je pourrois recommencer les conférences que j'avois eues à Compiègne avec ces ministres. Quelques affaires qu'ils avoient à terminer, et ensuite la maladie de M. le comte du Muy, ont retardé ces conférences jusqu'au 27 du mois dernier, qu'ils m'ont accordé la première : la seconde a eu lieu le premier de ce mois; et ils m'ont assuré qu'ils auroient l'honneur d'en rendre compte à votre majesté, de mettre sous ses yeux les deux Mémoires qui contiennent les précis de ces deux conférences, et d'y joindre les assurances de l'approbation qu'ils ont bien voulu donner à ce que je leur ai présenté. Nous continuerons, sire, à en avoir une par semaine, jusqu'à ce que cela soit terminé, ce qui sera vraisemblablement avant la fin du mois. Mais, comme nous approchons du moment où il y aura à examiner le travail politique fait sous ma direction par le sieur Favier, avec l'ordre du feu roi, ainsi que les suites qu'il a eues, je prends la liberté de supplier très-humblement

votre majesté de vouloir bien donner ordre à M. de Sartines de se joindre, pour ces dernières conférences, à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, afin de les mettre en état de mieux juger la nature de cette affaire, dont il est indispensable qu'elle ait connoissance. Je préviens M. de Sartines, que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à votre majesté *un Mémoire* à ce sujet. Si elle juge à propos de le communiquer et de le remettre à ce ministre, il y trouvera l'exposé de la commission dont je me flatte qu'elle voudra bien le charger, ainsi qu'elle a daigné me le faire espérer, à mon arrivée à Paris, au mois de juillet dernier.

Je suis, avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission,

SIRE,

De votre majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le Cte DE BROGLIE.

A Paris, le 9 février 1775.

MÉMOIRE.

Le comte de Broglie a l'honneur de supplier sa majesté de vouloir bien se rappeler que l'année dernière, à son retour de Ruffec, il prit la liberté de lui exposer la nécessité qu'il y auroit que M. de Sartines fût présent à la révision des papiers que le comte de Broglie a eu l'honneur de communiquer à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, et qu'alors elle voulût bien répondre qu'il seroit suffisant qu'il y assistât, lorsqu'il seroit question de l'affaire de la Bastille.

Ce moment est prêt d'arriver, le comte de Broglie devant remettre dans peu à ces deux ministres le travail politique qui avoit été fait pour le feu roi, et auquel le sieur Favier avoit été employé par ses ordres.

C'est ce travail qui a donné lieu à une procédure dans laquelle le comte de Broglie a été grièvement impliqué, et dont le résultat a été de le faire déclarer, en plein conseil, convaincu d'entretenir dans les pays étrangers, à l'insu du ministère, des intelligences clandestines [1], tendantes à déranger le système poli-

[1] Certainement le comte de Broglie n'avoit aucun besoin de justification, puisqu'il n'avoit agi que d'après

tique de l'état, et à entraîner une guerre générale.

Le comte de Broglie est parvenu à se procurer une copie, qu'il croit exacte, des interrogatoires des accusés, et des conclusions de MM. les commissaires.

Il n'a pu voir, sans une surprise mêlée de la plus profonde douleur, combien on avoit

les ordres du roi, et l'accusation intentée par M. d'Aiguillon étoit dictée par un esprit de haine et de mauvaise foi. Il n'ignoroit certes pas qu'il existoit un ministère secret; et cet audacieux ministre, profitant de la foiblesse de Louis XV, pour perdre un homme dont il redoutoit les talens, attaquoit réellement le monarque. Et dans ce sens, son attaque n'étoit pas dénuée de fondement; car les manœuvres, les correspondances des agens secrets, alarmant la cour de Vienne, pouvoient relâcher les liens d'amitié, produire des soupçons, faire naître l'aigreur; et souvent, il ne faut pas de plus forte cause pour allumer une grande guerre. Une cour qui se voit trompée, est bien près de se voir attaquée, et prend des mesures qui rompent bientôt la paix. Ainsi, lorsqu'on emprisonnoit, lorsqu'on accusoit, lorsqu'on interrogeoit les agens du ministère secret, c'étoit Louis XV lui-même, pour ainsi dire, qu'on mettoit, par ordre du roi, sur la sellette, et qu'on déclaroit coupable de s'être trahi lui-même. Voyez quelles sont les honteuses suites d'une telle foiblesse, et les ridicules conséquences d'une pareille politique. *S.*

cherché à en imposer au feu roi et au public (car on a communiqué le tout à un nombre infini de personnes), en le noircissant scandaleusement dans ces conclusions , sans lui avoir préalablement , ni depuis , fait connoître les charges portées contre lui.

M. de Sartines , qui a été un des commissaires de cette procédure , sera plus que personne à portée de rendre raison des irrégularités qui s'y trouvent. Sa réputation de probité et d'équité est trop bien établie pour qu'on puisse croire , quelque part qu'il ait eue à ce travail , qu'il se refuse à l'évidence des raisons que le comte de Broglie mettra sous ses yeux et sous ceux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes , pour en démontrer l'injustice.

M. de Sartines peut seul expliquer à sa majesté le nœud de toute cette affaire. Il est également nécessaire que le roi soit instruit , et de l'innocence du comte de Broglie , et des moyens qui ont été employés contre lui. C'est une satisfaction que sa majesté a daigné lui faire espérer , et qu'il ose attendre de sa bonté et de sa justice , avec d'autant plus de confiance , que cet examen n'entraîne ni conséquence , ni embarras , et n'est sujet à aucune discussion.

LETTRE

Du Comte de Vergennes et de M. le Maréchal du Muy à Louis XVI. (3 Mars 1775.)

SIRE,

Les trois Mémoires que nous avons l'honneur de mettre sous les yeux de votre majesté, ont fait l'objet des conférences que nous avons eues avec M. le comte de Broglie, le 16 du mois dernier et le premier de celui-ci. Ils renferment un compte aussi exact que sommaire de la suite et de la fin de toutes les matières qui faisoient le sujet de la correspondance politique et secrète, que M. le comte de Broglie dirigeoit sous les ordres du feu roi. Si votre majesté daigne prendre lecture de ces Mémoires, nous osons croire qu'elle ne pourra qu'applaudir à la sagesse des vues et à la modération des principes qui ont présidé à un travail qui n'a pu être un sujet de jalousie, d'inquiétudes et de censure, que parce que le fond n'en a jamais été bien connu.

Tout ce qui a rapport à l'objet politique se trouvant épuisé, nous n'aurions plus besoin

que

que d'une séance pour clorre les inventaires des papiers dont M. le comte de Broglie doit nous faire la remise, et lui en donner des décharges suffisantes : mais, avant que d'y procéder, il désire, sire, que nous entrions en connoissance des procédures qui ont été faites à la fin de 1773, relativement à certaines correspondances [1] illicites dans le pays étranger, dans lesquelles M. le comte de Broglie se plaint qu'on a cherché à l'impliquer, quoiqu'il soit très-en état de prouver qu'il n'y a jamais eu aucune part, même la plus indirecte.

Cette révision ne nous ayant pas été ordonnée par votre majesté, nous ne nous croyons pas autorisés à l'entreprendre sans son consentement exprès ; c'est pourquoi nous la sup-

[1] Il paroît que les agens secrets, qui travailloient à l'insu du ministère public, avoient fini par travailler aussi à l'insu du ministère secret. Les inconvéniens de cette marche sont évidens ; mais sur quels principes pourroit-on les juger? Leur chef ne pouvoit leur reprocher, à son égard, que le tort qu'il avoit lui-même vis-à-vis du ministère avoué. Il faut convenir qu'alors la politique et la justice étoient dans un étrange chaos. En vain certains hommes d'état traiteront mes idées de lieux communs et de vues étroites. Séparez la morale de la politique, celle-ci n'a plus de base, et se perd dans un abîme sans fond. S.

plions très-humblement de vouloir bien nous faire connoître sa volonté.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

SIRE, etc.

Transcrit sur une minute de la main de M. de Vergennes.

LETTRE

De Louis XVI à M. de Vergennes, sur le Comte de Broglie.

Versailles, 3 Mars 1775.

JE réponds, monsieur, à deux de vos lettres en même temps. J'ai gardé les trois Mémoires du comte de Broglie, je les lirai avec attention : j'ai été content des autres que vous m'avez envoyés. Pour ce qui regarde l'affaire de la Bastille, il m'a demandé, il y a quelque temps, que M. de Sartines se joignît à vous, lorsqu'il en seroit question. Je lui avois écrit à Marly, qu'il n'y avoit que faire d'en parler, que je la regardois comme finie, et que je ne voulois pas en entendre parler. D'ailleurs, on avoit fait un monstre d'une *très-petite affaire*,

qui ne le regardoit en rien; vous pouvez lui en parler sur ce ton-là, et je crois qu'il n'y insistera plus. Alors vous finirez les séances. Mais je vous recommande bien de prendre tous les papiers et chiffres. (Vous remettrez à M. du Muy ce qui regarde la guerre.) Ce n'est pas que je croie que M. le comte de Broglie en fît mauvais usage; mais tout cela doit être au dépôt des affaires étrangères, et non chez des particuliers, après lesquels ils pourroient tomber à des gens mal-intentionnés.

Transcrit sur l'original de la main de Louis XVI.

LETTRE

Du Comte de Broglie [1].

SIRE,

Je suis enfin arrivé au terme auquel j'aspirois depuis l'avénement de votre majesté au trône. J'ai achevé de mettre sous les yeux des ministres qu'il lui a plu de nommer, les preuves incontestables de ma conduite. Ils sont en état

[1] Cette lettre est sans date : mais on voit, par son contenu, qu'elle doit avoir été écrite dans les premiers jours d'avril 1775.

de prononcer sur la manière dont j'ai toujours fait usage de l'accès que j'ai eu auprès du trône, pendant vingt-trois ans, pour l'utilité et la gloire de mon maître; et de dire si j'ai jamais profité de la confiance dont j'étois honoré, pour nuire à qui que ce soit, ou pour supplanter personne, ni m'occuper de mes intérêts. J'ose me flatter qu'ils assureront votre majesté que je ne peux pas même être flétri du soupçon d'intrigue. Je me suis dévoué sans réserve au bien du service de mon maître, en lui consacrant mes travaux et mes veilles dans le silence, et même l'obscurité. L'espoir d'être utile m'animoit, et les marques d'intérêt et des bontés infinies du feu roi m'ont essentiellement soutenu.

J'aurois désiré, sire, de pouvoir parvenir à ma justification sans accuser personne; mais il m'a fallu faire connoître à votre majesté le véritable auteur de la trame ourdie pour me perdre, et exposer à ses yeux le détail de toutes les machinations mises en œuvre pour remplir ce but. S'il lui plaît de jeter les yeux sur le *Précis* que j'ai l'honneur de lui adresser, elle se convaincra de la nécessité où j'étois d'éclaircir une procédure qui m'a inculpé d'un crime de trahison d'état, tandis que je m'aperçois qu'on ne la lui a représentée que comme une simple

tracasserie qu'il étoit à propos d'étouffer. Votre majesté verra, en daignant y fixer un moment son attention, que cette procédure peut être examinée, sans compromettre les secrets de l'état et de l'administration. Elle ne contient rien qui annonce la confiance dont j'étois honoré de la part de feue sa majesté. La forme de cette correspondance peut donc rester ignorée, sans que cela m'empêche de combattre et de détruire les assertions flétrissantes qui ont été hasardées contre moi; et puisque, par l'instruction de la Bastille, on n'a pas découvert les détails du secret qu'il plaisoit au feu roi de conserver, le mystère n'en seroit pas dévoilé par la connoissance que le public acquerroit des causes et des suites de cette inique procédure; et le jugement qu'il lui plairoit d'en porter, prouveroit de plus en plus à ses sujets son attachement pour la justice, et l'esprit d'équité qu'elle a déjà manifesté en tant d'occasions depuis son avénement à la couronne.

Votre majesté est déjà instruite des différentes épreuves auxquelles le courage dont j'ai toujours eu besoin, a été exposé depuis vingt-trois ans; mais je la supplie de me permettre de lui avouer qu'aucune de ces épreuves n'a été comparable à celle que j'ai eue à sup-

porter, lorsqu'après la mort du feu roi, je me suis vu en butte, vis-à-vis de mon nouveau maître, aux mêmes imputations d'intrigue et d'esprit dangereux dont on m'avoit précédemment calomnié; et quoique la justice, qui lui est naturelle, l'ait engagé à repousser une partie de ces traits envenimés, je n'ai pu me dissimuler qu'ils avoient fait quelqu'impression, et que je n'avois pas le bonheur d'être connu d'elle, comme je l'aurois désiré et (qu'elle me permette de le dire) comme je l'aurois mérité.

Dans une position aussi critique que celle où je suis resté à cette époque, j'ai cru, sire, devoir demander, préalablement à tout, l'examen de ma conduite; j'ai cru qu'il falloit que la nature de l'intime confiance dont feue sa majesté m'avoit honoré, ainsi que la manière dont j'y ai répondu, fussent connues par des personnes incapables de prévention, qui en rendissent un compte exempt de toute partialité; j'ai cru enfin qu'il étoit nécessaire qu'elle fût bien persuadée que ce n'est pas le métier d'espion, ni de rapporteur clandestin, auquel je me serois rabaissé vis-à-vis de votre auguste aïeul, mais que j'ai été appelé par ce monarque, sans l'avoir désiré, et même avec une sorte de résistance, à la *place de ministre se-*

cret[1], dont j'ai rempli le devoir avec honneur et fidélité.

Ce n'est donc qu'après avoir eu le bonheur, sire, de paroître à vos yeux tel que je suis, que j'ose prendre la liberté de mettre à vos pieds mes respectueuses instances, pour me permettre de me laver dans le public des soupçons odieux qui ne sont que trop répandus sur mon compte. Je dois à ma famille, à mes amis, autant qu'à moi-même, d'effacer jusqu'à la moindre trace d'une flétrissure consignée aujour-

[1] Le langage noble du comte de Broglie prouve l'élévation de ses sentimens et la pureté de ses vues; il faut, pour l'excuser, se transporter au moment où il vivoit. Les mœurs du temps aidoient à le tromper : il ne croyoit pas qu'on pût désobéir; il regardoit comme honorable toute mission donnée par son prince. Il pouvoit penser, avec quelque fondement, que son ambition n'avoit rien de blâmable, puisqu'il ne s'étoit point servi de son crédit pour nuire à personne. Le titre de ministre secret lui sembloit très-différent de celui d'émissaire et d'intrigant. Mais si sa justification lui conserve l'estime qu'il méritoit personnellement, elle démontre par les efforts qu'elle lui coûte, et par les soupçons dont il avoit été victime, quelle étoit son erreur. Il faut toujours en revenir aux principes : jamais la puissance ne peut rendre honorable ce qui ne l'est pas; et en politique, tout ce qui n'est pas avoué, tout ce qui n'est pas revêtu d'un caractère public, est intrigue. *S.*

d'hui dans les dépôts du gouvernement. Qui pourroit me répondre de l'usage qu'on en feroit un jour contre moi ou mes enfans? Mais votre majesté ne permettra pas que je sois accablé du poids de cette cruelle inquiétude; elle daignera m'accorder la liberté de produire ma justification, effacer toutes les traces d'une disgrâce aussi peu méritée, et faire connoître que tel est le jugement qu'elle veut bien elle-même en porter. Qu'elle me permette de lui observer que l'accueil favorable du maître est le premier bienfait qu'un sujet sensible et attaché puisse desirer. Si je suis assez heureux pour l'obtenir, justifié alors à vos yeux, sire, à ceux de votre conseil et du public, des inculpations inouies et fabuleuses dont je suis noirci, honoré personnellement de votre auguste bienveillance, et marqué au sceau de vos bienfaits, il ne me restera rien à désirer que de pouvoir employer le reste de ma vie à lui témoigner mon éternelle reconnoissance.

Je suis, avec le plus profond respect et la plus parfaite soumission,

SIRE,

De votre majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le comte DE BROGLIE.

PRÉCIS

Du Mémoire et des Pièces mises par le Comte de Broglie, sous les yeux de MM. les Comtes du Muy, de Vergennes, et de M. de Sartines, dans la Conférence du 27 Mars 1775, ordonnée par Sa Majesté, à la très-humble prière du Comte de Broglie.

De l'exposé des faits présentés dans le Mémoire, ainsi que du contenu des Pièces y jointes, le comte de Broglie ose se flatter qu'il résulte la preuve incontestable des faits suivans :

1°. Toute l'affaire de la Bastille, en 1773, dans laquelle on a faussement impliqué le comte de Broglie, ainsi que le baron de Bon, n'a eu pour fondement [1] que les prétextes les plus frivoles : M. le duc d'Aiguillon en a été le véritable auteur.

2°. Pour former au moins une ombre de délit, d'après lequel on pût créer un fantôme

[1] Le comte de Broglie ne parle pas ici de M. le marquis de Monteyoard, impliqué aussi dans cette affaire; ils n'ont rien de commun ensemble que la haine de M. d'Aiguillon : ce ministre vouloit avoir la place de M. de Monteynard, et il l'a eue.

d'intrigue et de complot, dont le comte de Broglie auroit été le chef, et le sieur Favier un des complices, M. le duc d'Aiguillon accusa d'abord ce dernier, vis-à-vis de feue sa majesté elle-même, d'un crime capital, dont il ne s'est seulement pas trouvé la moindre trace au procès.

3°. Cette accusation si grave ne fut qu'un moyen hasardé sans scrupule, pour surprendre l'ordre du roi de faire arrêter le sieur Favier. Il est prouvé que, dans l'instant même où M. le duc d'Aiguillon articuloit cette délation contre lui, il avoit en main les garants les plus sûrs de son innocence.

4°. M. le duc d'Aiguillon n'a eu d'autres pièces à produire dans cette procédure que quelques lettres enlevées, et quelques autres prétendues interceptées. Du tout ensemble, il ne résultoit aucune preuve contre le comte de Broglie, ni le baron de Bon ; et contre le sieur Favier même, on n'en pouvoit rien induire de répréhensible que quelques légéretés et personnalités sur le compte de M. le duc d'Aiguillon.

5°. Résolu néanmoins de perdre le comte de Broglie, à quelque prix que ce fût, il se flatta d'y réussir par les moyens que l'autorité, l'intrigue et la force lui avoient mis en main ;

il espéra que, dans le cours d'une procédure extrajudiciaire, secrète et rigoureuse, la crainte d'un côté, et la ruse de l'autre, arracheroient aux prisonniers quelques aveux, dont il pourroit tirer avantage, pour impliquer au moins le comte de Broglie dans une affaire louche. C'en étoit assez, à son gré, pour la rendre criminelle.

6°. Ce ministre fit nommer deux commissaires (sur lesquels apparemment il croyoit avoir des droits), pour informer ce singulier procès.

7°. Il en avoit d'abord exclu le commissaire-né de la Bastille, M. de Sartines, alors lieutenant-général de police.

8°. Il avoit fait arrêter, sur des ordres particuliers émanés des bureaux de M. le duc de la Vrillière, les sieurs Favier et Ségur[1], à l'insu du lieutenant-général de police, et avec défense au gouverneur de la Bastille d'en rendre compte à ce magistrat.

[1] Le comte de Broglie ne nomme ici le sieur de Ségur pour aucun rapport réel, direct ou indirect, qu'il eût avec lui, non plus qu'avec M. le marquis de Monteynard et le sieur Dumourier, qui ont tous été compris dans cette affaire. Sans se défier de leur cause, il lui suffit de dire que ce n'est pas la sienne.

9°. M. le duc d'Aiguillon a donné pour greffier d'office de cette révoltante commission, le secrétaire particulier d'un sieur Commarieux, créature et instrument de ce ministre. L'exemple est inoui; mais le fait est notoire.

10°. Plusieurs des interrogatoires ont été faits avant que M. de Sartines eût été enfin admis à la commission, ou en son absence; et les questions à faire aux prisonniers arrivoient d'ailleurs toutes minutées.

11°. Il n'y a eu aucune confrontation entre les prisonniers, ni avec les prétendus témoins, ni aucune communication des charges aux prétendus impliqués : l'une et l'autre ont été demandées inutilement.

12°. On a supposé des lettres qui n'ont pas été produites; on en a cité d'autres qui n'ont pas été représentées : on en a produit d'anonymes et prétendues interceptées.

13°. On a séduit, au nom de M. le duc d'Aiguillon, un jeune et nouveau secrétaire de M. le baron de Bon, par des espérances de fortune, pour l'engager à écrire des faussetés, des impostures, dont on pût se prévaloir contre ledit baron de Bon, le comte de Broglie et les trois prisonniers. On a supposé des dépositions de ce secrétaire, qui n'ont jamais existé.

14°. Malgré tous ces efforts multipliés pour donner quelqu'apparence à cette implication, il n'a pu résulter, ni des pièces, ni des interrogatoires des trois prisonniers, aucune preuve, aucun indice contre le comte de Broglie et le baron de Bon, ni du prétendu corps de délit (c'est-à-dire des lettres du sieur Favier), aucune charge sérieuse contre lui-même [1].

15°. Dans le rapport fait au feu roi, en présence de son conseil, de toute cette procédure informe et illégale, on en a tiré les conclusions les plus aggravantes contre le comte de Broglie, le baron de Bon et le sieur Favier.

16°. Ces conclusions ne tendoient à rien moins qu'à les déclarer coupables de haute trahison, puisqu'ils y ont été dénoncés comme ayant *formé* et même *commencé d'exécuter un projet tendant à renverser l'administration, bouleverser le système politique*, *rompre les alliances*, *et allumer une guerre générale* [2].

[1] On doit regarder comme un grand bonheur qu'on n'ait pas pu trouver deux faux témoins, ce qui devoit être plus aisé à se procurer que de corrompre deux magistrats. Il est vraisemblable que c'est à la présence seule de M. de Sartines, qu'on a l'obligation de n'avoir pas vu ce chef-d'œuvre d'iniquité entièrement consommé.

[2] On n'a rien vu de plus singulier que cette accusa-

17°. Ces accusations si graves étoient d'autant plus criminelles de la part de ceux qui les alléguoient, que toutes les preuves indiquées pour les appuyer, servent au contraire à en démontrer évidemment la fausseté. Il n'en est pourtant pas moins vrai que, si le feu roi n'avoit opposé à tout ce faux rapport et à toutes les insinuations de l'accusateur un silence obstiné, une résistance constante, accompagnée de beaucoup d'humeur, la France auroit pu voir renouveler les scènes injustes et sanglantes, dont quelques règnes antérieurs ont fourni des exemples; et le comte de Broglie, et les prétendus impliqués, pouvoient également perdre et l'honneur et la vie.

Enfin, le roi régnant ayant daigné permettre au comte de Broglie de communiquer aux ministres que sa majesté a nommés, toutes les

tion. Le roi souffre que son ministre public accuse son ministre secret de vouloir changer le système politique de la France, et rompre les alliances existantes: comme si ces alliances pouvoient se rompre sans l'aveu du roi et sans la signature de son ministre!

Mais ce qui est pour le moins aussi singulier, c'est de nier ce projet qui n'avoit rien de criminel, lorsqu'on a sous les yeux les Mémoires qu'on va lire, et qui étoient faits par Favier sous la direction du comte de Broglie. *S.*

pièces relatives à cette affaire qu'ils ont entre les mains, il se flatte de leur avoir prouvé combien les suites malheureuses, et presqu'irréparables, que cette œuvre d'iniquité a nécessairement entraînées, influent encore sur l'existence de ceux qui en sont les victimes. Les bruits les plus injurieux ont été semés et accrédités. Des ministres même ont articulé en conversation [1] des faits aussi graves que faux contre le comte de Broglie; il en a la preuve par plusieurs lettres de ce temps-là, et ces lettres sont aussi sous les yeux des trois ministres. Les conclusions de MM. les commissaires ont été déposées à la Bastille et dans différens bureaux où elles existent, et où elles serviront à jamais de monument à la charge du comte de Broglie, du baron de Bon, et des autres accusés ou impliqués.

[1] M. le duc d'Aiguillon a eu la hardiesse de dire au maréchal de Broglie, que l'exil du comte de Broglie étoit fondé sur des causes qu'il ne lui étoit pas permis de dire, mais que le comte de Broglie les savoit bien. M. de Boynes a parlé plus clairement à madame la comtesse de Lameth, en articulant qu'il avoit vu et lu les preuves des accusations portées contre le comte de Broglie. C'est ainsi qu'on vouloit le perdre, même dans l'esprit de ses plus proches, en y faisant naître des soupçons capables de suspendre les effets de leur amitié.

On a plus fait : on a répandu à la cour et dans Paris des extraits, des précis, plus ou moins étendus, mais tous également calomnieux, de ce rapport infidèle, et il en existe différentes copies.

De ces manœuvres diffamatoires contre l'innocence et l'honneur des accusés, il est resté des traces difficiles à effacer; mais plus elles sont encore profondes, plus il est indispensable de les détruire.

Telle est la réunion des faits et des circonstances, dont les preuves les moins équivoques ont été mises sous les yeux des trois ministres désignés par le roi pour cet examen.

Le comte de Broglie met toute sa confiance dans le compte qu'ils en rendront à sa majesté; dans la justice, l'équité qui caractérisent également ses actions et ses décisions.

C'est d'elle qu'il attend, avec la soumission la plus respectueuse, ce qu'il plaira au roi d'ordonner pour la justification nécessaire d'un serviteur fidèle, dont la conduite, depuis quarante-deux ans, a été pure et intacte, à qui sa fidélité même et la confiance dont son ancien maître l'a honoré pendant vingt-deux ans, ont attiré de grands malheurs. Sa majesté apprendra, sans doute, par MM. les ministres

qu'elle

qu'elle a chargés de lui rendre compte de la suite du travail du comte de Broglie pendant ce long intervalle, s'il les a jamais mérités, et s'ils n'y ont pas reconnu le zèle le plus infatigable, et l'amour le plus pur et le plus désintéressé pour la gloire de son maître.

RAPPORT

De MM. les Comtes du Muy et de Vergennes; et de M. de Sartines, sur la Procédure de la Bastille contre le Comte de Broglie, le Baron de Bon, et les sieurs Favier, Ségur et Dumourier.

SIRE,

Conformément aux ordres de votre majesté, nous avons examiné avec la plus scrupuleuse exactitude la procédure faite à la Bastille, de l'ordre du feu roi, à l'occasion de certaines correspondances prétendues illicites entre M. le marquis de Monteynard, le sieur Dumourier et d'autres, dans laquelle on a impliqué M. le comte de Broglie. Comme c'est de légitimer la justification de celui-ci que votre majesté nous a expressément chargés;

nous ne nous sommes pas bornés à l'entendre sur ses moyens de défense ; nous les avons comparés ensuite avec les interrogatoires qu'on a fait subir aux prisonniers, et avec les pièces principales du procès. Il résulte, sire, de l'examen impartial que nous avons fait :

1°. Que c'est gratuitement qu'on a voulu faire un crime à M. le marquis de Monteynard de sa correspondance avec un officier au service de votre majesté, qui voyageoit dans la basse Allemagne, et que l'imputation qu'elle avoit pour objet de renverser le système politique de ce royaume, et d'allumer la guerre, est détruite par les lettres même qu'on allègue en preuves. C'est encore avec bien moins de fondement qu'on a entrepris d'impliquer M. le comte de Broglie et M. le baron de Bon dans cette intrigue. Les prétextes dont on a coloré cette supposition sont évidemment mendiés, et si frivoles qu'ils ne méritent pas d'être discutés.

2°. Comme c'est des lettres du sieur Favier qu'on a emprunté principalement les charges contre M. le comte de Broglie, nous devons dire à votre majesté, que ces lettres nous paroissent plus imprudentes que criminelles ; mais, sous quelque point de vue qu'on les con-

sidère, il ne s'y trouve rien, et la procédure elle-même n'offre rien qui ait dû en faire partager le reproche ou le blâme à M. le comte de Broglie et à M. le baron de Bon. Nous nous en sommes convaincus en effet, sire, par l'inspection la plus attentive de toute la procédure, qui ne présente pour corps de délit que des lettres interceptées, dont quelques-unes même peuvent paroître suspectes. Presque toutes ne renferment que des raisonnemens vagues et spéculatifs sur les meilleurs plans de politique à adopter pour la France; une critique assez amère de ceux qu'elle paroissoit suivre; des nouvelles d'intrigues et de cabales de cour; des inculpations et des traits de satyre contre M. le duc d'Aiguillon; et enfin des vœux pour son éloignement du ministère.

3°. Le dessein d'impliquer M. le comte de Broglie dans une affaire désagréable, est manifesté dans toute la procédure. Cependant nulle preuve acquise contre lui; nulle induction, même tant soit peu probable. Les commissaires du roi, éblouis, sans doute, par les apparences qu'offroient les lettres interceptées et saisies, et par le sens forcé qu'on a pu chercher à leur donner dans des conversations particulières, ont pu être induits en erreur

sur la nature de la correspondance secrète qu'il suivoit de l'ordre du feu roi. Il est possible qu'on leur ait donné le change. Nous voyons bien la trace d'une intrigue ; mais nous n'apercevons pas bien distinctement la main qui la dirigeoit.

Les nuages qu'on avoit cherché, sans raison, à élever contre M. le comte de Broglie et contre M. le baron de Bon, étant entièrement dissipés par l'examen le plus exact, comme par les éclaircissemens les plus satisfaisans qu'ils nous ont fournis sur tous les points, il est de notre devoir, sire, d'attester à votre majesté, de leur pleine et entière innocence sur tous les chefs d'accusation qu'on a portés contr'eux, et en même temps de lui représenter très-humblement qu'il est de sa justice, comme de sa bonté, de leur donner des preuves publiques qu'elle les regarde comme de bons et fidèles sujets et de zélés serviteurs, afin que le tort qu'on a cherché à faire à leur réputation par des accusations calomnieuses, en employant une forme inusitée pour les accréditer, soit réparé, de manière à n'en laisser aucune trace à la postérité. Nous estimons que votre majesté pourroit, à cet effet, se faire rapporter la procédure originale,

déposée à la Bastille, et les copies qui en existent, quelque part qu'elles se trouvent, pour en anéantir le souvenir.

Nous osons encore proposer à votre majesté de faire la grâce au comte de Broglie ; de lui écrire une lettre dans laquelle elle daigneroit l'assurer, non-seulement qu'elle n'a contre lui aucune impression qui lui soit défavorable, mais, au contraire, qu'elle rend justice au zèle, à la fidélité et à l'intelligence avec lesquels il a servi le feu roi, son aïeul; qu'elle ne doute pas de la persévérance de son attachement pour son service, et qu'il doit compter sur son estime et sur sa bienveillance.

Nous ne donnons pas plus d'étendue à ce rapport, votre majesté ayant sous ses yeux un *Précis des faits*, qui lui a été remis par M. le comte de Broglie. L'exactitude avec laquelle il est rédigé nous dispense, sire, de revenir sur les objets qui y sont traités; ils sont mis dans un jour si vrai, que nous sommes persuadés que, maintenant que la prévention est calmée, si les mêmes commissaires qui ont été chargés d'instruire la procédure, la revoyoient aujourd'hui, ils ne pourroient méconnoître l'illusion dans laquelle ils ont donné, et s'empresseroient vraisemblablement à dé-

truire la surprise qu'un rapport trop peu sévèrement combiné a pu faire au public, et voudroient par-là réparer le tort qu'ils peuvent avoir causé à la réputation de citoyens non moins distingués par l'honnêteté de leurs sentimens et la sûreté de leurs principes et de leur conduite, que par les titres de leur naissance et de leurs dignités.

Signé, le maréchal DU MUY, DE SARTINES, DE VERGENNES.

A Versailles, le 24 avril 1775.

Transcrit sur l'original écrit de la main de M. de Vergennes, et signé des trois commissaires.

LETTRE

Du Roi au Comte de Broglie.

Versailles, le premier Mai 1775.

MONSIEUR le comte de Broglie, après avoir fait examiner et m'être fait rendre le compte le plus exact de la correspondance secrète que vous avez eue pendant dix-huit ans avec le feu roi, mon seigneur et aïeul, j'ai reconnu que vous

vous étiez comporté avec tout le zèle et toute la fidélité que vous lui deviez, que les circonstances, quelquefois embarrassantes, où vous vous étiez trouvé, n'avoient jamais ralentis; et qu'en tout, vous vous étiez acquitté de cette commission de la manière la plus sage et la plus conforme aux vues du feu roi. J'ai vu de plus que, pendant la dernière année, vous vous étiez trouvé compromis dans une affaire où vous n'aviez eu aucune part, et cela, sur des soupçons qui ne pouvoient exister que dans l'ignorance où l'on étoit des relations et travaux que vous faisiez, de l'ordre du roi, ce qui ne vous a jamais engagé à trahir son secret. Je vous fais cette lettre pour vous assurer que je n'ai aucune impression défavorable sur votre compte, et qu'au contraire, j'ai reconnu dans toute votre conduite la marche d'un bon et fidèle serviteur; et que, ne doutant pas de la persévérance de votre attachement à mon service, je vous donnerai toujours des preuves de mon estime et de ma bienveillance.

Sur ce, je prie Dieu, M. le comte de Broglie, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Copié sur la minute de la propre main de Louis XVI, tirée du carton intitulé : *Relations du roi avec sa famille*; chemise : *Pro-*

jets de réponses du roi à plusieurs particuliers.

MÉMOIRE

Du Comte de Broglie aux Comtes du Muy et de Vergennes; contenant une Notice des différens articles de la Correspondance secrète. (16 Février 1775.)

Messieurs les comtes du Muy et de Vergennes ont vu, dans la conférence du premier de ce mois, un travail fait par ordre du feu roi, dont l'objet étoit de se mettre au moins en mesure vis-à-vis l'Angleterre [1].

L'approbation entière dont sa majesté avoit honoré ce travail, étoit l'effet d'un sentiment que rien n'avoit pu étouffer dans son ame, c'est-à-dire le regret d'avoir été entraîné, par une longue suite de fautes et de malheurs, à faire une paix aussi humiliante que nécessaire.

La supériorité, l'égalité même perdue pour

[1] Ce Mémoire sur les moyens de réussir dans une descente en Angleterre, ne se trouve pas dans le dépôt; et quand il s'y seroit trouvé, nous ne l'aurions pas publié. Il est essentiel que les Anglais n'en aient pas connoissance.

la France sur toutes les mers, n'étoit pas le seul désavantage dont le roi fût sensiblement affecté. Il voyoit avec douleur combien, depuis l'époque de cette guerre malheureuse, la France perdoit tous les jours de son poids dans la balance de l'Europe. Il crut devoir s'occuper principalement des moyens d'arrêter les progrès de cette dégradation si rapide, et se flatta de les trouver dans sa correspondance secrète.

Le comte de Broglie en avoit la direction. Il en connoissoit les difficultés, et ne se dissimuloit point que les circonstances étoient plus propres à les accroître qu'à les aplanir. Son zèle et son obéissance suppléèrent les talens qui pouvoient lui manquer, et l'aidèrent à supporter les dégoûts toujours renaissans et inséparables d'un travail suivi dans le silence, qui fut quelquefois utile, mais dont l'attention la plus suivie et la prévoyance la plus éclairée ne pouvoient pas toujours assurer le succès.

Le comte de Broglie en avoit fait la fâcheuse expérience pendant le cours de son ambassade en Pologne: mais alors les dangers de cette confiance secrète ne retomboient que sur son personnel. Il les supporta avec courage, et n'en retraça l'amertume, pendant tout le temps de sa direction, que pour la sauver, ou au moins

l'adoucir aux personnes qui avoient l'honneur d'être admises avec lui à ce travail direct.

C'est la justice qu'elles lui rendent, sans doute, et que MM. du Muy et de Vergennes ne lui refuseront pas, quand ils auront parcouru avec un peu d'attention les pièces originales destinées à cette séance.

Elles consistent en une suite d'instructions et de dépêches, toutes approuvées du feu roi, dont plusieurs sont apostillées de sa main, avec des lettres du comte de Broglie à sa majesté.

Les premières démontrent les vues politiques du maître; les autres, l'exactitude dans l'exécution de ses ordres.

La lecture de ces différentes pièces en développera bien mieux les détails qu'aucune espèce d'analyse qu'on en pût faire. Mais, pour rendre cette lecture moins pénible, le comte de Broglie a cru devoir joindre ici une notice divisée en autant d'articles que de cours où le feu roi avoit des ambassadeurs, des ministres ou des chargés d'affaires admis à la correspondance secrète.

GENÈVE,

Depuis 1767 jusqu'en 1773.

Cette correspondance se réduit à une relation des troubles de Genève, à un mémoire relatif à l'établissement de Versoix, et à quelques dépêches écrites au sieur Hennin, résident dans cette république.

Dans une de ces dépêches du 31 août 1769, on verra quelques observations relatives à la liberté de religion que le ministère vouloit établir à Versoix, pour y attirer les commerçans étrangers. Cet article important est encore traité dans une autre dépêche du 26 mars 1770 à ce résident. Celle-ci renferme d'ailleurs des points de prévoyance avec une discussion politique sur les prétendus avantages qu'on retireroit du commerce de Versoix. Cette discussion répand le jour le plus clair sur tout ce qui concerne le projet de cet établissement. Sa majesté regardoit sur-tout, comme peu convenable à sa gloire et aux intérêts de son royaume, la promesse faite aux Bernois de ne construire aucunes fortifications, et de laisser tous les passages libres à travers son territoire.

NAPLES,

Depuis 1772 *jusqu'en* 1774.

Cette correspondance bien succincte renferme cependant quelques pièces qui peuvent exciter l'intérêt et la curiosité.

On y verra d'abord un précis des instructions que M. le duc d'Aiguillon avoit données à M. le baron de Breteuil.

Ce précis adressé au feu roi par le comte de Broglie, lui fut renvoyé avec des apostilles à quelques articles, écrites de la propre main de sa majesté. C'est d'après ces apostilles que le comte de Broglie dressa les instructions secrètes du baron de Breteuil.

Parmi les lettres écrites à ces ambassadeurs, dans cette correspondance, il s'en trouve une du 7 juillet 1772, qu'on croit intéressante à lire, en ce qu'elle présente un tableau général et rapide des affaires de l'Europe, en rapprochant par des transitions naturelles celles du Nord et celles du Sud.

CONSTANTINOPLE,

Depuis 1756 *jusqu'en* 1773.

On ne rappellera point ici l'ancienne correspondance de M. Desalleurs, sous la direc-

tion de M. le prince de Conti ; on se bornera aux deux époques des ambassades de MM. les comte de Vergennes et chevalier de Saint-Priest.

Elles développeront le tableau général du système politique que sa majesté avoit adopté, et qu'elle a constamment suivi dans les affaires du Nord.

On y verra avec peine, sans doute, la dégradation successive de notre influence à la Porte, malgré les attentions continuelles du roi pour la conserver; les soins et les travaux de ses ambassadeurs pour seconder ses vues. M. le comte de Vergennes en a assuré le succès dans deux circonstances bien intéressantes [1]; l'une, pendant le cours de la der-

[1] Dans la première de ces opérations, M. de Vergennes a suivi les maximes de la saine politique. Le seul moyen de retarder la destruction de l'empire ottoman, c'est de le détourner de la guerre qu'il fait toujours sans succès.

Dans la seconde, M. de Vergennes fut obligé de servir les passions de la cour de France, qui ne pardonnoit pas à Catherine II d'avoir donné le trône de Pologne au comte Poniatowsky. Loin que ce succès de M. de Vergennes fût honorable pour la France et utile à la Turquie, il ne fit qu'assurer la gloire des armes russes, et qu'augmenter la puissance de l'impératrice. C'est

nière guerre; la seconde, dans le temps des troubles de la Pologne.

Dans la première, cet ambassadeur a eu à combattre sans cesse, et à détruire les insinuations et les menées des cours de Londres et de Berlin, dont les ministres et les émissaires, à Constantinople, n'épargnoient rien pour engager les Turcs à déclarer la guerre à l'une ou l'autre des deux impératrices ; sa vigilance déconcerta leurs projets. Il parvint à contenir le ministère ottoman, toujours à la veille d'être ébranlé par les intrigues des Anglais et des Prussiens, et sauva l'Autriche et la Russie d'une diversion qui pouvoit devenir aussi embarrassante que nuisible à la cause commune.

une folie que de faire attaquer le colosse russe, à moins qu'il ne le soit à la fois par les Turcs, les Suédois et les Prussiens; et alors qu'y gagneroit-on, en cas de succès ? La puissance qui auroit conquis la Russie, offriroit d'autres dangers pour le maintien de la balance en Europe. Le véritable intérêt de la France est de se servir de son influence et de ses forces pour que chacun garde ce qu'il a, et reste comme il est. En ce point, comme en tout autre, n'en déplaise aux hommes à projets, pour qui tout mouvement est bon, pourvu qu'il les élève, la morale et la politique sont parfaitement d'accord. *S.*

M. le comte de Vergennes n'a pas été moins heureux à la seconde époque. Il est parvenu à tirer les Turcs de la même apathie où il les avoit tenus précédemment. Il les a déterminés à s'opposer aux vues ambitieuses de Catherine II ; il a eu la gloire de voir, avant son départ de Constantinople, le ministère ottoman prendre une résolution vigoureuse, et déclarer la guerre à la Russie. Si cette guerre n'a pas empêché le démembrement de la Pologne, on ne peut s'en prendre qu'à l'esprit d'indiscipline et de révolte de la milice turque, et à l'ignorance des généraux ottomans. Les opérations politiques de M. le comte de Vergennes n'en sont pas moins dignes d'éloges, et d'autant plus que, pour remplir l'objet principal d'opposer les Turcs à la Russie, il n'a pas employé les moyens dispendieux dont il étoit autorisé à faire usage, et qu'il s'est contenté d'éclairer le ministère ottoman sur ses véritables intérêts, d'une manière assez sensible pour le détromper, sans rendre la France responsable de l'événement. C'est une des occasions où le feu roi a été le plus satisfait du travail politique dont il avoit donné la direction au comte de Broglie ; et en effet, les relations particulières de M. le

comte de Vergennes suffiroient seules pour prouver l'utilité de cette correspondance, quand elle étoit maniée avec zèle et dextérité.

M. le chevalier de Saint-Priest, qui a eu le bon esprit et le mérite de sentir tout le prix du modèle qu'il trouvoit dans son prédécesseur, s'est conduit d'après les instructions qu'il en a reçues, avec non moins de zèle, pour concourir aux vues de sa majesté. Les premiers instans de son admission à la correspondance secrète furent marqués par une circonstance qui auroit pu décourager un ambassadeur moins pénétré des sentimens d'obéissance et de fidélité à son maître. Il reçut, à la veille de son départ pour Constantinople, une lettre du sieur Gérard, premier commis des affaires étrangères, qui le prévenoit de la part de M. le duc de Choiseul, *de veiller avec attention à une certaine correspondance particulière*, etc. M. le chevalier de Saint-Priest, peu affecté des soupçons qu'on le chargeoit d'éclaircir, communiqua l'avertissement au comte de Broglie, en le priant d'assurer le roi de son dévouement sans réserve pour ses volontés.

Cette anecdote, peu importante dans le fond, n'est ici que pour relever la fermeté de la

conduite

conduite de M. le chevalier de Saint-Priest, qui ne s'est jamais démentie, et prouver en même temps que la crainte sur les persécutions et les dégoûts, dont la correspondance secrète fut toujours environnée, n'avoit que trop de fondement.

M. le chevalier de Saint-Priest trouva, dans les vices du gouvernement turc et l'incapacité du ministère, des obstacles bien difficiles à vaincre; ils ne le rebutèrent pas. A force de tournures, de patience, il parvint à faire décider la continuation de la guerre, dans le moment où la Porte alloit subir les conditions les plus honteuses, les plus contraires à ses propres intérêts, à ceux de la Pologne et de l'Europe entière.

Si cet ambassadeur n'a pas pu s'opposer avec le même succès au dernier traité de paix, on ne doit pas moins applaudir au zèle et à l'intelligence qui ont dirigé toutes ses démarches constamment honorées de l'approbation de sa majesté.

VIENNE,

Depuis 1770 *jusqu'en* 1772.

Cette correspondance confirme l'opinion qu'on doit se former des vues de sa majesté.

Elle comprend un période d'autant plus intéressant dans la politique, qu'il est l'époque du concert formé entre les trois cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, pour le partage de la Pologne, que le comte de Broglie avoit prévu et annoncé depuis si long-temps. Nous ne saurions nous dissimuler qu'il n'a été effectué que par notre négligence à en prévenir l'origine, ou par la foiblesse des moyens que nous avons employés pour en arrêter le cours. Ce sont des faits bien clairement développés dans les dépêches adressées à M. Durand, et dans les relations de ce ministre. La position délicate et critique dans laquelle il s'est trouvé à Vienne, n'a besoin d'aucun détail ni de commentaire, pour faire sentir les efforts de son zèle, que la politique du ministère autrichien peut avoir quelquefois trompé, mais jamais altéré. C'est la justice que le feu roi lui a toujours rendue. Et en effet, en parcourant les dépêches de M. Durand, on n'aura pas de peine à convenir que le silence qu'on a tant reproché à M. de Kaunitz, peut fort bien être imputé à celui de notre ministère. On ose même avancer qu'il a donné lieu,[1] ou au moins servi de

[1] Je tiens du prince de Kaunitz, du comte de Cobenzel, et de M. de Vergennes, un fait qui me paroît

prétexte à la réunion des trois cours co-partageantes. Cette assertion n'est point hasardée. MM. les comtes du Muy et de Vergennes s'en convaincront plus facilement encore dans les lettres que le comte de Broglie avoit eu l'honneur d'écrire au roi à cette occasion, et dans le compte qu'il eut celui de rendre de deux conversations que M. de Mercy avoit eu l'adresse de lier avec lui.

Le comte de Broglie aura encore l'honneur de prévenir MM. les comtes du Muy et de Vergennes d'une commission particulière, dont il chargea, par ordre du roi, M. Durand. Il s'agissoit de prendre à Vienne des renseignemens sur ce qui regardoit l'archiduchesse Elisabeth. Le comte de Broglie se borna à écrire en conséquence. M. Durand le mit en état de rendre à sa majesté un compte fidèle de cette

certain : c'est que la cour de Vienne, dès qu'il fut question du partage qui devoit donner à la Prusse un accroissement qu'elle redoutoit, en prévint la France, et fit entendre qu'elle s'y opposeroit, si la cour de Versailles vouloit la soutenir. Louis XV alors ne s'occupant que de ses plaisirs, et M. d'Aiguillon de ses intrigues, le cabinet autrichien ne reçut point de réponse rassurante, et il aima mieux concourir au partage de la Pologne, que de soutenir seul la guerre contre les Prussiens et les Russes réunis. S.

commission, selon les vues du roi, sans se permettre d'autres réflexions que celles qui lui étoient suggérées par son respect et son obéissance. MM. les comtes du Muy et de Vergennes en jugeront eux-mêmes par la lecture de l'ordre du roi, de la réponse de M. Durand, et des lettres que le comte de Broglie eut l'honneur d'adresser à sa majesté dans cette circonstance, qui est une nouvelle preuve de la confiance entière que le feu roi avoit dans sa disposition et sa fidélité.

ANGLETERRE,

Depuis 1764 *jusqu'en* 1774.

CETTE correspondance renferme deux époques. La première présente une suite de lettres du comte de Broglie au sieur d'Éon, avec l'approuvé du roi. Elles roulent sur deux points principaux.

En premier lieu, le désir de sa majesté d'être instruite régulièrement par la voie secrète de tous les détails les plus mystérieux sur les affaires d'Angleterre, et les encouragemens de tous genres donnés au sieur d'Éon sur la conduite qu'il auroit dû tenir en Angleterre, avant et après l'éclat de ses démêlés; quelquefois

même les représentations les plus fortes et les réprimandes les plus sévères sur chaque nouvelle scène ; enfin, des reproches trop bien fondés sur sa légéreté à compromettre dans ses écrits des personnes dont les torts, même prouvés, n'auroient jamais pu autoriser ses écarts. C'est sur quoi le comte de Broglie n'a jamais varié, à commencer de sa dépêche du 10 avril 1764, jusqu'au 10 juin 1766, date des instructions secrètes pour M. Durand allant en Angleterre.

Alors la scène change. On voit le fruit des mesures équitables et sages qui avoient été prises à l'égard du sieur d'Éon, et dont le succès est dû à la prudence et à la dextérité de M. Durand, mais sur-tout à la confiance qu'il lui inspiroit personnellement. Les dangers réels que le sieur d'Éon avoit courus, pouvoient et devoient encore faire excuser ses soupçons et sa défiance de tout émissaire inconnu. La présence d'un ministre du roi qu'il connoissoit parfaitement, le rassura, le flatta, et M. Durand sut le rendre aussi docile aux volontés du roi, que désormais tranquille et mesuré dans sa correspondance.

A l'égard de M. Durand, les points d'instruction, qui lui avoient été indiqués par la

correspondance secrète, se trouvent parfaitement remplis dans la sienne sur l'Angleterre.

La seconde époque s'étend depuis le retour de ce ministre jusqu'au 11 juillet 1774, date de la dernière lettre du comte de Broglie au sieur d'Éon, approuvée de sa majesté régnante. Cette deuxième époque prouve de plus en plus l'attention continuelle du feu roi sur les affaires d'Angleterre, et sa façon de voir et d'apprécier les différentes idées que le sieur d'Éon lui suggéroit d'après ses liaisons, ses découvertes ou ses conjectures. On voit aussi combien le comte de Broglie s'occupoit d'en vérifier la réalité ou le fondement, par les ordres qu'il lui fit donner successivement de les communiquer au sieur Francis, ministre du roi, et au prince de Masseran, ambassadeur d'Espagne.

HOLLANDE,

Depuis 1768 *jusqu'en* 1770.

Il seroit inutile de rappeler ici la correspondance secrète de feu M. le marquis d'Avrincourt pendant son ambassade de Hollande; elle ne renferme rien d'important. On se bornera à communiquer celle de M. le baron de Breteuil qui lui a succédé.

On voit d'abord, dans ses instructions, que feue sa majesté ne bornoit pas les soins de cet ambassadeur aux seules relations de sa résidence. Elle lui prescrivoit encore de se procurer le plus de moyens possibles pour être instruit de ce qui se passoit en Danemarck, en Suède et en Angleterre.

Sa majesté recommandoit, en conséquence, à M. le baron de Breteuil, de lier, avant son départ de Paris, la correspondance la plus intime avec M. le comte du Châtelet, qu'elle n'avoit pas jugé à propos d'admettre à sa confiance secrète, et d'en envoyer exactement les copies au comte de Broglie.

On remarquera, dans toutes les dépêches suivantes, le même esprit, les mêmes vues du feu roi, et, dans plusieurs, des témoignages de satisfaction.

On ne sera pas fâché de voir, dans deux de ces dépêches, du 27 octobre 1768, et 15 février 1769, la manière dont le feu roi pensoit et s'exprimoit sur le renouvellement de nos liaisons avec la cour de Berlin, que notre ministère paroissoit désirer [1], et que M. le baron de

[1] M. d'Aiguillon incline pour l'alliance de la Prusse. Alors il est facile de deviner que le ministère secret revient au système autrichien. Ce sera la marche né-

Breteuil étoit chargé de négocier avec M. le baron de Thurlemeyer, envoyé extraordinaire du roi de Prusse à la Haye.

Les lumières que M. le baron de Breteuil reçut dans cette occasion par la correspondance secrète, lui furent d'un grand secours. Cet ambassadeur s'en servit utilement, et se conduisit dans cette circonstance délicate avec toute la dextérité dont il est capable, en observant les ménagemens qui lui étoient prescrits, pour ne point donner d'ombrage à la cour de Vienne.

SUÈDE,

Depuis 1758 *jusqu'en* 1774.

1°. M. d'Avrincourt.

On ne trouve ici que trois notes ou lettres de M. Tercier. Elles ne contiennent que des instructions et des indications sur les moyens pris pour adresser le chiffre secret à cet ambassadeur, et à prendre par lui pour faire passer sûrement les dépêches. On a cru devoir laisser ces pièces, attendu qu'elles sont munies d'un approuvé du feu roi, selon la forme ordinaire.

2°. M. le baron de Breteuil.

cessaire de tout ministère secret; s'il n'est pas opposition, il n'est rien. *S.*

On voit ici, comme dans tout le cours de la correspondance secrète, l'*utilité que le feu roi se proposoit d'en recueillir : c'étoit, sur-tout, qu'elle servît de supplément à celle du ministre des affaires étrangères, en développant et interprétant quelquefois les véritables intentions de sa majesté.* Elle avoit aussi pour objet, *de se faire instruire plus particulièrement de certains détails sur les cours voisines où il n'y avoit point de ministre admis à la correspondance secrète.* C'est dans cet esprit qu'elle ordonnoit à M. le baron de Breteuil d'en lier une intime avec ceux qui y résidoient, pour se mettre en état de la mieux informer sur tout ce qui pouvoit s'y passer. On s'aperçoit, au reste, de l'attachement du feu roi pour ses anciennes alliances, et sur-tout pour celle de la Suède, malgré la décadence successive de cette puissance, réduite aujourd'hui à un état si différent de celui où l'avoit fixée le traité d'Oliva. Sa majesté voyoit très-bien que, dans l'état présent, divisée, épuisée et accablée, elle pouvoit nous être infiniment plus à charge qu'utile, tant qu'elle resteroit isolée dans le Nord et sans aucun appui voisin. Mais le roi ne renonçoit pas à l'espoir de la tirer de cet état de solitude et d'abandon, en pro-

fitant de quelque circonstance heureuse, pour rétablir enfin son système de barrière entre la Russie et l'Autriche, système antérieur à celui de l'alliance, et avec lequel il ne le regardoit point comme incompatible.

C'est par une suite de cet attachement que sa majesté s'intéressoit si fort à la diète de 1763, qu'elle en sentit si vivement le mauvais succès, le triomphe du parti opposé à celui que soutenoit son ambassadeur, et la douleur qu'elle avoit de voir ses soins infructueux. Mais on voit en même temps combien sa majesté étoit éloignée de lui en imputer l'événement; elle témoignoit, au contraire, à M. le baron de Breteuil, sa satisfaction de son zèle et de ses soins.

3°. M. le comte de Vergennes.

Cette correspondance, si intéressante par la grande époque de la révolution (dont le succès, disoit le roi lui-même dans son instruction secrète, étoit réservé à cet ambassadeur), le fut, dès son début, par l'avis certain des liaisons intimes et des engagemens secrets entre l'empereur et le roi de Prusse. M. le comte de Vergennes sut se le procurer du roi de Suède par M. de Scheffer, et en rendit compte aussitôt par la voie secrète. Cette découverte étoit

d'autant plus importante, qu'elle avoit échappé à la vigilance de M. Durand, et que ses relations y étoient fort opposées. Ainsi on peut assurer que la première notion du traité pour le partage de la Pologne, fut donnée avec certitude par M. le comte de Vergennes.

Toutes les lettres suivantes, relatives à la révolution, contiennent autant d'éloges de la conduite sage et bien combinée, par laquelle M. le comte de Vergennes avoit aidé le roi de Suède à préparer de loin ce grand événement. Après la part distinguée qu'il eut au succès, rien ne pouvoit mieux lui attirer des marques de la satisfaction du roi, que le compte exact et judicieux qu'il continua de rendre à sa majesté, des intrigues et des partis à la cour de Suède, ainsi que des qualités plus ou moins louables dans le personnel du nouveau monarque, qui se développoient peu à peu depuis l'établissement de son autorité.

On trouve, dans la suite de cette correspondance, de nouveaux avis d'une convention entre l'empereur et le roi de Prusse, pour exclure la France et le roi de Suède de la garantie, qui leur appartient à si juste titre, de la paix de Westphalie. Elle annonce aussi d'autres engagemens projetés au sujet de l'affaire de

San-Remo. Ces avis prouvent de plus en plus la vigilance et la pénétration de M. le comte de Vergennes, qui ne se laissoit pas renfermer dans les limites de son ambassade. On voit, par ses dépêches, combien il savoit prévoir les conséquences de cette convention, non moins dangereuse pour la liberté de l'Italie, que pour celle de l'Empire. Il paroît également, par les réponses du roi, que sa majesté savoit beaucoup de gré à cet ambassadeur, et de ses avis et de ses réflexions; qu'elle daignoit y ajouter les siennes; et que son attachement à l'alliance ne lui a jamais fait perdre de vue ses anciens principes, relativement à l'Empire et à l'Italie, ni les droits et les obligations essentielles à la dignité de sa couronne.

On observera encore dans cette correspondance deux époques personnelles à M. le comte de Vergennes. La première, le désir que sa majesté lui témoigna qu'il ne fît point usage du congé qu'il lui avoit accordé, désir d'autant plus flatteur, qu'il fut motivé par le besoin que les deux rois avoient de cet ambassadeur à Stockholm, pour ne pas être privés, dans cet intervalle, l'un de ses talens et de ses services, l'autre de ses sages conseils.

La seconde est relative à la circonstance de

l'exil du comte de Broglie. La plupart des personnes admises à la correspondance secrète, en furent consternées et peut-être effrayées. M. le comte de Vergennes n'en fut intimidé en aucune manière, et il s'empressa, au contraire, de témoigner à M. le comte de Broglie, que son zèle n'en seroit point refroidi.

POLOGNE,

Depuis 1758 *jusqu'en* 1774.

Les détails traités, dans la séance du 27 janvier, sur les motifs et l'origine de la correspondance secrète, dont le premier objet a été la Pologue, nous dispensent de nous étendre ici sur la première partie de cette correspondance.

La seconde avec les sieurs Hennin et Gérault ouvre une nouvelle scène non moins intéressante. C'est l'histoire de l'interrègne après la mort d'Auguste III, de l'élection du comte Poniatowsky, des diètes de convocation, d'élection, du couronnement; de celle de 1767 pour changer la forme du gouvernement; enfin, de la confédération de Bar, en opposition aux décrets de cette assemblée.

On y verra encore que, d'après les intentions

et les ordres du feu roi, le comte de Broglie n'a pas cessé d'indiquer les moyens à prendre pour prévenir la ruine de la république; que, dès 1760, il avoit annoncé tout ce qui est arrivé en 1767 et dans les années suivantes, jusqu'au partage de la Pologne.

Ce triste événement de la tragédie du Nord avoit également été prédit par le comte de Broglie dans les Instructions, Mémoires et Lettres dont on met aujourd'hui les originaux sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes.

En parcourant ces différentes pièces, ainsi que la correspondance de Vienne avec M. Durand, ces deux ministres éclairés se convaincront aussi combien l'on étoit occupé des démarches les plus amiables à répéter sans cesse auprès de la cour de Vienne, soit pour l'engager à s'expliquer sur ses vues ultérieures au sujet de la Pologne, soit pour lui faire confidemment des ouvertures qui n'auroient laissé à cette cour aucun prétexte, pas même celui de notre réserve et de notre silence.

On observera également, dans le cours de ces deux correspondances nécessairement liées ensemble, combien de projets et de plans d'opérations politiques et militaires le comte

de Broglie avoit indiqués pour arrêter le torrent.

On y verra l'usage qu'il proposoit de faire des restes du parti français et patriote, pour rassembler et ranimer ce qui restoit de citoyens, pour leur suggérer un projet de campagne analogue au genre de guerre propre à la nation.

On y trouvera de même le mobile et l'objet des démarches faites par les confédérés, et secondées secrètement par le général Mokronosky auprès de notre cour et de celle de Vienne; les encouragemens donnés, les promesses faites à ce général par notre ministère, et démenties par leur inexécution; les fautes au moins d'omission, dont l'enchaînement a rendu inutiles tant de soins et de prévoyance; tous les obstacles manifestes et les oppositions sourdes que les intentions même du roi ont éprouvés et du dedans et du dehors; enfin, cette fatalité attachée, depuis trop long-temps, à nos opérations les mieux concertées, et qui les a toujours rendues, ou imparfaites dans l'exécution, ou tardives et infructueuses.

RUSSIE,

Depuis 1757 *jusqu'en* 1774.

Cette branche de correspondance présente successivement plusieurs époques intéressantes.

Le sieur d'Éon étoit déjà honoré de la confiance du roi avant l'année 1757. M. le prince de Conti l'y avoit fait admettre, et envoyer à Pétersbourg. Il eut toujours, depuis, l'honneur de correspondre avec sa majesté par la voie du sieur Tercier.

Ce premier commis étoit aussi, par l'ordre exprès du roi, en commerce réglé avec le comte de Woronzow, vice-chancelier, et puis chancelier de Russie.

Le chevalier Douglas avoit reçu, par le même canal, l'ordre du roi de proposer à ce ministre une correspondance secrète et directe entre sa majesté et l'impératrice Elisabeth. Tous ces objets furent remplis : cette correspondance auguste fut établie et suivie par deux intermédiaires, le chancelier et le sieur d'Éon.

Celle entre le roi et le ministre russe mit sa majesté à portée de faire passer à sa cour plusieurs

sieurs avis intéressans, dont l'objet est marqué, et l'utilité démontrée par les pièces originales. Le comte de Broglie profita de même des moyens qu'elle lui fournit, pour dissuader le ministère russe de quelques démarches violentes et arbitraires. On y voit, par exemple, une réponse du sieur Tercier au comte de Woronzow, *dans le sens du comte de Broglie*, c'est-à-dire d'après ses directions, et dans l'esprit de ses dépêches particulières au roi, comme il paroît par les notes explicatives, également approuvées du roi ensuite de cette minute.

Le point le plus important de la lettre du chancelier Woronzow étoit le désir, et même le projet que sa cour avoit formé de s'emparer de Dantzick. On insiste, dans cette réponse, sur l'injustice de cette entreprise, sur son inutilité pour la cause commune, sur le préjudice qui en résulteroit pour la Pologne, en pure perte pour l'alliance. Il paroît que cette opposition du roi à l'occasion de Dantzick, quoiqu'insinuée avec beaucoup de modération et de ménagemens, sauva pour lors cette ville, et détourna de la Prusse polonaise le fléau de la guerre. Il en résulta pour l'alliance un avantage réel, puisqu'elle obligea

les Russes à se porter en avant dans les états du roi de Prusse, et à seconder par-là de plus près les opérations des armées autrichiennes.

Le comte de Broglie ne peut se dispenser d'observer ici que, pendant le cours de cette correspondance, le sieur d'Éon, qu'il ne connoissoit pas encore, reçut toujours des marques de la satisfaction du roi et de sa confiance.

Ce fut toujours dans le même esprit et dans les mêmes vues du roi sur les affaires du Nord, que la correspondance continua, dirigée par le comte de Broglie avec M. le baron de Breteuil. Il venoit d'être admis au secret, lorsqu'il partit pour Pétersbourg. Témoin, dans son premier séjour, de la mort d'Elisabeth et de l'avénement de Pierre III, il revenoit en France, lorsqu'il reçut à Warsovie la nouvelle de la révolution, et peu après à Vienne l'ordre de retourner à la cour de Russie[1].

[1] Le baron de Breteuil fut averti de la révolution qui se préparoit en Russie; Catherine lui fit même demander une modique somme d'argent qui lui étoit nécessaire. Ce ministre, sachant que cette conspiration étoit conduite par des jeunes gens ardens et peu discrets, crut qu'elle ne réussiroit pas, refusa l'argent demandé, ne voulut se mêler de rien, et partit pour

Ces grands événemens, arrivés en moins de six mois, fournirent au roi le sujet de différentes instructions et dépêches dont on met ici les originaux sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes. On y verra combien sa majesté fut souvent satisfaite du zèle de M. le baron de Breteuil, de ses talens et de ses services.

Depuis le dernier départ de ce ministre, le sieur Rossignol fut chargé à Pétersbourg de la correspondance secrète. La première pièce que présente cette partie, contient des articles qui peuvent mériter quelqu'attention.

Une instruction datée de 1765 annonce très-distinctement tout ce qui est arrivé deux ans après la fameuse diète de confédération, et les prédictions y sont motivées. Il paroît, par la suite de cette correspondance, que sa majesté continua de donner la même attention à tout ce qui pouvoit se passer, soit dans l'intérieur de la Russie, soit dans les négociations des ministres étrangers à cette cour, soit enfin sur le théâtre de la guerre en Turquie et en

revenir en France. En route, il apprit l'avénement de Catherine au trône, la chute et la mort de Pierre III, et il reçut des dépêches sévères du ministère français, qui lui ordonna de retourner en Russie. *S.*

Pologne. Le soin d'y veiller exigeoit du zèle et des efforts : sa majesté daigna approuver ceux du sieur Rossignol.

La mission de M. Durand à la cour de Russie est trop récente (en 1775), pour être susceptible de beaucoup de détails. Tous les objets sont présens à la mémoire du ministre des affaires étrangères, qui étoit alors avec lui dans une intime correspondance.

On observera seulement dans le cours de celle-ci, que le comte de Broglie avoit prévu dès-lors le dénouement de la guerre entre les Russes et les Turcs ; qu'il suggéroit, en conséquence, quelques négociations éventuelles, et que sa majesté ne s'occupoit pas moins d'une entreprise dont la Suède paroissoit alors menacée de la part de la Russie, et des précautions à prendre pour en détourner cette dernière puissance.

Dans la lettre du comte de Broglie, en date de Ruffec, le 2 novembre 1773, à M. Durand, au sujet du sieur Marbeau, employé auprès de lui dans la correspondance secrète, on verra combien le feu roi étoit attaché à cette correspondance, et combien en même temps sa majesté prenoit de précautions pour la dérober à son ministre des affaires étrangères

La suivante et dernière, toujours de Ruffec, le 15 mars 1774, confirme de plus en plus cette volonté décidée du feu roi de continuer, dans les circonstances les plus critiques, la correspondance secrète. M. Durand avoit alors témoigné quelqu'inquiétude sur tout ce qui se passoit, et dont l'exil du comte de Broglie pouvoit lui faire craindre qu'il n'en rejaillît quelque chose sur lui.

Peu rassuré par l'ordre ancien qu'il avoit à ce sujet, il en désiroit un nouveau; et ce fut l'objet de cette lettre, où l'on trouve un double approuvé du roi, sa majesté n'ayant pas dédaigné d'en mettre un second au *Post-scriptum* sur un détail au sujet du sieur Marbeau, minutieux en apparence, mais en effet très-essentiel dans ces circonstances.

Il seroit superflu d'observer ici que ce contre-temps, et même beaucoup d'autres circonstances décourageantes, n'ont jamais rebuté, ni ralenti le zèle du comte de Broglie, et qu'au contraire la confiance dont le roi ne cessa point de l'honorer, l'a mis jusqu'au dernier moment en état de défendre et de rassurer, dans ces instans critiques, tous ceux qui avoient part au mérite et au danger de la correspondance.

CONCLUSION.

D'APRÈS tout ce qui vient d'être communiqué à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, il ne reste au comte de Broglie qu'une observation à faire : c'est que, si ce long et immense travail, souvent soupçonné et jamais entièrement découvert, lui a fait presqu'autant d'ennemis que de gens en place, c'étoit uniquement parce qu'ils n'étoient pas à portée d'en connoître l'esprit et la manière dont il été constamment traité.

Loin que le comte de Broglie se soit jamais laissé aller à aucune aigreur contre ceux même dont il recevoit sans cesse de mauvais offices, il a, au contraire, évité en toute occasion l'air de la plus légère personnalité. Sans prétendre se faire un mérite de sa modération, il croit cependant pouvoir y attacher quelque prix. Il en reçoit aujourd'hui un bien flatteur, puisqu'il a, dans ce moment, la satisfaction inestimable d'en fournir les preuves les moins équivoques, de se montrer à découvert, et de développer enfin son ame toute entière aux yeux de deux ministres, juges compétens des sentimens et de la délicatesse dont un homme

honoré de la confiance de son maître, ne doit jamais s'écarter. Le comte de Broglie a rempli cet important devoir dans toute son étendue.

Si, dans plus d'une circonstance, il n'a pas opéré tout le bien qu'il auroit désiré, il lui reste au moins la consolation d'avoir souvent empêché de plus grands maux, d'avoir toujours cherché et proposé des remèdes, sans avoir été découragé par les désagrémens que les affaires éprouvoient en général, et qu'on lui faisoit essuyer en particulier. Sa fidélité et son zèle le soutinrent constamment dans les mêmes principes.

Jaloux de mériter de plus en plus la confiance de son maître, et de le servir comme il vouloit l'être, le comte de Broglie eut l'honneur de lui proposer un travail étendu, qui présenteroit un tableau de l'état politique de l'Europe, d'après lequel il pourroit calculer, pour ainsi dire, la dégradation de notre influence, ce qui nous en restoit encore, et enfin les moyens de recouvrer ce que nous en avions perdu. Le feu roi en sentit aussitôt l'utilité. Ce monarque n'avoit abandonné qu'avec le plus vif regret les anciennes vues de former et de soutenir, depuis le pôle jusqu'à l'Archipel, une barrière impénétrable entre la Russie

et le reste de l'Europe. Il daigna accueillir la proposition du comte de Broglie, qui fit commencer ce travail aussitot qu'il en eut reçu l'ordre de sa majesté. Il fera l'objet de la quatrième séance.

IDÉE GÉNÉRALE

Des Motifs qui avoient déterminé le Travail intitulé : Conjectures raisonnées [1].

MÉMOIRE

Adressé par le Comte de Broglie à MM. les Comtes du Muy et de Vergennes. (Premier Mars 1775.)

LA fin du Mémoire remis à MM. les comtes du Muy et de Vergennes, le 26 du mois de février, avoit annoncé le travail que le comte de Broglie aura l'honneur de communiquer aujourd'hui à ces deux ministres : mais, avant de le présenter, il est nécessaire de rendre compte de ce qui y a donné lieu.

Malgré la vigilance du zèle avec lequel le comte de Broglie avoit cherché à prévenir tout ce qui pouvoit occasionner un refroidissement de la part de la cour de Vienne, et les soins qui avoient été prescrits à M. Durand sur cet important article qu'il ne perdit jamais de vue, on ne s'aperçevoit que trop du peu

[1] *Voyez ces Conjectures*, T. I, pag. 211 et suiv.

de succès de ces mesures de prévoyance. M. Durand, sur la fin de sa résidence en cette cour, avoit enfin pénétré le secret qu'elle formoit à notre insu avec d'autres puissances, soit pour se prémunir contre les dangers qu'elle auroit courus en restant spectatrice des projets qu'on méditoit sur la Pologne, soit pour ne pas laisser échapper les avantages qu'on lui offroit en la sollicitant d'y concourir.

A son retour en France, au commencement de 1772, M. Durand communiqua au comte de Broglie ses réflexions sur l'état où il avoit laissé les choses à son départ.

Ces réflexions et celles que le comte de Broglie avoit faites à mesure sur les progrès des événemens, ouvrirent un champ trop vaste pour de simples lettres, telles qu'il avoit l'honneur d'en écrire au roi sur le courant des affaires. Il sentit la nécessité de mettre sous les yeux de sa majesté un Mémoire, qui renfermeroit en même temps ce qui s'étoit passé depuis la mort du roi Auguste III, la situation où se trouvoient alors les affaires dans le Nord et dans l'Empire, les suites fâcheuses qui en devoient résulter, et les remèdes que l'on pourroit employer pour les prévenir.

La lecture de ce Mémoire, qu'on croit né-

cessaire de représenter ici dans toute son étendue, mettra MM. les comtes du Muy et de Vergennes en état de juger de la justesse des réflexions qu'il contient. Le comte de Broglie ne cherchera pas à s'en prévaloir, quoiqu'il se soit trouvé malheureusement prophétique. Il l'envoya au feu roi, le 7 juin 1772.

A son retour de Ruffec, au mois de janvier 1773, le comte de Broglie jugea que, le mal continuant d'empirer dans une progression rapide, il devenoit chaque jour plus pressant de former un état de la situation politique non-seulement de la France, mais de l'Europe.

En faisant de nouveau cette observation à sa majesté, le comte de Broglie lui avoua que ce travail étoit si étendu, qu'il n'oseroit l'entreprendre sans le secours de quelqu'un dont l'expérience et les lumières répondissent à l'immensité de l'objet : il proposa, par une lettre du 17 mars 1773, de se servir du sieur Favier qui n'étoit pas admis à la correspondance secrète. Le comte de Broglie expliqua au sieur Favier le plan de cet ouvrage, lui représenta la vérité, la fidélité et l'impartialité qu'exigeoit sa destination ; et dès le 17 avril 1773, il eut l'honneur d'adresser à sa majesté les premiers numéros de ces Mémoires. Ils se

sont succédés au nombre de quatorze, jusqu'à la fin du mois d'août.

On verra dans l'Introduction de l'Ouvrage, quel en est le plan. On y a posé, pour principe fondamental, que la considération, la dignité, la prééminence, le rang enfin d'une puissance quelconque est fondé sur sa puissance militaire, sa puissance fédérative et sa puissance pécuniaire. On a examiné ensuite dans quelle position la France se trouvoit sous ces trois points de vue, et l'on a été obligé de convenir qu'elle étoit déchue, depuis l'époque de 1756, jusqu'à celle de ce travail, au point de se trouver en troisième ou quatrième ligne dans l'ordre des puissances de l'Europe.

Après avoir examiné et résolu ces douloureuses questions dans la Première Section, on a traité dans la Deuxième de la position respective des puissances de l'Europe à l'égard de la France, en suivant l'ordre topographique, et commençant par le Nord, pour faire le tour de l'Europe.

On réserve, à la fin de ce Mémoire, quelques observations sur la Troisième Section qui n'a pas été exécutée : mais il faut auparavant parler de l'objet général de ce travail.

C'étoit de remettre sous les yeux de sa ma-

jesté ce que ses lumières naturelles et acquises ne lui avoient pas permis de se dissimuler, c'est-à-dire les causes et les progrès de la dégradation successive du crédit de la France, de sa considération, de son influence dans le système de l'Europe depuis 1755, à l'époque de sa rupture forcée avec l'Angleterre, jusqu'en 1773, où ce travail a été commencé.

Si l'on daigne jeter les yeux sur ce qu'il y avoit de fait lors de la catastrophe qui l'a interrompu (la mort de Louis XV), on verra que les deux dernières parties n'étoient que préparatoires, et en quelque sorte purement historiques. Elles présentent d'abord un bilan politique de l'état de la France, relativement au système de l'Europe considéré en général : mais il auroit été inutile, et même déplacé, d'articuler seulement de tristes vérités, et dont le résultat ne pouvoit qu'affliger en pure perte, si en ne dissimulant pas toute l'étendue du mal, on n'en avoit point développé les causes premières et secondes. La connoissance exacte de son origine et de ses progrès pouvoit seule conduire aux moyens de la guérison.

Il a donc été indispensable de retracer dans ce tableau une suite raisonnée des principaux événemens compris dans le vaste intervalle

qu'on a parcouru, de suivre pied à pied les vicissitudes, les révolutions de la politique, et les variations apparentes ou cachées que les circonstances publiques ou personnelles ont successivement amenées dans le système général de l'Europe, et dans le système particulier de chaque ministère.

Si, en remplissant une tâche aussi délicate que celle qu'on s'étoit imposée, des motifs de ménagement ou d'intérêt personnel eussent pu engager à masquer la vérité, cela n'eût servi qu'à s'attirer le mépris du maître, lors même qu'il auroit dédaigné de le marquer.

Quelques apparences trompeuses, et quelquefois trop vraisemblables, ont pu laisser croire au public que le feu roi restoit constamment plongé dans l'illusion, qu'il la chérissoit, qu'il n'en vouloit point sortir; mais les preuves du contraire, qu'on a mises sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes, et plus encore les lumières qu'ils avoient déjà par eux-mêmes, les ont sûrement convaincus que cette opinion étoit mal fondée.

On savoit l'attachement que sa majesté avoit réellement pour le système d'alliance avec la cour de Vienne; on n'ignoroit pas que ce monarque pacifique la regardoit comme son ou-

vrage favori, et qu'il s'en applaudissoit comme du gage le plus précieux de la tranquillité publique.

Mais on étoit également instruit de l'attention qu'il recommandoit de donner à la manière dont ses alliés répondoient à la fidélité avec laquelle sa majesté remplissoit ses engagemens avec eux, et dont elle désiroit, avec raison, qu'ils suivissent l'exemple.

Vainement on auroit tenté de s'écarter, dans ce travail, du vrai point de vue que le roi lui-même avoit saisi d'avance. Plus on connoissoit les principes d'après lesquels il avoit adopté ce système de l'alliance, plus il auroit été dangereux de tracer sous ses yeux une fausse route. Il n'étoit pas question de savoir si on s'étoit quelquefois égaré : il ne s'agissoit plus que de calculer à quelle distance on étoit du chemin qu'on auroit toujours dû suivre.

Tel fut l'objet de ce travail. Si, dans le cours d'un grand voyage politique, on s'est cru obligé de tout observer, de tout exposer sans déguisement, il ne s'ensuit pas que le voyageur ait vu avec des yeux prévenus pour ou contre. Tous les objets d'observation existent encore ; et c'est devant des connoisseurs éclairés, des juges compétens, qu'on donne aujourd'hui le

premier exemplaire de ces remarques[1]. S'il y en a quelques-unes qui pourroient paroître critiques, il n'appartient qu'à eux d'en apprécier la justesse.

On se flatte du moins qu'ils rendront justice à l'esprit qui les a dictées. Ce n'est pas celui de censure, ni de personnalité; c'est encore moins un sentiment d'antipathie pour le système établi, mais seulement le désir de se conformer aux principes même et aux vues primitives du feu roi, relativement à ce grand objet. Si l'on a souvent insisté sur la nécessité de former un nouveau système, ou, pour mieux dire, de modifier le système actuel d'une manière plus analogue aux principes qui l'avoient fait adopter, et qui pouvoient le rendre utile, cette restriction toujours ajoutée annonce clairement le but qu'on s'étoit proposé. Ce ne fut donc jamais de saper, de renverser cet édifice politique, mais

[1] Il n'y a que le feu roi qui ait reçu un exemplaire de ces cahiers article par article. On ignore s'il les a communiqués à quelqu'un. Sa majesté régnante doit les avoir trouvés dans les armoires, à l'exception du seul article de la Deuxième Section, qui n'étoit pas mis au net lors de l'interruption de ce travail, mais qui se trouve à la fin de cet exemplaire. (*Note du comte de Broglie.*)

uniquement

uniquement de poser une base sur laquelle il sembloit possible, et même indispensable, de l'affermir et de le consolider. Tel auroit été le sujet de la Troisième et dernière Section.

(Ici est le sommaire, article par article, des *Conjectures raisonnées sur la situation de la France, dans le système politique de l'Europe, et réciproquement sur la position de l'Europe à l'égard de la France.*)

Pour résumer, en un très-court précis, toutes les conclusions de ces différens Articles, nous citerons l'exemple même de la cour de Vienne.

En se liant avec la Russie et la Prusse, pour le partage de la Pologne et la ruine des Turcs, elle n'a jamais paru croire que ces traités eussent rien de contraire à l'alliance subsistante entr'elle et la France. Elle nous a sans cesse déclaré le contraire, et nous n'avons trouvé nous-mêmes, dans cette démarche, aucun sujet de refroidissement. Si cette conduite respective a été adroite de la part du ministère autrichien, elle est sage de la nôtre, et conforme au principe que le comte de Broglie n'a jamais cessé d'inculquer, celui de maintenir l'alliance [1].

[1] Ici il est permis de douter de la sincérité du comte de Broglie. Comment croire qu'il vouloit maintenir l'alliance de 1756, lorsqu'il s'attache à prouver qu'elle

Donc, s'il étoit jugé nécessaire dans le cabinet de Versailles, comme il l'a été dans celui de Vienne, de former, de notre côté, des alliances nouvelles, ou de prendre des engagemens plus particuliers avec d'autres puissances, cela ne sauroit ou ne devroit du moins pas nuire non plus au maintien de l'alliance, ni à l'union et à l'amitié entre les souverains. Quel est donc l'objet indiqué dans tout ce qui a été dit ou annoncé relativement à cette alliance à laquelle tant de motifs peuvent encore nous attacher?

est l'époque et la cause de la décadence de l'influence française dans la politique européenne ?

Louis XV, jaloux personnellement de l'éclat du grand Frédéric, et aigri par madame de Pompadour, étoit attaché au traité de 1756 comme à son propre ouvrage. Ainsi le comte de Broglie étoit obligé d'user d'une grande adresse, pour attaquer ce système. Louis XVI étant monté sur le trône, le crédit de Marie-Antoinette le forçoit à une circonspection plus nécessaire encore ; mais la lecture du Mémoire de Favier ne laisse aucun doute sur ses opinions, dont je ne combats que la partie tranchante et systématique. L'alliance de l'Autriche offroit de grands avantages; mais l'ambition de cette puissance devoit être contenue. Par prudence le comte de Broglie convenoit de ces deux points; mais ses Mémoires prouvent qu'il étoit loin de les adopter franchement comme règle de conduite. *S.*

C'est de faire en sorte que, si la France n'y joue pas à l'avenir le premier rôle exclusivement, elle le partage avec la cour de Vienne; qu'elle soit et qu'elle paroisse en toute occasion à sa place naturelle dans l'ordre politique du système de l'Europe, c'est-à-dire en première ligne et toujours de front avec la première puissance en dignité, mais qui ne l'est point en réalité, et qui ne peut jamais le devenir que par un nouvel enchaînement d'erreurs et de fautes auxquelles on ne doit pas s'attendre désormais....

En donnant, au commencement de cette séance, une idée générale des motifs qui avoient déterminé ce travail, nous avons annoncé les observations et éclaircissemens qui vont la terminer.

La Seconde Section de ce travail étoit à peine finie, lorsqu'il fut interrompu. MM. les comtes du Muy et de Vergennes sont priés de se rappeler tout ce qui a passé jusqu'ici sous leurs yeux depuis le commencement des conférences. Le comte de Broglie ose se flatter qu'ils auront pris une juste idée de la carrière épineuse qu'il a remplie depuis vingt-deux ans, ainsi que des principes qui ont toujours dirigé sa conduite et son travail. Il ne leur aura pas

échappé que son unique vœu a toujours été de concourir à celui de son maître, pour le maintien d'une alliance à laquelle il savoit mieux que personne combien sa majesté étoit attachée. Il a dû, par cette raison, lui présenter, avec d'autant moins de déguisement, quelques abus qui en étoient résultés, qu'il étoit assuré que le feu roi approuveroit tous les moyens de redressement et de restauration de cette même alliance.

C'étoient ces moyens, adaptés à un système général de politique avec toutes les puissances de l'Europe, qui devoient faire *le sujet de la Troisième Section*. On se proposoit d'y indiquer les mesures à prendre pour établir sur de solides fondemens la puissance militaire et la puissance fédérative de la France.

Au sujet de ce plan resté sans exécution, le comte de Broglie tentera de relever l'injustice de ceux qui se sont permis de hasarder contre lui les reproches les plus déplacés. Une réflexion suffira pour en montrer l'illusion. La seule occasion où l'on eût pu avoir prise sur le comte de Broglie, se seroit trouvée dans l'examen d'un système politique qu'il eût proposé; mais ce n'auroit été que dans la Troisième Section, et elle n'a pas été commencée. On ne

peut donc apprécier l'esprit dans lequel cette partie auroit été traitée, que par un seul moyen : c'est de juger ce futur contingent qui n'est pas arrivé, par le même esprit qui a dicté, depuis 1755, tous les mémoires, lettres et dépêches du comte de Broglie. Il ne craint pas que des ministres éclairés et impartiaux puissent jamais interpréter défavorablement sa vigilance et sa sollicitude. En jetant au hasard les yeux sur plusieurs de ses lettres, ils trouveront dans toutes le même zèle qui l'a animé, et au moment de l'entrée des Prussiens en Saxe, et pendant son séjour à Vienne.

Au surplus, le comte de Broglie se croit dispensé d'aucune apologie. Il ne cherche point à se faire un mérite d'avoir pensé que l'alliance avec la cour de Vienne étoit nécessaire dans son principe, et pouvoit, devoit même être utile par ses suites. S'il eût pensé différemment, il l'auroit dit avec la même liberté que le feu roi avoit daigné agréer et encourager. C'eût été tout au plus une erreur dont des gens raisonnables ne pourroient pas lui faire un crime. C'est néanmoins ce qui a été entrepris de la manière la plus inouie, et qui a donné lieu à tous les événemens qui ont fait le sujet de la correspondance que le comte de Broglie a

eu l'honneur d'entretenir avec le feu roi pendant les sept derniers mois de son règne. Il en mettra les détails sous les yeux de MM. les comtes du Muy et de Vergennes, dans la séance qui terminera les conférences ordonnées par sa majesté, et dans laquelle il se flatte de ne rien laisser à désirer de ce qui peut établir la pureté de sa conduite, et détruire jusqu'aux plus légers soupçons d'intrigue et de tracasserie dont on a voulu le noircir.

MÉMOIRE

DU COMTE DE BROGLIE,

Sur la Paix du Nord, le Démembrement de la Pologne, et les suites que ces événemens peuvent et doivent avoir sur le Système politique de la France. (Ce Mémoire annoncé dans la Pièce précédente, a été remis par le Comte de Broglie à Louis XVI, le premier Mars 1775.)

DÈS le premier moment des troubles de la Pologne, dont on pourroit fixer l'époque à la mort d'Auguste III, on a prévu que les Russes profiteroient de ces événemens pour constater leur despotisme dans ce royaume, y décider à leur avantage les contestations qui existoient, depuis long-temps, sur l'affaire des limites entre la Russie et la république de Pologne, et s'emparer de l'Ukraine polonaise.

Les spéculateurs, attentifs à l'effet que l'annonce de pareils projets devoit faire sur le roi de Prusse, ont été quelque temps dans l'incertitude. Elle consistoit à juger si ce prince croiroit devoir s'y opposer, ou s'il préféreroit de les favoriser; et si, en se joignant avec la

Russie, il chercheroit, pour prix de son concours, à s'emparer, de son côté, des provinces de la Pomérélie et de la Warmie, qui lient et arrondissent ses états, et dont la richesse, la fertilité et la population les font regarder comme la meilleure partie de la Pologne.

Il est apparent que sa majesté prussienne s'est déterminée, dès le commencement, à préférer ce second parti, et qu'elle ne s'est depuis occupée qu'à travailler, de concert avec l'impératrice de Russie, à en préparer le succès.

Ces deux puissances n'ont pu s'empêcher de prévoir que presque toute l'Europe verroit avec jalousie de semblables agrandissemens; mais l'excès de leur ambition leur a inspiré le courage nécessaire pour surmonter les obstacles qui pourroient s'y opposer.

Ces obstacles devoient naturellement venir de la Turquie, de la cour de Vienne, de la république de Pologne, soutenue ou au moins dirigée par la France, et enfin des puissances maritimes, qui ne pouvoient voir qu'avec ombrage les établissemens que la Russie et la Prusse alloient former sur les côtes de la Baltique, et qui assuroient, sur-tout à cette dernière, le commerce exclusif de la Pologne,

dont la Vistule est la clef. Il étoit évident qu'aucune puissance ne pourroit plus faire ce commerce, qu'avec la permission de sa majesté prussienne, puisqu'après cet événement, toutes les rivières qui servent au transport et à l'exportation des denrées de ce royaume, couleroient, à l'avenir, au travers des états prussiens, où elles auroient leurs embouchures dans la mer Baltique.

Dans de pareilles circonstances, l'impératrice de Russie n'a pas craint de donner beaucoup au hasard. Informée de longue main et avec précision de la décadence du gouvernement ottoman, de son anarchie, de sa mollesse, et de son impéritie en tout genre, elle s'est déterminée à attaquer les Turcs de tous côtés. On a vu les flottes russes porter leurs pavillons dans l'Archipel, et y tenter des expéditions que des intelligences secrètes avec les Grecs de ces contrées y avoient préparées, pendant que les armées de terre, entretenues de tous leurs besoins aux dépens de la Pologne, se sont avancées jusque sur le Danube.

Les succès de ces différentes entreprises, et de celles qui se sont exécutées en même temps en Moldavie, dans la Valachie, la Crimée et sur le Niester, ont passé les espérances

qu'en avoit pu concevoir Catherine II, et ont jeté sur les Turcs un vernis de lâcheté et d'impuissance, dont ils ne peuvent se relever.

Il n'y avoit que deux moyens, dont même la réunion étoit nécessaire, pour arrêter ce torrent de prospérités.

Le premier, de donner à la partie la plus nombreuse de la nation polonaise, qui restoit encore attachée à son indépendance et à ses priviléges, les moyens de former une opposition puissante et respectable. Ils ne pouvoient lui être fournis que par les cours de France et de Vienne, et on ne sauroit se dissimuler l'intérêt qu'elles avoient l'une et l'autre à s'y déterminer. Il est certain qu'au moment où a éclaté la confédération de Bar, des secours pécuniaires ds la part de la France, distribués avec sagesse, économie et connoissance de cause, auroient mis les Polonais en état de se soulever de tous côtés, et d'opérer la diversion la plus incommode et la plus efficace qui pût être faite en faveur des Turcs. Elle auroit donné aux confédérés une considération vis-à-vis du ministère ottoman, et même du reste de l'Europe, qui, vraisemblablement, auroit préservé ce malheureux royaume du démem-

brement presque déjà exécuté, et de l'avilissement dans lequel il est plongé.

M. le duc de Choiseul a senti, à différentes reprises, l'intérêt que la France avoit à ne pas laisser accabler un pays dont les liaisons avec la France sont aussi anciennes que naturelles, et dont l'utilité est évidente. Il a été présenté à ce ministre plusieurs projets par M. le général Mokronosky, qui ont tous été accueillis favorablement, mais n'en sont pas moins restés sans exécution. La cour de Vienne, avec qui M. le duc de Choiseul vouloit les concerter, y a toujours mis des délais et des obstacles, qu'il n'auroit pas vraisemblablement éprouvés, si, avec un langage ferme, noble et clair, il lui avoit déclaré que la France ne pouvoit voir avec indifférence ce qui se passoit en Pologne; que son éloignement ne la mettoit pas à portée d'y agir par elle-même; mais que c'étoit le cas où une alliance aussi respectable devoit se réunir, et annoncer conjointement une volonté fixe de s'opposer à tout projet de démembrement et d'envahissement. Une pareille déclaration devoit être communiquée à toutes les cours, avec ordre aux ministres respectifs d'y faire connoître le danger de prolonger une indifférence, qui ne pouvoit qu'être nuisible à

tout le reste de l'Europe , et d'ajouter les protestations les plus solennelles et les plus sincères du plus parfait désintéressement.

Il est indubitable qu'une telle conduite de la part des cours de France et de Vienne auroit eu le plus glorieux succès. La France, avec des secours pécuniaires portés seulement à 200,000 livres par mois , auroit mis toute la Pologne en armes ; les grands seigneurs, assurés de la protection de deux alliés aussi puissans, se seroient déclarés, et toutes les armées russes n'auroient pas suffi pour dissiper cette multitude de confédérations , qui, dispersées dans toute la Pologne , séparées dans leurs entreprises , mais réunies dans leur esprit, auroient eu un corps représentatif de la république entière , fait pour être respecté et écouté. Les Turcs alors en auroient agi avec les Polonais en alliés ; on auroit pu même les unir par des traités. La confédération auroit fait recevoir ses ministres dans toutes les cours ; elle auroit été sûre d'être admise à la négociation de la paix , et de pouvoir elle-même traiter ses intérêts avec succès.

C'étoit alors que la cour de Vienne devoit se décider à la contenance menaçante qu'elle a prise depuis , trop tard , si elle avoit vérita-

blement envie de s'opposer au pillage de la Pologne. On doit croire que, dans les conférences tenues à Neustadt, en 1770, entre l'empereur et le roi de Prusse, et dont M. de Kaunitz n'a fait peut-être que des demi-confidences à M. Durand, il a été question de ce démembrement, et que le ministre autrichien ne s'est occupé depuis qu'à y faire participer leurs majestés impériales avec le plus d'avantages qu'il lui seroit possible. L'envahissement du comté de Zips, dans la même année, et l'occupation des territoires des quatre starosties de Nowitang, Sandeck, Biecz et Pitzno, dans le palatinat de Cracovie, où les Autrichiens se sont alors établis, ne permet pas de douter que, dès cette époque, M. de Kaunitz n'eût formé la résolution de les réunir à la Hongrie, et de faire valoir des droits chimériques sur des possessions cédées, en 1238, par Boleslas-le-Chaste, roi de Pologne, en faveur de Béla IV, roi de Hongrie. Mais Boleslas, chassé par ses sujets, n'a jamais été en droit d'aliéner des parties du royaume qui ne le reconnoissoit pas; et en effet, depuis plus de cinq cents ans, ces quatre starosties n'ont pas même été réclamées par les Hongrois, qui ne les ont jamais possédées.

Depuis cette prise de possession, à laquelle M. le prince de Kaunitz a voulu donner l'air d'une simple précaution, protestant même que sa cour seroit toujours prête à tout restituer, dès que les autres puissances voisines de la Pologne voudroient en user de même, la cour de Vienne s'est mise en armes, et a toujours cherché à nous persuader qu'elle avoit des dispositions moins hostiles que pacifiques; mais le moment est arrivé, où la Russie et la Prusse l'ont obligée de se déclarer.

C'est dans ces circonstances que M. le comte de Mercy est venu annoncer à M. le duc d'Aiguillon, que le danger que les forces autrichiennes courroient en s'opposant seules aux armées russes et prussiennes réunies, a déterminé leurs majestés impériales à un démembrement de la Pologne, qu'elles ne pouvoient empêcher.

Cet ambassadeur a dit que sa cour en reconnoissoit l'injustice, et que, pour la diminuer, elle a cru devoir y participer, imaginant que c'étoit le seul moyen d'y mettre des bornes, et observant, au surplus, que la portion qui en reviendroit à ses maîtres, étoit si disproportionnée avec les acquisitions des deux autres puissances, qu'ils ne pourroient voir qu'avec douleur un événement qui faisoit pencher la ba-

lance à leur désavantage, de la manière la plus sensible.

M. le comte de Mercy a cherché à excuser le silence qui nous a été gardé, pendant le cours de cette négociation, sur celui que nous avons observé nous-mêmes; il a reproché à M. le duc d'Aiguillon ses liaisons avec les émissaires prussiens, et sur-tout la déclaration faite à M. de Sandoz, que nous verrions avec indifférence tout ce qui se passeroit en Pologne. Il a prétendu que le roi de Prusse avoit fait connoître à Vienne l'envie que la France avoit de se rapprocher de lui; d'où il a conclu que sa cour, ne pouvant compter invariablement sur nous, avoit dû prendre ses précautions contre un orage auquel seule elle ne sauroit résister. M. le duc d'Aiguillon a témoigné, de son côté, de la sensibilité à la réticence, et même à la méfiance de la cour de Vienne, d'où il peut résulter un refroidissement entre les deux cours, qui, allant par une gradation naturelle chaque jour en augmentant, peut mener à une dissolution entière et prochaine de toute espèce de liaisons entre les alliés.

Pour résumer le tableau qui vient d'être tracé, et constater la situation politique de l'Europe au moment où la paix entre les Turcs

et les Russes sera signée, et où le démembrement de la Pologne sera effectué, il est nécessaire de fixer l'état où se trouvera chaque puissance.

On ne peut disconvenir que la Russie ne termine cette guerre de la manière la plus glorieuse, et qu'elle ne remplisse, par la paix qu'elle est prête à conclure, presque tous les projets de Pierre-le-Grand. Les fruits qu'elle en retirera, sont le commerce assuré de la mer Noire; l'affranchissement de la Crimée, de la Moldavie et de la Valachie sous sa protection; le levain de révolte et de fanatisme répandu dans tous les sujets grecs de l'empire turc, même dans ceux de cette religion établis dans les pays autrichiens; la soumission des Petits Tartares; par conséquent les bornes de l'empire reculées, les lignes de la Nouvelle-Servie devenues superflues, et les troupes qui les gardoient libres d'agir ailleurs; l'Ukraine polonaise soumise, assurant un point de dépôt pour la guerre sur le Danube et en Pologne; la civilisation des Cosaques, qui fournissent déjà de bonnes troupes; la remonte de toute sa cavalerie; une subsistance facile, et une influence despotique sur la Pologne. Dans une pareille position, on doit prévoir qu'elle sera prête

incessamment

incessamment à recommencer avec avantage, soit pour porter les derniers coups à la Turquie, soit pour attaquer la cour de Vienne, soit pour prendre un parti, à la mort du roi de Prusse, contre le successeur de ce prince.

Sa majesté prussienne, sans avoir essuyé la dépense, ni même l'embarras de la guerre, après avoir outrageusement pillé la Pologne, enlevé hommes, chevaux, bestiaux, argent, enrichie des dépouilles de ce malheureux royaume, gagnera encore, pour son lot de médiateur, toute la Prusse polonaise, quelques démembremens de la Grande-Pologne et l'évêché de Warmie; ce qui le rend maître de l'embouchure de la Vistule, et lui assure (comme il a déjà été observé) le commerce exclusif de la Pologne, à qui il imposera la loi la plus dure pour l'exportation et le débit de ses denrées. Cette acquisition est par-là de beaucoup supérieure à celle de la Silésie, et donne à la puissance prussienne une consistance et un ensemble qui ne peut que la rendre formidable.

Des trois puissances co-partageantes, l'Autriche est la seule dont la part n'est pas proportionnée à celle des deux autres; mais enfin elle acquiert un territoire assez considérable, et cela sans coup férir, et sans rien dépenser.

Le nombre de ses troupes, déjà très-important, augmente encore; et elle fait tout cela, en amassant de l'argent, en éteignant ses dettes, en acquérant un grand crédit et de grands moyens, pour se trouver, au moment de la mort du roi de Prusse, en état de reprendre la Silésie, ou pour entreprendre d'ici à peu d'années telle autre guerre qui conviendra au génie martial de l'empereur. Il n'en manquera pas d'occasions; la succession du roi de Prusse et le recouvrement de la Silésie sur les héritiers de ce prince, celle de la maison de Neubourg lui en offriront en Allemagne; il en peut rencontrer d'autres, soit en Pologne, en Turquie, peut-être même en Italie.

Il n'est pas possible de passer sous silence la part que le roi de Pologne aura à ces événemens, ou du moins ce qui en résultera pour lui, soit que les puissances voisines croient être intéressées à rendre cette couronne héréditaire, soit qu'elles désirent d'y laisser subsister l'anarchie qui a fait le malheur de cette république. Stanislas-Auguste se trouvera vraisemblablement possesseur assez tranquille du trône où Catherine II l'a fait monter. L'abattement de la noblesse et le renversement des anciennes formes constitutives lui auront aplani

tous les obstacles qu'il a jusqu'ici éprouvés; et s'il parvenoit à rendre la couronne héréditaire, il pourroit alors, comme puissance intermédiaire, se faire rechercher de ses voisins et des autres puissances de l'Europe.

Pendant que toutes les puissances gagnent plus ou moins à cet arrangement général du Nord, la France seule, exclue de la médiation et du partage, ayant perdu toute influence en Pologne, en Suède, reste exposée à perdre encore, par les insinuations de la Russie et de l'Angleterre, son commerce du Levant et son ancien crédit sur les Turcs, qui rejetteront sur elle tous les malheurs de la guerre.

Il faut convenir que cette position, qui n'est ici nullement exagérée, doit faire faire les plus sérieuses réflexions au ministère, et l'engager à prendre, sans délai, des mesures convenables pour prévenir les malheurs qui en pourroient être la suite.

Le premier de tous les remèdes, sans doute, seroit de travailler au redressement des finances. C'est le meilleur moyen de rétablir la considération, sans laquelle une grande puissance est exposée, autant qu'une petite, à éprouver le manquement de ses ennemis, et la négligence de ses propres alliés. C'est à l'état fâcheux où

les a mises une mauvaise administration, qui dure sur-tout depuis dix à douze ans, qu'il faut attribuer la décadence sensible de notre crédit en Europe. Mais c'est une matière qui n'entre point dans le plan de ce Mémoire. Contentons-nous donc de jeter les yeux sur le système qu'il convient d'embrasser pour ramener notre politique égarée, et former des mesures capables de regagner l'influence et la considération dont la France est en droit de jouir en Europe.

Il est d'une sage prévoyance de chercher à lire dans l'avenir, et de supposer les événemens les plus vraisemblables et les plus prochains, pour tâcher de les tourner à son avantage, ou au moins s'assurer de n'être pas pris au dépourvu, lorsqu'ils arriveront. Rien n'est plus humiliant que de se trouver sans alliés, si ce n'est d'en avoir sur lesquels on ne puisse pas compter, et qui ne donnent que des marques de méfiance et d'inconsidération. Quand une conduite mal-adroite ou inattentive a mis dans cette position, rien n'est plus pressé que d'en sortir ; et il faut commencer par examiner de quel côté il convient de tourner ses vues, afin de mettre dans ses démarches l'assurance, la noblesse, et sur-tout la bonne foi la plus parfaite.

Dans la circonstance délicate où se trouve la France, il seroit peut-être naturel, mais il n'en seroit pas moins dangereux, de laisser établir avec la cour de Vienne un refroidissement, qui ne tarderoit pas à dégénérer en brouillerie. Il est beaucoup plus à propos de s'expliquer confidemment avec cette cour. On peut ne lui pas dissimuler qu'on a lieu de se plaindre, que la délicatesse et l'amitié du roi sont blessées; mais qu'il faut renouer des liens auxquels sa majesté est attachée, et qu'ainsi, on désire de reconnoître la nature et l'étendue des vues du ministère autrichien, avec la résolution de coopérer à leurs succès, et l'espérance que leurs majestés impériales se prêteront, de leur côté, à ce qui peut être de la convenance du roi.

Il ne semble pas qu'il y ait de temps à perdre pour prendre des mesures à cet égard. Mais, soit qu'elles réussissent ou non, vis-à-vis de la cour de Vienne, il ne faut pas moins se former un plan de conduite avec les autres puissances, nommément avec le roi de Prusse, si l'éloignement de la cour de Vienne nous obligeoit à nous rapprocher de ce prince.

Jamais partage ne s'est fait sans être l'occasion de querelles entre les co-partageans : il

convient de se tenir à portée d'en profiter. Si le roi de Prusse avoit la bonne foi et la fidélité dans ses engagemens, qui mettroient le comble à ses autres grandes qualités, on pourroit croire qu'il ne se trouveroit pas de difficultés à se rapprocher de ce prince, et qu'il sentiroit l'avantage que notre alliance lui procureroit et à son successeur, pour la garantie des possessions qu'il lui laissera ; et cette liaison seroit peut-être le moyen le plus propre à assurer, à cette époque, la tranquillité de l'Europe.

La même réflexion peut avoir lieu pour la Russie : mais les mêmes difficultés peuvent s'y trouver, et elles doivent encore être augmentées par l'amour-propre et l'orgueil de Catherine II. Il faut cependant s'occuper avec soin de la ramener. La cour de Vienne n'aura que plus d'attention pour nous, lorsqu'elle nous verra dans une posture honnête avec les autres puissances. L'établissement du commerce sur la mer Noire amenera des objets de négociations entre la France et la Russie. Ce motif pourroit servir de prétexte à revenir à un traité de commerce qui a souvent été ébauché, et qui pourroit nous être utile, pour tirer du pays les bois de construction, et les matières

premières de la marine, au préjudice de l'Angleterre.

On ne doit pas oublier d'observer ici, que l'Angleterre est, après la France, la puissance à qui la révolution qui s'opère dans le Nord, doit être la plus désagréable et la plus contraire. Seroit-ce un motif suffisant d'espérer qu'elle voulût se joindre à nous, pour en imposer aux puissances qui veulent s'enrichir du démembrement de la Pologne? C'est ce dont il est difficile de se flatter; et, malgré la répugnance avec laquelle les Anglais doivent voir sa majesté prussienne devenir avec avantage une puissance maritime sur la Baltique, et la Russie en possession de tout le commerce de la mer Noire, comment seroit-il possible de former un concert solide avec l'Angleterre pour s'y opposer? Dans l'ignorance où l'on est des moyens qu'on pourroit y employer, on se contentera de dire qu'il n'y auroit nul inconvénient à traiter cet objet avec le ministère anglais, ne fût-ce que pour pénétrer l'effet que ces événemens ont pu faire, tant sur sa majesté que sur la nation britannique.

Nous n'avons, jusqu'ici, traité que les objets relatifs à la politique du Nord, sur lesquels les solutions que nous avons cherchées, ne sont

pas plus solides que satisfaisantes. En jetant les yeux sur le Midi, on apercevra encore des sujets d'inquiétude dignes de beaucoup d'attention ; le principal, sans doute, est l'établissement précaire de deux branches de la maison de Bourbon en Italie. On doit s'attendre que, si le refroidissement actuel avec Vienne avoit des suites, une de ses premières démarches seroit d'envahir toutes les possessions de ces deux branches; et rien ne seroit plus facile dans l'état actuel des choses. On doit croire aussi que la république de Gênes, qui a des querelles subsistantes avec l'empereur, au sujet de San-Remo, sans parler des anciennes dont le souvenir ne doit pas être effacé, seroit une des premières victimes de notre désunion. Pour parer à ces deux inconvéniens, il seroit à propos de faire sentir à la cour d'Espagne la nécessité de mettre sa majesté sicilienne assez en forces pour résister aux premières entreprises qu'elle auroit à essuyer, et pouvoir attendre les secours que la France et l'Espagne lui enverroient.

La même prévoyance doit engager à fournir aux Génois les moyens de se précautionner également contre un premier coup de main. On connoît ceux qui ont été employés avec succès

pendant la guerre finie en 1748, et combien l'animosité de ce peuple contre les Autrichiens fournit de ressources en pareille circonstance; mais encore faut-il les prévoir et les préparer.

Un troisième moyen de parer aux échecs que l'on peut avoir à craindre en Italie, est de ménager la cour de Turin, dont l'alliance, en pareil cas, peut être aussi utile à la France, qu'elle est désirable pour elle. Le roi de Sardaigne n'ignore pas l'intérêt qu'il a à se joindre aux puissances à qui l'agrandissement de la maison d'Autriche en Italie peut faire ombrage; ainsi il sera facile de s'en assurer.

De ce Mémoire, dont l'étendue, quoique grande, n'est pas proportionnée à celle des matières qui y sont traitées, il résulte:

1°. Que, dans les circonstances actuelles, il n'y a rien de si pressé que de sortir de la léthargie politique où l'on est, et de chercher à remédier au mal que cette même léthargie a occasionné;

2°. Qu'on doit faire l'impossible pour ramener la confiance de la cour de Vienne, et dissiper le refroidissement existant avec elle, dont la suite pourroit être une liaison intime de sa part avec la Russie et la Prusse, qui nous deviendroit funeste, sur-tout si elle étoit mise en

activit par le génie bouillant et martial qu'on suppose à l'empereur ;

3°. Que, malgré le désir sincère de resserrer les nœuds avec la cour de Vienne, il faut s'occuper de ce qui se passe à Berlin, et se mettre en mesure avec dextérité et sagesse vis-à-vis du roi de Prusse ; de sorte que, si l'éloignement de Vienne devenoit invincible, on pût parer aux effets dangereux qu'on auroit à en craindre, en renouvelant nos anciennes alliances avec sa majesté prussienne, ou du moins avec son successeur, que, par cette raison, il convient d'avance de ménager avec suite et avec tout le soin possible ;

4°. Qu'une conséquence de cette possibilité de rupture avec la cour de Vienne, doit être de mettre, par le moyen de l'Espagne, le roi de Naples en état de résister aux premiers efforts des Autrichiens, et d'attendre nos secours ; d'en user de même, de notre part, avec les Génois ; et enfin, de se ménager la possibilité, même la facilité, de former une alliance avec le roi de Sardaigne, si les circonstances l'exigeoient.

Le but du comte de Broglie, dans ce Mémoire, est de prouver que, depuis 1756 jusqu'en 1773, la

France avoit perdu sa considération en Europe, et que sa puissance militaire, fédérative et pécuniaire, étoit visiblement en décadence.

Cette triste vérité n'étoit que trop évidente, et n'avoit aucun besoin d'être si longuement prouvée; personne ne s'avisera de le contredire sur ce point. Mais je crois qu'il se trompe sur les causes du mal, et sur les moyens d'y remédier. Quelque tournure que prenne l'auteur pour dissimuler sa véritable opinion, dans la crainte de déplaire à la reine, le courtisan ne peut ici voiler le secret du politique; et malgré toutes ces protestations d'attachement au système d'alliance avec l'Autriche, on voit, à chaque ligne, que cette alliance lui paroît la seule source des humiliations de la France, et qu'un traité avec la Prusse lui semble le seul moyen de rendre au cabinet de Versailles son ancien crédit.

Le mot de *considération*, comme celui de *gloire*, est toujours prononcé avec emphase par tous les partis, et n'est presque jamais défini avec justesse. Dans ce siècle, sur-tout, les hommes qui les emploient tombent souvent dans une inconséquence dont ils ne se doutent pas; et il existe une contradiction entre leurs idées, qui leur ôte tout moyen de donner une base solide à leur conduite. Je crois utile d'essayer de poser sur ce point des principes clairs, qui aident, pour la suite, à distinguer les maximes saines de la

politique, de toutes ces déclamations qu'on applaudit, parce qu'on ne les comprend pas.

Dans le sens vulgaire, la gloire et la considération d'un gouvernement consistent à étendre ses possessions par des conquêtes, à s'illustrer par des victoires, à enrichir son commerce aux dépens de celui de ses rivaux, et à se rendre, par la terreur qu'il inspire, le juge arbitraire des contestations de ses voisins. Cette définition de la considération et de la gloire est, de toutes, la plus fausse, et sera cependant, dans tous les temps, la plus généralement adoptée, parce qu'elle flatte les passions, et donne aux gouvernemens un éclat dont les peuples sont toujours à la fois dupes et victimes. Un prince qui veut obtenir ce genre de gloire, doit alors entretenir de nombreuses armées, des flottes formidables, accabler ses sujets d'impôts, exciter leur enthousiasme, guider leur vaillance, partager leurs dangers, surveiller attentivement les autres puissances, profiter de leurs querelles et de leurs fautes, diviser leurs forces, s'allier avec l'un pour écraser l'autre, changer souvent d'alliances, se jouer de la bonne foi et de la justice, et prendre pour modèles Louis XIV, Charles XII, Frédéric-le-Grand, Catherine II, et le gouvernement anglais actuel : car c'est en suivant ces maximes, qu'on a vu l'un s'emparer de la Franche-Comté et de l'Alsace;

l'autre, momentanément, de la Pologne et de l'Ukraine; Frédéric, de la Silésie; Catherine, de la Tartarie et de la Pologne; le gouvernement anglais, de l'Inde et des colonies hollandaises. C'est ainsi qu'on les a vus agiter toute l'Europe par leurs intrigues, sacrifier leurs alliés à leur ambition, et payer un peu de terrain par des flots de sang, et une place brillante dans l'histoire par le malheur de l'humanité. Il est vrai qu'en suivant cette doctrine injuste, et en parcourant cette carrière périlleuse, il faut s'attendre aussi aux écueils dont elle est remplie.

Louis XIV se vit au moment de perdre ses états, de combattre son petit-fils, et fut obligé de demander honteusement la paix à la Hollande qui la refusa. Charles XII, vaincu, perdit en un jour le fruit de tous ses travaux: fugitif, prisonnier, errant et ruiné, il vit, en mourant, la gloire du rival qu'il avoit voulu détrôner. Catherine, plus heureuse, entendit cependant le canon suédois du fond de son palais, vit un instant la Pologne secouer son joug, frémit à l'approche des troupes prussiennes, lorsque les siennes étoient occupées à conquérir des déserts à huit cents lieues de sa capitale. Frédéric-le-Grand, entouré d'ennemis, apprenant la prise de Berlin par les Russes, porta long-temps du poison sur lui, triste preuve des tourmens que lui coûtoit son ambition. Enfin le ministère anglais, qui domine les mers,

et qui prodigue l'or à toute l'Europe pour l'inonder de sang, après avoir perdu treize provinces en Amérique, a vu un instant ses flottes révoltées, l'Irlande soulevée, plusieurs de ses alliés l'abandonner, et la puissance qu'elle vouloit écraser, étendre ses limites jusqu'au Rhin, et porter la gloire de ses armes jusqu'au sein de l'Asie. Le stathouder l'accuse de sa ruine, les princes de l'Empire de leur chute, l'empereur de la perte de la Belgique et du Milanez; les puissances maritimes s'indignent de son despotisme, et lui font craindre une ligue qui pourroit un jour briser son trident. Enfin la famine vient lui reprocher la guerre, et cependant il craint la paix; car, telles sont les suites de l'injustice, on ne peut, sans risque, s'arrêter dans le chemin qu'elle trace, et un précipice est la seule borne qu'elle offre à celui qui le suit.

Si le comte de Broglie vouloit que Louis XV et Louis XVI tendissent à ce genre de gloire et de considération, il se trompoit également, et sur le caractère de ces deux princes, et sur le véritable intérêt de son pays. Et si, comme j'aime à le croire, il vouloit donner à la France la considération prise dans le vrai sens de la morale et de la politique, que les sophistes seuls prétendent séparer, je ne trouve alors ni clarté dans ses idées, ni justesse dans ses observations. Ses raisonnemens sont

vagues, ses principes douteux, ses moyens insuffisans.

En effet, dans la première hypothèse, en supposant même que Louis XV et Louis XVI eussent réuni les qualités nécessaires aux conquérans, il ne falloit pas leur conseiller de maintenir la balance en Europe, de s'opposer simplement à l'agrandissement des cours impériales et de la Prusse : il falloit prendre de son côté, tandis qu'elles prenoient du leur ; s'emparer, ou de la Belgique, ou de l'Italie, si les couronnes du Nord s'emparoient de la Pologne, s'unir ensuite à l'une des cours germaniques, pour dépouiller l'autre, et atteindre ainsi au faîte de la célébrité et de la puissance aux dépens de la justice, et en sacrifiant à ce vain éclat le sang, l'or, le bonheur de leurs sujets, et la tranquillité de l'Europe.

Si, dans la seconde supposition, le comte de Broglie vouloit que le roi de France acquît cette gloire véritable, cette considération solide que si peu de princes ambitionnent, et qui, cependant, peut seule assurer la félicité de leurs peuples, il falloit, après avoir donné le sage conseil que tout le monde prodigue, et que personne ne suit, de rétablir l'ordre dans les finances, la sévérité dans les mœurs, l'activité dans le commerce, et la discipline dans les camps ; il falloit, dis-je, non croire tout réparer en s'alliant avec la Prusse, sans rompre le traité de 1756, qui nous unissoit à Vienne, moyen faux et nul, qui ne

garantissoit d'aucun danger, puisque c'étoit la Prusse qui vouloit le partage de la Pologne; non recevoir un secours de l'Angleterre, à qui tout bouleversement sur le continent semble profitable, pourvu qu'il diminue l'influence de la France, et augmente celle de ses voisins : mais il falloit, en se montrant prêt à combattre pour le foible contre le fort, déclarer à la Prusse, à la Russie et à l'Autriche, qu'on soutiendroit contr'elles la Pologne, la Suède, la Turquie et les princes de l'Empire et de l'Italie, qu'on seroit le défenseur des attaqués, et l'ennemi des agresseurs. C'est par cette conduite ferme et juste, qu'un roi de France auroit bientôt débrouillé le chaos de la politique européenne, et qu'il seroit devenu le régulateur respecté de tous ses mouvemens : car, 1°. tous les foibles, le regardant comme leur appui, se seroient rangés sous sa protection; et 2°. celle des grandes puissances qui n'auroit pas eu véritablement des vues d'agrandissement, se seroit alliée à la France pour s'opposer à l'ambition des autres.

Il est évident, par exemple, qu'à l'époque dont il est ici question, si Louis XV avoit suivi ce noble système, l'Autriche qui, selon l'aveu même du comte de Broglie, n'accédoit qu'à regret à un partage où la Prusse et la Russie gagnoient plus qu'elle, auroit secondé la France dans son opposition, et que cette honteuse spoliation de la Pologne n'auroit

roit pas eu lieu. Mais, ce partage fait, le conseil que donne l'auteur du Mémoire, paroît vide de sens. Et, cette preuve de foiblesse une fois donnée, une négociation avec la Prusse devenoit une intrigue sans objet.

La cour de Versailles ayant déclaré à M. de Sandoz qu'elle verroit avec indifférence les affaires de Pologne, il en devoit résulter que l'Autriche, loin de s'exposer à une guerre désavantageuse, devoit profiter du partage, ce qu'elle fit; que les cours de Vienne et de Berlin, voyant la timidité du cabinet de Versailles, devoient dédaigner son appui, et se disputer l'alliance de la Russie, dont elles avoient tout à espérer ou à craindre; et c'est ce qui a fait jouer un rôle si important, et si peu prévu, au cabinet russe. Enfin l'inaction de la France, dans cette circonstance, devoit démontrer aux princes de l'Empire, qu'ils ne devoient pas plus compter que les Polonais sur son secours; et, dès ce moment, ils furent obligés de se ranger, les uns sous la protection de l'empereur, les autres sous celle de la Prusse, ce qui détruisit tout le crédit des Français dans l'Empire. Tout ceci prouve, je crois, évidemment, que la chute trop réelle de ce crédit doit être attribuée à la foiblesse du monarque français, au désordre de ses finances, à son amour pour les plaisirs, à son aversion pour les affaires, et non au traité de 1756, traité dont les passions ont abusé

dans le principe, mais qui n'avoit en lui-même rien d'impolitique, rien de dangereux, et qui, même comme défensif, offroit de grands avantages, puisque trente années de paix continentale en ont été le résultat, et qu'il nous a valu depuis, par la neutralité de l'Autriche, la possibilité d'enlever treize provinces à l'Angleterre, ce qui ne seroit peut-être pas arrivé, si une diversion sur le continent eût partagé nos efforts et nos dépenses. *S.*

CONJECTURES RAISONNÉES

Sur la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe; et réciproquement sur la position respective de l'Europe a l'égard de la France;

ENFIN,

Sur les nouvelles Combinaisons qui doivent ou peuvent résulter de ces différens Rapports, aussi dans le système politique de l'Europe. (16 Avril 1773.)

Ouvrage dirigé par le Comte de Broglie, exécuté par M. Favier, et remis à Louis XV dans les derniers mois de son règne[1].

INTRODUCTION.

Pour se mettre à portée d'apprécier la situation actuelle de la France (avril 1773) dans l'ordre des grandes puissances, il faut remonter à

[1] Ce travail a terminé la fameuse correspondance. C'est le seul monument qui en reste avec les *Pièces authentiques*, imprimées au commencement de ce vo-

la source, et partir d'un point fixe antérieur. Dès-lors on peut tracer la ligne que la France a parcourue depuis dans cette sphère politique.

Ce point antérieur doit être placé à l'époque de 1756. C'est celle de la dernière guerre et du nouveau système, suite nécessaire du traité de Versailles, du 1er mai de cette année.

On voudroit en vain se dissimuler la dégradation rapide du crédit de la France dans les cours de l'Europe, de sa considération, de sa dignité même; enfin, osera-t-on le dire? par un déplacement incroyable, elle sembleroit avoir perdu son rang à la tête des grandes puissances, pour ne plus jouer sur la scène politique qu'un rôle passif ou subalterne.

Cependant *point d'effets sans causes*; il faut donc chercher celles d'une si étonnante révolution.

Ces causes se réduisent à trois principales, dérivées les unes des autres, depuis 1756 jusqu'à la paix:

1°. Le changement de système [1], produit par le traité de Versailles;

lume. Toutes les autres pièces ont été brûlées par ordre de Louis XVI, après l'examen qui en a été fait par MM. du Muy et de Vergennes.

[1] Des trois causes énoncées, les deux dernières sont

2°. Le faux plan de la guerre, dans lequel, en perdant de vue l'objet principal, on a pris le change, et tourné en guerre de terre une guerre maritime et de colonies, ce qui a été la suite du changement de système;

3°. Les malheurs de la guerre qui ont découlé de ce faux plan, et nécessité une paix aussi désavantageuse qu'elle parut indispensable.

Depuis la paix, trois autres causes principales, pareillement enchaînées les unes aux autres, ont amené encore plus rapidement cette dégradation.

1°. Le défaut de système politique. L'ancien étoit détruit, et ce renversement nous avoit laissés, à la paix, sans autre allié en Allemagne, que la cour de Vienne. Nous étions réduits dans le Nord à n'avoir d'autre allié que la Suède, qui, ainsi isolée, ne pouvoit nous être qu'à charge. Ceux du Midi ne pouvant avoir aucune influence dans ce système septentrional, ils étoient nuls à cet égard. On avoit appuyé et protégé la cour de Vienne; on

incontestables, et, par un esprit de parti évident, on les fait regarder comme des conséquences inévitables de la première, quoique ce soit précisément la question à discuter. *S.*

finit par se persuader qu'elle étoit notre appui ; du moins ce fut, et le langage, et l'opinion apparente de notre ministère.

On s'accoutuma à regárder la puissance autrichienne comme un corps avancé qui faisoit notre sûreté, et derrière lequel on pouvoit s'endormir à l'abri de toute surprise : mais, au lieu de donner l'ordre à cette avant-garde, on le reçut d'elle ; et la prééminence de la cour de Vienne s'établit proportionnellement à notre subordination.

2°. Cette subordination, suite du défaut de système, est devenue la cause, à son tour, des effets les plus pernicieux.

Soit que le ministère d'alors ne fût pas assez éclairé, assez réfléchi, pour en prévenir les suites dangereuses ; soit que des motifs personnels l'eussent déterminé à suivre le penchant qui sembloit l'entraîner dans ce système subalterne, il ne s'occupa plus que d'agir de concert avec la cour de Vienne, ou plutôt sous sa direction.

Point de négociations pour renouer d'anciennes alliances, en former de nouvelles, ou du moins se rapprocher décemment des cours dont on s'étoit éloigné dans la dernière guerre. Si l'on parut enfin se prêter à quelques démar-

ches d'étiquette, ce fut si lentement, si froidement, qu'on donna à la cour de Vienne le temps de se rapprocher, avant nous, des puissances avec qui elle avoit été, ou en guerre ouverte, ou en froideur marquée[1]. Il ne parut point qu'on lui eût démandé compte des avances qu'elle faisoit et qu'elle nous empêchoit de faire. Elle sembloit s'être placée comme un point intermédiaire entre nous et ces cours refroidies ou mal réconciliées; mais ce fut bien plutôt un mur de séparation. On la vit régler chaque pas que nous devions faire dans la route oblique qu'elle nous avoit tracée. Enfin, sous prétexte de *l'union intime ou de l'intérêt commun*, elle parvint à persuader que nous n'avions aussi qu'une volonté commune, mais toujours suggérée par elle, et variable au gré de la sienne. L'Europe fut accoutumée à regarder la France comme

[1] Il est impossible de se rapprocher plus mal-adroitement, et moins noblement en même temps, qu'on le fit du roi de Prusse, au moment de l'envoi de M. de Guines : le moment de la nomination de M. de Pons a cependant été encore plus mal choisi; et il est très-apparent que c'est ce qui a donné lieu aux entraves de Neustadt, où l'on a jeté les fondemens de l'union funeste de l'empereur et du roi de Prusse.

une puissance devenue secondaire dans l'ordre politique ; en un mot, un corps de réserve aux ordres de l'Autriche [1].

A peine cependant la paix étoit-elle conclue, que la cour de Vienne avoit réclamé à toute rigueur nos engagemens les plus onéreux : c'étoit l'exécution d'un Traité secret, signé aussi à Versailles, le 30 décembre 1758.

On ne fera pas ici l'énumération des stipulations d'une armée française de cent mille hommes en Allemagne, des subsides à payer par la France aux alliés de l'impératrice, des troupes étrangères à soudoyer aussi par la France dans les armées autrichiennes : tout cela n'avoit été que trop scrupuleusement rempli de notre part.

Mais, par l'article III de ce nouveau Traité, le secours de vingt-quatre mille hommes sti-

[1] Jamais notre subordination n'a tant paru que dans l'affaire de Pologne, à laquelle la cour de Vienne n'a jamais voulu permettre qu'on prît part par les seuls moyens qui eussent pu être efficaces; ce qui a été la cause de la foiblesse de ceux qu'on a employés, qui n'ont servi qu'à nous compromettre cruellement, et à nous rendre presque ridicules *.

* Cette observation est contradictoire avec ce qu'on a vu précédemment; la France, par son inaction, avoit forcé l'Autriche de consentir au partage. *S.*

pulé dans celui de 1756, avoit été évalué en argent à 3,336,000 florins d'Empire, payables tous les ans pendant la durée de la guerre. (8,340,000 l.) Il en étoit dû, à la paix, aux environs de 33 à 34 millions, pour les quatre années d'arrérages : il fallut s'arranger. On prit, en 1762, des termes pour le paiement, qui fut enfin achevé en 1769.

Avec une somme si considérable, et l'économie que la cour de Vienne perfectionna dans ses finances, elle se trouva presqu'en meilleur état qu'avant la guerre ; elle remboursa ; on fit des réductions, l'argent à la main ; elle établit son crédit, pendant que la France achevoit de ruiner le sien, pour en avoir abusé au gré de l'Autriche ; et par un effet certain de la *puissance pécuniaire*, celle-ci augmenta graduellement son *crédit de considération*, et la France, à proportion, perdoit du sien propre ce que son allié en acquéroit à ses dépens.

Cette supériorité (dont on ne fut point frappé alors, mais qui ne laissa pas d'être aperçue par des observateurs instruits) fut le premier degré de celle que l'Autriche a depuis usurpée insensiblement.

Le bon état de ses finances lui permit de rester puissamment armée, tandis que le mi-

nistère français, réformant d'un côté et prodiguant de l'autre, laissoit la France désarmée, et sa frontière presqu'ouverte. Dès-lors le *crédit de considération*, fondé sur la puissance militaire, fit pencher de plus en plus la balance politique du côté de la cour de Vienne.

Ce nouveau degré de supériorité, ou ne fut pas plus senti, ou fut dissimulé avec le même artifice. On crut, ou l'on feignit de croire, que, si l'impératrice tenoit son état militaire sur un pied si formidable, c'étoit pour la France autant que pour elle-même; que *l'union intime des deux cours* tiendroit toujours les forces de l'une à la disposition de l'autre; et que, tout devenant commun entre deux alliés qui alloient encore s'unir plus étroitement par les liens du sang, c'étoit deux cent mille hommes de plus que le roi auroit à son service [1].

[1] Il faut avoir peu de connoissance de l'histoire, pour croire qu'on puisse, en politique, se reposer sur les assurances amicales qu'on se prodigue, ou au moment de la formation d'une alliance, ou à celui d'une union faite ou resserrée par des mariages. La prudence exige de n'y compter qu'autant que les intérêts communs s'y trouvent, et l'expérience de tous les siècles apprend que ces liaisons de parenté sont souvent plus embarrassantes qu'utiles, quand les intérêts sont naturellement opposés.

Les prétextes, d'ailleurs, ne manquoient point pour pallier cette espèce de connivence. « Le roi de Prusse restoit aussi puissamment » armé; l'impératrice ne pouvoit, sans im» prudence, désarmer devant lui, et s'exposer » par-là à de nouvelles invasions. Celles-ci au» roient fait renaître le *casus fœderis*, et nos » secours alors ne pouvoient plus être limités. » Il auroit fallu alors envoyer au fond de l'Alle» magne des armées entières, et courir en» core tous les risques d'une guerre qui au» roit si mal réussi. Il falloit donc un frein » à l'ambition du roi de Prusse, et qui as» surât en même temps notre tranquillité. Ce » frein ne pouvoit être qu'un état de guerre » formidable : l'Autriche s'en chargeoit à ses » propres dépens. Elle prévenoit par-là tou» tes les tentations que ce voisin dangereux » auroit pu avoir de troubler encore l'Allema» gne et de bouleverser l'Europe. La France, » d'ailleurs, tranquille, assurée au Midi, n'a» voit rien à craindre du Nord, tant qu'elle » resteroit unie avec la cour de Vienne. Quelle » autre puissance pouvoit l'attaquer de ce côté» là? Et si quelqu'une l'eût osé, les états » autrichiens lui opposoient une barrière in» surmontable. Qu'avions-nous donc besoin,

» en temps de paix, de tenir sur pied de grandes armées ? Celles de l'impératrice veilloient à notre sûreté, et cette heureuse position nous répondoit, au moins par terre, d'une paix éternelle[1] ».

Ainsi, de notre aveu, la cour de Vienne se ménageoit sur nous tous les avantages de la *puissance militaire*. Il ne manquoit plus, pour nous mettre hors d'état de les lui disputer, que d'établir sa *puissance fédérative* sur les ruines de la nôtre.

Le défaut de système avoit entraîné la subordination de la France aux vues, aux désirs de la cour de Vienne. Cette seconde cause avoit amené son effet nécessaire : ce fut pour la France de rester abîmée de dettes, sans crédit, et presque sans troupes, sur-tout sans autre alliance au-delà du Rhin, que celle d'une cour prête à lui échapper, isolée alors, épuisée par une administration de finances monstrueuse. On la crut sans ressource ; à quoi auroit servi son alliance ?

[1] Tel étoit le langage de notre ministère. Mais comment pouvoit-on regarder comme un avantage la foiblesse où la France restoit, pendant que l'Autriche et la Prusse demeuroient puissamment armées? et comment n'a-t-on pas prévu l'avantage que cela leur donneroit sur nous?

L'Autriche, cependant, sembloit acquérir tous les jours une nouvelle vigueur, un degré de considération et de crédit. Recherchée par les Turcs, caressée par le roi de Prusse, ménagée par la Russie, implorée par la Pologne, elle avoit à choisir entre ces quatre alliés. De trois, elle a mis le plus riche à contribution, pour le sacrifier ensuite, et s'est liguée avec les deux plus forts pour dépouiller le plus foible [1].

3°. Cette alliance de l'impératrice avec la Russie, dernière cause et dérivée des deux précédentes, en a donc été l'effet nécessaire; et en démasquant le système bien combiné de la cour de Vienne, elle a fait le *complément* de notre dégradation.

La puissance *fédérative*, fondée sur le nombre, l'utilité, la solidité des alliances, étoit le troisième et dernier avantage que l'Autriche avoit à prendre sur nous. Ses nouveaux al-

[1] Depuis le moment de la vacance du trône de Pologne, la cour de Vienne à négocié très-habilement avec toutes ces cours, pour lesquelles elle n'a cherché en même temps à nous inspirer que de la méfiance pour les unes, de l'indifférence pour les autres. Il n'est pas mal-adroit d'avoir tiré, en juillet 1771, 12,000,000 l. des Turcs, à compte sur un subside de 30,000,000 l., pour après cela se lier avec leurs ennemis.

liés, en le partageant avec elle, ont aussi gagné chacun un rang dans l'ordre politique.

L'Europe, en général, a vu avec surprise la France rangée tout d'un coup en quatrième ligne parmi les puissances du continent. Mais cette surprise n'a été que pour le vulgaire, pour les esprits courts, frivoles et inappliqués. Ceux qui, dans la pratique ou la spéculation des affaires, ont réuni les avantages de l'observation et du calcul, avoient pu compter chaque pas rétrograde que nous faisions, pour arriver au point où l'on vouloit nous placer.

L'affaire de Pologne et la guerre des Turcs ont été les derniers de ces pas si mal mesurés. Il resteroit sur tout cela de tristes réflexions à faire.

Comment les choses ont-elles pu en venir, par degrés, à ce point de calamité pour la Pologne et pour la Porte?

Comment une chaîne d'intrigues, ou plutôt de tracasseries prolongées depuis 1765 jusqu'en 1771, n'a-t-elle abouti qu'à la ruine de nos alliés, de nos protégés, et à notre propre humiliation [1]?

[1] La Pologne est anéantie; la Turquie sera au moins très-entamée et fort abaissée; la Suède court les plus grands risques d'éprouver un pareil sort.

Comment avoit-on commencé si foiblement et si tard ce qu'on auroit pu et dû entamer beaucoup plutôt avec énergie [1] ?

Comment s'est-on laissé jouer si long-temps et si grossièrement par la cour de Vienne ?

Comment cette illusion, qui auroit dû finir avec le ministère de M. de Choiseul, s'est-elle soutenue jusqu'au dernier moment ?

Comment la France a-t-elle pu, sans le savoir, sans s'en douter, servir jusqu'au bout d'instrument à l'Autriche, pour amener la

[1] Si on avoit donné à la Pologne 2,000,000 l. de subsides au moment que la confédération de Bar a éclaté, et qu'en reconnoissant M. de Willorusky pour ministre de cette confédération, on eût envoyé auprès de ses chefs un ministre de France, en état de bien faire employer cette somme; toute la Pologne eût été confédérée en trois mois, et il y eût eu plus de cent mille Polonais sur pied, partagés en différens corps, qui auroient désolé l'armée russe, auroient intercepté toutes ses communications, pillé ses convois, ses magasins, ses hôpitaux; et certainement l'utilité dont cette diversion intestine eût été aux Turcs, auroit bien mis en droit de leur demander de payer ce subside. Tout cela a été proposé par des Mémoires que M. de Mokronosky a présentés à M. le duc de Choiseul. Ce ministre, de son premier mouvement, commençoit par adopter ces idées; mais la cour de Vienne a toujours empêché de les exécuter.

Russie et le roi de Prusse au point de s'unir avec elle?

Mais il n'est plus temps d'agiter ces douloureuses questions. Il suffit d'avoir remonté aux causes primitives de la situation où se trouve aujourd'hui réduite la première puissance de l'Europe.

Partons à présent d'un autre point fixe ; c'est l'état actuel. Tâchons auparavant de le bien apprécier. Il est triste au premier coup-d'œil ; mais il n'est peut-être pas désespéré.

Tout ce qu'on vient de lire ne prouve encore rien contre le Traité de 1756, mais contre la foiblesse de la cour de France et sa mauvaise administration; car, avec la même foiblesse, si elle avoit été alliée de la Prusse, elle n'auroit pas plus empêché le partage de la Pologne, et n'auroit pas mieux protégé la Porte. Louis XV, une fois décidé à ne plus faire la guerre, ne pouvoit avoir aucune influence en Europe : et il n'y paroissoit qu'en quatrième ligne, parce qne les trois autres grandes puissances étoient actives, ambitieuses, économes, et prêtes à combattre. *S.*

SECTION

SECTION PREMIÈRE.

DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA FRANCE DANS LE SYSTÈME POLITIQUE DE L'EUROPE.

On doit regarder comme une maxime fondamentale et un principe incontestable, que le crédit ou la considération d'un prince, d'un état quelconque, sa dignité même et sa prééminence, son rang enfin dans l'ordre politique, sont nécessairement fondés sur la puissance; que celle-ci pourroit être envisagée sous deux faces : les troupes et les alliances; puissance militaire et puissance fédérative.

On pourroit ici ajouter un troisième article; c'est la puissance pécuniaire, la base et l'aliment des deux autres : mais cet objet regarde l'administration intérieure, dont on ne discutera pas les détails dans le présent Mémoire. Peut-être sera-t-on dans le cas d'y revenir, et sera-t-il possible de prouver que nos ressources en ce genre ne sont pas épuisées au point que l'Europe le croit. La France aura toujours plus de *numéraire disponible* qu'aucune autre; et le crédit même, tout ruiné qu'il puisse être,

renaîtra, si l'on veut, des premières mesures sages bien calculées, et sur-tout économiques, que l'on voudra prendre.

On n'envisagera donc ici la situation actuelle de la France, dans le système politique de l'Europe, que relativement à la *puissance militaire* et à la *puissance fédérative.*

ARTICLE PREMIER.

De la Situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe, relativement à la Puissance Militaire.

CETTE puissance n'est pas uniquement fondée sur des armées nombreuses. Les moyens d'attaque en sont, il est vrai, le nerf et le mobile; mais tous les moyens de défense entrent aussi dans sa composition.

A cet égard, la France a conservé ses avantages sur les autres puissances de l'Europe: l'ensemble et l'arrondissement de ses possessions; la défense naturelle d'une partie de ses frontières, par les montagnes et les mers; la sûreté artificielle, par un triple cordon de places fortes, quoique très-mal entretenues; l'esprit d'une nation toujours invincible chez

elle, ou toujours renaissante même de ses défaites, pour chasser ensuite l'ennemi et recouvrer enfin son territoire.

Mais de ces avantages, tout précieux qu'ils sont, il ne résulte véritablement qu'une force d'*inertie*, c'est-à-dire la difficulté d'être attaqué, la facilité de se défendre, la possibilité de recouvrer enfin ce qu'on a perdu. C'est, à proprement parler, la *partie passive* de la puissance militaire. Elle ne suffit point pour élever un prince, un état quelconque, au premier rang dans l'ordre politique, ni pour l'y maintenir, s'il néglige trop long-temps la *partie active* de la puissance militaire.

C'est donc par l'entretien constant, soutenu et perfectionné d'un état de guerre formidable, qu'un prince ou un état quelconque peut, ou s'élever, ou se maintenir au premier rang entre les grandes puissances. La Russie, la Prusse, l'Autriche elle-même ne sont parvenues que par ce moyen à la place qu'elles occupent aujourd'hui ; et c'est par le contraire que la France en paroît déchue. Il faut d'ailleurs observer, en passant, que ce n'est que pendant la paix qu'on peut former une bonne armée, et que ce seroit le temps où il seroit le plus essentiel que les troupes fussent entre les mains

de gens capables de décider de leur constitution et de les instruire pour la guerre.

Il est triste, sans doute, pour un souverain chéri, humain, bienfaisant, d'enlever à l'agriculture, à l'industrie, aux arts utiles, la fleur de sa population : mais, faut-il l'avouer ? ce n'est point à la France à se plaindre de cette nécessité. Louis XIV a fait le malheur de l'Europe, et a porté de rudes atteintes au bonheur de ses peuples, en établissant le premier l'usage des grandes armées. Son exemple et ses entreprises en ont fait un besoin constant pour tous les autres potentats ; l'Europe est montée sur ce ton : c'est une maladie épidémique, et la philosophie même n'en guérira point les princes qu'elle compte parmi ses sectateurs et ses prosélytes.

Toute force étant relative, comme toute grandeur, la puissance militaire d'un état quelconque existe plus ou moins, en proportion de celle des autres états qui figurent avec lui sur la scène politique. Tant qu'il peut ou sait conserver ce genre de supériorité, il y joue les *premiers rôles*. Réduit à l'égalité, il ne les a plus *qu'en partage* ; s'il tombe au-dessous de cette proportion, il ne doit plus prétendre qu'aux rôles *subalternes*.

C'est à quoi la France devroit désormais s'attendre, si elle persistoit à rester désarmée ; car on ne peut pas dire que, ne voulant point jouer de ces rôles subordonnés, elle en seroit quitte pour n'en jouer aucun.

1°. Ce seroit une triste et humiliante situation, qui répugneroit à la dignité et à la supériorité primitive de cette monarchie. La maison régnante est la plus illustre, comme la plus ancienne de l'univers. La nation a régné jadis sur toute l'Europe connue, et, même après avoir perdu l'empire d'Allemagne, elle a toujours eu, dans la masse générale, une prépondérance qui est devenue, en quelque sorte, le patrimoine de la couronne.

Cette opinion reçue depuis tant de siècles, ce dogme consacré par une prescription plus que millénaire, n'avoit jamais souffert aucune altération jusqu'à l'époque trop célèbre du pacte de famille [1]. Alors, pour la première

[1] On ne prétend pas blâmer l'alliance avec l'Espagne, qu'on regarde comme la plus essentielle et la plus naturelle que la France puisse jamais former : mais on croit qu'il seroit facile de prouver que le moment où elle a été faite a été mal choisi ; que, faute de connoître la mauvaise administration intérieure de cette couronne à l'époque de ce traité, et combien elle étoit peu préparée aux efforts qu'on attendoit d'elle, son con-

fois, la France admit à l'égalité une autre monarchie ; et de ce préjugé qu'elle forma contre elle-même, résulta peut-être la première idée du déplacement qu'elle éprouve aujourd'hui. Les puissances, en assez grand nombre, qui ne cédoient point à l'Espagne, commencèrent alors à révoquer en doute notre préséance ; et comme, pour toute ambition, l'égalité, une fois obtenue, n'est qu'un pas de plus vers la supériorité, on crut bientôt qu'il ne seroit pas impossible de l'usurper sur nous : tant il est dangereux de se laisser entamer sur l'opinion dans tout ce qui tient à la prééminence !

Mais, on ne sauroit trop le répéter, cette supériorité *de droit* ne s'acquiert et ne se maintient que par la supériorité *de fait*, c'est-à-dire par la réalité d'une puissance prépondérante.

cours n'a pas servi à diminuer les désavantages de la paix pour la France, et qu'elle les a seulement fait partager à l'Espagne. Il eût donc été plus utile de faire craindre cette alliance à l'Angleterre, pour la déterminer à la paix, et d'attendre que la tranquillité fût rétablie en Europe, pour contracter des liaisons indissolubles avec l'Espagne. Il auroit sur-tout fallu ne jamais admettre à l'alternative de la préséance cette monarchie ; et c'est une faute irréparable, beaucoup plus à regretter que la perte de plusieurs provinces dont on peut tôt ou tard se r'emparer.

Ensuite il faut bien observer que tout prince ou état, déchu du premier rôle, n'est pas toujours le maître de *n'en jouer aucun*.

Dans l'*ordre politique*, ainsi que dans l'*état social*, l'infériorité a toujours entraîné de fait la dépendance. La chimère d'un état plus foible, qui resteroit indépendant vis-à-vis des plus forts, est démentie par l'histoire et par l'expérience. S'il n'est pas conquis, il est subjugué, et, en attendant d'être englouti à son tour, il est souvent forcé de creuser l'abîme où les autres disparoissent [1].

Tel seroit cependant le sort de la France même, si elle pouvoit adopter l'idée peu glorieuse de rester, *seule dans son coin*, tranquille spectatrice des grands événemens prêts

[1] Le peu d'influence que nous avons eue dans tout ce qui s'est passé dans le Nord, l'exclusion formelle que la Russie avoit donnée précédemment à la France dans les négociations entr'elle et les Turcs, enfin la demande qu'on nous a faite de ratifier le démembrement de la Pologne, sur la promesse de renoncer à cette condition à l'agression de la Suède, sont autant de preuves d'infériorité bien humiliantes; et la dernière sur-tout ne seroit propre qu'à déshonorer la France, sans même préserver la Suède du sort dont elle est menacée, et qui ne seroit tout au plus que différé de peu de temps.

à bouleverser l'Europe. Une ou deux révolutions dans l'ordre politique pourroient bien ne pas l'affecter encore directement ; mais la troisième au plus tard, qui seroit très-prochaine, transporteroit trop près de chez elle le lieu de la scène.

Alors il faudroit bien, de force ou de gré, choisir entre deux partis ; car il n'en resteroit pas un troisième : ou de consentir aux projets des puissances armées et prépondérantes contre les princes ou états foibles qui seroient attaqués, et de confirmer, par des accessions et des garanties, les usurpations des plus forts ; dans ce premier cas, que pourroit-on espérer de plus favorable que d'être *dévoré le dernier ?* ou de s'opposer hautement aux mesures prises de concert par les puissances armées et prépondérantes contre les états foibles et désarmés qu'elles voudroient envahir : mais alors quelle apparence de s'y opposer avec succès, désarmé soi-même et abâtardi par une longue paix ; forcé de prendre en un instant des mesures offensives, sans avoir préparé d'avance les moyens d'attaque, ou même de défense, si l'attaque ne réussissoit point, ce qui ne seroit que trop vraisemblable dans des circonstances si désavantageuses ?

Ce n'est pas qu'on prétende ici suggérer des idées guerrières et ambitieuses. La paix est, sans doute, l'avantage le plus précieux pour un prince ou un état quelconque ; et la postérité bénira toujours la mémoire d'un roi pacifique. Les lumières et la réflexion ont perfectionné, sur-tout dans ce siècle, la théorie des gouvernemens sages. La guerre est à craindre pour les petits états, attendu qu'ils peuvent tout perdre ; et pour les grands aussi, parce que leur degré d'action et de consommation, tant d'hommes que d'argent, étant toujours en raison de leurs moyens, il n'y a aucune proportion entre ce que leur coûtent ces efforts dispendieux, et ce qu'ils pourroient gagner par le succès même le plus complet.

C'est donc dans un esprit de paix, de conservation et d'humanité, qu'on ose répéter ici cet axiome si connu : *Si vis pacem, para bellum.* Ce n'est, en effet, qu'en se tenant toujours préparé pour la guerre, qu'on peut s'assurer pour long-temps les avantages inestimables d'une solide paix.

On pourroit même retourner ainsi la phrase : *Si vis bellum, para pacem ;* et véritablement le moyen le plus sûr d'avoir bientôt la guerre, c'est de se réduire à ce qu'on appelle impro-

prement l'*état de paix*; c'est de rester avec un pied de troupes si bas, qu'il suffise à peine pour la défensive.

L'expérience de tous les temps a prouvé cette vérité : on chercheroit vainement quelqu'exemple du contraire, il n'en existe point. On a vu une fois la France vingt ans de suite en paix (du côté du Nord et de l'Allemagne) sans être précisément armée ; mais quel étoit alors l'état des puissances rivales? Epuisées toutes pour le moins autant que la France, *par la guerre de Succession*, aucune d'elles, après la paix, n'étoit restée avec un état militaire plus fort que le nôtre.

La Prusse, à cet égard, étoit encore au berceau ; la Russie, à l'école ; et nous n'avions encore avec l'une ni l'autre aucun de ces rapports directs ou indirects d'où peut naître la guerre.

Si l'Autriche avoit déjà fait une grande figure, c'étoit au moyen des subsides qu'elle a toujours reçus. Ceux-ci avoient cessé à l'époque de la paix d'Utrecht ; et réduite à ses propres revenus, alors si mal administrés, on sait à quel état son militaire étoit réduit, lorsqu'en 1733 elle força la France à une rupture.

Il n'est pas surprenant que, dans de telles

circonstances, la France, qu'on pouvoit regarder alors comme la première puissance de l'Europe, ait pu si long-temps conserver la paix avec ses voisins, tous plus désarmés, plus épuisés qu'elle-même.

On ne doit pas plus s'étonner qu'elle n'ait eu, à cette époque, rien à démêler avec la Prusse et la Russie.

Cet exemple unique est-il applicable à l'espèce présente? Jetons autour de nous un coup-d'œil rapide.

A commencer par l'Allemagne, nous y trouverons l'Autriche et la Prusse, qui n'ont pas désarmé à la paix, et dont les deux états militaires, réunis ensemble par la nouvelle alliance, forment une masse de quatre à cinq cent mille hommes;

Dans le Nord, un empire qui véritablement avoit toujours pu mettre sur pied des armées aussi nombreuses que mal disciplinées, mais qui réunit aujourd'hui le double avantage du nombre et de la discipline. Ses forces, ajoutées à celles des deux autres co-partageans, donnent déjà un total de sept à huit cent mille hommes.

Ce nombre n'est pas exagéré : mais si les trois puissances continuent d'augmenter leurs

forces par des enrôlemens forcés dans leurs nouvelles possessions, ce total pourroit, sans difficulté, se porter, en fort peu de temps, jusqu'à un million d'hommes.

Quelle parité y a-t-il donc entre les circonstances où la France, du même côté, a joui de vingt années de paix, et celles où l'Europe se trouve depuis les traités de Paris et d'Hubertsbourg?

Encore, dans des circonstances alors si favorables, n'auroit-elle pu la conserver si longtemps, au défaut de la puissance militaire, si elle n'en eût trouvé les moyens dans sa puissance fédérative.

La France avoit, à cette époque, et vers le Nord, et dans l'Empire, des alliés puissans, et d'autant plus utiles, que ne s'étant livrée exclusivement à aucun, elle les balançoit sans cesse les uns par les autres : mais ceci nous ramène à l'objet de l'Article suivant, et nous n'anticiperons point ici sur les détails et les discussions dont cette partie essentielle est nécessairement susceptible.

Concluons qu'aujourd'hui la France se trouve réduite à l'état le plus foible, relativement à la puissance militaire, et proportionnellement avec les autres cours, dont les entreprises et les

projets, ou formés, ou éventuels, doivent le plus exciter son attention et ses précautions ;

Que de cet état d'infériorité, il résulte pour elle :

1°. La possibilité d'être engagée de force ou de gré à des accessions et des garanties d'où naîtroient forcément des mesures offensives et ruineuses, et, par conséquent, l'impossibilité de conserver la paix ;

2°. La même impossibilité, si elle refusoit de se prêter à ces accessions et garanties, puisque la foiblesse de son état militaire présent pourroit tôt ou tard tenter ces mêmes cours de s'en prévaloir, ainsi que de leur supériorité à cet égard, pour exiger de la France, à main armée, ces démarches qu'elle n'auroit pas voulu faire.

Donc la situation actuelle de la France, dans le système politique de l'Europe, relativement *à la puissance militaire*, est désavantageuse, précaire, et même dangereuse.

Son crédit, sa considération, sa dignité même, tout y est compromis ; et en y restant, elle ne sauroit espérer de recouvrer son rang à la tête des grandes puissances. Elle ne pourroit pas même se flatter de conserver l'égalité ; et soit pour s'y maintenir, soit pour la réta-

blir, elle seroit forcée enfin de faire ou de soutenir la guerre.

Donc, bien loin de lui assurer la durée et l'affermissement de la paix dont elle jouit encore, cette situation l'expose à tous les inconvéniens d'une guerre entreprise ou soutenue par force et sans préparation.

Donc enfin, l'amour même de la paix et le besoin de l'affermir imposent à la France la nécessité de faire un effort pour sortir de cette situation, et se remettre de niveau avec les autres grandes cours, relativement à la puissance militaire.

Tout l'Art. Ier de ce tableau est de la plus grande vérité, et contient le développement des principes de la plus saine politique.

Les hommes de talent se trompent rarement en présentant des idées générales ; c'est dans leur application seule que les passions ou les préjugés les égarent. *S.*

ARTICLE II.

De la Situation actuelle de la France dans le système politique, relativement à la Puissance fédérative.

On croit avoir prouvé, dans l'Article précédent, que la situation actuelle de la France, relativement à la puissance militaire, ne sauroit subsister encore quelque temps, sans entraîner pour elle les malheurs d'une guerre directe ou indirecte, offensive ou défensive, et que, dans tous les cas, elle la feroit ou la soutiendroit avec désavantage, parce qu'elle n'y auroit pas été préparée.

Prouvons à présent que la situation de la France, relativement à la puissance fédérative, ne l'expose pas moins aux mêmes inconvéniens et aux mêmes désavantages; mais parcourons auparavant ses alliances existantes, et suivant l'ordre topographique.

A commencer par le Nord, nous n'en trouvons qu'une avec l'état le plus foible de cette partie de l'Europe, la plus onéreuse de toutes, et la plus susceptible de compromettre notre tranquillité : c'est l'alliance de la Suède.

Jamais le danger n'en a été si prochain,

ni même si inévitable. Les mesures prises, depuis long temps, pour donner à la Suède quelque degré d'activité et d'utilité, ont été souvent mal conduites, mal dirigées. L'aberration de notre système politique, en 1756, les rompit pour un temps, et en fit prendre d'opposées. On y revint, depuis, avec plus de chaleur et de prodigalité que de combinaisons et de calculs. On fit beaucoup d'éclat, aucun progrès réel; enfin, l'instant est arrivé.

Le projet de favoriser la révolution étoit, sans doute, noble, grand et digne du roi; l'exécution a fait honneur autant à ses lumières qu'à sa générosité, et l'importance du succès ne peut pas être contestée.

Mais les premiers fruits de cette révolution seront nécessairement tardifs. Loin de songer sitôt à les cueillir, il faudra semer et cultiver encore long-temps. Il faut à présent conjurer l'orage tout formé et tout prêt d'éclater; ainsi le succès même a fait naître, pour le moment, un embarras de plus.

Il ne doit cependant pas nous rebuter : le premier pas est fait, et, dans cette carrière, on ne recule pas impunément. La gloire du roi seroit compromise, non-seulement à abandonner le nouveau monarque, qu'il a honoré d'une

d'une amitié personnelle et paternelle, mais encore à le secourir foiblement.

Les moyens indirects seroient, sans doute, préférables, et leur succès plus certain, si la France n'avoit pas laissé déchoir, dans le Nord et en Allemagne, sa puissance fédérative. La voie des négociations auroit suppléé à la force des armes, et du moins la médiation, l'intervention de notre unique alliée en Allemagne, auroit dû nous tenir lieu de tous ces moyens. L'a-t-on demandée, exigée à temps? auroit-on osé nous la refuser [1]?

Des conjectures là-dessus seroient trop vagues et trop incertaines. Nous traiterons dans la *Troisième Section* des moyens qui pourroient nous rester à cet égard, ou de ceux qui devroient bientôt résulter des nouvelles combinaisons du système politique: suivons à présent l'ordre que nous nous sommes prescrit.

En Allemagne, nous avions (nous avons

[1] On ne sauroit se dissimuler qu'après le mystère que la cour de Vienne nous avoit fait de son alliance avec la Russie et la Prusse, elle a comblé la mesure de sa négligence pour la France, en ne s'occupant pas d'éloigner l'orage qui menace la Suède, quand même nous ne l'aurions pas sollicitée de le faire: que seroit-ce si elle nous l'avoit refusé?

encore si l'on veut) la cour de Vienne. Ce seroit aussi un sujet de conjectures où l'on ne peut que s'égarer, lorsque l'on n'est pas au courant des affaires. C'est à ceux qui en tiennent le fil, à juger si désormais nos liaisons les plus intimes avec cette cour pourront s'appeler *une alliance.*

Il semble, du moins, au premier coup-d'œil, que ce seroit un abus des termes. Une alliance suppose une communauté d'intérêts, ou du moins de rapports entr'eux, qui les concilie, les unit et les rend les mêmes. Les objets, il est vrai, peuvent en être différens, relativement à chacun des alliés, mais non pas séparés, encore moins contradictoires.

On laisse à penser, si, du moins à présent, tel est le cas de notre alliance avec la cour de Vienne.

Elle auroit beau nous protester [1] « que ses » sentimens sont toujours les mêmes à notre » égard; que sa ligue atroce avec la Russie et » le roi de Prusse n'est qu'une *déviation* pas- » sagère, où elle a été entraînée par les cir-

[1] Tel est le langage de M. le prince de Kaunitz et celui de M. le comte de Mercy; mais il faut convenir que ces raisonnemens sont plus spécieux que fondés en raisons, et il n'y auroit rien de plus aisé que de les détruire.

» constances, un courant qui l'emporte, mais
» qui nous la ramenera, pour se livrer désor-
» mais uniquement à l'amitié, à la confiance
» qu'elle nous a vouée; que cette union forcée
» n'a eu d'autre objet que de prévenir une
» guerre générale, dans laquelle nous aurions
» été entraînés nous-mêmes nécessairement;
» que si nous eussions voulu nous engager
» plus avant et plus ouvertement dans les af-
» faires de Pologne, elle n'y auroit agi que
» de concert avec nous; mais qu'elle ne pou-
» voit s'en mêler toute seule, sans se mettre
» à dos deux grandes puissances, déjà pour
» ainsi dire en possession de ce royaume[1]; que

[1] M. le comte de Mercy a répandu dans le public que tout ce que sa cour a fait avec la Russie et la Prusse avoit été communiqué d'avance à notre ministère, et que ce n'est qu'à notre refus de nous mêler des affaires de Pologne, que la cour de Vienne a été obligée de céder aux propositions de deux autres puissances auxquelles elle n'étoit pas en état de résister. Il a dit plus; car il a prétendu que le roi de Prusse avoit communiqué au ministère autrichien des réponses de M. le duc d'Aiguillon, par lesquelles ce ministre assuroit sa majesté prussienne que la France étoit indifférente à tout ce qui se faisoit en Pologne, et ne regarderoit même pas comme le *casus fœderis* tout ce qui pourroit arriver à ce sujet entre les cours de Vienne et de Berlin. On ne

» voyant éclore les projets d'agrandissement » formés par le roi de Prusse, elle n'avoit » eu d'autre parti à prendre que d'accepter » les offres qu'on lui faisoit pour le sien pro- » pre; que c'étoit l'unique moyen de maintenir » l'équilibre, de conserver la paix, et de ga- » gner du temps, pour remettre à loisir toutes » choses sur l'ancien pied d'une communauté » d'intérêts et de volontés entre les deux fa- » milles si étroitement unies par les liens du » sang » : enfin, toutes les autres phrases de protocole et d'étiquette, lorsqu'après avoir trompé un allié, on veut se ménager les moyens de le tromper encore. Il n'en seroit pas moins vrai que, par cette nouvelle alliance, la Pologne resteroit démembrée, l'empire ottoman écrasé, le roi de Suède peut-être détrôné; toute l'Allemagne n'existeroit plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de l'empereur et du roi de Prusse, en attendant les occasions de dépouiller chacun de ses princes, l'un après l'autre.

sauroit regarder ces allégations de M. de Mercy que comme une manière de disculper sa cour, étant impossible que M. le duc d'Aiguillon ait commis des fautes aussi capitales; et d'où proviendroit tout l'embarras où il se trouve aujourd'hui.

L'Italie menacée et de l'oppression et de la tyrannie, sous le prétexte spécieux des droits de l'*empire romain*, et l'Europe entière soumise à l'influence de trois potentats réunis pour la subjuguer ou la bouleverser, on demande si c'est pour la France cette perspective d'*intérêts communs*, sans laquelle, nous l'avons dit, il ne peut exister d'alliance solide et durable.

La France, il est vrai, conserve au Midi ses alliés naturels, le roi d'Espagne, et du moins encore le roi des Deux-Siciles. Les mêmes liens du sang et d'intérêt commun peuvent lui acquérir un jour le roi de Sardaigne: Venise, Gênes, et peut-être les Suisses, pourroient également être jetés dans ses bras par la crainte de l'empereur; mais cette même crainte pourroit aussi les retenir (c'est le génie des républiques). Enfin, tous ces alliés du Midi, présens ou futurs, ne sauroient influer, du moins de sitôt, dans le système du Nord. Nous parlerons ailleurs des motifs qui pourroient un jour, et les y entraîner, et les y rendre utiles. Mais, dans la crise actuelle, on l'a déjà dit, ces alliés sont nuls. Ils sont pour le Nord et pour l'Allemagne, comme s'ils n'existoient pas.

Le seul donc de nos alliés méridionaux qui se trouve engagé dans la querelle du Nord, et qui auroit pu nous y aider à y tenir la balance, *c'est la Porte*. On sait où elle en est réduite; et, à cet égard, elle s'est presque mise au même point que la Suède, c'est-à-dire de nous embarrasser pour le moment, et de ne pouvoir nous être utile.

La France, cependant, n'en est pas moins obligée, engagée d'honneur à soutenir le roi de Suède, à favoriser les Turcs, au moins indirectement, et dans la négociation de la paix, puisque la guerre leur a si mal réussi; enfin à éviter, s'il se peut, qu'on ose exiger d'elle de ratifier[1] par son accession et sa garantie la des-

[1] On a répandu dans le public que la Prusse et la Russie avoient déclaré qu'au prix de cette honteuse accession, elles consentiroient à assurer la tranquillité de la Suède. Il est fort à désirer que la proposition n'en ait pas été faite, de peur qu'elle n'eût été acceptée, pour sortir momentanément d'embarras. Rien ne seroit plus affligeant que d'être réduit au point qu'on ose faire une pareille proposition à la France. Outre la honte qui en résulteroit en l'acceptant, n'est-il pas facile de prévoir que ce ne seroit qu'une suspension d'hostilités que la Russie accorderoit à la Suède; qu'en attendant, elle fomenteroit dans l'intérieur de ce royaume des divisions qui lui fourniroient le prétexte de s'en mêler par la voie

truction de la Pologne ; et dans cette crise qui ne souffre plus de retard, elle n'a plus d'allié que l'Autriche. Quel fond pour tout cela nous reste-t-il à faire sur la cour de Vienne, liguée comme elle l'est avec la Russie, *connivente* avec elle contre la Porte, et co-partageante de la Pologne ?

Qu'est-ce, d'ailleurs, qu'un allié unique, exclusif, exigeant, et qu'on ne peut pas contre-balancer par d'autres alliances ? Veut-il la guerre, il vous y entraîne contre ceux qu'il opprime ; ou il vous la fera, si vous osez vous refuser à ses projets les plus despotiques. Il faut opter alors entre l'offensive ou la défensive.

Nous l'avons avancé dans l'Article précédent: si la France a joui une fois dans ce siècle d'une paix de vingt ans avec le Nord et l'Allemagne, c'est en partie à sa puissance fédérative qu'elle a dû ce rare avantage. Elle n'étoit pas alors réduite à un seul allié. Ménagée et recherchée par toutes les puissances, elle ne se livroit qu'autant et pour aussi longtemps qu'elle l'éprouvoit fidèle à son amitié,

des armes, et de remplir le même objet du renversement de la constitution actuelle, et peut-être du démembrement de la Livonie et de la Poméranie, par des voies encore plus odieuses ?

sur-tout à l'*intérêt commun*. Ce lien (on l'a dit ailleurs, on ne peut trop le répéter,) est le seul qui doive unir ou réunir deux puissances. S'il se relâche ou s'il se rompt, l'alliance ne subsiste plus de fait, quand même elle subsisteroit encore de nom. Ce n'est plus alors qu'un contrat insidieux, frauduleux, dans lequel tous les avantages se trouvent d'un côté, et toutes les charges de l'autre. Ajoutons que l'honneur, la dignité, la gloire, la sûreté même de l'une des deux puissances alliées souffriroient trop de la dépendance où elle se trouveroit par-là des volontés de l'autre; que celle-ci garderoit pour elle-même le profit, l'agrandissement, la domination, et ne laisseroit à celle-là que l'épuisement, l'avilissement et la servitude.

Le traité de Londres [1], la quadruple alliance [2] avoient assuré à la France la paix et la tranquillité dont elle jouit pendant les premières années du règne du roi. L'influence prépondérante de l'Angleterre, dans cette alliance, fut le lien qui tint si long-temps ensemble la France et l'Autriche. Dès que celle-ci entreprit de le rompre par le traité de Vienne [3],

[1] 1716.

[2] 1718.

[3] 1725.

celui d'Hanovre[1] en fit aussitôt la balance. Le traité de Séville[2] fut un nouveau contre-poids : mais enfin tous ces balancemens soutenoient l'équilibre, et conservoient la paix. La France, réduite et livrée à l'alliance exclusive de l'Autriche, a-t-elle aujourd'hui de pareils moyens d'assurer sa propre tranquillité ?

Au contraire, il paroît que, depuis la ligue *co-partageante*, cette alliance ne peut plus qu'entraîner la France dans des guerres directes ou indirectes, offensives ou défensives, mais toujours désavantageuses pour sa sûreté, parce qu'elle n'y seroit point préparée ; et pour sa dignité, parce qu'elle n'y joueroit qu'un rôle, ou forcé, ou passif, ou subalterne.

Donc la situation actuelle de la France dans le système politique de l'Europe, relativement à la puissance fédérative, est désavantageuse, précaire, et même dangereuse.

Donc le crédit de cette première puissance de l'Europe, sa considération, sa dignité, sa tranquillité, sa sûreté même y sont compromis.

Donc, loin de pouvoir conserver la paix en restant davantage dans cette situation, elle s'y trouveroit de plus en plus exposée au malheur

[1] 1726.

[2] 1729.

de faire la guerre, ou au cas forcé de la soutenir.

Donc enfin, l'amour de la paix et le besoin de l'affermir par des alliances puissantes, solides, et réciproquement utiles, impose à la France la nécessité d'un nouveau système politique. C'est l'unique moyen de sortir enfin de la situation désavantageuse, périlleuse et critique, où elle se trouve réduite relativement à la puissance fédérative.

Récapitulation de la Section Première.

Il est à peu près démontré que, si la France a éprouvé, sur-tout depuis la dernière paix, une dégradation rapide de son crédit dans les cours de l'Europe, de sa considération, de sa dignité même; si, par un déplacement inoui, elle semble avoir perdu son rang à la tête des grandes puissances, pour ne plus jouer sur la scène politique qu'un rôle passif et subalterne, cette dégradation, ce déplacement ont été l'effet de deux causes principales :

L'affoiblissement de la puissance militaire;

La réduction de sa puissance fédérative, en Allemagne et dans le Nord, à deux alliances; l'une ancienne, et l'autre nouvelle; dont la première lui est à charge, et la seconde, après

lui avoir été long-temps onéreuse et ruineuse, lui est enfin devenue dangereuse :

Que pour sortir de ce danger actuel imminent, pour se mettre en état de conserver la paix et de l'affermir, pour rétablir son crédit dans les cours de l'Europe, sa considération, sa dignité même et sa prééminence, il ne reste à la France qu'un seul moyen :

Ce seroit de former et réduire en pratique un autre système de puissance militaire et de puissance fédérative.

On se propose de chercher, d'indiquer et de discuter, dans la suite de ce travail [1], les mesures à prendre pour ce nouveau plan. Mais, pour y procéder avec ordre et méthode, il faut premièrement jeter un coup-d'œil sur la position respective des autres puissances à l'égard de la France. De leurs différens rapports avec nous et entr'elles-mêmes, doivent nécessairement résulter de nouvelles combinaisons; et de celles-ci, les possibilités et les facilités dans la formation, ou du moins dans le rétablissement de notre système politique.

En examinant avec attention le tableau qu'on vient de tracer, il est facile de voir qu'il est fait

[1] Section Troisième.

avec plus d'art que de vérité, et les raisonnemens de l'auteur sont plus spécieux que solides. Il dit que l'alliance des deux cours impériales et de la Prusse menace la liberté de l'Allemagne, et l'existence de la Pologne, de la Suède et de la Turquie, ainsi que la sûreté des princes d'Italie. La source de ce malheur est, dit-il, notre système militaire et fédératif, et le remède seroit d'en adopter un nouveau. Quant au système militaire, il a raison; car il n'est point de puissance sans force : mais, relativement au système fédératif, il ne prouve rien. Le cabinet de Berlin étoit celui qui sentoit le plus le besoin et le désir de s'agrandir; c'étoit celui qui avoit conçu l'idée du partage de la Pologne: ainsi une alliance de la France et de la Prusse, dans ce cas, étoit non-seulement sans objet, mais elle étoit absurde. L'alliance avec l'Autriche, au contraire, auroit pu empêcher ce partage : 1°. parce que la cour de Vienne ne s'en soucioit pas; 2°. parce qu'en menaçant le Brabant, nous pouvions la forcer à s'unir à nous pour s'y opposer efficacement : mais, quand on est foible de caractère et de moyens, tout système fédératif est nul.

L'auteur trouve la triple alliance monstrueuse, et dès-lors il devoit prévoir ce qui est arrivé, qu'elle ne dureroit pas, et que la Pologne seule, qui en étoit l'objet, en seroit la victime. S'il avoit été possible qu'elle durât, ce n'auroit pas été alors l'absurde

idée d'une alliance avec une des trois puissances qui auroit sauvé l'Europe ; il auroit fallu prodiguer l'or et les hommes, rassurer les foibles par une contenance hardie, et se mettre à la tête d'une ligue composée de la Suède, de la Turquie, de la Pologne, de la Hollande et des royaumes de Naples, de Sardaigne et d'Espagne, pour résister à ce torrent. Mais cette supposition étoit sans fondement. Les trois puissances qui partageoient la Pologne, n'étoient unies que pour cet objet ; sur tout autre point, leur rivalité subsistoit. L'expérience prouvera toujours que, toutes les fois que la Russie voudra détruire la Suède et la Turquie, entreprise difficile lorsque ces deux nations s'entendent pour résister, elle sera toujours arrêtée dans sa marche, ou par l'Autriche ou par la Prusse. J'excepte de cette prédiction le cas où les trônes de Vienne et de Berlin seroient occupés par des princes sans lumières et sans caractère. La foiblesse trompe tous les calculs de la politique. Placez un homme de génie sur le plus petit trône de l'Europe, et des princes foibles sur tous les autres, il les dominera et fera une révolution totale. C'est ainsi qu'un électeur de Brandebourg est parvenu à élever son pays au rang des premières puissances du monde ; et peut-être même, sans l'alliance de 1756, ajoutant les états de la maison d'Autriche aux siens, il seroit devenu le monarque de la Germanie. Cette supposition semble

un paradoxe ; cependant on ne peut savoir ce que Frédéric, qui a vaincu trois monarques réunis, auroit pu faire s'ils avoient été divisés. Comment peut-on prendre un langage si tranchant, en traitant une matière si conjecturale ? *S.*

SECTION II.

De la Position respective des Puissances de l'Europe a l'égard de la France.

Suivons toujours l'ordre topographique, et commençons par le Nord, pour faire de là le tour de l'Europe.

ARTICLE PREMIER.

DE LA SUÈDE.

On a déjà traité, dans la Section précédente, de l'alliance de cette couronne. Il ne seroit pas difficile de démontrer que, depuis Gustave-Adolphe, elle ne fut jamais utile à la France, même dans le temps des plus grandes prospérités des armées suédoises, et que, dans les adversités dont cette nation a été accablée depuis, son alliance nous fut toujours onéreuse.

Les progrès de Gustave-Adolphe, qui s'avança comme un torrent jusqu'à nos frontières, nous l'avoient rendue formidable. Sa mort nous la rendit plus coûteuse et plus épineuse; et la politique du chancelier Oxens-

tiern embarrassa souvent celle du cardinal de Richelieu.

Les négociations de la paix de Westphalie ne traînèrent si long-temps que par l'opposition où se trouvoient presque toujours les intérêts et les prétentions de la Suède avec les nôtres.

Vingt ans après, sans aucun motif apparent qu'une basse jalousie, elle se laissa engager dans la triple alliance (en 1668), et osa partager avec l'Angleterre et la Hollande la gloire d'*avoir arraché les Pays-Bas à la France.*

Dans la guerre qui précéda le traité de Nimègue, la Suède, il est vrai, étoit revenue à l'ancien système d'union avec la France; mais le malheur de ses armes, et les fautes de son gouvernement, lui firent perdre, en deux campagnes, tous ses états dans l'Empire, et les plus belles provinces de son territoire propre. Elle alloit perdre tout le reste; Louis XIV le sauva, en portant ses armes victorieuses dans la Basse-Allemagne, pour faire restituer à la Suède tout ce qu'on lui avoit pris. Le grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, attaqué par elle, et conquérant à juste titre de la Poméranie, fut trop heureux de recevoir la paix à cette condition. Le roi de Danemarck

marck s'y soumit aussi par le même traité de Saint-Germain, en 1679.

Il en coûta, sans doute, à la France, pour le rétablissement de la Suède dans toutes ses possessions. Quelqu'avantageuses qu'eussent été pour la première les conditions de la paix de Nimègue (en 1678), elles l'auroient été encore davantage, si Louis XIV n'avoit préféré à ses intérêts particuliers la gloire de protéger une puissance alliée, quoiqu'il en eût éprouvé, dix ans avant, une espèce d'infidélité qu'il lui avoit pardonnée.

Relevée par la France au plus haut degré de prospérité, la Suède n'en fut guère plus reconnoissante. Au fort d'une guerre où tous ses ennemis naturels étoient engagés contre la France, elle ne lui offrit que sa médiation; et pendant les négociations de la paix de Riswick (en 1697), cette médiation fut toujours partiale pour les alliés, et désavantageuse pour la France.

Les victoires de Charles XII auroient été pour Louis XIV un sujet de consolation dans ses propres malheurs, une ressource même pour la France, si ce conquérant n'eût pas méconnu et ses intérêts et ceux de l'Europe entière. Il pouvoit lui rendre la paix, et de-

venir le bienfaiteur de la France et de l'humanité. Il alla se perdre en Ukraine. Réduit à chercher un asile en Turquie, et rentré enfin dans ses états pour les perdre pièce à pièce, il y reçut toujours les bienfaits de Louis XIV, qu'il n'avoit pas voulu secourir, et qui étoit lui-même accablé d'infortunes.

Depuis cette époque jusqu'à la guerre malheureuse de la Suède, en 1742, cette puissance, toujours à charge à la France, le devint encore davantage par ce mauvais succès.

Si, dans la guerre de 1757, la Suède fut engagée avec nous dans la même cause, ce ne fut que pour son malheur, et sans nous être d'aucune utilité. Le parti russe s'étoit trouvé momentanément réuni avec le nôtre par les circonstances bizarres de ce temps-là. Il ne fallut donc pas de grands efforts d'intrigues ou d'éloquence pour engager des gens accoutumés à la corruption, à se faire payer fort cher pour une chose à laquelle tous les partis étoient, d'ailleurs, déterminés.

La convention de Stockholm fut conclue (en 1757); les subsides promis devoient être payés, moitié par la France, et moitié par la cour de Vienne: mais l'article IV du *traité secret* conclu à Versailles, le 30 décembre

1758, entre le roi et l'impératrice-reine, la soulagea de ce fardeau. Il retomba tout entier à la charge de la France, même à compter du premier juin précédent. Ainsi, tout bien considéré, on exagéra beaucoup, dans cette occasion, les services de notre parti en Suède, et son attachement pour nous. On n'avoit pas moins grossi la part qu'on nous donnoit aux révolutions arrivées dans ce royaume. A bien apprécier ces événemens, la France n'y fut que pour son argent.

On a vu comment la Suède l'a gagné et employé dans cette guerre. On sait ce qu'il en a coûté depuis, jusqu'à l'année dernière, pour nourrir sans effet la corruption, toujours évaluée trop haut, de gens qui n'y étoient que trop accoutumés. Quelques avantages obtenus (en 1769) pour notre commerce, quelques succès d'intrigues que la cour de Suède eut en même temps, présentèrent, pour le moment, une perspective plus riante : mais elle disparoissoit déjà, lorsque la révolution est enfin arrivée.

Le plus grand avantage que la France, pour le présent, en puisse retirer, sera celui d'avoir affaire uniquement et directement au nouveau monarque; de ne plus jeter son argent en dépenses secrètes, ou, si l'on avoit encore mal-

heureusement besoin de corruption, d'en laisser le détail et le maniement à celui qui y est le plus intéressé. Elle peut et doit s'assurer par-là d'un emploi utile, clair et régulier, des secours pécuniaires qu'elle continueroit d'accorder au roi de Suède personnellement, ainsi que des subsides promis à sa couronne.

Mais, on l'a déjà dit[1], ce n'est encore que semer ; on n'est pas prêt de recueillir. Puisque cependant on se trouve engagé, depuis cent cinquante ans, dans cette culture, il ne faut pas l'abandonner aujourd'hui, quelqu'ingrate qu'elle ait été jusqu'à présent.

Il nous faut, dit-on sans cesse, un allié dans le Nord. On a raison : mais il en faudroit deux pour se soutenir réciproquement, et balancer, dans la Baltique, la puissance énorme de la Russie. C'est ce que nous discuterons dans l'Article suivant : revenons à l'état présent de la Suède.

Il doit nous occuper, non-seulement par la crainte d'une attaque de la Russie, qui peut tout au plus être retardée, mais encore par le besoin de tenir ensemble le parti du nouveau monarque, et le garantir des effets funestes d'une division intestine.

[1] Section Première, Art. II.

Le parti même dès *bonnets* ne peut pas être regardé comme anéanti. La force a étouffé sa réclamation : la force peut la faire élever de nouveau. La Russie et le Danemarck auroient beau protester de leurs intentions pacifiques ; tant que ces deux puissances resteront armées dans la Baltique, on ne peut compter sur rien.

C'est ce qu'on examinera dans les Articles de ces deux puissances. Résumons cependant sur la *position respective de la Suède à l'égard de la France.*

Le vœu du roi de Suède est certainement de conserver l'amitié, et de se prêter à toutes les mesures qui pourront lui mériter et lui assurer la protection de la France : mais, pour ne pas perdre celle dont le roi l'honore personnellement, il doit se gouverner d'après les directions de la seule cour qui ait pris son parti. Il faut qu'il soit absolument impartial entre les cabales qui peuvent diviser son royaume ; qu'il mette toute son industrie, non à les fomenter et les balancer l'une par l'autre, ce qui est et fut toujours un misérable expédient, mais à les réunir dans l'intérêt commun de son service et du bien public qui ne doit jamais en être séparé. Il auroit dû conséquemment se livrer moins à

l'influence de M. Scheffer, et en même temps ne pas dégoûter M. le comte de Fersen.

Les circonstances dans lesquelles ce chef du parti soi-disant *patriotique* s'étoit réuni à celui de la cour, n'annonçoient, de sa part, que l'impossibilité de maintenir le sien. Celle de le relever un jour n'est pas aussi décidée. La retraite de ce chef, qui, par les circonstances, peut paroître équivoque, mérite beaucoup d'attention [1].

En vain se laisseroit-on endormir par les assurances de la Russie : son ministre à Stockholm [2] restera toujours à la tête du parti des

[1] On ne parle pas ici du général Pechlin. Il a été long-temps le Wilkes de la Suède; mais il a le désavantage d'une vénalité connue et scandaleuse, même dans un pays où elle a été universelle. Il finira de même, si l'on veut, malgré l'importance qu'il a voulu se donner aussi par sa retraite. Il y a la même différence de M. de Fersen à lui, que de mylord Chatam à M. Wilkes.

[2] M. le comte d'Ostermann, caractère profond *,

* Loin que le comte d'Ostermann eût un caractère profond, c'étoit un homme très-doux et très-ordinaire; et tout le temps qu'il a été vice-chancelier, Catherine ne lui a laissé que la représentation de sa place : Besborodko seul avoit sa confiance et le secret de sa politique. Lorsque je proposai à cette princesse de négocier un traité de commerce, j'avois sa réponse un mois avant d'avoir donné une note officielle au vice-chancelier, qui, jusque-là, n'étoit instruit de rien. *S.*

bonnets qu'il connoît, qu'il manie à son gré, et qu'il réunira facilement, sur-tout si M. de Fersen se concertoit avec lui. Dans cette position, l'intrigue au dedans pourroit rendre inutiles toutes les mesures qu'on auroit prises au dehors.

Si la fermentation étoit une fois portée, par les intrigues de la Russie, au point de l'explosion, ce seroit en vain qu'on voudroit se prévaloir de ses assurances et de ses protestations. Toute portée pour soutenir immédiatement le parti qui auroit éclaté, ou forcé la cour à le prévenir, elle ne lui refuseroit point sa protection, et se tireroit d'affaire par une distinction aisée à trouver. Elle n'attaqueroit point le roi; mais elle défendroit la nation opprimée.

Pour prévenir ce coup toujours inévitable, s'il n'est pas bien prévu, on cherchera, dans la suite de cet Ouvrage, les moyens de donner au nouveau monarque une consistance fixe et permanente, qui puisse en même temps nous rendre son alliance moins inutile et moins onéreuse.

sombre et mélancolique, né dans les conjurations, élevé, depuis la disgrâce de son père, entre la Sibérie et l'échafaud. Il a joué et jouera encore en Suède un rôle analogue à ce caractère.

Concluons seulement ici que la position respective de la Suède à l'égard de la France, est celle d'un état sans moyens, sans ressources de son propre fonds, encore divisé, déchiré au dedans, menacé au dehors, exposé à l'attaque de plusieurs ennemis puissans et voisins, et qui n'a pour appui qu'un allié unique, puissant aussi, mais éloigné ; sans communication avec lui par terre, et dans des circonstances où il est, dit-on, difficile, peut-être impossible, de le secourir par mer.

Plusieurs des faits énoncés par Favier, sont exacts; il n'en est pas de même de ses raisonnemens. On ne peut pas avancer que l'alliance de la Suède nous ait été inutile. Avant l'élévation de la Prusse, le secours des Suèdois seuls nous avoit aidé à opposer une digue à la puissance autrichienne, qui étoit alors véritablement redoutable, n'étant balancée, ni par les Russes, ni par les Prussiens. Et ce fut l'assistance de la valeur suédoise qui contribua à donner aux Français les moyens d'établir une balance en Europe. Il est vrai que le cabinet de Stockholm, par ses prétentions, a retardé la conclusion de la paix de Westphalie; il est vrai que, par inconstance, ou plutôt par la crainte qu'inspiroit l'ambition de Louis XIV, il s'est momentanément joint aux ennemis de la France. Il est encore

vrai que, dans la guerre de sept ans, il nous a servi sans succès. Mais on peut citer de semblables faits en parlant de tous les gouvernemens et de toutes les ligues. Il n'en est pas moins certain que l'union de la France et de la Suède est nécessaire pour l'équilibre du Nord, lorsque le roi de Suède n'est pas ambitieux, et lorsque les Français ont une marine capable de donner quelqu'efficacité à cette alliance. *S.*

ARTICLE II.

DU DANEMARCK.

Chacun sait, et l'état intérieur de cette cour, et ses ménagemens forcés pour l'Angleterre et la Russie.

A l'égard de la première, sa position est délicate. Peu s'en est fallu que l'affront fait à la reine n'ait entraîné la nation anglaise dans une guerre contre le Danemarck. Celui-ci ne l'a évité qu'en se prêtant à toutes les conditions qu'on en a exigées, c'est-à-dire la liberté de la reine, la conservation de son titre, et le paiement régulier des intérêts, tant de sa dot que de son douaire.

On a parlé d'un second mariage du roi de Danemarck : cela seul pourroit constater le divorce et le rendre authentique aux yeux de toute l'Europe. Il seroit à souhaiter pour la France que ce mariage eût lieu. L'Angleterre, vraisemblablement, ne le verroit pas d'un œil tranquille, et il pourroit en résulter entr'elle et la cour de Copenhague au moins une cessation de correspondance; car un ministre anglais ne pourroit pas décemment faire sa cour

à la nouvelle reine, et la reconnoître ainsi pour femme légitime au nom du roi son maître.

Mais il y a peu d'apparence que ce bruit soit jamais fondé. Outre la crainte d'une rupture avec l'Angleterre, la reine douairière, qui gouverne aujourd'hui, auroit de trop bonnes raisons pour empêcher ce mariage. Il romproit tous ses projets pour l'élévation du prince son fils, et lui feroit perdre le fruit de sa révolution.

Il ne faudroit donc pas compter sur cet événement, qui, cependant, seroit le seul moyen de faire cesser tout d'un coup les ménagemens forcés du Danemarck pour l'Angleterre: tant qu'ils subsisteront, et que les liens d'intimité entre celle-ci et la Russie ne se relâcheront point, le Danemarck n'en restera que plus subordonné à ces deux puissances.

L'influence de la Russie, et son ascendant sur la cour de Copenhague, après avoir commencé sous Pierre Ier, s'affoiblit sur la fin de son règne. On sait les démarches éclatantes qu'il fit en faveur de la maison de Holstein-Gottorp : le mariage de sa fille aînée avec le chef de cette branche, et tout ce qui s'ensuivit sous le règne de Catherine Ire, alloient séparer pour jamais les intérêts du Danemarck de ceux

de la Russie. Sa mort les rapprocha sous Pierre II, et les réunit sous l'impératrice Anne, contre les vues de la maison de Holstein.

L'avénement d'Elisabeth, et l'adoption du jeune duc pour son successeur, sembloient devoir rompre ces liens qui attachoient depuis si long-temps le Danemarck à la Russie, et ceux de la confiance fondée sur l'intérêt commun. Cet événement en fit succéder de nouveaux, peut-être plus forts et plus durables; ce sont ceux de la crainte.

La longue et fameuse querelle entre la maison régnante et celle de Holstein-Gottorp, n'étoit qu'assoupie par l'impuissance de celle-ci, et par l'abandon général et absolu où elle étoit tombée. L'héritier des prétentions sur le Sleswick, l'étoit devenu du trône de Russie; le Danemarck trembloit : heureusement pour lui, le ministère russe regardoit d'un œil de mépris les petits intérêts domestiques de ce jeune prince. L'orgueil national les laissoit apercevoir à peine comme un point dans la carte de l'Europe, et ce point disparut à côté d'un si vaste empire. On cherchoit même à détacher le grand-duc de toute affection, de tout penchant, de tout intérêt étranger à la nation qu'il avoit adoptée : on n'y réussit point.

On ne s'en embarrassa guère; et pendant tout le règne d'Elisabeth, on fit avec la cour de Copenhague, sur l'affaire du Sleswick, différentes conventions, dont la multiplicité même prouvoit l'insuffisance et l'invalidité : mais le ministère russe n'en remplit que mieux son objet; c'étoit de tenir par la crainte le Danemarck dans la dépendance de la Russie. Dès-lors elle acheva d'écraser la Suède, ou par la force de ses armes, ou par les cabales et les divisions intestines qui y entretenoient l'anarchie, et parvint à établir dans le Nord un despotisme de couronne à couronne, dont l'histoire moderne n'offroit aucun exemple.

Outre cet intérêt réel et politique, les ministres en eurent un personnel à soutenir ce système. Ce fut le bénéfice qui résultoit pour eux de toutes ces négociations et conventions accumulées. Un usage asiatique, reste des mœurs anciennes, leur permettoit de recevoir, pour chaque traité, une certaine somme fixée par le chancelier, et pour les autres ministres, à proportion; mais cette espèce de corruption autorisée ne formoit que le plus petit objet des dépenses secrètes que la cour de Copenhague étoit obligée de faire en Russie.

Outre des douceurs plus cachées et plus con-

sidérables pour les chefs de l'administration, les favoris et les sous-ordres vendoient aussi leurs bons offices, ou jusqu'à leur silence ou leur indifférence [1]; et ce fut en grande partie l'origine des dettes dont le Danemarck se trouva accablé.

La mort d'Elisabeth dérangea tout ce système de la cour de Copenhague, qui, au fond, n'en étoit pas un, mais seulement un tissu de petits expédiens et de remèdes palliatifs, pour vivre au jour la journée, et conserver, en payant, une possession toujours précaire. L'avénement de Pierre III jeta le Danemarck dans la crise de 1762, dont il n'échappa que par une espèce de miracle.

Cet événement dut lui démontrer combien jusqu'alors sa méthode avoit été défectueuse et ruineuse. A peine eut-il commencé à respirer, qu'il auroit dû chercher à se faire des appuis solides contre la Russie, pour le cas éventuel et très-vraisemblable du retour des mêmes circonstances. Il ne paroît pas cependant que la

[1] MM. de Schouvaloff, sur-tout le comte Alexandre, *grand-maître* du grand-duc; MM. de Nariskin, de Sievers, etc. recevoient beaucoup d'argent. MM. Wolkoff et Olzewieff étoient pensionnés; ces deux derniers pourroient bien l'être encore.

cour de Copenhague ait rien changé à cette méthode vicieuse et dangereuse. On y a continué de ménager la Russie, de négocier avec elle seule sur le même pied, et d'acheter la tranquillité par la dépendance et la soumission. Le despotisme de la Russie, sous lequel on n'avoit pas cessé de plier, s'est fait sentir encore plus durement lors de la dernière commission de M. Saldern à Copenhague; et le ministère danois n'a pas pu s'empêcher d'en laisser échapper des plaintes amères : mais la crainte, ce grand mobile des gouvernemens foibles, étouffa bientôt ces murmures impuissans.

La révolution de la Suède sembloit offrir au Danemarck une occasion et des moyens de sortir de cette servitude, si son gouvernement connoissoit ses vrais intérêts, ou qu'il eût le courage d'y conformer ses mesures. Loin d'armer contre la Suède, l'objet de ces préparatifs devroit être sans doute de la soutenir contre la Russie[1]. Les alarmes du Danemarck, son état

[1] Favier a raison; mais les passions parlent plus haut que le véritable intérêt. Il existe une haine nationale aussi vive et aussi invétérée entre les Danois et les Suédois, qu'entre les Prussiens et les Autrichiens, les Anglais et les Français, les Turcs et les Russes. C'est l'effet du voisinage et d'une longue rivalité. Or, en politique, il faut, pour voir juste, calculer d'après les

incertain relativement à la possession du Sleswick, le despotisme de la Russie à son égard, fondé sur cette incertitude, subsisteront toujours tant qu'il n'aura pas d'appui dans le Nord contre cette puissance, dont le poids énorme accable également le Danemarck et la Suède. Celle-ci, rendue à ses vrais principes, et recouvrant peu à peu son activité, pourroit une fois, de concert avec la cour de Copenhague, et peut-être bientôt avec d'autres puissances voisines, l'aider à secouer enfin le joug de la Russie. Il ne seroit pas absolument impossible que ce fût aussi le véritable objet des armemens du Danemarck, s'il pouvoit s'assurer d'être puissamment secondé par la France, et

passions des hommes peut-être plus que d'après leurs intérêts réels; et quelque dangereuse que soit pour le Nord la puissance colossale des Russes, je doute que jamais la crainte d'en être écrasé puisse établir une intimité solide entre le Danemarck et la Suède. Nous avons vu Louis XIV s'unir à Charles II; les Prussiens et les Autrichiens se sont alliés pour démembrer la Pologne et combattre la révolution française; enfin Paul Ier, le grand-seigneur et le pape se sont réunis contre la France; mais ce sont des liens d'un moment. Ces phénomènes politiques sont si rares et si courts, qu'ils ne peuvent entrer dans les combinaisons ordinaires de la diplomatie. *S.*

que

que l'Angleterre voulût du moins rester neutre de fait comme de nom ; et le succès de cette manœuvre pourroit être d'autant plus sûr, que l'objet en seroit moins prévu : mais on ne fait pas toujours, on fait même très-rarement, ce qu'on pourroit et devroit faire. Il arrive le plus souvent qu'on se laisse entraîner par la crainte et par la force de l'habitude.

Si ces deux mobiles sont encore ceux du ministère danois, il est très-apparent que, bien loin de se concerter avec nous sur aucun objet particulier, la cour de Copenhague va se laisser emporter dans un tourbillon de projets fort opposés à tous les nôtres.

En partant de cette supposition, qui n'est que trop vraisemblable, il nous reste à examiner quelle est la position respective du Danemarck à l'égard de la France.

Si l'on veut remonter à l'origine des alliances du Danemarck avec la France, on la trouvera très-ancienne ; mais on reconnoîtra qu'elle lui a toujours été également inutile et onéreuse.

François Ier, par un de ces traits de chevalerie analogue à son caractère, fournit à Christiern II, roi de Danemarck, un corps de six mille hommes, qui se trouva au siége de Stockholm. C'étoit à Charles V à secourir son beau-

frère : son rival s'en chargea. Les frimats du Nord détruisirent ce secours, dont il ne revint pas en France la dixième partie. Charles V, cependant, s'occupoit d'affermir en Espagne son autorité mal établie, et préparoit en Italie les coups qu'il devoit porter à François Ier.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, le Danemarck a souvent fait avec nous des alliances défensives et des traités de subsides, dont le montant accumulé feroit aujourd'hui une somme immense : mais, dans le vrai, il ne nous a jamais été d'aucun secours. Il s'étoit même entièrement livré à nos ennemis dans la guerre de Succession ; et peut-être à cet égard n'étoit-il pas sans excuse, attendu la partialité que nous avions montrée pour la Suède. Mais, après la ruine de celle-ci, les intérêts de George Ier, comme électeur d'Hanovre, l'engagèrent à nous entraîner dans son alliance avec cette couronne, et à lui faire garantir, par la France, la possession du Sleswick. Pour cela et pour notre argent, elle ne nous a jamais fourni aucune valeur.

On a sagement fait de lui retrancher des subsides qui ne paroissoient avoir aucun objet réel, ni même vraisemblable. Ses affinités, son

intimité avec l'Angleterre, son assujettissement à la Russie et ses préjugés d'habitude contre la Suède, excluoient les trois cas seulement où son alliance auroit pu nous être utile, et notre argent bien employé.

Le changement de système arrivé en 1756, acheva de rompre tous les liens que le Danemarck auroit pu espérer de renouer avec la France. Celle-ci, livrée à la cour de Vienne, fut aussitôt brouillée avec le roi de Prusse. Elle est restée depuis séparée, pour le moins, d'intérêts avec ce monarque. C'étoit par son alliance seule qu'elle auroit pu conserver avec le Danemarck, ainsi qu'avec la Suède, une communication libre et sûre par la Basse-Allemagne. Ce chemin une fois fermé, les puissances du Nord ne pouvoient plus, ni espérer quelque secours de notre part, ni se prêter à aucune diversion en notre faveur. Celle qui eût osé l'entreprendre étoit (et seroit encore) sûre d'être écrasée avant que la France eût pu lui donner la main ; et c'est en effet ce changement de système qui a isolé de nous tout le Nord et la plus grande partie de l'Empire. Chacun s'est retourné du côté du plus fort : les uns ont plié devant la cour de Vienne ; les autres ont fléchi sous le pouvoir de la Russie :

tous enfin ont craint, ménagé; flatté le roi de Prusse.

Si, à l'époque de la convention de Closter-Seven, le Danemarck parut un moment se prêter à nos vues, ce fut premièrement pour nous éloigner de ses frontières, auxquelles nous touchions déjà, et détourner le torrent d'un autre côté; de plus, pour faire sa cour au feu roi d'Angleterre, en sauvant du moins son armée; ensuite, pour plaire aux cours de Vienne et de Pétersbourg, en rejetant sur le roi de Prusse tout l'effort de nos armées; enfin, parce qu'alors la situation de ce prince paroissoit absolument désespérée. Mais depuis, lorsqu'elle l'a vu relevé, victorieux, tranquille, réuni avec les deux puissances autrefois conjurées contre lui, quel parti restoit-il à prendre que de les ménager toutes trois, et de s'unir avec elles, ou pour y gagner quelque chose, ou, au pis aller, pour ne rien perdre?

Quel secours en effet auroit pu attendre le Danemarck, s'il avoit voulu ou osé se déclarer pour la Suède, secouer le joug de la Russie, et braver la proximité comme la puissance du roi de Prusse? Auroit-ce été de la cour de Vienne? celle-ci est liguée avec les deux autres. De la France? eh! que pourroit-elle, que vou-

droit-elle entreprendre contre deux des copartageans, tant que le lien qui l'unit au troisième [1] lui tient aussi les mains liées ? De l'Angleterre ? cette cour a des mécontentemens personnels contre celle de Copenhague ; et malheureusement, loin de la secourir elle-même, il est trop apparent qu'elle ne voudroit pas nous le permettre. Avions-nous préparé les voies pour nous faire demander ce secours, ou pour le faire accepter d'avance en cas de besoin ? Nos mesures étoient-elles prises, pour nous assurer que du moins l'Angleterre ne s'y opposeroit pas ? Avions-nous enfin médité, combiné, concerté, tenté quelques moyens de communiquer par mer avec le Nord, puisqu'il nous étoit devenu physiquement impossible d'y pénétrer par terre ?

Si, contre toute attente et toute vraisemblance, rien de tout cela n'avoit été prévu ni calculé ; si depuis on avoit vécu au jour la journée, et compté pour toute ressource sur le chapitre des événemens ; si l'on avoit sans cesse espéré ou promis, tantôt une dissention

[1] Remarquez que l'auteur auroit eu la même observation à faire, si la France, à cette époque, au lieu d'être l'alliée de l'Autriche, avoit été celle de la Prusse. *S.*

et une rupture entre les trois co-partageans, tantôt une révolution, ou dans le gouvernement, ou le ministère de Russie; si l'on s'étoit laissé séduire par des assurances de celle-ci, des promesses vagues de la cour de Vienne, des complimens de celle de Londres, faudroit-il s'étonner, lorsque l'orage crevera, de voir le Danemarck fondre de son côté sur la Suède? Cela seroit dans l'ordre essentiel et nécessaire des événemens politiques.

Concluons donc que la position respective du Danemarck à l'égard de la France est actuellement celle d'une puissance peu assurée dans son intérieur, gênée par l'Angleterre, alarmée par le roi de Prusse, subjuguée par la Russie, animée contre la Suède par les préjugés invétérés d'une haine nationale, isolée de la France, de ses intérêts, de ses alliances, de ses secours, médiocrement intentionnée pour nous, et, le fût-elle beaucoup mieux, nécessitée à suivre l'impulsion la plus contraire à nos vues, à nos projets, à nos entreprises.

Mais de ce penchant qui l'entraîne par la force des circonstances, des événemens vraisemblables et peut-être prochains qui doivent en résulter, il naîtra de nouveaux rapports entre le Danemarck et nous, et respectivement

avec d'autres puissances : ceux-ci ameneront de nouvelles combinaisons ou de nouveaux motifs de rapprochement ou d'éloignement réciproque ; de-là aussi des changemens combinés ou nécessités dans le système politique entre les puissances septentrionales, et de celles-ci à l'égard de la France, et peut-être des occasions favorables pour celle-ci de recouvrer son influence dans le Nord. A cette influence tenoient en partie sa considération, sa dignité et sa prééminence dans l'ordre des grandes puissances [1].

Ce sera un des principaux objets de nos Conjectures dans la suite de cet Ouvrage [2]. Continuons à présent notre tournée d'observations.

[1] La fin de cet Article semble tellement amphigourique, qu'elle ne mérite nulle observation; loin de conclure, l'auteur embrouille la question, et il est inutile de critiquer ce qui ne peut se comprendre.

M. de Bernstorf a mieux conclu; il a senti que, d'après la position du Danemarck, il devoit fonder son bonheur sur sa neutralité. Le succès a couronné sa conduite, et le cabinet danois est resté seul sage au milieu de l'ivresse universelle. *S.*

[2] Section Troisième.

ARTICLE III.

DE LA PRUSSE.

Avant la paix de Westphalie, l'Europe ne comptoit dans le Nord que trois puissances ; la Suède et le Danemarck, dont nous venons d'examiner la position respective à l'égard de la France, et la Pologne dont nous parlerons bientôt. La Russie étoit encore inconnue, et le duché de Prusse, fief de la Pologne, comme la Courlande, étoit obscur et ignoré comme elle. Mais, dès que le grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, eut secoué, par le traité de Velhau (en 1657), le joug de la vassalité ; après, sur-tout, que ce duché, revêtu depuis du titre royal, fut devenu celui de la maison de Brandebourg, elle a tenu dans le Nord un rang si considérable, qu'elle seule aujourd'hui seroit en état d'y balancer l'autre puissance nouvelle, qui a pris l'ascendant sur cette partie de l'Europe.

Pour continuer donc notre tournée de proche en proche, et ne pas quitter le Nord, sans en avoir parcouru tous les États, nous trouvons,

en sortant de ceux du Danemarck, la domination prussienne qui n'en est séparée que par le Mecklenbourg; on pourroit dire même qu'elle y est contiguë, et par les hypothèques de la maison de Brandebourg sur ce pays, dont elle a plusieurs bailliages en engagement, et par le droit du plus fort, qu'elle y exerce à toute rigueur.

De là jusqu'à la Courlande et la Samogitie, depuis l'embouchure de la Pehne jusqu'à celle du Niemen, le roi de Prusse est aujourd'hui souverain de fait et dominateur absolu des bords de la Baltique. La Basse-Vistule ne coule plus que sous ses loix; Dantzick n'existe encore que sous son bon plaisir; et s'il daigne lui laisser le nom de ville libre, elle le paiera bien cher, ou viendra elle-même lui demander le titre de sujette.

En effet, ce monarque, dont l'esprit fiscal na jamais eu une si belle occasion de se déployer, réduiroit bientôt à rien cette ville, si elle s'obstinoit à jouer encore *la république*. Il achéveroit, comme il l'a commencé, de lui enlever le commerce des grains et de toutes les autres productions de la Pologne.

Il en est quatre moyens certains, et dont il a déjà fait l'essai:

Les droits exorbitans qu'il a mis et mettra sur la navigation de la Vistule ;

Le monopole, à son profit, de la traite des grains, de la cire, des sels, et de toutes les autres denrées, dont l'entrepôt forcé et le marché exclusif étoient autrefois à Dantzick ;

La prétention de droit, et l'occupation de fait du port de cette ville ;

La nouvelle direction de tout le commerce de la Pologne et de la navigation de la Vistule détournée dans l'Oder, par le nouveau canal projeté et commencé, pour en établir à Stettin l'entrepôt et le débouché.

Il ne seroit pas même hors du caractère de ce monarque de mettre en usage ces quatre moyens ensemble. Jusqu'à présent, loin d'en abandonner aucun, il semble vouloir en tirer à la fois tous les avantages dont chacun n'est susceptible qu'en particulier. Il a pu et dû observer qu'en fait de perception, trop de moyens différens se trouvent nécessairement opposés entr'eux, qu'ils se nuisent réciproquement et se croisent les uns les autres. Mais le juif *Ephraïm* et le financier *Delatre*, surtout cette fiscalité avide et précipitée qui a toujours séduit le roi de Prusse, égarent encore ses vues, et l'empêchent de les fixer.

L'acquisition même de la nouvelle Prusse a rendu plus malheureux le sort de l'ancienne, par l'extension des nouveaux monopoles du sel, de la cire et autres denrées au port de Konigsberg, où, jusqu'alors, il n'étoit pas établi.

Mais ces moyens, tout forcés, tout inconsistans et contradictoires qu'ils puissent être, remplissent l'objet momentané : c'est de l'argent ; et les monopolistes en fournissent d'avance[1]. Le temps et l'expérience feront connoître les erreurs ; on les corrigera : mais, en attendant, on jouit, on entreprend, on envahit, on réussit, et les dépouilles d'un pays fournissent à leur tour des moyens pour en usurper un autre.

[1] On ne croira pas aisément que le roi de Prusse, qui a un trésor plus considérable qu'aucun autre souverain de l'Europe, prenne de l'argent d'avance (ce qui est et sera toujours, pour un souverain comme pour un particulier, une *affaire de fils de famille*). Mais la crainte de toucher à ce trésor, qu'il réserve pour les dernières extrémités, lui fait tous les jours essuyer des pertes réelles dans ses opérations de finances. Ceux avec qui il traite n'ont ni fortune, ni crédit. On peut juger de-là ce que l'argent leur coûte, et ce qu'ils le lui font payer. Cependant il se fait illusion là-dessus, parce que dans tous ces marchés, il n'y a point d'intérêts stipulés. Ses ministres même ont reconnu ce foible, et ne peuvent s'empêcher de le remarquer.

Ce n'est pas un portrait flatté de l'administration prussienne dans ses nouvelles acquisitions, il est ressemblant : mais, on le répète, la force réelle et actuelle de l'usurpateur, en un mot le nerf de la guerre, est le produit et le résultat de ses opérations, même les plus mal combinées. Il ne s'agit point à présent pour le roi de Prusse de former un plan solide et durable. Il lui falloit dans le moment des ressources abondantes en hommes ou en argent, pour soutenir l'ouvrage de l'injustice : il les trouve dans la violence ; la possession s'établit, elle s'accroît encore ; et une fois fixée, elle n'aura plus besoin, pour se maintenir, que d'un certain courant, dans lequel on peut rétablir à loisir la proportion et l'harmonie entre les différentes branches de perception.

Le roi de Prusse peut donc être regardé aujourd'hui comme jouissant du plus haut degré de puissance en Europe. Son trésor, auquel il ne touche point pour les conquêtes d'un genre nouveau qu'il fait en Pologne, est toujours prêt à faire face au premier moment d'une grande crise, et ce moment est encore loin. Son armée est, dit-on, de deux cent cinquante mille hommes, et ce nombre ne paroît pas exagéré, en y comprenant les recrues qu'il a

faites et fait encore tous les jours, tant dans ses nouvelles acquisitions que dans les palatinats voisins. Son autorité n'est pas moins établie dans ceux-ci par la force, que dans les autres par un droit fabuleux; mais de grandes réalités, beaucoup d'hommes et d'argent, sont le résultat de toutes ces chimères.

Premier moteur et instigateur des troubles de la Pologne, il a su, presque sans paroître et sans y mettre rien du sien, amener les choses au point d'engager les cours de Vienne et de Pétersbourg à partager avec lui ce royaume. Il a séduit un jeune prince ambitieux par l'enthousiasme de la guerre, et une princesse bel-esprit par celui de la philosophie et de la législation; il s'est établi entr'eux l'arbitre et le lien de cette union nouvelle, pour les faire servir tous deux d'instrumens à ses vues et à ses projets. Il a prévu les circonstances qui pourroient produire la défiance et le refroidissement des deux autres alliés à son égard, et entr'eux réciproquement: mais il a vu en même temps tous les obstacles qui les empêcheroient de s'unir contre lui, et il s'est ménagé d'avance la certitude d'être recherché par celui des deux qui seroit tenté ou forcé de rompre avec l'autre. . . . .

Telle est la position actuelle du roi de Prusse. Elle réunit tous les avantages de la *puissance pécuniaire*, de la *puissance militaire*, et de la *puissance fédérative*.

Voyons à présent tout ce qui en résulte pour lui, relativement au *crédit et à la considération*.

Dans l'Empire, il avoit balancé long-temps la cour de Vienne ; et tant que notre ancien système avoit duré, cet équilibre, maintenu par notre impartialité, assuroit la tranquillité et la liberté du corps germanique, ainsi que le crédit, la considération de la France, et par conséquent sa dignité et sa prééminence dans l'ordre politique.

Notre alliance exclusive avec l'impératrice, et la guerre qui la suivit, firent éclore un autre système. Le roi de Prusse ne vit plus la France que comme un instrument de la cour de Vienne. Il sentit qu'appuyé par nous, le chef de l'Empire y seroit toujours le maître, et que dès-lors il falloit renoncer à l'idée d'un équilibre qui ne pouvoit plus subsister. Il se contenta de guetter le moment favorable pour l'exécution de ses projets, relativement à la Pologne. Une alliance entre lui et la cour de Vienne en devoit être le moyen. Cette même alliance, ci-

mentée par l'intérêt et par le succès, devoit amener de nouveaux projets d'agrandissement et de domination en Allemagne, par l'attrait naturel de l'ambition et de la cupidité. Ces projets, tant de l'empereur que du roi de Prusse, ne pouvoient réussir que par l'union et le concert les plus intimes. Dès-lors la France, déjà devenue une puissance secondaire, relativement à l'Empire, deviendroit étrangère, nulle dans les affaires d'Allemagne. Les deux cours de Vienne et de Berlin les arrangeroient à leur gré, et chacun des membres du corps germanique n'auroit plus d'appui ni d'espoir que dans l'intercession réciproque de ces deux cours dominantes. Elles réserveroient entr'elles ceux qu'on devroit conserver, et proscriroient de concert ceux qu'on voudroit détruire ; et la France, ou toujours séduite par l'Autriche, ou dessillée trop tard, et dans l'impuissance de s'opposer au torrent, seroit réduite à une contemplation purement passive [1].

C'est cette perspective qui assure aujour-

[1] Ce tableau de l'effet que produit, relativement à l'Allemagne, l'alliance de l'empereur et du roi de Prusse, n'est nullement chargé. Le rôle de la France est celui qu'elle joue réellement depuis cet événement, et les conséquences funestes s'en feront sentir tous les jours.

d'hui au roi de Prusse, dans l'Empire, le plus grand crédit et la plus haute considération. Elle est fondée sur la terreur [1]; et ce moyen, s'il n'est pas le plus agréable, est au moins toujours le plus sûr.

Le roi de Prusse n'influe pas moins dans le Nord par son alliance avec la Russie; et celle-ci, le craignant toujours, l'en ménagera davantage. Ses intrigues à la Porte, encouragées par la Russie même, lui ont donné un nouveau

[1] Fontenelle disoit que, s'il avoit la main pleine de vérités, il se garderoit bien de l'ouvrir. Il vouloit parler, sans doute, de ce genre de vérités dangereuses qui échappent dans cet Article à la politique de Favier; et je crains bien que ce passage, en tombant sous les yeux du comité de salut public en 1794, n'ait beaucoup contribué à nos malheurs. Souvent la plume est aussi dangereuse que l'épée.

Au reste Favier vient de peindre le roi de Prusse comme le prince le plus puissant, le plus ambitieux et le mieux armé de l'Europe : comment vouloit-il donc que la France, dont le but étoit de maintenir la balance en Europe, et de s'opposer à tout bouleversement, s'alliât précisément au prince qui avoit le plus de désir et de moyens de faire des conquêtes? Est-ce en s'unissant à la puissance ambitieuse et conquérante; est-ce en s'alliant au monarque qui *dominoit*, dit Favier, par la *terreur*, que la France auroit repris sa dignité et sa prépondérance? *S.*

degré

degré d'importance dans les négociations de la paix; et s'il peut y servir, on ne doute pas qu'il ne se soit mis à portée d'y nuire. Il est encore plus en état de faire à son choix l'un ou l'autre dans les démêlés de la Russie avec la Suède, et, selon l'occasion, avec le Danemarck. Enfin le partage de la Pologne en a donné au roi de Prusse la seule portion qui puisse intéresser les puissances maritimes et commerçantes. Maître des côtes et des ports qui étoient restés à ce royaume, il devient un objet de la plus grande attention pour l'Angleterre, pour la Hollande.

Cette attention peut-être exigeroit des précautions promptes et efficaces, et des mesures vigoureuses de la part de ces deux puissances; mais on oseroit assurer qu'elles n'en prendront point de concert, et que toutes les démarches de chacune en particulier seront officieuses et pacifiques.

L'Angleterre, il est vrai, seroit toujours en état de donner aux siennes un poids d'autant plus considérable, que le roi de Prusse a aujourd'hui plus de ports et de côtes sur la Baltique. Toute puissance sans marine est plus foible en proportion que celle qui en a, selon qu'elle lui offre plus de surface et de circonfé-

rence maritime. Ce sont autant de points d'attaque pour l'ennemi fort en vaisseaux ; et les ports et les côtes, qui ne sont pas soutenus par des escadres en station, peuvent être comparés à des remparts qui n'ont ni flancs ni ouvrages extérieurs. A cet égard donc, le roi de Prusse est et seroit encore long-temps commandé et vu à revers par le roi d'Angleterre ; mais, d'un autre côté, il a bien supérieurement les avantages sur l'électeur d'Hanovre dont les possessions, entourées des siennes, lui sont ouvertes de tous côtés et absolument sans défense.

De ces deux désavantages, balancés et combinés ensemble, il doit de part et d'autre résulter un esprit de conciliation.

Il faut s'attendre cependant que celui qui est déjà en train de gagner et qui ne craint pas de perdre autant, ni de perdre sitôt, sera un peu avantageux dans la négociation. Celui, au contraire, qui ne gagne ni ne peut gagner, mais qui peut perdre beaucoup et tout-à-l'heure, doit nécessairement être beaucoup moins difficile.

De-là on peut conjecturer que, l'électeur d'Hanovre étant responsable des démarches du roi d'Angleterre, celui-ci mettra dans les sien-

nes beaucoup de modération et d'insinuation, malgré le peu de goût et de penchant naturel qu'il a pour le roi de Prusse. Cette attention même, qu'a dû exciter, de la part des puissances maritimes, la nouvelle position de ce monarque sur la Baltique, semble devoir lui être un garant de plus d'un nouveau degré de considération, sinon de la nation anglaise, du moins de George III et de son ministère.

A l'égard de la Hollande, on connoît, en général, la constitution foible et tremblante de cette république. Elle a peur de tout, souffre tout, se plaint de tout, et ne se garantit de rien. Lorsque nous parlerons de ce gouvernement vicieux dans son principe, et vicié dans ses conséquences, nous dirons pourquoi la Hollande sera et doit être quelquefois plaignante, mais toujours passive dans les différends qui peuvent résulter des nouvelles propriétés que le roi de Prusse s'est acquises sur la Baltique.

Voilà donc l'Allemagne, le Nord, le roi d'Angleterre, les États-Généraux, dont ce monarque n'a rien à craindre, qui ont tout à redouter de sa part, et à qui la terreur et l'intérêt tiennent et tiendront long-temps encore les mains liées. Les siennes cependant restent

libres, et aucun scrupule ne le retient sur l'usage qu'il pourroit en faire, selon les circonstances. Ceci nous conduit à chercher quelle est sa position actuelle à l'égard de la France.

On ne remontera point aux époques de nos deux alliances avec le roi de Prusse. On a dit, on le répète encore, qu'il nous a trompés. C'est trop souvent la phrase de ceux qui se sont trompés eux-mêmes [1]. On se récrie sans cesse qu'il ne connoît que ses intérêts : on a raison, sans doute; et quel autre motif pourroit le décider? Mais cet intérêt n'est pas circonscrit dans un seul parti, dans une seule alliance; il n'est pas renfermé dans le présent seulement; il embrasse l'avenir, et il flotte toujours entre les probabilités du plus ou du moins grand

[1] On ne peut pas disconvenir que la France n'ait été la dupe de son alliance avec le roi de Prusse; mais il s'agit de savoir si l'alliance étoit en elle-même vicieuse, ou si les désavantages qui en ont résulté, ne doivent pas être attribués à la mal-adresse de notre ministère : on croit pouvoir les lui reprocher. C'est une véritable absurdité de dire qu'un prince, qu'un état ne connoît que son intérêt. Il en doit être ainsi, quand il est bien gouverné; mais une alliance n'est bonne et ne peut être solide, que quand les deux partis y trouvent leur intérêt réciproque, et lorsqu'ils ne veulent point le chercher aux dépens l'un de l'autre.

avantage. Les circonstances plus ou moins favorables qui peuvent résulter de la disposition des cours avec qui il auroit à traiter, la solidité de leurs plans et de leurs systèmes, ou la légéreté, la foiblesse ou la fluctuation de leur conduite, tout cela fait naître autant de combinaisons différentes de ce même intérêt, qu'on croit, avec raison, être le principe invariable de sa politique ; et, par une suite de ce principe, le roi de Prusse auroit pu céder, comme il cédera toujours, à la conviction qui lui auroit montré un plus grand avantage dans un autre parti quelconque.

D'après cette règle, nous avons déjà discuté la position respective du roi de Prusse à l'égard des autres puissances. Partons à présent du même principe, pour chercher quelle est et doit être actuellement la position respective de ce monarque à l'égard de la France.

L'éloignement qui a régné entre les deux cours, depuis l'année 1756 jusqu'à la paix, a dû nécessairement causer une méfiance; et tout ce qui s'est passé depuis cette époque jusqu'en 1771, et qu'on a indiqué dans le commencement de cet Ouvrage, n'a pu servir qu'à la confirmer. On doit donc convenir que, pendant tout ce temps, le roi de Prusse a eu et dû

conserver peu d'espoir de renouer avec la France.

On ajoutera qu'alors il s'est flatté de la voir revenir à son ancien système, ou du moins que le nouveau recevroit beaucoup de modifications.

Si le désir qu'il en témoignoit pouvoit absolument n'être pas sincère, au moins n'étoit il pas sans vraisemblance : la position topographique du roi de Prusse, et dans l'Empire, et dans le Nord, le mettoit dans le cas d'avoir peu à craindre de nous, mais beaucoup à en espérer; on ne risquoit rien de se prêter pour le moins aux insinuations qui ont dû être tentées de sa part, à laisser entrevoir qu'on pouvoit revenir d'un éloignement fondé sur des causes étrangères à la France, personnelles peut-être à des individus qui n'y pouvoient plus influer; enfin à se laisser tâter et à tâter réciproquement. L'a-t-on fait? c'est encore le sujet de conjectures.

Concluons seulement que la position du roi de Prusse, à l'égard de la France, est celle d'un prince autrefois allié, qu'on a traité comme ennemi, qu'on a voulu anéantir, et qui n'existe que par des prodiges;

Que, sorti de cette crise, il n'a peut-être

pas dû nous aimer beaucoup [1], mais qu'il n'en auroit pas été moins disposé à lier encore avec nous, dès qu'il y auroit pu trouver son avantage ;

Que notre alliance exclusive avec la cour de Vienne lui en a ôté l'espoir, et l'a réduit à la nécessité de se lier avec cette même cour qui avoit lâché sur lui la France pour le détruire ;

Qu'engagé trop avant, il seroit difficile, mais non pas impossible, de le ramener par intérêt au point d'où il étoit parti par nécessité [2].

Et enfin, tant qu'on restera aux termes où on en est avec la cour de Vienne, il suffira au roi de Prusse de rester ligué avec elle, sans craindre notre inimitié, ni rechercher notre alliance.

[1] D'après les réflexions contenues dans les notes précédentes, on peut établir pour certain que le roi de Prusse n'aime ni ne hait aucune puissance, et qu'il se lie de préférence avec celle qui peut lui procurer le plus d'avantages.

[2] L'alliance de la France avec la cour de Vienne, dont le roi de Prusse a été instruit long-temps avant qu'elle n'ait été publique, est la véritable cause de l'éloignement de ce prince; et c'est avec raison qu'on a établi ici que c'est *par nécessité* qu'il s'est lié avec nos ennemis, plutôt que par *humeur et fantaisie*, comme on a voulu le supposer.

DANS tout l'Article III, qu'on vient de lire, on doit admirer le talent de Favier. Il fait nettement et parfaitement connoître, en peu de mots, l'état d'une puissance qui n'étoit rien le siècle dernier, et que le génie d'un grand homme a rendue dominante en Europe. Mais, si le tableau qu'il fait de la position, des forces, de l'ambition et des relations du roi de Prusse, est très-fidellement et très-habilement présenté, il me semble qu'on en devoit tirer d'autres conséquences que celles qu'indique Favier dans tout le cours de cet Ouvrage. Frédéric II avoit profité de la rivalité de Marie-Thérèse et de l'électeur de Bavière, pour s'emparer de la Silésie, et la France l'avoit favorisé dans cette entreprise. Elle avoit alors suivi son véritable intérêt, puisqu'elle avoit par-là donné à la Prusse, qui n'étoit qu'une puissance militaire et factice, une base solide, et qu'elle en avoit fait un contre-poids utile contre la puissance autrichienne. Mais Frédéric ne se contentoit pas de balancer l'Autriche, il vouloit l'écraser, et y seroit parvenu probablement, s'il n'avoit pas été arrêté dans ses projets par l'alliance de Vienne et de Versailles. Ce prince savoit bien que le gouvernement français vouloit mettre des bornes à son ambition. Ce fut ce qui le porta à nous tromper, à s'allier avec l'Angleterre notre ennemie, et à re-

chercher depuis l'alliance de la Russie, qui vouloit, comme lui, s'agrandir. La foiblesse de Louis XV fit le succès des plans du cabinet prussien; et l'Autriche, sûre de n'être point appuyée par la France, aima mieux concourir au partage de la Pologne, que de s'y opposer seule. Voilà toute la vérité.

Il est vrai que, dans la guerre de sept ans, Louis XV avoit commis une autre faute : au lieu de se borner à défendre l'Autriche contre une nouvelle invasion des Prussiens, il avoit tellement été aveuglé par sa jalousie contre Frédéric, qu'il avoit voulu, de concert avec les deux cours impériales, détruire totalement la monarchie prussienne; ce qui auroit entièrement brisé la balance en Europe. Aussi Caraccioli disoit, avec vérité, que *c'étoit le bon génie de la France qui lui avoit fait perdre la bataille de Rosbac*. Ce qu'on peut conclure de tout ceci, c'est que Louis XV, dans la guerre de sept ans, fit une faute par passion, et que, lors du partage de la Pologne, il en commit une autre, dans le sens contraire, par foiblesse. Mais il n'en est pas moins vrai que Frédéric II voulant toujours faire la guerre et s'agrandir, et la France voulant maintenir la paix et empêcher qu'aucune puissance n'empiétât sur l'autre, il étoit impossible que les cabinets de Versailles et de Berlin pussent s'entendre et s'allier. A la fin du règne de Frédéric, tout changea : ce prince célèbre, accablé par l'âge, vouloit jouir

en paix de ses lauriers. Joseph II, au contraire, inquiet et remuant, tourmentoit la Hollande et menaçoit la Bavière. Ce changement dans la politique germanique influa promptement sur la politique française; et quoique le caractère pacifique de Louis XVI l'empêchât de rompre encore formellement avec l'Autriche, les nœuds de l'alliance se relâchèrent, la France et la Prusse se rapprochèrent; et il est plus que probable qu'elles se seroient intimement unies, si l'avénement de Frédéric-Guillaume II au trône, l'ardeur de son ministre, le comte de Hertzberg, son dévouement à l'Angleterre et la révolution de Hollande, n'avoient pas renversé tout-à-coup ces nouvelles combinaisons. *S.*

ARTICLE IV.

DE LA POLOGNE.

On ne remontera point ici à l'origine de nos alliances avec ce royaume. La France n'en a jamais eu, à proprement parler, avec la république, et n'avoit contracté avec elle, en 1660, que l'engagement gratuit de la protéger, comme garante et médiatrice du traité d'Oliva. Cependant elle s'est souvent beaucoup mêlée des affaires de la Pologne, mais jamais avec les moyens qu'elle auroit dû y employer.

Le premier plan sage et raisonné d'un système à l'égard de cette république, fut celui qui a été commencé en 1752. On avoit réussi à donner quelque consistance au parti patriotique dans la diète de cette année et dans celle de 1754, et depuis 1756 jusqu'en 1758; on proposa plusieurs fois de la rendre utile en la rendant considérable, dans l'alliance entre la France, la cour de Vienne et la Russie.

Cette alliance une fois adoptée, et n'étant pas encore permis alors d'en apprécier, ni les motifs, ni les conséquences, il ne fut plus ques-

tion que d'en diminuer le danger et les inconvéniens.

Le danger étoit que la Russie ne prît le prétexte de la guerre contre le roi de Prusse, pour prendre de force, sur le territoire de la Pologne, le passage, les subsistances, et même les quartiers d'hiver. En lui permettant d'employer de nouveau ces moyens arbitraires, on livroit ce vaste pays à l'avidité des généraux russes, au despotisme de leur cour, et à tous les projets d'usurpations futures qu'elle seroit tentée de former, par la facilité d'exercer toutes sortes de vexations sur une nation divisée, isolée et abandonnée.

Ces inconvéniens étoient encore plus fâcheux pour la France, puisqu'en permettant ces vexations, elle laissoit porter atteinte à son crédit, à sa considération, à sa prééminence.

Cette foiblesse de sa part sembloit d'autant moins excusable que, s'étant alliée sans aucun intérêt avec la cour de Vienne, et par elle avec la Russie contre le roi de Prusse, elle étoit en droit de faire la loi, et point du tout dans le cas de la recevoir[1].

La France alors auroit donc pu et dû se pré-

[1] Ici Favier a pleinement raison; cet alinéa et le suivant, sont remarquables, et réfutent tout le reste de

valoir du besoin qu'on avoit d'elle dans cette alliance, pour y présider, la diriger et en être l'arbitre. Elle se laissa entraîner dans des mesures si précipitées, qu'on eût dit, à voir ses démarches, que sa grandeur ou son salut dépendoit de cette même alliance.

Dans la pente rapide que nous suivions alors, il étoit difficile de nous arrêter ; mais il auroit été possible de modérer cette chaleur, de conserver au moins la dignité et la supériorité que nous n'avions pas encore laissé entamer.

Par ce système tempéré, l'objet de l'alliance en général se trouvoit rempli, autant que nos engagemens mettoient nos alliés en droit de l'exiger, et que la prudence pouvoit le permettre ; et l'objet réel, important pour nous, n'auroit pas été négligé, sacrifié, c'est-à-dire notre prépondérance et notre droit de protection ou de médiation dans le Nord, aussi-bien que dans l'Empire. On l'a déjà dit, ce droit nous étoit acquis, dans l'un, par le traité d'Oliva, comme dans l'autre, par la paix de Westphalie.

A ce titre, la France pouvoit et devoit

l'Ouvrage, prouvent le parti qu'on auroit pu tirer de l'alliance autrichienne, et sont complétement dans l'esprit du système que nos notes précédentes ont développé. *S.*

exiger que toutes les demandes et réquisitions que les deux impératrices auroient à faire, soit au roi, soit à la république de Pologne, fussent préalablement communiquées au cabinet de Versailles pour avoir son approbation, et qu'ensuite elles fussent portées, sous ses auspices, à un *senatus-consilium*, ou même à une diète extraordinaire et confédérée.

La France, en même temps qu'elle auroit appuyé les sollicitations de ses alliés, se seroit rendue garante de l'exécution de leurs promesses. La république n'auroit cédé qu'à la prépondérance de cette couronne; et ses alliés l'auroient également respectée, en n'entreprenant rien au-delà de ce qu'elle auroit obtenu ou garanti. La Pologne l'auroit dès-lors regardée comme son unique appui. Le Nord, l'Europe entière auroit continué de rechercher, ou sa protection, ou son amitié; et cette conduite soutenue, de la part de la France, auroit préservé la Pologne de tous les malheurs qui l'ont accablée et anéantie.

Ce plan fut proposé : il ne fut pas adopté[1].

[1] M. le comte de Broglie, ambassadeur en Pologne, proposa ce plan, avec beaucoup plus de détails, en septembre 1757. Il demandoit qu'on fît alors une confédération de neutralité d'abord, et avec laquelle, quand

Les auteurs du nouveau système, toujours entraînés par la cour de Vienne, se livrèrent à l'impatience qu'elle avoit d'écraser le roi de Prusse en une campagne, et à l'animosité moins intéressée, mais aussi vive, de la Russie contre ce monarque. On laissa celle-ci prendre de force sur la Pologne tout ce qu'elle auroit pu en obtenir légalement par l'intercession de la France. Le roi-électeur, chassé de ses états héréditaires, se flatta d'y rentrer plutôt, en connivant à ces violences, sous prétexte de ne pouvoir les empêcher.

La nation polonaise ne vit plus dès-lors la France que comme un instrument de celles de Vienne et de Pétersbourg. Elle perdit bientôt l'opinion qui subsistoit encore, et de notre

elle auroit eu pris toute sa consistance, les trois cours alliées auroient fait un traité, dont l'objet primitif devoit être tourné contre le roi de Prusse, à qui cinquante mille hommes de troupes légères à cheval auroient été bien incommodes, depuis la Poméranie jusqu'à la frontière orientale de la Silésie. On demandoit que la même confédération à laquelle le roi de Pologne auroit accédé, eût travaillé à assurer la succession au trône de Pologne à un prince cadet de la maison de Saxe, ce qui auroit prévenu tous les malheurs que la république éprouve aujourd'hui, et dont les contre-coups peuvent et doivent s'étendre beaucoup plus loin.

amitié, et de notre protection. Elle se divisa en différens partis, dont les uns s'abandonnèrent à la Russie, les autres aux cabales, aux séditions, à la guerre intestine. La France ne fut plus comptée pour rien, et le Nord entier suivit l'exemple de la Pologne. Voilà l'origine de notre discrédit, de notre nullité, lors de l'élection du comte Poniatowsky, et du mauvais succès de tout ce que nous avons tenté ou favorisé depuis cette époque.

Il seroit inutile et désagréable de rappeler ici tout ce qui s'en est suivi, jusqu'au traité de partage et à la prise de possession des trois co-partageans.

C'est de ce point qu'il faut partir pour apprécier la position respective de la Pologne à l'égard de la France.

Tout est dit là-dessus : il n'y a plus de république ; le royaume est démembré. Il y reste un roi, tant qu'il plaira à Dieu ou aux trois puissances co partageantes ; et les choses sont venues au point que, s'il leur étoit plus commode de le chasser pour partager encore ce qu'on lui a laissé, la France, ainsi que tout le reste de l'Europe, ne chercheroit point à les en empêcher. Les efforts des Turcs n'ont abouti qu'à leur propre ruine ; et pour sauver

au

au moins quelques débris de leur naufrage ; ils consentiront à laisser mettre désormais entr'eux et ce royaume une barrière impénétrable.

Qu'il reste donc un roi au nom de la Pologne, ou qu'elle soit entièrement démembrée et partagée, ce pays n'aura plus ni relation, ni connexion avec la France, ni avec aucune autre puissance de l'Europe, à moins de quelque prompte révolution qu'il n'est pas permis de prévoir.

Dans le premier cas, elle restera, relativement aux trois co-partageans, ce qu'étoient la Lorraine et le Comtat-Venaissin à l'égard de la France; il n'y aura d'autre différence que le plus ou moins d'étendue entre des états également entourés et subjugués.

Dans le second, les trois portions n'étant plus que de nouvelles provinces de trois grandes dominations, elles n'auront rien de commun avec les puissances étrangères ; et tous leurs rapports, même entr'elles, dépendront de la bonne ou mauvaise intelligence entre les trois souverains qui auront achevé de les usurper.

La position respective de la Pologne à l'égard de la France et de toutes les autres puissances de l'Europe, est donc celle d'un membre re-

tranché de la société, d'un citoyen privé de ses droits naturels, réduit à l'esclavage, mort civilement, et par conséquent n'ayant plus dans l'ordre moral, ni propriété, ni personnalité. Tel est, en effet, dans l'ordre politique, le sort d'une nation autrefois appelée *illustre*, qui avoit fait proclamer czar le fils de son roi dans Moskow [1], reçu dans Warsovie l'hommage de la Prusse [2], et sauvé sous les murs de Vienne l'Autriche orgueilleuse et humiliée [3].

[1] Sigismond III, roi de Suède et de Pologne, fit proclamer Ladislas IV, frère de Jean-Casimir, czar à Moscow, en 1626.

[2] En 1525, Albert II, cadet de la maison de Brandebourg, prêta foi et hommage à Warsovie, entre les mains de Sigismond Ier, roi de Pologne, pour la partie orientale du duché de Prusse. Ses successeurs ont tenu ce même pays à titre de fief, en relevant du roi et de la république de Pologne, jusqu'en 1657, que l'électeur Frédéric-Guillaume, profitant de la détresse où se trouva Jean-Casimir au commencement de son règne, s'affranchit de cette vassalité, en vertu du traité de Velhau.

[3] Sobiesky, roi de Pologne, défit les Turcs sous les murs de Vienne, délivra cette ville assiégée par deux cent mille infidèles, sauva l'Autriche et l'Empire en 1683, sous le règne de l'empereur Léopold Ier, qui, sous prétexte de difficultés d'étiquette, refusa de le voir.

Favier n'a eu que trop complétement raison dans tout ce qu'il a dit et prédit sur la Pologne. Aujourd'hui, ce pays n'existe plus; mais, en politique, tout regret sur le passé est inutile. Il faut à présent réfléchir aux rapports qui résulteront de ce nouvel ordre de choses. Tant qu'il est resté un seul morceau de la Pologne, il pouvoit devenir un objet de partage et un motif d'alliance entre les deux cours impériales et la Prusse : actuellement ces trois puissances, ayant tout partagé, sont devenues voisines, et probablement seront souvent en querelle; la France pourra profiter des événemens que fera naître cette rivalité, pour reprendre son influence. Pour y parvenir, il est évident qu'elle doit s'unir étroitement à celle des trois couronnes qui montrera le moins d'ambition, et renforcer cette alliance par celle des Turcs et des Suédois. *S.*

ARTICLE V.

DE LA RUSSIE.

Nous voici parvenus au foyer des troubles du Nord, depuis le commencement de ce siècle, jusqu'à la crise actuelle des affaires.

Le génie brut, mais sublime de Pierre Ier, enfanta le projet inconnu à ses prédécesseurs, de prendre son rang parmi les grandes puissances de l'Europe; et par l'effet toujours certain d'une volonté forte et décidée quand les moyens ne manquent pas, et qu'on sait les mettre à profit [1], il parvint aussitôt à remplir ce grand et glorieux objet.

A peine échappé de l'obscurité et de la barbarie, il avoit senti que, pour se donner une existence en Europe, il falloit d'abord s'ouvrir un débouché dans la Baltique pour les immenses productions de son vaste empire; que le commerce, en attirant les étrangers, feroit connoître ses ressources et sa puissance réelles, fondées sur cet excédent de richesses natu-

[1] C'est une heureuse et constante vérité pour une grande puissance, et qui est digne d'une grande attention.

relles propres à l'exportation ; que dès-lors son crédit, sa considération s'établiroient par la renommée ; qu'il les soutiendroit et les augmenteroit par l'établissement d'une marine redoutable ; et qu'enfin il donneroit la loi au Nord, et se feroit bientôt rechercher de tout le reste de l'Europe.

Le czar avoit deviné ou appris du génevois *Lefort* ce qu'on a depuis érigé en système dogmatique, revêtu d'un jargon mystérieux, et publié avec l'emphase de la plus rare découverte. C'est que *la supériorité en population et en productions du sol, fait la seule puissance et les seules richesses réelles.* La France étoit alors le seul état qui pût ou égaler, ou surpasser la Russie à ces deux égards, et peut-être l'est-elle encore. Infiniment moins étendue que les états du czar, elle fournissoit, depuis soixante ans, un aliment inépuisable à la grandeur et à l'ambition de Louis XIV [1]. Cet

[1] Quand on lit l'histoire de ce règne, pendant lequel ce monarque a eu souvent la guerre seul contre une partie de l'Europe, sans que cela l'ait empêché de laisser les plus beaux et les plus dispendieux monumens, et de régner avec un éclat qu'on oseroit presque dire outré, peut-on se lasser d'admirer la ressource et l'habileté des ministres qui ont fourni à toutes ces

exemple étoit plus frappant, plus démonstratif que tous les calculs si vantés de la science économique.

La ligue du Nord contre Charles XII fournit à Pierre Ier l'occasion désirée de s'établir sur la Baltique, et le prétexte heureux de se mêler des affaires de la Pologne.

Les malheurs d'Auguste II le jetèrent entre les bras de ce voisin terrible. Pendant que le czar souffloit en Pologne le feu de la guerre intestine, le roi de Suède, enivré de gloire et de vengeance, ravageoit ce royaume pour faire reconnoître Stanislas, et laissoit la Livonie en proie aux armées russes, toujours battues et toujours renaissantes; leurs progrès étoient lents, mais sûrs. Le czar, en trois campagnes, avoit rempli son premier objet: il avoit pénétré à travers l'Ingrie jusqu'au golfe de Finlande, et l'année 1703 vit sortir Pétersbourg des marais de la Néva, pour dominer bientôt sur toute la Baltique.

On ne parcourra point ici cette chaîne d'événemens, qui, en écrasant la Suède et bouleversant la Pologne, ont élevé si rapidement la

dépenses, et d'être étonné qu'avec des moyens infiniment plus multipliés, on paroisse aujourd'hui embarrassé de fournir au nécessaire?

Russie au point de grandeur et d'éclat où elle brille aujourd'hui.

Au milieu des conjurations et des révolutions, elle n'a rien perdu de sa puissance, parce que ces secousses violentes et passagères n'ont pas même ébranlé le trône, en y plaçant successivement plusieurs souverains différens. Le pouvoir a passé en d'autres mains : il est resté toujours le même. Il n'y a pas eu de guerre civile : tout a été, dans Pétersbourg comme dans Constantinople, l'ouvrage d'un jour ou d'une nuit ; et toute la nation s'est réveillée ou couchée tranquille, en apprenant qu'elle avoit changé de maître.

Le système n'a pas changé non plus. On pourroit ajouter qu'il ne changera pas, quand même il arriveroit encore à Pétersbourg une révolution, ce qui n'est guère vraisemblable.

Elle ne sauroit avoir lieu que par les Orloff, ou par M. de Panin.

L'ancien favori et toute sa famille auroient trop à craindre d'un changement quelconque, trop à risquer, peu à gagner.

Ils ne sont pas même en disgrâce, et n'ont aucun motif raisonnable de désirer un changement. Tout rit de nouveau à leur parti, et le prince Orloff n'a peut-être perdu de sa faveur

que le degré d'intimité qui pouvoit lui être devenu à charge.

L'assiduité même de simple courtisan lui a toujours paru gênante au plus fort de cette intimité ; et souvent dès-lors il alloit passer loin de la cour des semaines entières à différentes chasses, sur-tout en hiver à celle de l'ours, son divertissement favori.

Libre donc du joug de l'amour, il peut goûter en paix les fruits de l'amitié, jouir du sentiment qui lui attachera toujours sa souveraine par les nœuds, les gages les plus tendres ; conserver, augmenter peut-être sa considération, son pouvoir, sa fortune ; et ne point envier le reste à un rival jeune, isolé, sans consistance, et qui, vraisemblablement, lui restera toujours, ou subordonné, ou peu redoutable.

Les Orloff pourroient trembler, il est vrai, à l'avénement du grand-duc au trône : mais ce moment peut être fort éloigné ; et pour le prévenir, s'ils attentoient ouvertement à la vie de ce jeune prince, quel fruit en recueilleroient-ils ? ce ne seroit pas la couronne ; ils se perdroient, et l'impératrice avec eux.

Au contraire, en se tenant tranquilles, ils ont pour eux toutes les chances que le temps, le hasard ou un peu d'adresse peuvent et doi-

vent amener dans ce long intervalle. Ils sont jeunes, et M. de Panin ne l'est plus. Le grand-duc peut être bientôt marié, avoir des enfans, mais aussi il peut mourir après. M. de Panin n'étant plus, les Orloff peuvent s'emparer des enfans qu'auroit laissés le grand-duc, se rendre maîtres de leur éducation, les former, les tourner à leur gré, et peut-être un jour régner encore sous le nom de ces pupilles. Le projet n'en est pas inoui, et la perspective pour les Orloff n'en est pas effrayante.

M. de Panin est encore moins dans le cas de faire une révolution ; fût-il assuré du grand-duc, sollicité même par lui d'en faire la tentative, il n'en courroit jamais les risques volontairement et de propos délibéré ; car il est entré le dernier, et, pour ainsi dire, par force, dans la conjuration contre Pierre III. Il a fallu le tromper pour l'y engager, et il craindroit de l'être encore.

Il n'a ni l'audace et l'intrépidité des Orloff, ni les mêmes motifs qu'ils eurent alors pour tout tenter et tout risquer. Sans ressources et presque sans état, ces conjurés n'avoient rien à perdre. Ils espéroient de tout gagner, et ils ont réussi. M. de Panin jouit, au contraire, d'un sort heureux, tranquille, de la plus

grande considération, de tout l'éclat du ministère, des charges et des dignités, ainsi que d'une représentation importante dans les affaires, et d'une opulence à laquelle sa modération seule a pu mettre des bornes.

Son organisation est foible, sa constitution délicate, son imagination froide, son ame peu élevée; son caractère au fond est doux et paisible, quoique par boutade sujet à l'humeur et à l'entêtement; son tempérament, attaqué de vapeurs et d'affections nerveuses, et sa mélancolie n'est pas celle d'un conjuré. Ce n'est point cette fermentation sombre, lente et profonde, qui, dans un cerveau grec ou romain, enfantoit et les plus grands crimes et les actions les plus héroïques; c'est le vide apathique d'une ame triste qui cherche et craint la solitude, d'un esprit paresseux et point cultivé, qui croit se livrer aux affaires pour se dérober à l'ennui, et qui s'en échappe aussitôt pour retomber dans l'indolence.

Avec cet assemblage de qualités ou de *privations*, dont il ne résulte qu'un génie et un courage très-médiocres, on ne croira pas aisément que M. de Panin ait le goût ni l'étoffe d'une conjuration dont il faudroit qu'il fût l'auteur et le chef. Il n'y entreroit pas non plus en

second. Il a été trompé dans la dernière, et, on le répète, il craindroit de l'être encore.

Après tout, nous venons de voir ce qu'il pourroit y perdre, si elle échouoit : ajoutons-y *la vie*, et cherchons à présent ce qu'il pourroit y gagner. Seroit-ce le titre de chancelier qui manque seul à ses honneurs, à ses prérogatives? et pour ce titre vain, M. de Panin voudroit-il compromettre tant de réalités commodes, agréables, honorables, et risquer l'échafaud, ou tout au moins la Sibérie?

Seroit-ce le crédit, la considération, la prépondérance? Il en jouit au sein du repos, et de la retraite qu'il s'est faite par goût au milieu de la cour. Il ne pourroit pas en acquérir davantage, même sous le règne de son pupille, qu'il auroit mis sur le trône au péril de sa vie.

Voilà donc et le ministre et les favoris, tous intéressés, pour la conservation de leur bien-être, à vivre politiquement ensemble, et que le sens commun doit également éloigner de courir en pure perte les risques d'une nouvelle conjuration; l'impératrice, obligée de ménager les uns et les autres, bien aise peut-être de les balancer réciproquement, de rester l'arbitre, la conciliatrice de leurs différends

enfin, de les contenir par-là dans les bornes qu'elle leur a prescrites [1].

Donc il n'est point du tout apparent qu'aucun des deux partis qui divisent aujourd'hui la cour de Russie, y fasse, du moins de fort long-temps, une révolution.

On s'est peut-être trop étendu là-dessus; mais il n'étoit pas inutile de développer ici les caractères et les intérêts des chefs des deux partis, et de calculer les degrés de probabilité d'un événement qui a pu être annoncé comme certain et prochain. Il résulte de tout ceci que cet événement entre à peine dans l'ordre des futurs contingens.

Mais il n'est que trop ordinaire que les exemples du passé nous en imposent sur l'avenir; que, s'il est arrivé dans un état, dans une cour, de fréquentes révolutions, on conclut de-là qu'il en doit arriver encore incessamment; on en flatte les autres, on se le persuade à soi-même, et on se laisse bercer d'un espoir com-

[1] Telle doit être la politique d'une souveraine despote, dans un pays accoutumé aux révolutions. Elle a besoin de ces ménagemens qui sont inutiles, et peut-être nuisibles, dans un état dont la constitution est solide, et fondée sur des principes qui doivent attacher le prince à ses sujets, et réciproquement les sujets au souverain.

mode, parce qu'il endort sur le présent, mais dangereux, parce qu'il empêche de prendre des précautions pour l'avenir. On ne sauroit trop se tenir en garde contre cette sorte d'illusion ; c'est celle d'un joueur qui, dans un jeu de calculs et de combinaisons, donneroit tout au hasard et à l'espérance.

Prouvons à présent ce que nous avons avancé, que le système de la Russie ne changeroit pas, quand même il y arriveroit une révolution.

Nous avons d'abord établi qu'elle ne pourroit arriver que par deux cabales : des Orloff, ou de M. de Panin.

Dans le premier cas, on connoît l'audace de ses quatre frères [1], leur inclination pour la guerre et pour les entreprises ; ajoutons le besoin qu'ils auroient d'en faire de nouvelles, s'il n'y en avoit pas déjà de commencées ; le grand-duc, une fois écarté du chemin, l'impératrice elle-même subjuguée par eux sous prétexte de la défendre ; la nation étonnée, et peut-être soumise, mais la fermentation

[1] Il y en a cinq; mais l'aîné de tous, homme paisible et sans ambition, ne se mêle de rien, vit dans ses terres, et paroît très-rarement à la cour, pour y faire son service de chambellan.

subsistante encore dans les esprits ; les régimens des gardes, ces janissaires de l'empire russe, déclarés pour les Orloff, mais toujours exigeans, remuans et dangereux : croira-t-on que le parti dominant feroit la paix avec les Turcs, renonceroit à tous projets contre la Suède, abandonneroit la portion usurpée sur la Pologne, ou même voudroit bien s'en contenter?

Non assurément; la personnalité du prince Orloff contre le roi de Pologne est trop connue, et l'on a pu s'apercevoir combien elle influe à la cour de Pétersbourg sur les affaires de ce royaume. On sait, on voit tous les jours, que les procédés ou favorables ou durs de cette cour à l'égard de Stanislas-Auguste, dépendent des degrés de faveur ou de discrédit des Orloff, et c'est un thermomètre de leur situation, auquel il n'est plus permis de se tromper.

Si donc ils étoient une fois les maîtres absolus, ils ne manqueroient pas, et par politique, et par goût, de souffler le feu de la guerre et de la discorde, de tout tenter pour achever de dépouiller le roi de Pologne, de le détrôner même et de lui donner un successeur, ou de partager encore avec l'empereur et le roi de Prusse ce qui lui auroit été réservé.

Ils ne traiteroient pas mieux le roi de Suède ; loin de dissimuler ou de désavouer, comme fait M. de Panin, le projet de détruire ce nouveau monarque, ils en feroient parade. et ce seroit leur jeu. Le respect que le ministère, le sénat de Russie conservent pour le vieux système d'écraser la Suède et de l'empêcher de se relever jamais de ses ruines, la haine invétérée de la nation contre un peuple vaincu, qui l'a mise jadis à deux doigts de sa perte, tout feroit aux Orloff une loi de se déclarer hautement, et d'entreprendre avec chaleur la guerre contre le roi de Suède. Par-là, ils seroient sûrs de captiver la nation russe, peut-être même une partie de la nation suédoise ; ils ne poseroient pas les armes qu'ils n'eussent au moins remis ce royaume au point où il étoit à la mort d'Adolphe-Frédéric, en 1771. Ils iroient peut-être plus loin : ou ils le réduiroient en république sous la protection de la Russie, ou même ils en feroient une nouvelle province de ce vaste empire ; l'un ou l'autre de ces projets ne seroit pas nouveau. Le premier avoit été imaginé par mylord Carteret, le second par le colonel Guidickens, l'un ambassadeur, et l'autre ministre d'Angleterre en Suède ; et l'alternative en a été quelquefois agitée, pen-

dant et depuis la guerre de 1744, entre les Français et l'Angleterre.

A l'égard des Turcs, le système de la Russie pourroit encore moins changer sous les Orloff; ils sont déjà violemment soupçonnés d'avoir été guidés dans la guerre présente et dans la négociation de la paix par des intérêts personnels, et leurs ennemis s'en sont prévalu pour rendre leur ambition suspecte à l'impératrice même. La Moldavie, la Valachie et les autres conquêtes de la Russie au Midi, sembloient en effet bien propres à tenter cette ambition par l'espoir de former des établissemens en souveraineté pour une famille nombreuse, audacieuse, et qui, dès long-temps, a prévu qu'elle pourroit avoir besoin d'un asile assuré.

Si les Orloff étoient les maîtres, ils trouveroient tous ces avantages dans la continuation de la guerre contre les Turcs, et dans les conditions de la paix qu'ils se flatteroient de prescrire, et cet espoir ne seroit pas mal fondé. Ils feroient trouver à la cour de Vienne ses avantages aussi dans cet arrangement; et celle-ci ne seroit point fâchée de placer entre ses frontières et celles de la Russie, vers le Danube, quelques états intermédiaires. Ils auroient

roient tôt ou tard besoin de sa protection, et contre les Turcs, et contre les Russes. Ce seroit pour l'empereur autant de moyens de se faire valoir auprès de la Russie et de la Porte, et de contenir la première dans les limites que la saine politique exige toujours qu'on prescrive à un voisin trop puissant.

Donc, s'il arrivoit en Russie une révolution par les Orloff, elle ne changeroit point le système actuel ; et loin de le modifier ou de l'adoucir, elle lui donneroit un degré de plus de chaleur et d'activité. La guerre même deviendroit alors plus nécessaire au parti dominant pour flatter l'orgueil national, les passions, les préventions populaires, détourner au dehors l'explosion des esprits qui fermentent au dedans, occuper les troupes, employer la noblesse, faire des promotions, des créatures, et fixer l'opinion publique par des choses de grand éclat ; enfin, tout ce qu'on se propose d'obtenir par la guerre dans un gouvernement ou un ministère mal affermi. Voyons à présent si le système changeroit dans le cas d'une autre révolution opérée par M. de Panin.

Ce ne seroit pas, du moins, à l'égard de la Suède. Ce ministre ne s'est jamais tant occupé, ni échauffé d'aucune affaire que de celles de

ce royaume. La raison en est simple ; ce sont les seules dont il puisse se flatter d'avoir acquis sur les lieux même une connoissance exacte et profonde, les seules auxquelles il se soit trouvé à portée de prendre un intérêt vif et personnel.

Il étoit jeune encore, et d'une belle figure qui avoit fait sur l'impératrice Elisabeth une impression passagère : son règne fut très-court. On prétend que ce fut sa faute, pour avoir mal soutenu l'opinion que cette princesse en avoit conçue. Une intrigue de cour le fit exiler honorablement, sous prétexte de l'employer en pays étranger. Un séjour à Stockholm, de dix ou douze années, l'avoit presque naturalisé en Suède ; mais tout aussi contribue à faire de ce ministre le prosélyte et l'instrument d'un parti.

Sa cour soutenoit celui des *bonnets*, par le principe destructif qu'elle avoit adopté à l'égard de la Suède, pour le rendre plus fort et dévoué à la Russie. M. de Panin eut tous les moyens qu'il pouvoit désirer ; l'argent surtout ne lui manqua point ; et l'influence métallique, jointe à la terreur d'une puissance si grande et si voisine, donnoit à son ministre la plus haute considération.

L'intrigue, la vénalité et la flatterie entouroient M. de Panin; les femmes s'en mêlèrent : il fut subjugué par celle d'un sénateur [1]. Elle sut tirer parti de cet amant diplomatique, et pour sa cabale, et pour elle-même, pendant que le ministre russe croyoit avoir trouvé dans cet attachement un grand ressort de sa politique, et faire un coup d'état toutes les fois qu'il se livroit à un penchant si naturel. Né avec peu d'énergie, il a eu plutôt des goûts d'habitude que des passions ardentes; mais ces habitudes étoient nécessaires pour le dérober à la mélancolie où il retomboit aussitôt qu'il restoit livré à lui-même. Tel est encore son caractère, ou plutôt sa constitution; il se plaint sans cesse de sa mauvaise santé, et craint, évite tant qu'il peut toute sorte de fatigue. Son penchant paroît être de rester enfermé dans un intérieur oisif et commode, mais il s'y ennuie bientôt; aussi a-t-il eu besoin toute sa vie d'être bercé, pour ainsi dire, par des femmes. Il trouvoit cette douceur dans la société de la sénatrice.

[1] Madame de Cederhiclin, ou Cedernereütz, ou Lovenhielm, je ne me souviens plus laquelle; on doit trouver son nom dans les dépêches de M. d'Avrincourt.

De ce long enchaînement de caresses et de séductions, il s'étoit formé dans l'esprit et dans le cœur de M. de Panin un système complet de préjugés et d'affections pour ou contre, auquel il tient bien plus, sans s'en apercevoir, qu'au système politique de sa cour : mais celui-ci se trouvant d'accord en général avec cet autre système personnel, ce ministre les a fondus ensemble ; ils n'en font plus qu'un seul auquel il s'est attaché jusqu'au fanatisme [1].

A l'égard de la Pologne, il est vrai que, dans les commencemens, il n'avoit pas mis dans les affaires de ce royaume le même degré de chaleur qu'il a montré depuis : mais les réclamations continuelles de la nation polonaise contre le ministère de Russie, les expressions que le désespoir arrachoit à tant d'opprimés infortunés, et qu'ils n'osoient pourtant se permettre contre l'impératrice, mais qu'ils n'épargnoient point à ce ministère oppresseur ; les plaintes sur-tout contre l'ambassadeur prince Repnin, neveu de M. de Panin, et qui ont nécessité son

[1] Lors de l'élection du comte Poniatowsky, des ministres de Russie dans les cours étrangères faisoient, en plaisantant, parler ainsi M. de Panin à l'impératrice : *Passez-moi la Suède, je vous passerai la Pologne.*

rappel, tout a contribué à aigrir ce ministre. La hauteur, qui dès-lors a caractérisé tout ce qui partoit de sa chancellerie, avoit manifesté en lui cette disposition; et les violences atroces qui ont suivi ses menaces, n'ont que trop justifié les déclamations des confédérés.

D'ailleurs, le partage de la Pologne est regardé par les trois puissances co-partageantes comme une affaire consommée, et les pays usurpés, comme des provinces réunies à leurs couronnes: et la nation russe a de plus un motif de religion pour regarder cette réunion comme l'acte le plus juste et le plus louable; c'est que, par-là, tant de milliers de chrétiens grecs opprimés respirent enfin sous la domination de l'empire orthodoxe; que tant d'autres, égarés du bercail, sous le nom d'*unis*[1], y sont aussitôt rentrés pour n'en plus jamais sortir. Ces motifs, personnellement si indifférens à l'impératrice, ne le sont point du tout à sa politique, à son ministère, à ses peuples; et comme elle a su les faire valoir pour autoriser cette usurpation, son successeur ne s'en

[1] C'est le nom qu'avoient en Pologne ceux qui, en conservant une partie de leurs rits, s'étoient soumis aux dogmes et à la discipline de la religion catholique.

serviroit pas moins utilement pour la consacrer ; peut-être même ne seroit-il pas en son pouvoir de remettre les choses en leur premier état : ou s'il l'entreprenoit par une générosité qui ne lui sera point conseillée, il courroit, dans cette entreprise, le plus grand risque en pure perte.

Les Turcs peut-être, dira-t-on, trouveroient plus de facilité auprès de M. de Panin devenu tout-puissant sous Paul Ier, que sous Catherine II, sur laquelle il n'a pas le même ascendant : la réponse est aisée.

Cela pourroit être vrai, si la guerre contre les Turcs étoit une guerre d'intrigue, une guerre personnelle à un ministre, à sa cabale, comme il arrive trop souvent dans d'autres cours de l'Europe : mais ici ce n'est point le cas; c'est une guerre nationale et d'intérêts réels, autant que de gloire et de vengeance.

Il y a plus : c'est une guerre de commerce, et l'on sait qu'aujourd'hui ce sont les plus animées. L'esprit de gain a succédé à celui de conquête qui avoit remplacé l'esprit de chevalerie. Le commerce de la mer Noire est aussi précieux à la Russie, que celui de l'Amérique l'étoit à la France, à l'Espagne ou à l'Angleterre, avec la différence que, pour elle,

c'est un commerce naturel, et, pour ainsi dire, à sa porte.

Depuis Pierre Ier, qui débuta par la prise d'Azof, ni lui ni ses successeurs n'ont jamais perdu de vue cet objet capital; et si la cour de Vienne avoit secondé celle de Pétersbourg, dans la guerre terminée par la paix de Belgrade, en 1739; si la France alors n'avoit pas adroitement saisi un moment de détresse et d'humiliation pour détacher l'Autriche de la Russie, celle-ci n'auroit jamais posé les armes, sans avoir obtenu pour ce commerce un débouché dans la mer de Zabache.

La cour de Pétersbourg se trouve aujourd'hui dans une position aussi favorable, aussi victorieuse. Elle n'a plus à craindre, ni la jalousie assez bien fondée que la cour de Vienne avoit conçue de ses progrès et de ses prétentions, n'y l'influence prépondérante que la France conservoit alors. Cette influence la mit en état de donner la loi aux deux cours alliées, sous le titre de médiatrice [1].

[1] C'eût été le même rôle qu'il eût convenu de faire jouer à la France en 1769, au lieu de se laisser nommément et ouvertement exclure de la médiation par la Russie, et tacitement par la cour de Vienne. M. le duc de Choiseul en a senti un moment l'indécence; mais,

L'union intime [1] de ces deux cours entre elles et avec le roi de Prusse, relativement aux objets d'intérêts dont elles sont occupées, mais sur-tout notre alliance avec l'Autriche [2], a bien changé tout l'ancien système pour en imposer, il faut avoir préparé les moyens, *soit militairement, soit fédérativement, de nuire ou de servir*; et nous n'avions fait ni l'un ni l'autre; peut-être les avions-nous détruits Ce n'est pas avec des traits momentanés de lumière, c'est avec un esprit de suite et très-réfléchi, qu'on sait amener les événemens heureux et en profiter, ou prévenir les malheureux et s'y opposer.

[1] Favier regarde toujours comme durable l'union des deux cours impériales et de la Prusse. Comment un politique éclairé pouvoit-il croire qu'une alliance si monstrueuse fût durable? Heureusement pour l'Europe, l'union des grandes puissances pour conquérir est aussi chimérique que l'union désirable et pacifique de l'abbé de Saint-Pierre : on ne dira rien ici de tous les raisonnemens de Favier sur les révolutions possibles en Russie. L'expérience a prouvé l'inanité de toutes ces conjectures; et puisque l'auteur n'y croyoit pas, il auroit pu s'épargner un travail inutile. *S.*

[2] C'est sur-tout la forme dans laquelle elle a été formée et suivie, qui a causé tous les embarras où nous nous trouvons: il eût été possible de la rendre utile au moins pour le moment, et peut être durable, en ne la faisant pas exclusive, et en ne mettant pas tous les avantages d'un côté, et les inconvéniens de l'autre.

de leurs liaisons avec nous, et des nôtres avec la Porte. C'étoit de ces dernières et de l'usage que nous avions la liberté et l'habileté d'en faire, que dépendoit notre ancienne considération dans cette partie de l'Europe.

Elle est bien diminuée aujourd'hui ; c'est une triste vérité : mais on ne peut plus se la dissimuler ; et si, contre toute attente, M. de Panin faisoit une révolution, il ne chercheroit ou ne respecteroit pas plus que les Orloff, la médiation de la France. Il se feroit, sans doute, un point capital de détruire à la Porte les restes de son influence, et il seroit secondé dans ce projet par la cour de Vienne. Jamais celle-ci n'eut une si belle occasion de réussir dans un projet qu'elle a toujours suivi depuis deux cent cinquante ans : c'est d'annuller la France à Constantinople, comme dans le Nord, et de l'exclure de toute négociation, relativement à la Porte.

D'après cet exposé, dont on ne craint pas que les faits puissent être contestés, concluons :

1°. Qu'une révolution en Russie ne paroît ni certaine, ni prochaine, ni vraisemblable ;

2°. Que, s'il en arrivoit une par des circons-

tances subites, imprévues, incalculables, elle ne changeroit rien au système de cet empire.

Mais il faut toujours partir d'où l'on est. Cherchons à présent quelle est, dans l'état actuel, la position respective de la Russie à l'égard de la France.

On dit respective, parce que ce mot ne signifie pas seulement les rapports directs entre la France et la Russie, mais aussi les rapports indirects qui résultent de la position où cette puissance se trouve relativement à d'autres états de l'Europe, et ceux-ci réciproquement avec elle. De cette situation plus ou moins avantageuse, résulte, pour un état quelconque, la supériorité, ou du moins l'influence que lui donnent ses moyens, ses ressources, et l'usage qu'il en peut faire pour ou contre d'autres puissances. De-là aussi dépend, pour ces mêmes puissances, le degré de possibilité et la probabilité du succès dans l'attaque, ou dans la défense, ou dans la diversion. Ce dernier moyen est souvent le seul praticable, lorsqu'on est séparé par une trop grande distance ou par des obstacles intermédiaires.

C'est donc de tous ces différens rapports d'un état quelconque, non-seulement avec un seul, mais aussi avec d'autres états voisins ou

alliés; des motifs d'intérêt, de crainte ou d'espérance qui peuvent en faire autant d'instrumens ou d'obstacles à son système politique, que se forme la position respective de cet état à l'égard de tout autre; et c'est ainsi qu'on doit et qu'on a dû l'entendre dans les Articles précédens. C'est aussi dans ce sens que nous allons examiner la position respective de la Russie à l'égard de la France.

Il faut se rappeler d'abord ce qui a déjà été dit plus d'une fois dans ces Mémoires sur les deux genres de *puissance*, *militaire* et *fédérative*.

Depuis que la Russie a commencé de jouer un rôle sur la scène de l'Europe, sa puissance militaire, fondée autrefois sur une multitude lâche et indisciplinée, s'est établie peu à peu sur tous les autres avantages de l'art et de la discipline qu'elle partage aujourd'hui avec toutes les nations guerrières policées. L'espèce du soldat y est devenue très-bonne; et s'il y a encore quelque chose à désirer sur celle de l'officier, le mélange des étrangers pourra un jour y suppléer. L'émulation, les récompenses doivent en accélérer l'époque; et il faut bien croire qu'à ces deux égards, le service russe n'est plus si loin de la perfection, puisque, dans une guerre contre le roi de Prusse, les

armées d'Élisabeth ont eu des avantages fréquens, et que celles de Catherine en ont encore de plus signalés dans la guerre présente. Cette puissance a donc fait des progrès dans tous les genres, et a conservé l'avantage du nombre qui lui est resté jusqu'à présent[1].

Ce n'est pas qu'on croie aux hyperboles politiques de la Russie sur sa population, ni aux adulations de quelques écrivains gagés pour étourdir l'Europe de dénombremens aussi

[1] Il manque encore des généraux, et même de bons officiers particuliers aux armées russes; car il ne faut pas se laisser aveugler par les succès : en les considérant avec des yeux attentifs et militaires, on s'apercevra que ceux que les armées russes ont remportés contre le roi de Prusse, n'ont été dus qu'à la supériorité du nombre et à la nécessité où ce prince étoit de les attaquer dans des époques fixes et dans telle bonne position où il les trouvoit, n'ayant pas le temps de manœuvrer avec elles, par l'obligation où il étoit de revenir avec toutes ses forces contre les Autrichiens. Il lui suffisoit de donner contr'elles un coup de collier qui les rendît, même étant victorieuses, inutiles à l'alliance pour le reste de la campagne.

Quant aux victoires des Russes contre les Turcs, tout le monde sait qu'elles n'ont pas le mérite que les gazettes leur ont donné, et qu'elles ne sont dues qu'à la pusillanimité, à l'ineptie des généraux ottomans, et au désordre qui règne dans les armées turques.

exagérés que leurs panégyriques. On sait, malgré tout le mystère de l'administration russe, qu'à la fin de la dernière guerre, elle étoit réduite à lever le quatorzième homme depuis dix huit jusqu'à quarante ans; et au milieu de ses succès rapides contre l'empire ottoman, de ses victoires romanesques par le peu qu'elles ont coûté, s'il en faut croire les gazettes russes, car les Turcs n'en font pas, on peut assurer hardiment que le taux des recrues est aujourd'hui au même point qu'à l'époque de 1761.

La rupture du congrès de Bucharest exigera encore de plus grands efforts; l'armée de Finlande, et la flotte destinée à la seconder, en ont déjà fait faire de nouveaux. Ils sont lents, pénibles, et apparemment encore insuffisans; car il est très-vraisemblable que les assurances de la cour de Russie jusqu'à présent, même les déclarations pacifiques qu'elle ne cesse de donner au sujet du roi de Suède, n'ont d'autre vrai motif que cette insuffisance; si le coup avoit été prêt, il seroit déjà porté.

On doit savoir, depuis long-temps, la juste valeur de tous ces complimens et verbiages politiques. Ce fut ainsi que, pendant les deux ou trois premières années de ce siècle, toute l'Europe reconnut le nouveau roi d'Espagne, et

s'unit ensuite pour le renverser du trône. Tel fut encore le manége de l'Angleterre à l'égard de la France, avant de commencer la dernière guerre ; mille autres exemples s'offrent en foule dans l'histoire moderne. Il est triste de l'avouer : mais, de part ni d'autre, on ne peut plus guère compter sur la sincérité des déclarations, même les plus formelles, qu'autant qu'on en a pour garante l'impuissance de les violer.

Si donc la Russie n'a pas encore attaqué la Suède, c'est, en effet, parce qu'elle ne l'a pas pu [1]. Les équipages de sa flotte du Nord sont à peine au tiers du complet ; et celles du Midi, dans la mer Noire et dans l'Archipel, ont absorbé ses matelots. La dernière n'a pas été recrutée depuis long-temps, et ne se soutient à grands frais, que par ceux qu'elle engage dans la Méditerranée.

[1] La Russie n'a jamais fait entrer la conquête de la Suède dans son système ; l'auteur se trompe totalement sur ce point. Toutes les intrigues russes dans ce pays n'ont eu pour objet que d'y semer la division, pour n'avoir point à en craindre de diversion dans le cas d'une guerre contre les Turcs. Ainsi Catherine suivoit son véritable intérêt en y favorisant le parti du sénat, et la cour de Versailles se conduisoit très-politiquement en secondant Gustave, lorsqu'il travailloit à y augmenter la force du pouvoir exécutif. *S.*

Il faut cependant l'avouer, tous ces inconvéniens sont momentanés ; les matelots et les soldats viennent de loin et peu à peu, mais ils arriveront ; ils seront neufs au métier, mais ils s'y feront. Ces levées épuisent la population dans l'intérieur de ce vaste empire ; mais elle peut être réparée. Un peuple d'esclaves qui ne manquent point de subsistance, et n'ont aucun souci du lendemain, se reproduit plus vîte que des nations d'hommes soi-disant libres, pour qui la liberté sans propriété est un supplice, et la propriété même trop souvent un fardeau [1].

Pierre Ier avoit sacrifié des millions d'hommes dans ses guerres et dans ses travaux publics ; ses successeurs en ont prodigué autant dans les provinces mal-saines qu'il avoit conquises au nord de la Perse, et dans les campagnes destructives du maréchal de Munich contre les Turcs et les Tartares. Il n'y paroissoit plus sous le règne d'Elisabeth, lorsqu'elle s'engagea dans la guerre contre le roi de Prusse.

Ainsi l'épuisement réel de la population ne fera pas encore une diminution apparente à la

[1] Ce tableau, quoique triste, n'est pas imaginaire, mais il n'est ressemblant que par le défaut d'administration ; et en France, plus qu'en aucun pays, on pourroit facilement le réduire à un songe.

puissance militaire de la Russie, au moins de deux ou trois campagnes; et c'est plus qu'il n'en faut pour remplir tous les objets de la cour de Pétersbourg. Ses acquisitions en Lithuanie, quoique dans la partie la moins peuplée de ce vaste pays, lui donnent un moyen de soulager son intérieur par les recrues qu'elle y lèvera, et la proportion y est au moins la même entre la population et l'étendue, que dans les anciennes provinces de son empire.

La Russie peut donc être regardée comme étant aussi considérable qu'elle l'ait jamais été par sa puissance militaire. Ajoutons que ses succès dans la dernière guerre contre le roi de Prusse, et dans celle-ci contre les Turcs, ont dû porter l'esprit de ses troupes au plus haut degré de confiance et d'audace. Les hommes ne sont que ce qu'ils croient être; et plus ils sont simples et grossiers, plus il est facile de leur donner une haute opinion d'eux-mêmes. C'est en cela peut-être que consiste aujourd'hui le plus grand avantage de la Russie.

Il ne lui manquoit, pour tirer parti de ses forces réelles, et même de cette supériorité idéale, que d'y réunir toutes les utilités de la puissance fédérative. Elle s'en étoit acquis une partie bien importante par les liaisons qu'on

lui

lui a laissé former à loisir, depuis la dernière paix avec le roi de Prusse [1].

Mais ce n'étoit pas encore assez pour elle. Attaquée par les Turcs, contrariée, harcelée par les confédérés, elle n'auroit jamais pu soumettre seule la Pologne; elle étoit réduite à la ravager; et ces ravages même détruisoient les ressources qu'elle en tiroit sans cesse pour la guerre contre les Turcs. Le roi de Prusse avoit déjà calculé tout ce qu'il pourroit tirer du nord de ce royaume; il ne vouloit ni le détruire, ni le laisser en proie.

La cour de Vienne, spectatrice des malheurs de la Pologne et des pertes des Turcs, pouvoit seule en arrêter le cours; mais, appuyée par notre alliance, elle s'en est servie pour augmenter sa considération et son importance. Elle s'est fait également rechercher par les deux puissances, dont l'une avoit envahi la Pologne, et l'autre guettoit le moment d'en joindre à ses États la plus belle partie.

[1] C'est peut-être une des plus grandes fautes qu'on ait faites depuis la paix de 1762, que de laisser former ces liaisons, et sur-tout de ne pas prévenir la réunion de la cour de Vienne à ces deux puissances, en parlant au ministère autrichien avec ouverture, franchise et fermeté.

Ce fut le moment qu'on saisit pour engager la cour de Vienne à partager la dépouille. Elle y a été entraînée, forcée même, s'il faut l'en croire. Elle a pu s'en faire prier, et sa conduite en a été d'autant plus adroite ; mais enfin cette douce violence a rempli son objet, autant que ceux de la Russie et du roi de Prusse. Il s'agissoit pour eux d'achever tranquillement leur partage inique, et pour elle d'en avoir sa part : elle a réussi ; et chacune des trois cours copartageantes a augmenté, cimenté par-là sa puissance fédérative.

La Russie est des trois celle qui va en recueillir les plus grands avantages. L'alliance de l'Autriche la met en état, et de ne plus craindre que celle-ci arrête ses progrès dans sa guerre contre les Turcs, et de redouter encore moins les restes du crédit que la France avoit eu jadis à la Porte. Ce crédit, quoique bien affoibli par le traité de 1756, auroit pu renaître et reprendre toute sa prépondérance, si la cour de Vienne eût agi de bonne foi et dans un concert intime avec celle de Versailles.

Voilà donc la Porte à sa discrétion, objet bien plus intéressant pour nous que la Pologne et la Suède. Nous voilà témoins de l'abaissement, et peut-être de la destruction de cet

empire, qui seul, au nord-est de l'Europe, pouvoit balancer l'Autriche et la Russie, les tenir en respect, et par notre influence, et par la crainte des diversions que nous pouvions toujours, ou faire en sa faveur, ou nous ménager de sa part.

Ce n'est pas là tout ce qui résulte d'avantages pour la Russie, et de désavantages pour nous, de cette alliance foudroyante entr'elle et la cour de Vienne : maîtresse par-là d'imposer à la Porte les conditions de la paix, celle de Pétersbourg va porter un coup fatal à notre commerce du Levant.

Il est menacé de déchoir en proportion des avantages que la Russie veut obtenir, et qu'elle arrachera vraisemblablement pour le sien dans la mer Noire. Elle ne se bornera point à ce commerce intérieur, qui cependant deviendra pour elle un objet de cabotage et d'échange fort lucratif, aux dépens du trafic qui se fait à Smyrne par les caravanes d'*Angora*, de *Sinople*, de *Trébisonde*, d'*Amasie*, et de toutes les côtes de la mer Noire, au nord de la Turquie asiatique. Elle extorquera au moins des *octrois* et des priviléges pour un certain nombre de *vaisseaux de registre*. Ils porteront dans les *Échelles* les productions de la Russie,

de l'Angleterre même et de ses Colonies; ils ils enlèveront leur part de celles de la *Natolie*, de la *Syrie* et de la *Perse*; et par cette nouvelle concurrence, ils en feront hausser le prix pour nos marchands, comme ils feront baisser celui de nos manufactures.

Mais continuons, et voyons si la Russie a quelque chose à craindre, dans l'exécution de ses projets, de la part de quelqu'autre puissance.

Les deux qui auroient pu l'arrêter dans ses opérations de terre, sont l'Autriche et le roi de Prusse. Elle est liguée avec l'une et l'autre, et, par conséquent, elle n'a plus rien à redouter de leur part, tant qu'elle restera étroitement unie avec elles [1].

L'intérêt commun semble être un garant sûr de la durée de cette union, au moins jusqu'à l'entier accomplissement du désir commun, c'est-à-dire de prendre et de partager ensemble tout ce qui leur conviendra.

Il y a de l'étoffe de reste, elle ne manquera pas sitôt; et les apparences de quelques démêlés, relativement au partage actuel, semblent encore fort éloignées.

[1] Favier persiste toujours dans son inconcevable erreur sur la durée possible de l'union de trois monarchies rivales. *S.*

Les réclamations de la république de Pologne sont également méprisées des trois puissances co-partageantes, et ne peuvent former entr'elles aucun sujet de dispute.

Les plaintes amères du magistrat de Dantzick, de Thorn, et l'intercession en leur faveur des autres villes anséatiques, semblent avoir touché la cour de Russie, ou plutôt celle de Londres, qui a sollicité la première d'interposer ses bons offices auprès du roi de Prusse. Il est question, en conséquence, d'un congrès à Dantzick, et l'impératrice de Russie y a déjà nommé son ministre[1] : mais on trouvera, dans l'entêtement du magistrat de ces deux villes, des prétextes pour ne leur accorder qu'une légère protection.

Celui de Dantzick a déjà manqué de confiance et d'égards pour le consul anglais, qui

[1] Le comte Iwan Golowkin, fils de celui qui a été si long-temps ambassadeur en Hollande, où il est mort, et où presque toute sa famille s'est établie. Le comte Iwan y est marié lui-même; mais le dérangement de ses affaires l'a obligé de se retirer en Russie, où il est entré, seul de tous ses frères, au service de cette cour, en qualité de conseiller d'état. C'est un bon et galant homme, mais si peu capable, que le choix du plénipotentiaire feroit soupçonner le futur congrès d'être encore une farce politique.

avoit offert ses bons offices. Il ne se comportera peut-être pas mieux avec le comte Golowkin. Le roi de Prusse voulant tout avoir, et le magistrat tout garder, il en résulteroit vraisemblablement la rupture du congrès (supposé même qu'il soit assemblé); les cours médiatrices ou protectrices ne romproient point pour cela avec le roi de Prusse. L'impératrice de Russie, *justement indignée* du peu d'égards que la ville de Dantzick aura marqué pour sa médiation, l'abandonneroit au ressentiment tout aussi juste de ce monarque. Il feroit insulter un *ouvrage extérieur*; et au premier coup de fusil, la ville tremblante offriroit de l'argent; on en demanderoit davantage; il faudroit bien le donner, et le roi de Prusse le partageroit avec l'impératrice de Russie.

Ainsi l'affaire de Dantzick ne seroit point un germe de discorde entre les cours co-partageantes (car celle de Vienne n'a ni prétexte, ni intérêt de s'en mêler, à moins que ce ne fût pour partager aussi). De ce côté donc, la Russie ne faisant point d'obstacle réel aux vues du roi de Prusse, il n'en fera point aux projets de la Russie, ni sur la mer Noire, ni sur la Baltique.

La Suède, sans doute, n'est pas sans intérêt

à la guerre contre les Turcs, ni au traité de paix qui doit nécessairement les réduire si bas. L'ancien système de cette couronne faisoit partie du nôtre ; et par son alliance avec les Turcs, depuis Charles XII, elle s'étoit flattée de balancer la puissance énorme de la Russie. Ce système a prévalu toutes les fois que la France et les *chapeaux* ont eu la supériorité dans l'*anarchie oligarchique* qui avoit succédé au pouvoir absolu ; mais la Suède, toujours divisée, déchirée, n'en avoit recueilli aucun avantage réel.

Elle auroit cependant pu espérer, après la révolution, de ressusciter, pour ainsi dire, ce système par un nouveau traité avec la Porte. Il en a été question, du moins par les bruits publics : mais dans quelles circonstances entameroit-on cette négociation ?

Les Turcs, battus de tous côtés, poursuivis par les Russes au-delà du Danube, désolés dans la mer Noire, bloqués dans l'Archipel, renfermés dans les Dardanelles, trahis, et peut-être bientôt attaqués par les Autrichiens, abandonnés de la France, ou foiblement secourus par de bons offices, qui n'en imposent point par deux raisons : l'une, que la France ne s'est pas mise en mesure pour secourir la

Porte plus efficacement [1]; l'autre, qu'elle paroît le vouloir encore moins que le pouvoir, tant que son alliance subsistera de nom avec la cour de Vienne, quoique, *de fait*, on ose dire qu'elle ne subsiste plus depuis le traité de partage : mais enfin le prétexte d'alliance, en n'empêchant point les Autrichiens de faire tout ce qu'il leur plaît, paroît tenir à la France les mains liées.

Dans cette position, de quoi pourroit servir à la Suède un traité avec la Porte ? Divisée encore au dedans, menacée au dehors, ira-t-elle seule attaquer le colosse formidable de la puissance russe, étayé par celle des deux autres cours co-partageantes ? c'est ce qui n'est pas vraisemblable. Se bornera-t-elle à une ligue

[1] Il auroit été très-facile de la secourir par mer, en coulant à fond la flotte russe à son arrivée dans l'Archipel. Il le seroit encore, sur-tout avant l'arrivée de l'escadre danoise, qu'on annonce devoir joindre la première, et opérer conjointement contre les Turcs. Rien ne seroit plus instant que de prendre un parti à cet égard ; car la destruction de l'empire ottoman est le coup le plus funeste qui puisse arriver à la France, et bien plus important encore à parer que l'attaque de la Suède, d'autant que cette attaque ne sera que retardée, pour être faite avec beaucoup plus de succès après l'anéantissement des Turcs.

définitive ? mais qu'en résulteroit-il pour les Turcs, que l'obligation de secourir la Suède, si elle est attaquée, sans tirer d'elle aucun secours dans leur détresse actuelle ? Et comment pourroient-ils désormais tenter en sa faveur une diversion, lorsqu'ils seront séparés de la Pologne par une barrière impénétrable, et relégués vraisemblablement au-delà du Danube?

Ce triste tableau n'est que trop fidèle; et, d'après cet exposé, on ne voit pas que la Suède puisse seulement songer à croiser les projets de la Russie sur la mer Noire.

Ce seroit bien assez pour elle de pouvoir arrêter ceux de cette puissance sur la Baltique, en l'empêchant de l'attaquer incessamment; et, malheureusement, elle n'en est que trop menacée. Loin de trouver aucun appui dans son voisinage, elle en a tout à craindre (comme on croit l'avoir démontré aux Chapitres de cette puissance) par l'alliance du roi de Prusse avec la Russie, et l'assujettissement du Danemarck à cette dernière.

Par la même raison, la cour de Copenhague n'auroit garde de s'opposer aux projets de la Russie contre la Porte [1]. Ainsi, de tout le

[1] On a toujours dû croire que le Danemarck concourra, au contraire, au succès des projets russes ; et

Nord, la cour de Pétersbourg n'a plus à craindre aucun obstacle à l'accomplissement de ses vastes desseins.

Il est, jusqu'à présent, d'accord avec la cour de Vienne, et le sera long-temps encore, quoi qu'on puisse espérer d'une division entre les trois co-partageans. On a déjà observé, et peut être prouvé, qu'il ne faudroit pas se laisser éblouir de cette flatteuse perspective.

Le Midi, on l'a déjà dit, est nul, quant à présent, à cet égard. Ces obstacles donc ne sauroient plus naître qne de la part de l'Angleterre ou de la France.

La première, sans doute, sembleroit avoir le même intérêt que l'autre à prévenir la ruine totale de l'empire ottoman : cet empire est pour elle le siége d'un commerce riche et florissant. Elle n'en partage presque le bénéfice qu'avec nous ; et il paroît, au premier coup-d'œil, qu'elle auroit également à craindre l'établissement de celui de la Russie au Levant par

si l'escadre danoise vient dans l'Archipel, à la solde de Catherine II, cela sera démontré*.

* Cómment Favier peut-il croire que le Danemarck, dont l'intérêt constant est la neutralité, se seroit dégarni de ses vaisseaux pour les envoyer dans l'Archipel, en s'exposant, sans défense, aux attaques des Suédois? L'esprit de parti fait faire des rêves bien étranges. *S.*

la mer Noire ; mais, si l'on veut examiner et combiner d'autres rapports existans entre la Russie et l'Angleterre, on reconnoîtra que sa position et ses intérêts, à cet égard, sont bien différens des nôtres. Mais ce sera l'objet d'un Mémoire séparé, dans lequel nous discuterons les motifs qui pourroient faire envisager à l'Angleterre, comme avantageuses pour elle, les concessions que la Russie auroit arrachées de la Porte, relativement au commerce de la mer Noire.

Si l'on avoit entrepris de les apprécier ici, on se seroit trop livré à des discussions commerciales et topographiques. Ces détails cependant, loin d'être trop étendus dans ce Mémoire, pourront à peine y être effleurés.

Il étoit nécessaire de bien constater l'espèce d'intérêt que l'Angleterre pourroit prendre à la guerre présente entre la Porte et la Russie. Il falloit aussi calculer le degré de chaleur que la première pourroit mettre dans ses démarches à Pétersbourg et à Constantinople, pour amener par son crédit une conciliation. On a dû enfin développer et apprécier au juste les motifs généralement peu connus, qui peuvent nourrir dans le cabinet de Saint-James une partialité secrète en faveur de la Russie. Il en

existe une publique dans la cité de Londres. Les bruits, quoique peu vraisemblables, d'une alliance entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, n'y avoient donné l'alarme que par la crainte des négocians que le commerce avec la Russie ne fût troublé ou compromis par cette alliance.

Un peuple, animé par l'amour du gain, est toujours éclairé par l'esprit mercantile. Libre de réclamer contre les fausses mesures de l'administration, celui de l'Angleterre s'y laisse rarement tromper, ou l'illusion ne dure pas long-temps. L'administration alors devient responsable des résultats en perte pour le commerce britannique, ou en gain pour celui des nations rivales. C'est le point le plus délicat, et sur lequel le ministre a le plus de ménagemens à garder.

En partant donc, et des principes et des intérêts de l'Angleterre, comme puissance maritime et commerçante, du vœu de la nation et de la clameur populaire contre tout engagement désagréable à la Russie, on ne peut guère supposer que celle-ci ait quelque chose à craindre de la cour de Londres, pour l'accomplissement de ses projets dans la guerre contre les Turcs. Elle n'a pas non plus à se garantir de son in-

fluence dans la négociation de la paix. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople y est, pour ainsi dire, le chargé d'affaires de la Russie[1]. Voilà donc la Russie dans une position brillante, victorieuse, assurée de tous côtés, réunissant et recueillant déjà les plus grands avantages de la puissance militaire et de la puissance fédérative. Il ne reste dans l'ordre des grandes puissances, que la France seule qui soit véritablement intéressée à troubler, s'il se peut, son triomphe, et à tendre aux infortunés Ottomans une main secourable; car, pour la Pologne, c'est une affaire faite; il n'en est plus question; et s'il y arrivoit quelque changement,

[1] Il peut arriver qu'un ambassadeur d'Angleterre suive momentanément une autre marche, comme l'a fait M. Murray en 1772, au premier instant de la ligue de la cour de Vienne avec celles de Berlin et de Pétersbourg; mais il ne tarda pas à être redressé par mylord Rochefort, qui lui dévoilà le véritable secret de la cour de Londres, en lui mandant que, dès qu'un arrangement ou événement quelconque contrarioit les intérêts de la France et son système politique, il ne pouvoit manquer d'être agréable à sa majesté britannique, lors même que, sous un certain point de vue et à d'autres égards, il étoit accompagné de circonstances qui, en elles-mêmes, ne seroient pas agréables à l'Angleterre.

ce ne seroit pas en mieux pour les restes de la république.

Mais avant de conclure sur la position respective de la Russie à l'égard de la France, relativement à la puissance militaire et à la puissance fédérative, jetons encore un coup-d'œil sur ce vaste empire, et cherchons s'il joint ou peut joindre à ce double avantage celui de la puissance pécuniaire.

C'est, dit-on, son endroit foible. On sait que tous ses revenus ordinaires ne s'élèvent pas au-dessus de seize millions de roubles (quatre-vingt millions de France); et n'ayant point d'autres ressources que d'en augmenter quelques branches en forçant l'impôt d'un cinquième au plus, il n'est pas possible que ses plus grands efforts l'aient porté ou soutenu à cent vingt millions de notre monnoie. Comment, avec des moyens si bornés, la Russie a-t-elle et pourroit-elle encore long-temps soutenir le poids de ses entreprises, pousser la guerre contre les Turcs, la commencer contre la Suède, achever à main armée la dissolution de la Pologne; et, pour remplir ces grands objets, entretenir et recruter trois flottes et quatre armées; faire en même temps des acquisitions de galeries, de cabinets, de biblio-

thèques ; donner des commissions dans toute l'Europe pour des articles de luxe et de magnificence, et bien payer le tout ; enfin prêter journellement de grosses sommes aux seigneurs et grands propriétaires, pour n'en recevoir le remboursement qu'en plusieurs termes éloignés ? Cela n'est pas concevable. « Elle n'a » point, ajoutera-t-on, les autres ressources » connues des autres états de l'Europe ; c'est » de se soutenir dans un état forcé de guerre » ou de dépense par des emprunts continuels. » La nation entière n'étant composée que de » nobles et d'esclaves, et ceux-ci faisant toute » la richesse de ceux-là, l'état peut à peine » tirer des propriétaires quelques nouveaux » secours par un surcroît de capitation et par » une augmentation de recrues : mais le nu» méraire étant aussi rare qu'il l'est dans l'in» térieur du pays, l'industrie languissante et » la circulation presque nulle ; la Russie » n'ayant pas de corps représentatifs ou mu» nicipaux, parce qu'elle n'a point de tiers» état ; point de compagnie de financiers, » ressource toujours onéreuse, mais quelque» fois utile, quand elle est bien administrée ; » et les gros négocians qu'elle a dans ses états, » y étant presque tous étrangers, isolés, sans » aucun intérêt à la chose publique, comment

» pourroit-elle suppléer par des emprunts à
» l'excédent de sa dépense ? Il faut donc qu'à
» la fin elle soit épuisée, ruinée, sans crédit,
» sans ressources, et qu'une impuissance to-
» tale lui fasse tomber les armes des mains ».

Oui, sans doute, à la fin, c'est-à-dire lorsqu'en effet elle n'auroit plus de ressources, et ce moment peut-être arriveroit au bout de deux ou trois campagnes : mais, on l'a déjà dit, il ne lui en faut pas tant pour achever l'exécution de tous ses projets.

Celle-ci contre les Turcs sera vraisemblablement la dernière. Il faudra bien par force que la Porte, accablée par la Russie, et menacée par la cour de Vienne, sans appui, sans espoir du côté de la France, plie sous le faix de l'adversité, et se soumette aux conditions qu'on voudra lui imposer [1].

[1] On croit pouvoir supposer que la cour de Vienne commencera par aider sous main les Russes cette année, et que, si les Turcs ne succombent pas, elle ira plus loin l'année prochaine, en joignant réellement ses troupes à celles des Russes. On suppose également que la France laissera les flottes danoises, réunies à celles que Catherine II a déjà dans l'Archipel, attaquer vigoureusement les Dardanelles. Il seroit fort à désirer que ces suppositions fussent fausses, par les raisons qui ont souvent été répétées.

Il

Il ne faudroit aussi qu'une campagne à la Russie, de concert avec le Danemarck, pour écraser la Suède, et la remettre, par une nouvelle révolution sur le même pied qu'elle étoit sous le feu roi Adolphe-Frédéric, ou en chasser Gustave III (car on ne pourroit plus se fier à lui, et il ne voudroit lui-même se fier au sénat, ni à la cour de Pétersbourg); et peut-être, pour abréger, mettre ce royaume en république [1].

A l'égard de la Pologne, la force achèvera encore plutôt ce qu'elle a commencé; et puisque les trois co-partageans s'obstinent à vouloir y mettre de la forme, il est très-apparent qu'ils auront aussi cette satisfaction. Peut-être en ce moment l'ouvrage est consommé. On a pris pour cela le meilleur moyen, c'est-à-dire de former la diète en confédération; les nonces en petit nombre qui s'y trouvent, enfermés, entourés d'une triple armée, et gardés à vue jusque dans leurs maisons, sont, ou gagnés d'avance, ou forcés de céder à la violence pour sauver leur vie ou leur liberté. La pluralité se conformera aux vues des trois puissances; et

[1] Si cette entreprise ne peut avoir lieu pendant la guerre avec la Turquie, on ne doit pas moins en prévoir la possibilité, et s'attendre qu'elle sera exécutée aussitôt après la conclusion de la paix avec la Porte.

dans une diète tenue *sub vinculo confœderationis*, la pluralité décide. Les trois co-partageans n'auront plus qu'à faire publier, chacun de son côté, les décrets de cette diète jugulée. Ils sont exécutés d'avance; le partage est fait, et chacun des trois est en possession. Alors, armés du droit pour soutenir le fait, ils traiteroient de rebelle quiconque oseroit réclamer contre le partage, et refuser l'hommage ou le serment de fidélité; son procès lui seroit fait; et s'il étoit pris, il pourroit bien servir d'exemple. (La diète de Hongrie, et les échafauds d'Epéries, en 1687, en sont de terribles pour toute nation qu'un voisin puissant veut subjuguer.) S'il étoit en fuite, ses biens confisqués, sa famille à l'aumône, et lui-même, errant et mendiant dans les cours étrangères, apprendroient au reste de la Pologne à plier sous le joug. Tout cela, on le répète, est presque fait, et dans six mois au plus tard, il n'y aura rien à faire.

Alors la Russie n'aura plus besoin de tenir une armée en Pologne. La paix avec les Turcs, ou déjà faite, ou bien avancée, la mettra aussi en état de retirer beaucoup de troupes de cette frontière, et de les faire marcher en Livonie et en Esthonie, pour faire à Revel un embar-

quement parallèle à celui de Cronstadt ; si même elle attend tout cela pour attaquer la Suède qui seroit alors sans ressource.

Mais, pour l'exécution entière de ce grand plan de la Russie, il lui reste encore plus de moyens et de ressources pécuniaires que ne lui en supposent peut-être des gens intéressés à se flatter là-dessus.

Elle en a déjà trouvé, elle en trouvera encore ; c'est ce qu'il seroit aisé de prouver ici. On renvoie cette discussion à un second Mémoire séparé. Il servira de réponse aux objections qu'on s'est faites d'avance, et qu'on a promis de résoudre. Cette réponse établira en même temps, que la Russie, dans l'état actuel, et pour deux ou trois années encore, jouit à certains égards de tous les avantages de la puissance pécuniaire, ou du moins qu'elle peut les puiser dans une proportion suffisante à ceux de la puissance militaire et de la puissance fédérative.

Dans cette supposition, il ne nous reste plus qu'à bien apprécier les rapports directs qui forment actuellement la position respective de la Russie avec la France.

S'il en falloit juger par les apparences flatteuses que présente toujours, après une

longue froideur, le rapprochement de deux grandes cours, par les complimens, les égards réciproques de cérémonie et d'étiquette, par l'envoi d'un ministre et la nomination d'un autre, il sembleroit peut-être que la France et la Russie ne seroient pas éloignées de se réunir : mais si, d'un autre côté, on réfléchit sur l'opposition des vues équitables et pacifiques du roi avec les projets ambitieux et injustes de l'impératrice de Russie ; si l'on considère qu'elle en a déjà exécuté une bonne partie, et que les circonstances lui présentent de toutes parts les plus grandes facilités pour achever de les remplir, on verra bientôt disparoître cette espérance.

L'impératrice de Russie ne trouve pas moins dans les foiblesses de l'amour-propre que dans les calculs de l'ambition, des raisons de chérir ses vastes projets, et d'en presser l'entière exécution. Persuadée que la gloire, l'éclat, la célébrité, c'est la même chose, elle n'a rien épargné pour en confondre les idées aux yeux de l'univers ; et il lui est arrivé ce qui arrive presque toujours, c'est-à-dire de partager elle-même l'illusion.

Avec tous ces motifs d'intérêt et de persuasion, il paroît difficile que toute l'éloquence et

la dextérité d'un ministre étranger puissent amener cette princesse à reconnoître la monarchie de Suède, encore moins à rétablir la république de Pologne, ou à modérer, dans les négociations de la paix, ses prétentions sur la dépouille de l'empire ottoman.

Son orgueil, sans doute, a dû être flatté d'une démarche à laquelle peut-être elle ne s'attendoit plus de la part de la France [1]; mais on ne doit pas présumer qu'elle en ait été fort touchée : les complimens se paient en complimens, et il est à croire qu'on ne nous les aura pas épargnés. L'ivresse du système de 1756 nous avoit fait faire une pareille avance dans un temps où du moins les mesures et les sentimens qu'on avoit adoptés étoient précisément les mêmes à Vienne et à Pétersbourg. Le succès de cette démarche n'étoit pas douteux, parce qu'on n'alloit rien proposer à l'impératrice Elisabeth que ce qu'elle désiroit de tout son cœur, aussi-bien que Marie-Thérèse; c'étoit d'écraser

[1] On croit que le moment d'envoyer un ministre en Russie auroit pu être différé; mais, le choix étant tombé sur un homme sage et éclairé, on en tirera toujours l'avantage d'être mieux instruit des projets de cette puissance, et peut-être en découvrira-t-on qu'il seroit très-utile de pénétrer.

le roi de Prusse. Ici nous avons à combattre, dans le cabinet de Pétersbourg, et cet ennemi mal réconcilié qui s'y est acquis une si grande influence, et notre ancienne alliée qui nous a presque quittés, et l'impératrice de Russie, et son ministère, et toute la nation. Echouer contre tant d'obstacles, c'est l'ordre naturel; les surmonter tous, seroit un miracle.

Nous n'avons cependant que la voie de la persuasion. Celle de la force n'étoit praticable que par une puissante et prompte diversion; elle ne pourroit avoir lieu que par mer. On ignore les raisons qui apparemment ont empêché de tenter ce moyen, et plutôt, et plus à propos, c'est-à-dire lors des premières hostilités des Russes dans l'Archipel, ou même auparavant, par un traité de neutralité pour la Méditerranée, dont on auroit proposé à la cour de Londres d'être arbitre et garante[1].

Si la partialité déclarée de l'Angleterre en faveur de la Russie l'avoit engagée dès-lors à

[1] On prétend que ce traité a été proposé depuis peu, et qu'il a été refusé par l'Angleterre. Si cela est, et que cette puissance permette à toutes les autres nations d'envoyer leurs flottes dans toutes les mers, et en interdise la liberté à la France seule, que ne doit-on pas craindre de cette despoticité à notre égard?

rejeter cet expédient, on n'a pas dû se flatter depuis qu'elle changeroit de principes, d'affections, d'intérêts au gré de nos désirs. Au contraire, on a dû s'attendre que toute démonstration de notre côté, tendante à exécuter cette diversion tardive, seroit aussitôt suivie d'une contre-démonstration de la part de l'Angleterre. C'est ce que nous discuterons à l'Article de cette puissance. Résumons à présent la position respective de la Russie à l'égard de la France.

De tout ce qu'on vient d'exposer et d'analyser, il résulte :

1°. Qu'il y a peu ou point d'apparence d'une révolution en Russie ;

2°. Que si, contre toute attente, il en arrivoit une, elle ne changeroit rien au système de cette cour ;

3°. Que la Russie, victorieuse et menaçante de tous côtés, est en état de soutenir encore quelque temps ce pied formidable de puissance militaire ;

4°. Que son alliance avec la cour de Vienne et le roi de Prusse l'a mise au plus haut point de la puissance fédérative ;

5°. Que des trois grandes puissances qui auroient pu arrêter ses progrès contre les

Turcs, elle n'a rien à craindre de l'Autriche ni du roi de Prusse ligués avec elle, et fort peu de la France qui paroît au contraire la ménager et la rechercher;

6°. Qu'elle trouvera, par conséquent, peu ou point d'obstacles à l'accomplissement de ses projets particuliers dans la négociation de la paix avec la Porte; qu'il est même très-apparent qu'elle en dictera les conditions, et que l'influence de la France, autrefois si prépondérante, sera, ou foible, ou nulle dans cette pacification;

7°. Que si la Russie cherche ses avantages dans l'exécution de ces mêmes projets, les deux autres co-partageans ont aussi leurs raisons pour y conniver; que l'intérêt commun et présent semble être un garant trop sûr de leur union, du moins jusqu'à l'entier accomplissement de leurs desseins respectifs; et que, par conséquent, l'espoir d'une dissention prochaine entre ces trois puissances ne semble fondé que sur le désir qu'on en a conçu;

8°. Que la Suède, bien loin de pouvoir mettre un poids dans la balance entre la Russie et la Porte, ne prendroit avec celle-ci que des engagemens dangereux à former, impossibles à remplir, et que, de son côté, l'empire ottoman,

isolé désormais de la Pologne, n'auroit plus avec la Suède aucune ligne de communication; que celle-ci auroit assez à faire de se garantir de l'attaque dont elle est menacée; enfin que toutes les assurances et les déclarations de la Russie à cet égard, données ou à donner, ne signifient rien du tout, tant qu'elle restera puissamment armée sur la Baltique;

9°. Que, loin de s'opposer aux projets de la Russie, la cour de Copenhague, assujettie depuis long-temps à son influence, ne sera vraisemblablement qu'un instrument de plus pour leur exécution;

10°. Que l'Angleterre, considérée comme première puissance maritime et commerçante, n'a aucun intérêt réel à croiser les desseins de la Russie sur la mer Noire et sur la liberté du commerce du Levant; que même elle a peut-être des motifs assez bien fondés pour les favoriser sous main, puisqu'il n'en résulteroit aucun détriment pour elle, qui ne fût balancé par un accroissement, et qu'au contraire tout le préjudice en retomberoit sans compensation sur le commerce de la France dans la même partie;

11°. Qu'en partant des mêmes principes et intérêts de l'Angleterre, de la partialité qu'elle-

a montrée jusqu'à présent pour la Russie, du vœu de la nation et de la clameur populaire, il ne paroît pas possible, ni même vraisemblable, que le ministère anglais puisse entrer dans aucunes mesures contraires aux vues de la Russie, et moins encore contracter des engagemens qui s'y trouveroient diamétralement opposés;

12°. Que, si la Russie n'a pas des revenus proportionnés à son étendue, ni la faculté des moyens extraordinaires usités par d'autres puissances, elle a su et saura se faire encore des ressources, au moins pour une ou deux campagnes, et qu'à cet égard elle jouit aussi, dans l'état actuel, de tous les avantages de la *puissance pécuniaire;*

13°. Qu'il ne faut, en effet, à la Russie qu'une ou deux campagnes pour remplir toute l'étendue de son plan actuel, même beaucoup moins pour l'accomplissement de ses desseins sur la Pologne; que, dès à présent, ceux qu'elle a daigné avouer, de concert avec les deux autres co-partageans, peuvent et doivent être regardés comme exécutés; enfin que, si la Russie, toujours d'accord avec ses deux alliés, avoit des projets ultérieurs, même pour la dissolution entière de

la république, son objet seroit aussitôt rempli ;

14°. Qu'avec tant d'avantages réunis pour pousser ses opérations guerrières et politiques, on doit peu se flatter de réussir à l'en détourner par la persuasion ;

15°. Que la voie des négociations avec l'Angleterre auroit pu et dû être tentée, dès le commencement, pour en arrêter le cours, au moins dans la Méditerranée ; que, si la tentative en fut faite alors sans succès, on n'a pas dû, dans ces derniers temps, s'en promettre davantage ;

16°. Que la voie de la force, par une puissante et prompte diversion, auroit été le moyen le plus sûr ou le plus praticable d'arrêter ce torrent ou d'en modérer l'impétuosité ; mais que cette diversion, ne pouvant avoir lieu que par mer, elle n'auroit pu réussir qu'autant qu'elle auroit été imprévue, subite et vigoureuse ; que si, pour la tenter, on avoit attendu le consentement ou le concours de l'Angleterre, on se seroit beaucoup trop flatté ; enfin que, par cette raison, on n'auroit peut-être pas dû faire une démonstration, dès qu'on n'étoit pas déterminé à la réaliser.

Le résumé de Favier est tout-à-fait défectueux; parce qu'il pose sur une base fausse, c'est-à-dire le consentement de l'Autriche et de la Prusse à la destruction de l'empire ottoman. Si on admettoit cette hypothèse, la conséquence qu'il en tire seroit encore fausse; car les forces terrestres de la France ne pourroient pas, dans ce cas, soutenir les Ottomans, et le gouvernement français n'auroit d'autres ressources, dans cette malheureuse circonstance, que de profiter de ses forces navales, et de s'emparer de l'Archipel et de Candie. La dernière guerre, au reste, a prouvé, avec évidence, combien la Russie étoit loin de pouvoir s'emparer de la Turquie, puisque, malgré l'assistance de l'Autriche, l'ignorance militaire des Turcs et l'inaction de la France, la diversion des Suédois et les menaces de la Prusse l'ont forcée à borner son ambition à la conquête d'Oczakow. *S.*

PREMIER MÉMOIRE

SEPARÉ,

Pour servir de Supplément à l'Article de la Russie.

On a promis de discuter ici, dans un plus grand détail, les motifs qui pourroient faire envisager à l'Angleterre comme avantageuses pour elle-même, les concessions que la Russie auroit arrachées de la Porte, relativement à la mer Noire.

Commençons par établir les motifs de la Russie pour désirer et pour extorquer ces concessions, et les regarder même comme le fruit le plus précieux de sa victoire.

On l'a déjà dit : la guerre actuelle de la Russie contre les Turcs est, à cet égard, une guerre de commerce. Il s'agit d'exécuter enfin le premier objet de Pierre-le-Grand, ce projet favori, qu'il fut forcé d'abandonner pour un temps, en 1711, par le traité de Pruth, mais que lui, ni ses successeurs, n'ont jamais perdu de vue : c'est de s'ouvrir par la mer de Zabache un débouché dans la mer Noire, et de là avec

les nations franques, parmi lesquelles la Russie n'avoit jamais été comptée.

Ce commerce même pouvoit et devoit, en fort peu de temps, devenir un prétexte et un acheminement à de plus grands desseins; maîtres une fois d'un port dans la mer Noire, les Russes y pouvoient faire des armemens redoutables, et y former une marine militaire, dès qu'il se seroit élevé entre la Porte et la cour de Pétersbourg de nouveaux démêlés auxquels le commerce même auroit donné lieu. Celle-ci n'auroit pas manqué de prévenir les Turcs, toujours mal préparés par terre et par mer. Une flotte russe, chargée de troupes de débarquement, auroit paru sur la mer Noire, et, grâce à l'ignorance, à l'indolence des Ottomans, auroit devancé le bruit même de son départ. Elle auroit bloqué, peut-être forcé le canal de la mer Noire, qui fait, de ce côté, la seule défense de Constantinople. Dans le premier cas, elle auroit réduit cette capitale aux plus grandes extrémités de la disette et de la révolte; dans le second, rien ne l'auroit empêché d'écraser et de brûler le sérail même. Le divan n'auroit eu, dans les deux cas, d'autre ressource que de racheter la capitale par des contributions immenses, et par toutes les au-

tres conditions qu'il auroit plu à la Russie de lui imposer. Tous les différens intérêts de l'ambition se trouvoient donc réunis, pour la Russie, dans ses vues sur le commerce de la mer Noire.

La cour de Pétersbourg a toujours été si attachée à ce projet, qu'en 1750 elle avoit tenté de le faire réussir par l'entremise de la France; et voici comment elle s'y prit.

Au plus fort de l'alliance et de l'intimité entre la France et la Russie, un des appâts qu'elle nous présenta pour prolonger l'erreur et l'illusion, fut celui d'un traité de commerce entre les deux puissances. La négociation en avoit été entamée plus d'une fois. On la reprit alors, ou, pour mieux dire, on fit semblant de la renouer; car, au fond, elle n'a jamais été ni pu alors être sérieuse. Peut-être s'en est-on laissé flatter de nouveau; et, avec ce projet, on aura, si l'on veut, de quoi s'amuser encore long-temps; mais le ministère de Pétersbourg avoit un objet réel et solide.

Il chercha donc à se prévaloir de la négociation d'un traité de commerce, pour nous insinuer *que nous pourrions en établir une branche considérable, par Constantinople et la mer Noire, avec les provinces méridionales de la Russie.*

Il falloit pour cela le consentement de la Porte, et *c'étoit à nous à le demander.* Le piége étoit grossier ; car, si nous avions réussi contre toute attente, ce n'auroit pas été pour nous, mais pour la Russie. Elle ne cherchoit qu'un moyen d'accoutumer les Turcs à voir un pavillon étranger passer et repasser le canal de la mer Noire, et, sous le prétexte du commerce avec la France. c'étoit sa propre navigation qu'elle auroit établie sur cette mer. Si, au contraire, nous avions été refusés, comme il y avoit lieu de le croire, nous aurions fait en pure perte, auprès de la Porte, une démarche qu'elle auroit regardée comme une preuve de partialité en faveur de la Russie, et de connivence à ses projets sur la mer Noire. Les Turcs en étoient si jaloux, que cet office de notre part nous en auroit rendu auprès d'eux le plus mauvais possible ; et, à ce *pis aller*, la Russie n'auroit pas perdu ses peines, elle auroit du moins rempli un de ses grands objets ; c'étoit de saper d'autant notre crédit à la Porte.

Tout est changé depuis, et ces artifices ne lui sont plus nécessaires à notre égard. Le sort des armes a décidé : elle exige hautement ce qu'elle avoit besoin alors d'obtenir par surprise. Nous parlerons ailleurs d'une autre puis-

sance qui n'est pas non plus sans projets sur le même commerce de la mer Noire. Il est vraisemblable que, pour en obtenir le concours dans toutes ses mesures, la cour de Pétersbourg se prêtera, de son côté, aux désirs d'un voisin et d'un allié si puissant, et cette nouvelle concurrence avec notre commerce du Levant, en diminuera encore la masse et le produit.

Mais l'Angleterre ne peut pas avoir les mêmes craintes. Elle a aussi des raisons particulières de ménager la Russie, qui n'ont rien de commun avec les intérêts de son commerce du Levant, et qui portent sur un objet encore plus intéressant pour elle, comme puissance maritime[1].

La France a le commerce du Levant; elle n'a point celui du Nord, puisqu'il n'existe plus pour elle de navigation directe dans la Bal-

[1] C'est ce qu'on demande la permission de développer dans une certaine étendue. Ces détails roulent sur des faits généralement peu connus, du moins dans les différentes branches de notre administration, relatives au commerce extérieur, soit par mer, soit par terre. C'est une partie d'un corps d'observations et de recherches faites sur les lieux, tant en Russie qu'en Angleterre, et appuyées sur des documens puisés aux sources les plus pures, qui n'ont pas été également accessibles pour tout le monde.

tique, et que l'exportation de ses denrées ou manufactures pour cette mer se fait par les navires hollandais, suédois, danois, hambourgeois, anglais même, ainsi que l'importation de toutes les marchandises qu'elle tire du Nord.

L'Angleterre, au contraire, a le commerce du Levant et celui du Nord. Ce dernier est à peu près libre à toute la nation, quoiqu'en partie il se fasse encore sous le nom de la compagnie de Russie. Celle-ci n'embrasse que l'étendue de ce grand empire : la Suède et le Danemarck ne sont point compris dans son octroi ; mais, quoique les Anglais fassent aussi dans ces deux pays un trafic avantageux et considérable, la branche la plus importante de leur navigation au Nord, est celle qu'ils ont établie en Russie depuis deux cents ans.

Ce commerce ne se faisoit autrefois que dans le port d'Archangel, les Russes n'ayant point encore percé dans la Baltique. Il étoit déjà très-considérable, malgré l'inconvénient de faire un grand tour pour doubler le Cap-Nord, et s'élever jusque dans les mers glacées vers le pôle arctique : mais, depuis que Pierre Ier eut fondé Pétersbourg et conquis la Livonie, cette nouvelle capitale et les ports

de Riga, Revel et Nerva, furent pour les Anglais autant d'échelles dans cette vaste domination, où il firent bientôt un commerce plus grand, plus lucratif que celui du Levant, et sur-tout plus utile, plus analogue à la constitution maritime de leur puissance nationale.

Ils importent en Russie les produits du sol et des manufactures des trois royaumes, des colonies anglaises et du commerce des deux Indes. Ils y joignent les denrées du crû de toute l'Europe, et sur-tout de la France, qu'ils viennent chercher jusque dans nos ports, et sur lesquelles ils gagnent le bénéfice du fret et du commerce d'économie.

Ce qu'ils tirent de Russie en retour des ces importations, consiste principalement en marchandises et munitions navales, comme bois de construction, mâtures, fers, chanvres, goudron, etc. Ils font même fabriquer dans le pays une partie des matières premières à deux tiers moins de frais que ne leur coûteroit la main-d'œuvre en Angleterre; ils ont, dans l'intérieur de la Russie, des maisons établies à Moskow, à Wologda, à Tula. à Jaroslaw, à Casan, dans Astracan même, d'où ils poussent leur commerce jusque dans la mer Caspienne; des fabriques régies par des facteurs et des

commis anglais, de voiles, de cordages, d'ancres et de toutes sortes de gros ouvrages en fer fondu, battu, et même en cuivre, pour l'usage de leurs arsenaux, de leur chantiers et de leurs propres manufactures.

Le bénéfice de l'Angleterre sur tous ces objets est immense ; mais le plus grand avantage qu'elle en recueille, c'est d'avoir en Russie, à sa disposition, la source inépuisable de tout ce qui peut servir à la création. à la reproduction et à l'augmentation d'une marine, tant militaire que marchande. C'est ce commerce de Russie qui fournit à l'Angleterre l'aliment et le véhicule de tous les autres ; c'est lui qui la met en état d'entretenir et de renouveler sans cesse une masse de navigation la plus considérable qui ait jamais existé.

Ajoutons que ce grand et riche commerce est tout actif pour l'Angleterre, et purement passif pour la Russie, et qu'ainsi la première a pour elle tout le bénéfice net de la commission, du fret. du change, et même en partie de la main-d'œuvre, comme on l'a expliqué ci-dessus.

Il faut prévoir toute objection et y répondre d'avance d'après ce principe ; nous en discuterons une qui se présente : la voici.

Malgré tous les désavantages d'un commerce passif, la Russie tire tous les ans de l'Angleterre une balance en espèces ou matières d'or ou d'argent, évaluée à un million de roubles (cinq millions de France) en temps de paix, et de sept millions et demi de notre argent en temps de guerre. Par conséquent, si ce commerce est précieux pour l'Angleterre, il ne l'est pas moins pour la Russie, et celle-ci doit, par cette raison, ménager autant l'autre, et avoir pour elle beaucoup de déférence.

La réponse est aisée. Le commerce entre la Russie et l'Angleterre est un de ces marchés où les deux parties gagnent chacune des deux côtés ; ce sont les bons, et, à la longue, les seuls qui tiennent. La balance paroît forte en faveur de la Russie ; mais voici la compensation.

Avec les matières et marchandises navales tirées de la Russie, qui servent à la construction, aux agrès et à l'armement des vaisseaux marchands, l'Angleterre gagne un bénéfice de fret du double plus fort que ce qu'il lui en coûte pour faire en espèces, ou matières, la balance en question ; et ce fret n'est pas pris sur elle-même, mais sur l'Espagne, le Por-

tugal, l'Italie, la France, l'Allemagne et le Nord, et la Russie même, avec qui l'Angleterre fait un commerce actif et un commerce d'économie.

Celle-ci donc gagne autant et plus que la Russie, à la continuation et à l'affermissement de ce commerce. Il est donc encore plus précieux pour elle que pour la partie passive qui gagne en apparence, mais qui perd en effet, comparativement et relativement, en ce qu'elle gagne beaucoup moins qu'elle ne feroit, si son commerce étoit actif, ou du moins réciproque. Observons de plus que la Russie pourroit faire, avec toute autre nation commerçante, ce gain apparent, et qu'elle est dans le même cas avec la Hollande et les villes anséatiques qui n'y perdent pas dans leur proportion plus que l'Angleterre; mais celle-ci absorbe au moins les trois quarts de ce bénéfice. Elle a, par conséquent, autant d'intérêt pour le moins à ménager la Russie, que celle-ci à vivre avec l'Angleterre en bonne intelligence.

D'après cet exposé, il est clair que cet intérêt, comme tous ceux de cette nation, ne peut dériver que de son commerce.

Elle a, comme nous, celui du Levant; elle en partage avec la France la plus grande

portion ; et celle-ci, malgré ses malheurs et ses pertes dans les deux dernières guerres, en tire encore la plus grosse part du bénéfice : mais elle n'a point le commerce du Nord, et au contraire, l'Angleterre fait pour les trois quarts celui de Russie. Ce dernier lui est donc plus précieux que l'autre ; elle a un intérêt plus fort, plus prochain, à le conserver, à l'augmenter même par des octrois, des priviléges, qui seroient le prix de quelques nouvelles complaisances de sa part, relativement, par exemple, aux projets de la Russie sur la mer Noire.

Si donc il devoit résulter de leur exécution quelque désavantage pour la compagnie anglaise de Turquie, il en reviendroit aussitôt quelqu'avantage à celle de Russie. Nous en avons déjà indiqué un moyen, lorsque nous avons avancé que la Russie, une fois admise à la navigation de la mer Noire, pourroit importer au Levant, outre ses propres marchandises, celles d'Angleterre et des colonies. Sans doute cette concurrence porteroit à la compagnie de Turquie un préjudice considérable, mais aucun réel à la nation, à la masse de son commerce ; ce que cette compagnie perdroit d'un côté, la compagnie de Russie le gagneroit de l'autre.

Et de ce bénéfice sur les marchandises d'Angleterre et des colonies, qui seroient importées au Levant par la Russie et la mer Noire, il ne faut pas croire qu'il en restât beaucoup à la Russie; les Anglais établis dans ce pays-là, y ont leurs factoreries, leurs comptoirs, leurs magasins, et, comme on l'a dit, leurs fabriques. Ils ne laisseroient gagner aux nationaux que le fret au plus de quelques bateaux pour la navigation intérieure; encore sauroient-ils faire construire et naviguer, pour leur propre compte, de meilleurs bâtimens jusque sur la mer Noire; peut-être, que sait-on? obtenir de la Russie, sur cette mer, un entrepôt dans les conquêtes ou dans la Crimée, restée indépendante (comme autrefois les Génois avoient su s'emparer de Caffa, et s'y maintenir sous les empereurs grecs), et de là donner la main sous le pavillon de Saint-George à leurs compatriotes du Levant; car alors, pour prévenir ou terminer les différends qui pourroient s'élever entre les deux compagnies anglaises, le moyen le plus sûr seroit d'en faire une *coalition*[1].

[1] C'est ainsi que, d'après un mot latin, les Anglais appellent la réunion de deux corps ou de deux partis en un seul.

Ce ne seroit pas la première fois qu'on auroit vu des facteurs anglais arborer le pavillon national sur des mers intérieures et séparées de l'Océan par un continent immense.

Pendant la guerre de 1744, entre la France et l'Angleterre, celle-ci profita de ses liaisons étroites avec la Russie pour en obtenir la permission d'établir un commerce direct et une navigation anglaise en Perse par la mer Caspienne ; elle y fit la traite des soies et des autres marchandises précieuses du Ghilan, du Mazanderan, et de tout le nord de ce royaume. Elle y avoit formé une factorerie à Meschec, et poussé des caravanes jusque dans la grande Tartarie, à Bolkara et à Samarcande.

Les capitaines Elton et Woodrofe firent construire, dans Wolga, des navires plus forts que les Russes n'avoient osé en imaginer; ils les firent manœuvrer avec une légéreté jusqu'alors inconnue à cette nation encore demi-barbare en son intérieur. Ils déployèrent, sur cette mer, le pavillon anglais, et le rendirent redoutable à Nadir-Schach ou Thamas-Kouli-Kan. Ils se firent rechercher de ce conquérant habile, qui avoit aussi de grandes vues pour le commerce et pour la marine. Il prit à son service le capitaine Elton, et lui fit lever, avec

le capitaine Woodrofe, la seule bonne carte qu'on ait de la mer Caspienne.

Ces progrès, il est vrai, furent poussés trop loin ou trop rapidement, et les Anglais en abusèrent. Elton construisit pour Schach une flotte sur mer, et en fut l'amiral. La cour de Pétersbourg en prit de la jalousie, et l'impératrice Élisabeth révoqua l'octroi qu'elle avoit accordé ; mais, sous Catherine II, par le renouvellement du traité de commerce, la compagnie anglaise a obtenu de nouveau, à peu de chose près, les mêmes avantages. Si elle n'en a pas beaucoup profité, les troubles de la Perse, qui en ont dévasté les provinces septentrionales, ont été jusqu'à présent la seule cause de cette négligence apparente. Supposons seulement (ce qui est très-vraisemblable) que, pour le prix de sa déférence aux désirs de la Russie, l'Angleterre en obtienne pour la mer Noire les mêmes priviléges qui lui avoient été accordés pour la mer Caspienne ; alors, bien loin de perdre à l'abaissement des Turcs, elle auroit beaucoup gagné. La compagnie anglaise pourroit faire sur le Don les mêmes constructions qu'elle avoit faites sur le Wolga. Elle y trouveroit, à la paix, grand nombre d'ouvriers, de matelots, et même d'officiers

anglais[1], tous portés pour l'établissement de cette navigation ; et sans beaucoup de frais, cette branche de commerce pourroit être mise dans peu en pleine activité.

D'après cet exposé, on doit juger si réellement les intérêts de l'Angleterre sont les mêmes que les nôtres dans le commerce du Levant, relativement à l'entrée des Russes dans la mer Noire, et à la liberté de naviguer et trafiquer, soit dans les ports de cette mer, soit dans les Échelles, par le canal de Constantinople.

On peut même en déduire une triste conséquence ; c'est que la France y perdroit seule et beaucoup, mais que l'Angleterre pourroit y gagner considérablement. Elle s'ouvriroit, sous le nom de la Russie, ou même sous son propre pavillon, un nouveau débouché moins coûteux pour ses draps, ses quincailleries, les productions de ses colonies, et tout ce qu'elle tire par la voie de Cadix de l'Amérique es-

[1] C'est à *Azof*, à *Woronetz*, à *Taganrok*, dans le Don et sur la mer de *Zabache*, qu'on arme la flotte dont l'amiral anglais Knowles est allé prendre le commandement. Loin d'être en disgrâce pour cette espèce de défection, il a été comblé de grâces en Angleterre, et sa fille nommée fille d'honneur de la reine.

pagnole. Le navigation d'Angleterre à Pétersbourg est regardée par les Anglais comme une promenade. Celle qui se fait intérieurement de cette capitale par les grands fleuves jusqu'aux deux mers Noire et Caspienne, est longue, mais facile, sûre, et le fret en est à bas prix. Les marchandises déclarées pour transit par cette voie, seroient exemptes de tous droits ou n'en paieroient que de très-modiques, comme celles destinées pour la Perse. Ainsi tout inviteroit le commerce anglais à se porter dans ce nouveau canal, tandis que tout en rejette celui de la France. « Peut-
» être, dira-t-on, le commerce de la mer
» Noire étant une fois ouvert aux Russes,
» il seroit alors de la politique turque de l'ou-
» vrir également à toutes les nations fran-
» ques déjà établies au Levant; et alors les
» Français en recueilleroient les mêmes avan-
» tages que les Anglais: ils conserveroient
» la même supériorité en nombre de vais-
» seaux et en masse d'envois et de retours
» qu'ils ont depuis long-temps sur toutes les
» autres nations dans le commerce du Le-
» vant, et l'épargne sur le fret, qui résulte de
» la proximité : donc, au lieu de perdre à la
» liberté générale du commerce de la mer

« Noire, la France y gagneroit, et plus que
» l'Angleterre.

Oui, *peut-être*, et c'est fort bien dit; car assurément, ce *peut-être* doit avoir été prévu et par la Russie et par l'Angleterre; l'une et l'autre se sont arrangées pour qu'il ne puisse pas avoir lieu. On voit trop que ces deux puissances agissent parfaitement d'accord, et l'on sent trop dès à présent qu'elles donnent la loi. Ce seroit par un privilége exclusif qu'elles se feroient admettre, l'une explicitement, et l'autre au moins implicitement au commerce de la mer Noire. Il faut bien supposer ce but à une partialité aussi déclarée, aussi soutenue que celle de l'Angleterre pour la Russie.

En partant de cette supposition plus que vraisemblable, l'énigme est devinée; et l'on découvre clairement le motif de la connivence de l'Angleterre aux mesures et aux prétentions de la Russie, relativement à la liberté de navigation et de commerce dans la mer Noire.

Il est certain que l'admission du pavillon russe dans la mer Noire est utile à l'Angleterre, puisqu'elle est nuisible à la France; mais on ne pou-

voit empêcher cette admission, que la crainte des armes autrichiennes et russes arrachoit à la Porte. Ce que devoit faire la France, et ce qu'elle n'a jamais fait, c'étoit de contraindre les Turcs, qui ne cèdent jamais qu'à la force, à suivre leur véritable intérêt, en accordant à leurs alliés la même faveur qu'exigeoient leurs ennemis. Par ce moyen, on auroit obvié à tous les inconvéniens ; et les préjugés musulmans s'affoiblissant peu à peu, les Français se seroient vus à portée de leur donner les secours dont ils ont si souvent besoin contre leurs redoutables voisins. On croit inutile de rien dire ici sur le commerce des Anglais en Russie; le traité de 1787 a dû prouver qu'on avoit ouvert enfin les yeux au gouvernement russe sur ses vrais intérêts commerciaux, sur la nécessité de secouer le joug britannique, et d'appeler en concurrence, dans ses ports, les marchands et les navires de toutes les puissances maritimes. *S.*

SECOND MÉMOIRE

SEPARÉ,

Pour servir de Supplément à l'Article de la Russie.

On s'est engagé à prouver que, pour continuer et pousser la guerre en Pologne et contre les Turcs, la Russie a eu plus de moyens et de ressources pécuniaires qu'on ne lui en suppose communément; que, pour achever la dernière, et même pour en commencer peut-être une autre contre la Suède, elle en a encore et peut s'en procurer du moins assez pour les besoins d'une ou deux campagnes.

Il faut premièrement répondre à l'objection qu'on s'est faite d'avance. Elle porte sur l'insuffisance des revenus de la Russie. Voici cette réponse divisée, comme l'objet, en plusieurs articles.

Les revenus fixes de la Russie ont été augmentés dans toutes leurs branches

La capitation générale, portée de 70 à 90

copecks[1], et l'extension qu'on y a donnée d'ailleurs, ont poussé le produit de cet impôt environ à un tiers en sus.

Les biens de l'église ont été réunis au domaine impérial, et leur revenu bien administré a fait une addition considérable aux revenus de la couronne.

Les revenus casuels ont fait des progrès encore plus rapides. Les mines de cuivre et même d'argent, dans la Sibérie, qui appartenoient à l'impératrice, ont été et sont encore exploitées avec beaucoup plus de chaleur et de succès; leur produit augmente considérablement. La réunion de plusieurs autres qu'on a retirées des mains des particuliers, en a doublé aussi le revenu; et par une administration économique, il entre tout entier dans le trésor public.

Tous les monopoles accordés à des ministres et à des favoris, sous le règne prodigue d'Élisabeth[2], ont été également réunis à la couronne.

[1] De 3 liv. 10 s. à 4 liv. 10 s. par tête de paysan. Les femmes n'y ont jamais été comprises, les enfans ne l'étoient pas non plus; mais à présent on paie pour tous les mâles indistinctement.

[2] Le comte Pierre Schouwaloff en avoit seul pour trois ou quatre millions de revenu.

Le

Le prix du sel, de l'eau-de-vie, du tabac et de quelques autres branches de ces monopoles, a été aussi augmenté.

Les douanes ont rendu davantage par une régie plus exacte, et par quelques augmentations de droits, distribués de manière qu'ils n'ont pas nui à la consommation [1].

Les dépenses de la cour ont été réglées avec une économie inconnue aux administrations précédentes, sans que la dignité et l'éclat même en aient souffert : cela est et sera par-tout quand on le voudra bien.

De l'énumération ci-dessus, on oseroit conclure que les revenus de la Russie pris en masse ont été augmentés d'un tiers environ sous le règne présent. Quelques-uns des moyens de cette augmentation peuvent être vicieux, for-

[1] C'est le grand art de l'administration des finances, qui a été rarement saisi dans l'augmentation des impôts. On se laisse ordinairement éblouir par l'espérance de doubler une branche de revenu en y mettant un double droit; et souvent cela diminue même le premier droit en diminuant la consommation. Le roi de Prusse n'a pas échappé à cette erreur; son avidité l'en a empêché. Celle des ministres des finances dans d'autres états, et l'envie de faire leur cour à leurs maîtres et de faire valoir leurs services et leur habileté, y ont souvent produit le même effet.

cés, mal combinés ; mais enfin ils ont rempli l'objet, et ils le rempliront encore, comme on l'a avancé, pour le courant d'une ou deux années de guerre.

Il reste à réfuter une suite de la même objection. Elle est tirée des acquisitions mobiliaires, commissions, emplettes continuelles de l'impératrice régnante, et des prêts considérables que la couronne fait journellement aux seigneurs et grands propriétaires, enfin des dépenses extraordinaires de la guerre.

Les acquisitions et emplettes en tout genre ont fait beaucoup de bruit, et c'étoit bien l'intention de l'impératrice ; mais lè montant en est facile à calculer, et ce ne fut jamais la ruine d'aucune puissance.

A l'égard des prêts faits aux grands seigneurs, c'est une ancienne méthode de la cour de Russie pour se défaire d'une quantité immense de monnoie de cuivre, sur laquelle il y auroit 50 pour 100 à perdre dans le change étranger, et pour se procurer en troc des ducats, des piastres, des reichthalers, des matières d'or et d'argent, ou des lettres de change sur Amsterdam. C'est ordinairement pour six ans que se font ces prêts de la couronne et sans intérêts, mais à payer un

sixième chaque année en espèces, matières ou lettres de change, comme ci-dessus. Loin donc que le gouvernement épuise par-là son numéraire, c'est pour lui un moyen d'en faire rentrer de l'étranger une quantité considérable.

Ces espèces, ou matières, fournissent aux finances de l'impératrice un aliment pour la refonte et la fabrication des monnoies. Celles-ci, à la vérité, sont fort altérées, et la Russie en fait même fabriquer exprès qui le sont encore davantage, pour les répandre en Pologne à l'envi du roi de Prusse. Ce moyen forcé a ses inconvéniens réels et irréparables, mais il a aussi ses avantages momentanés ; et c'est une des ressources qui ont fourni jusqu'à présent aux dépenses extraordinaires de la guerre contre les Turcs. Ces dépenses, d'ailleurs, n'ont pas été aussi énormes qu'on se l'imagine. On part trop souvent de ce qu'on voit chez soi, pour juger et apprécier ce qui se passe chez autrui. La méthode russe, pour les vivres et les fourrages, ne ressemble point du tout à la nôtre. Au même prix, il est trop vrai que la Russie n'auroit pas pu faire seulement une campagne.

Mais la Pologne lui a fourni abondamment de quoi subsister dans les deux ou trois pre-

mières; la Volhinie, la Russie polonaise et la Podolie ont été taxées, en différentes fois, à plus de soixante mille chevaux et de vingt mille chariots attelés de quatre bœufs chacun, pour le transport des équipages ainsi que des vivres et des fourrages qu'elles avoient fournis. Point de munitionnaires ni de boulangers, chacun fait ce qu'il peut de sa ration de farine; point d'entrepreneurs de boucheries; très-peu d'employés en tout genre. Ces chariots se vident à mesure; on en distribue les bœufs par divisions aux troupes qui les tuent et les partagent entr'elles. Les chariots vides servent à faire du feu. On n'est arrêté en marche, ni par le besoin de magasins ou de fours, ni par l'attente des convois. On avance toujours, et le soldat est nourri.

Il en est de même pour les fourrages, dont on ne connoît dans les armées russes ni entrepreneurs, ni régisseurs. On fourrage au vert tant qu'on peut; et l'on garde le sec qu'on voiture avec soin pour la traversée des déserts brûlés, ou pour les positions serrées où l'on ne peut plus aller au fourrage.

Les campagnes suivantes ont encore moins coûté à la Russie : son armée a trouvé la Moldavie dévastée par les Turcs et par les Tartares

dans leur retraite : mais les terres y ont été de nouveau cultivées, et ont fourni des subsistances. La Valaquie a peu souffert, et ce pays est généralement bon jusque dans les montagnes.

L'armée destinée pour Bender, pour le Niéper et pour la Crimée, n'a pas trouvé les mêmes ressources; mais l'Ukraine polonaise et russe y a suppléé, et il n'a fallu payer, ni en argent, ni en reçus, d'un côté ni de l'autre. Les Ukrainiens polonais ont fourni comme ennemis, et les Ukrainiens russes comme sujets libres; c'est-à-dire, que n'étant à aucun seigneur particulier, ils appartiennent à la couronne[1]. Chevaux, voitures, ouvriers, valets, et tout ce que les frontières de Pologne pouvoient fournir aux besoins, ou même à la commodité des officiers et généraux russes, tout a marché, tout a servi, et il n'en est jamais rien rentré à leurs propriétaires.

Quant à la guerre de Pologne contre les con-

[1] L'Ukraine russe, ou Petite-Russie, n'est libre que de nom. Les habitans, il est vrai, ne sont point esclaves, comme les Russes, de tels ou tels seigneurs; ils connoissent *la propriété* et sont exempts de beaucoup d'impôts; mais ils n'ont plus de *hetman* ou chef de leur nation. La cour en tire arbitrairement, sur-tout en temps de guerre, toutes les livraisons en nature que ce pays peut fournir, et ce pays est excellent.

fédérés, elle n'a pas non plus épuisé le numéraire de la Russie. Outre la facilité de payer par force, en fausse monnoie, ce qu'elle se faisoit fournir au commencement de gré à gré, elle a trouvé depuis une méthode plus aisée, c'est de tout exiger, à titre de contribution, des palatinats confédérés ou neutres, et de s'emparer, à titre de séquestre ou de confiscation, des revenus des biens des plus grands propriétaires; de faire vivre dans leurs terres ses troupes à discrétion, et de les faire passer et repasser sans cesse d'un endroit où les subsistances manquoient, dans un autre où elles étoient encore en abondance.

Ainsi, pour ses opérations par terre, la Russie n'a pas eu besoin, en six ans, d'autant de moyens et de ressources pécuniaires qu'il en faut, par exemple, à la France seulement pour faire une campagne.

Mais, dira-t-on; les flottes russes dans l'Archipel, sur la mer Noire, et celles qu'on prépare à Cronstadt, avec quoi la Russie a-t-elle pu les construire, les armer, les équiper, les entretenir? ou du moins, comment pourra-t-elle soutenir encore cette dépense, celle surtout qu'a dû et doit lui coûter dans la Méditerranée une flotte, une armée si loin de chez

elle, et, pour ainsi dire, à l'auberge? Cet article seul d'extraordinaire a dû la ruiner; et si elle ne s'empresse point de faire la paix, où prendra-t-elle des fonds pour continuer cette guerre maritime éloignée, et pour en commencer une autre dans la Baltique contre la Suède?

Premièrement, il ne faut pas croire que la construction, l'armement, l'équipement, ni le premier approvisionnement d'une flotte coûte à la Russie autant qu'à la France ou à l'Angleterre. L'amirauté de Pétersbourg tire tout du crû de l'empire et des domaines de la couronne; les matières premières y sont en abondance, ainsi que les vivres et beaucoup d'autres provisions; la main-d'œuvre, en partie, ne coûte rien, et ce qu'on en paie est à très-bon marché.

Il est vrai, d'ailleurs, que la flotte russe de l'Archipel a été à l'*auberge* dans ses relâches en Angleterre, en Italie, et au commencement de sa première campagne. Il falloit alors capter la bienveillance des Grecs sur laquelle la cour de Pétersbourg avoit beaucoup trop compté; mais elle a été bientôt désabusée de la chimère dont elle s'étoit laissé bercer, c'est-à-dire une révolte générale de la nation grecque dans l'empire ottoman. Dès-lors, et même avant d'évacuer la Morée, les généraux russes ont

adopté dans l'Archipel la même méthode qu'en Pologne. Enfin, les Grecs ont payé et paient encore aussi cher leurs libérateurs, que les Polonais leurs instituteurs et leurs réformateurs.

De plus, l'impératrice s'est procuré des ressources par les emprunts qu'elle a faits ; elle en fera encore.

Un seul négociant de Venise [1] lui a fait trouver, en Italie, trente-cinq millions, sans compter les emprunts faits à Gênes, à Lucques et à Livourne.

Les négociations d'argent, entamées à Amsterdam, ont d'abord été difficiles, et les premiers emprunts très-modiques [2]. Les capitalistes de Hollande avoient alors chez l'étranger, pour le superflu de leurs fonds, d'autres débouchés trop avantageux, et ils s'y livroient

[1] Le marquis Maruzzi, banquier, d'une famille de Corfou, et de la religion grecque. Cet homme avoit été attiré et caressé à Pétersbourg. On a flatté sa vanité par le cordon de Sainte-Anne et par le titre de ministre de Russie à Venise. Il s'est engagé, lui, ses frères, ses parens, ses amis, à fournir des fonds et du crédit au comte Alexis Orloff, pour son expédition dans l'Archipel.

[2] Les négocians d'Amsterdam étoient encore fort indisposés contre la Russie, par une suite du projet de l'anglais Gom, banquier de la cour de Pétersbourg. Celui-ci avoit voulu établir le change direct entre

par la cupidité d'un bénéfice triple, au moins, de l'intérêt ordinaire au taux du pays. Les réductions arrivées alors en France les dégoûtèrent de ces placemens hasardeux.

La Russie profita de ce dégoût, et leur offrit l'avantage d'une hypothèque spéciale sur les douanes de Pétersbourg, de Riga, et sur d'autres branches de revenus le plus à portée et les mieux connues des négocians hollandais. Les intérêts furent payés exactement. Les succès de la guerre, et les apparences, chaque année, d'une paix avantageuse, animèrent la confiance : les banquiers d'Amsterdam commencèrent à goûter les offres d'une commission lucrative, et se firent les apôtres du crédit de la Russie. Les emprunts devinrent dès-lors et plus faciles et plus considérables; et ces mêmes succès continués, augmentés, soutiendront bien encore ce crédit pour l'extraordinaire d'une ou deux campagnes.

On croit avoir prouvé qu'il n'en faudroit pas davantage à la Russie pour remplir tous ces objets présens ou prochains.

la Russie et l'Angleterre, au préjudice de la place d'Amsterdam. Il avoit échoué, et on l'avoit fait manquer, en laissant protester en un seul jour 300,000 florins de ses lettres non acceptées.

On en conclura donc qu'à cet égard, c'est-à-dire en proportion de ses besoins, elle jouit de tous les avantages de la puissance pécuniaire, et qu'elle peut les réunir, au moins pour une ou deux années, à ceux de la puissance militaire et de la puissance fédérative.

En 1789, on pouvoit estimer à peu près les revenus de l'impératrice, à 200 millions de livres, et ses dépenses à 180 millions. L'excédent de cette recette étoit employé, pendant la paix, à éteindre les dettes contractées pendant la guerre. On en doit conclure que la Russie ne peut combattre sans emprunter, considération importante pour rassurer sur son ambition. La position du souverain de la Russie est très-avantageuse; lorsqu'il veut être pacifique, ses états sont presqu'inattaquables; et les Turcs, ainsi que les Suédois, sont plus occupés de conserver que d'acquérir. La Prusse et l'Autriche briguent son alliance, pour se l'enlever réciproquement. Les puissances maritimes, ayant un besoin indispensable de ses chanvres et de ses mâtures, recherchent, à l'envi, son amitié; et si le cabinet de Pétersbourg, renonçant à toute ambition, vouloit s'entendre avec le gouvernement français, pour conserver la paix en Europe, personne n'oseroit y remuer, et ces deux puissans contre-poids tiendroient la balance de la politique dans un équilibre constant et parfait. *S.*

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE
DES ARTICLES
Contenus dans ce Volume.

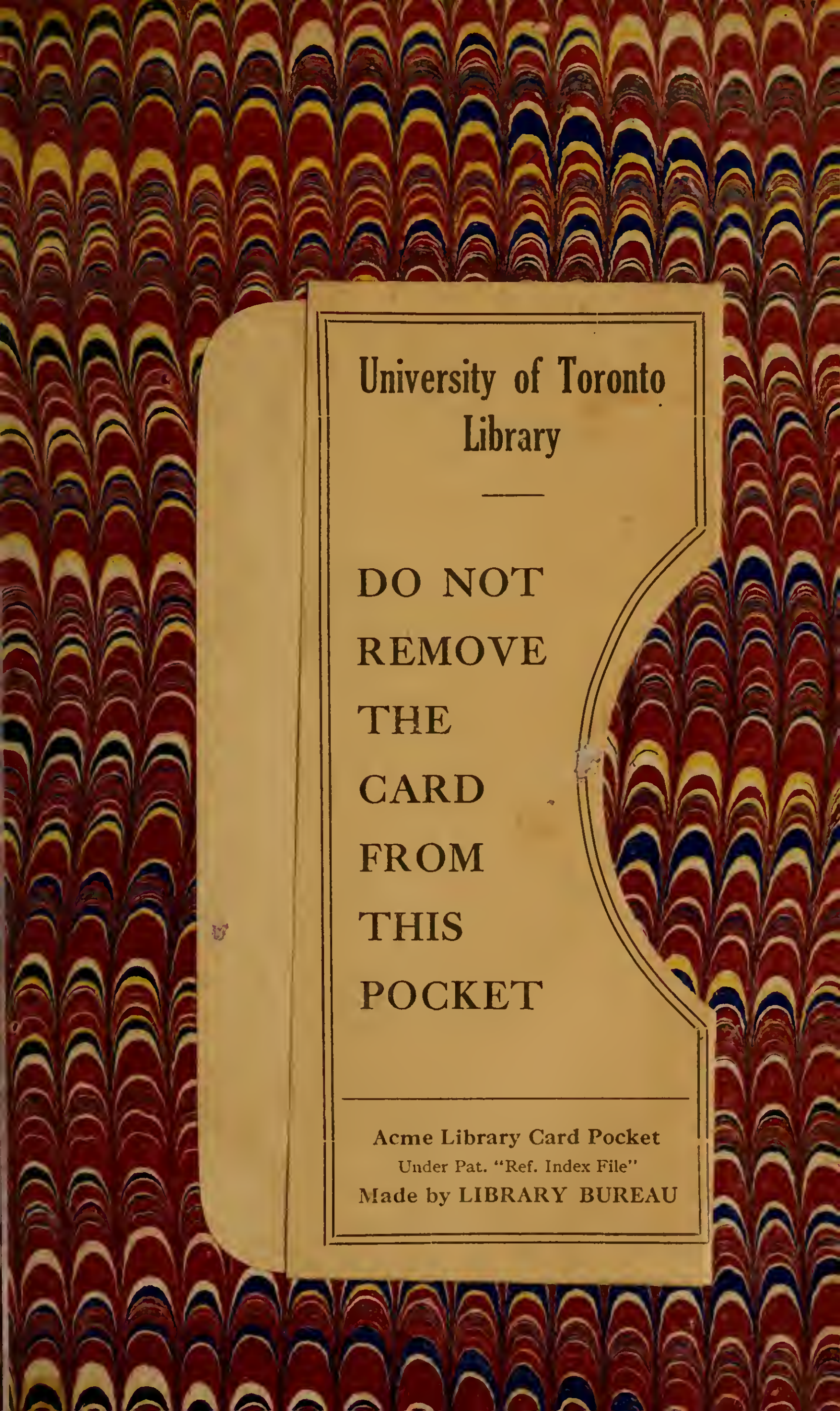
CONJECTURES RAISONNÉES

SECTION PREMIÈRE.

SECTION II.

Fin de la Table du premier Volume.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 07 03 12 013 0